

À la mémoire
de Roger Rémondon
(1923-1971)

HA 0 243 B

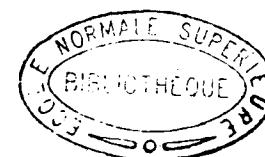
8°

Claude Orrieux

LES PAPYRUS DE ZENON

*L'horizon
d'un grec en Egypte
au III^e siècle avant J.C.*

Préface d'Edouard Will



*Ouvrage publié
avec le concours du
Centre National des Lettres*

Claude Orrieux est né en 1928. Ancien membre de l'École biblique de Jérusalem, docteur ès lettres, il est professeur d'histoire grecque ancienne à l'Université de Caen. Il est l'auteur d'une thèse d'État et de plusieurs études de détail sur les questions abordées dans ce livre.

MACULA

Dans la même collection :

Pierre Levêque, Pierre Vidal-Naquet
Clisthène l'Athénien

Sur la représentation de
l'espace et du temps en Grèce
de la fin du VI^e siècle à la
mort de Platon

Tous droits de traduction
de reproduction et d'adaptation
réservés pour tous pays.

© 1983 Éditions MACULA
6, rue Coëtlogon 75006 PARIS.

DON
N° 28013

Préface

L'ÉGYPTE exerce à coup sûr une vive fascination sur le grand public — mais quelle Égypte ? Le pays un peu légendaire des pharaons, des pyramides, des hiéroglyphes ? Le prétexte berceau d'ésotérismes douteux qui nous a valu une masse d'obscurs ouvrages et *La Flûte enchantée* ? De bons livres de vulgarisation sérieuse mettent aujourd'hui la vraie Égypte pharaonique à la portée de l'honnête homme, mais il n'en va pas de même de la suite et l'on continue très généralement d'ignorer, ou peu s'en faut, que la vallée du Nil fut, trois siècles durant, terre de colonisation gréco-macédonienne, avant de devenir domaine privé des empereurs romains. Ensuite, il faut attendre qu'enfin Bonaparte vînt, et Champollion, qui flattent la vanité française...

L'on manque d'un bon livre, à la fois savant et accessible, sur l'Égypte hellénistique et son prolongement romain, sinon de chapitres nécessairement sommaires dans des ouvrages plus généraux. Et cela s'explique, si l'on veut bien considérer l'ampleur de la matière à traiter, l'abondance d'une documentation multilingue qui ne cesse de s'accroître et que nul n'est en état de maîtriser dans sa totalité, les hésitations enfin qui se font jour dans l'interprétation de ces siècles.

Claude Orrieux n'a pas eu la prétention de nous donner ce livre souhaitable mais peut-être impossible encore. Son propos est plus modeste : nous offrir, à partir de cet ensemble documentaire exceptionnel que constituent les « archives de Zénon », l'analyse d'un *moment* de cette époque. Moment certes important (le règne, en gros, de Ptolémée II Philadelphé), puisque c'est à partir de lui qu'on a construit le modèle prestigieux d'une « économie royale » lagide où la rationalité grecque, travaillant sur la millénaire expérience pharaonique, aurait accouché d'une préfiguration des planifications modernes. Moment non moins important toutefois, et de façon contradictoire, dans la mesure où c'est des documents mêmes dont on avait déduit l'exaltation du modernisme économique et administratif des Lagides qu'on déduit aujourd'hui de fortes raisons d'en douter. Un des mérites du livre de Claude Orrieux est de bien mettre à nu ce renouvellement des perspectives.

Les Hellènes et l'hellénisme ont généralement aussi bonne presse dans la conscience occidentale que l'ont mauvaise, de nos jours, la colonisation et le colonialisme. Faut-il pour autant renoncer à associer hellénisme et

colonialisme ? Reconnaissions plutôt que le monde hellénistique d'Orient fut un monde colonial au sens moderne du terme et que l'Égypte lagide nous fournit le premier exemple analysable du fonctionnement d'une société coloniale, où une minorité immigrée et dominante exploite une majorité indigène dominée, de culture radicalement hétérogène, à des fins étrangères aux intérêts de cette majorité ; largement étrangères, bien plus, au pays même, puisque le plus clair des revenus tirés de l'Égypte par les Lagides fut englouti dans des dépenses de politique extérieure et dans le coûteux entretien de cette prestigieuse capitale parasitaire que fut Alexandrie. Exalter, comme on le fait non sans raison, la brillante perpétuation de la culture grecque en terre égyptienne ne change rien à l'affaire.

Zénon est pour nous, grâce à la conservation de ses papiers, le meilleur exemple de ces colons grecs qui connaissent la réussite, à un niveau supérieur à la moyenne : il n'est ni de ceux qui s'enrichissent colossalement dans la fréquentation familière du souverain, ni de ceux que leur échec assimile plus ou moins à la masse égyptienne. D'avoir su lier son destin à celui du ministre Apollonios, lui-même favori du prince, lui a permis de s'insérer facilement dans les rouages compliqués et parfois un peu grinçants d'une machinerie où les limites entre les intérêts publics (royaux, plus exactement) et les intérêts privés ne sont pas toujours claires, et de gérer ses petites affaires dans l'ombre de celles de son maître, lesquelles fructifiaient à l'ombre de celles du roi. Sans fonction officielle, ce factotum d'un grand commis qui est en même temps un grand bénéficiaire découvre vite comment d'être l'« instrument de l'élite dirigeante établie à l'ombre du pouvoir » permet, non sans risques, de se servir tout en servant. Tenter de faire fortune en marge de la fortune d'un puissant qui lui-même fait fortune en marge des « affaires royales », voilà qui exige de la prudence, et le premier article de la prudence de Zénon fut de tenir ses papiers en ordre, de tout conserver qui lui permet de réclamer en aval, de se justifier en amont. D'avoir retrouvé une bonne partie de ces soigneuses archives nous permet de mieux saisir les étroites connexions entre les affaires du prince (qui est l'« État ») et les intérêts privés, de pouvoir débrouiller un peu l'écheveau compliqué de relations où la hiérarchie bureaucratique officielle parfois se confond avec les rapports personnels d'obligation ou de rivalité, parfois s'en distingue ou même s'y oppose.

Les analyses que nous propose Claude Orrieux permettent à la fois de vérifier et de critiquer la représentation que les débuts de la papyrologie avaient conduit à se faire de l'État ptolémaïque et de la société qui vivait sous son autorité. Ferme volonté de centralisation, certes, et où la visée d'un rendement fiscal maximal est le principal ressort de l'économie. Mais il faut nuancer. Le Fayoum, sur lequel nous renseignent particulièrement les papyrus de Zénon, n'est pas toute l'Égypte, mais un coin privilégié où l'expérimentation a pour principale fin d'assurer conjointement la richesse et le prestige du ministre qui y est nanti, sous couvert de la richesse et du prestige du monarque : puissant levier qu'on ne retrouve pas dans les zones de la *chôra* qui n'étaient pas l'objet d'une telle sollicitude. Mais, d'autre part, même dans cette région privilégiée, on s'aperçoit que la rationalité, la fameuse rationalité grecque, n'était pas toujours au rendez-vous. Il n'était guère rationnel de vouloir créer un « secteur pilote » en lui refusant les

conditions sociales de la réussite, c'est-à-dire en exigeant trop et en payant mal. S'il en allait de la sorte dans cette « vitrine » exemplaire de l'expérience lagide, on comprend mieux comment, *a fortiori*, dans toute l'Égypte, la centralisation bureaucratique resta largement aveugle aux réalités quotidiennes traditionnelles, introduisant des productions qui n'intéressaient pas les producteurs et des méthodes qui leur paraissaient insanes, déstructurant les cellules sociales, dédaignant les vieilles mentalités paysannes, etc. L'on fait volontiers gloire à l'époque hellénistique d'avoir diffusé l'économie monétaire : l'on perçoit ici les limites de l'éloge, car la masse monétaire fut toujours (comme dans toute l'Antiquité) fort inférieure aux besoins, ce qui eût pu être inoffensif du strict point de vue des échanges, mais ne l'était pas du point de vue fiscal, la nécessité de payer certains impôts en espèces acculant les imposables à l'insolvabilité ou à l'emprunt et à leurs conséquences, assurant un pouvoir à ceux qui disposaient de réserves : phénomène crucial qu'on a pu analyser presque dans les mêmes termes dans les colonies ibériques d'Amérique. Dès le milieu du III^e siècle, cet aveuglement bureaucratique porte ses fruits amers, qui ont nom mécontentement, pétitions, misère, dettes, prison, grève, mauvaise foi, délations. Et ce dans le « secteur pilote » lui-même.

Qu'on puisse parler d'oppression n'est pas niable (en précisant qu'elle touche aussi les « petits Grecs »), mais cette oppression n'a pas, n'a pas encore le caractère d'un terrorisme d'État. Comme le note Claude Orrieux, elle résulte de l'application d'un système dont l'apparente rationalité, d'ailleurs paralysée par la multiplication des contrôles et des contre-contrôles (les arcanes de la banque et de la ferme !), est en réalité parasitaire par rapport aux conditions et aux traditions du pays. Installé au centre de ce système parasitaire, qu'il s'ingénie à faire fonctionner au mieux des intérêts de ses maîtres et des siens propres, Zénon n'est pas un méchant homme. Comme l'État lagide tout entier, il ne cesse d'improviser pour pallier les blocages, pour concilier les intérêts contradictoires, pour se faire bien voir au château sans se faire haïr au village ; il gère « à la petite semaine » les « grands desseins » qu'il sert, et ses petits desseins propres. Et il y réussit, car il a le mérite, qu'il faut lui reconnaître, et l'habileté, de se démener en préservant la plus grande marge possible de bonté et de bienveillance compatible avec les intérêts dont il profite : il y gagne, à côté de son honnête fortune, une petite gloire locale d'homme juste dont les *enteuxois*, faute d'un décret honorifique civique, lui renvoient complaisamment le reflet.

Un décret honorifique civique... Zénon en eût certes mérité un de sa cité natale de Caunos pour les services qu'il rendit à ses compatriotes. Au fait, pourquoi ne retourna-t-il pas finir ses jours parmi eux, comme prenaient leur retraite en métropole les fonctionnaires et trafiquants coloniaux de notre temps ? La question n'est pas oiseuse : si Zénon prit sa retraite à Philadelphie du Fayoum, c'est parce que, dans les conditions données, la fortune qu'il avait amassée, et qui n'existaient que par son enracinement local et le réseau de ses relations sociales, n'était sans doute pas transférable : il n'eût pu la « réaliser » en espèces sonnantes pour s'embarquer avec un coffre bien garni. Que l'échec les réduisit à la misère ou que le succès leur conférât l'aisance, les colons grecs (à la différence des mercenaires) étaient liés aux pays où leur esprit d'aventure les avait conduits. N'est-ce pas pour

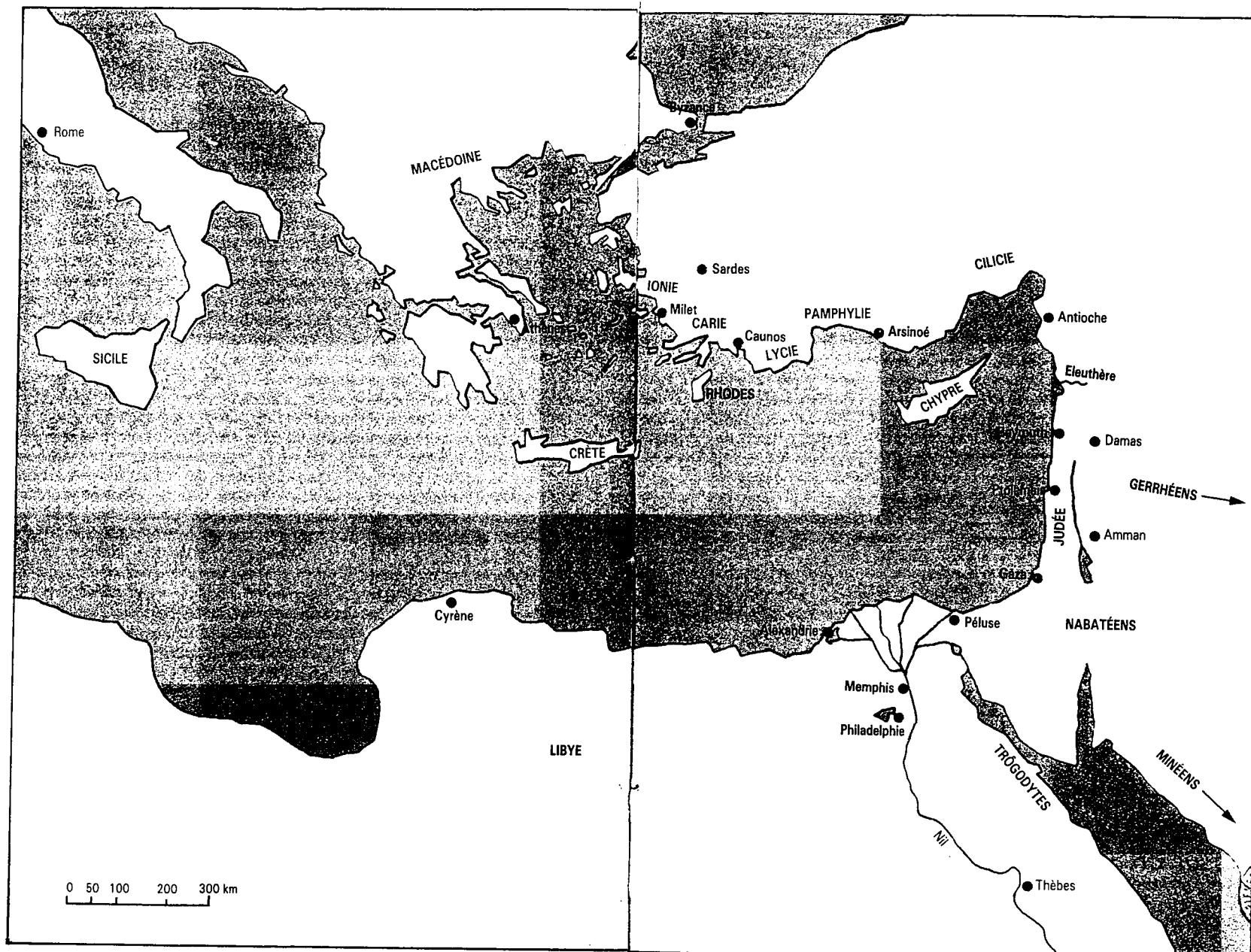
des raisons semblables que tant d'Européens de la première époque coloniale moderne firent souche aux « Indes » ?

Les archives de Zénon ne nous disent pas tout sur l'Égypte ptolémaïque, même pas sur celle de leur temps. Car, répétons-le, il ne s'agit que d'un moment d'une histoire plus longue, et ce moment est ce qu'on peut considérer comme la « belle époque » du système lagide, celle où les revenus tirés de l'Égypte subviennent aux besoins d'une politique mondiale ambitieuse et d'un prestige à son zénith. Ce moment ne durera pas et, déjà peu satisfaisant pour l'esprit, le système édifié par Ptolémée II et Apollonios ne tardera pas à se dérégler sous la pression de facteurs internes et externes qu'il n'est pas toujours aisé d'analyser. Bien qu'on ne dispose plus, pour les deux siècles suivants, d'ensemble documentaire ayant l'abondance et la cohérence de celui de Zénon, les documents ne manquent pas et il serait souhaitable que tous les thèmes qu'a dégagés Claude Orrieux (et que je n'ai pu tous évoquer dans ces quelques pages) soient suivis avec attention, pour montrer, dans le détail terre à terre d'une information datée, dans quelle mesure ils se prolongent, se dénaturent, disparaissent, dans quelle mesure aussi il en apparaît d'autres : celui, par exemple, de l'inflation monétaire (auquel il est déjà fait allusion ici), celui, aussi et surtout, de la violence généralisée qui devait finir par opposer les ethnies dans la guerre intérieure. Sans doute ce travail a-t-il été accompli, dans des ouvrages monumentaux et érudits, d'U. Wilcken à M. Rostovtzeff et à Cl. Préaux. Mais, outre que la documentation ne cesse de s'accroître et les idées de se renouveler, ces travaux n'ont pas toujours, au même degré que le présent livre, le mérite de déployer sous les yeux du lecteur des textes nombreux, complets et traduits. L'on concevrait volontiers un livre semblable (qui ne présenterait plus l'horizon d'un Grec, mais celui *des Grecs en Égypte*) pour l'époque critique des règnes de Ptolémée III à Ptolémée V, un autre pour l'époque des querelles intestines de la dynastie, à partir de Ptolémée VI.

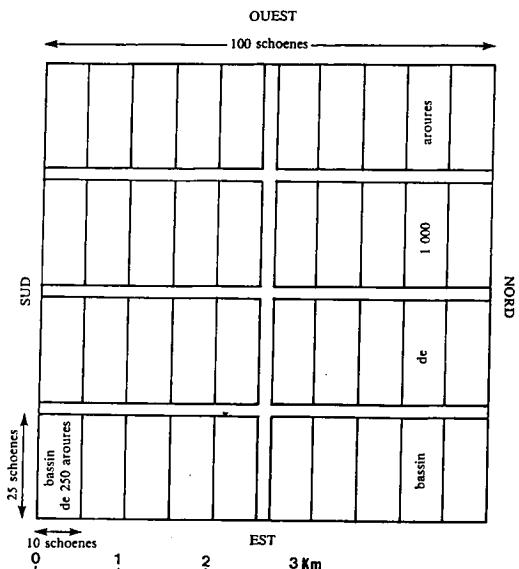
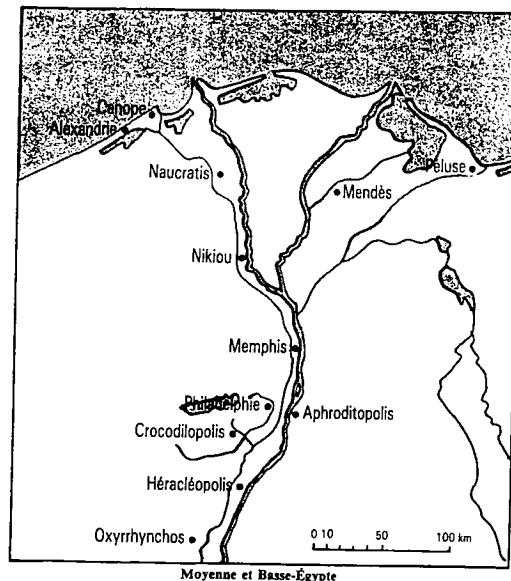
Il n'est d'histoire que du particulier. Il n'est d'histoire sans visée généralisante. Historiens, sociologues, ethnologues, anthropologues ont, depuis un demi-siècle, multiplié les analyses des expériences coloniales modernes : à les lire, on ne peut qu'être continuellement frappé par les nombreux traits que l'on retrouve, quand on la connaît, dans l'Égypte ptolémaïque (que l'on retrouverait certes aussi, si on la connaissait mieux, dans l'Asie hellénistique — mais, même en l'état, ils n'y manquent pas). Peut-être serait-il temps de systématiser les comparaisons et d'envisager une anthropologie coloniale où le monde hellénistique trouverait sa place. Je verrais volontiers dans les travaux de Claude Orrieux une contribution à ce dessein.

Édouard Will

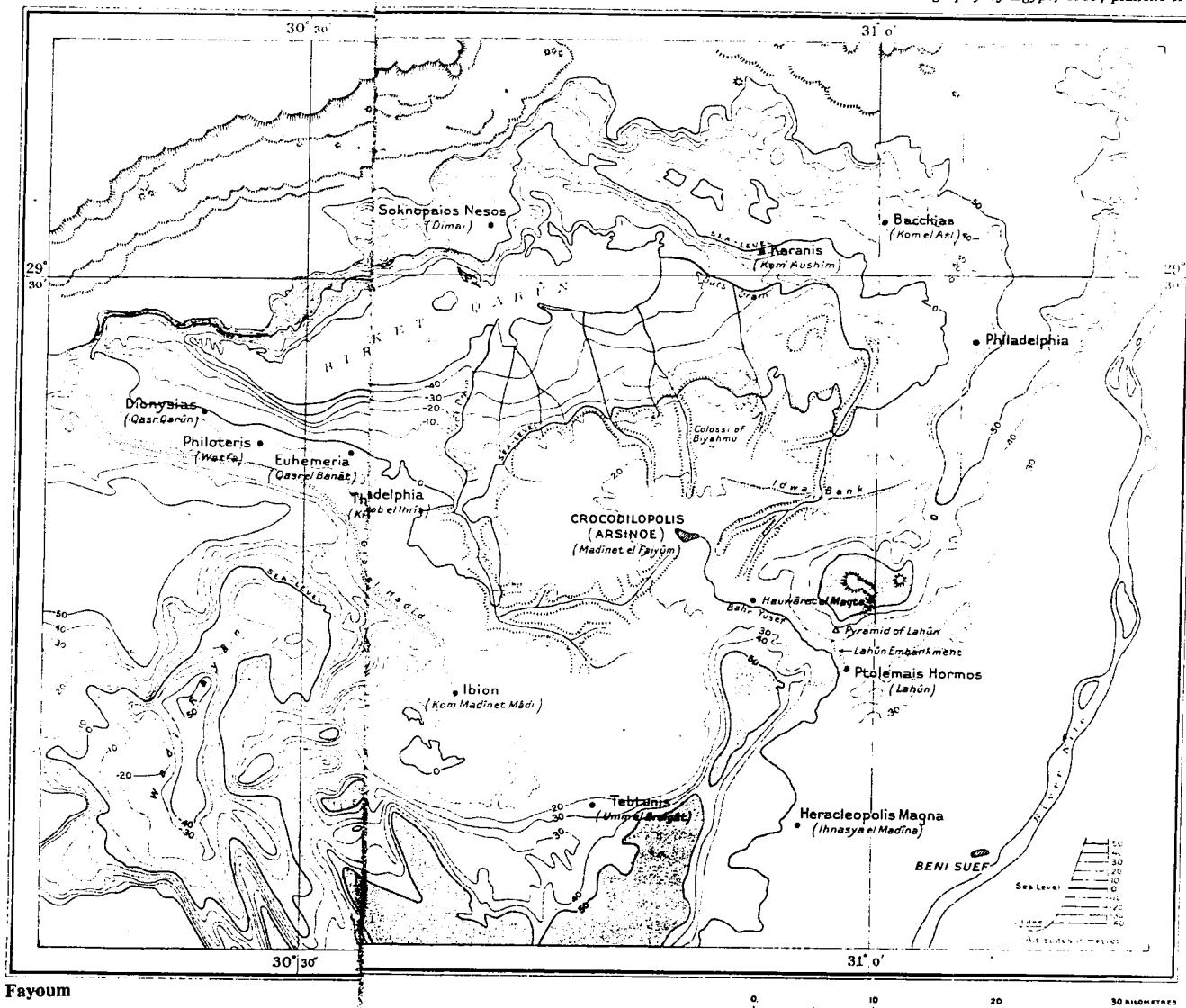
CARTES & ANNEXES



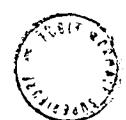
Le monde de Zénon



Plan des dix mille arouras
(P.L.B. XX, Suppl. A)



Fayoum



Unités de mesure

La conversion des mesures anciennes dans le système métrique est souvent hasardeuse. Les équivalences proposées ci-dessous sont approximatives et controversées. Elles visent surtout à donner un ordre de grandeur.

unités monétaires

talent	6000
mine	100
statère	4
drachme	1
obole	1/6
chalque	1/48

mesures de longueur, de surface et de volume

schoene	100	(52,5 mètres)
coudée	1	(52,5 centimètres)
palme	1/7	(7,5 centimètres)
doigt	1/28	(1,9 centimètres)
aroure	100 × 100 coudées	(2 756,25 mètres carrés)
naubion = aölion	(1,34 mètres cubes)

mesures de capacité

matières sèches :	matières liquides :
artabe	30 ou 40 chénices
chénice	(environ 1 litre)

métrète

conge

cotyle

6, 8 ou 12 conges
(environ 3 l)
(environ 0,25 l)

calendrier égyptien

saisons: <i>Akhet</i>	<i>Peret</i>	<i>Shemou</i>
<i>mois</i>		
1 Thôuth (oct./nov.)	Tybi (fév./mar.)	Pachôns (juin/jUIL.)
2 Phaôphi (nov./déc.)	Mecheir (mar./avr.)	Payni (juil./août)
3 Hathyr (déc./janv.)	Phamenoth (avr./mai)	Epeiph (août/sept.)
4 Choiach (janv./fév.)	Pharmouthi (mai/juin)	Mésorè (sept./oct.)

calendrier macédonien

Dystros, Xandikos, Artemisios, Daisios, Panemos, Lôios, Gorpiaios, Hyperbere-taios, Dios, Apellaios, Audnaios, Peritios (Peritios supplémentaire).

Lexique

ayant pris à bail une terre, un troupeau, un bain public, etc.

Hypèrète : appariteur.

Hypodiœcète : adjoint du diœcète chargé de surveiller la gestion des finances royales dans plusieurs noms.

Hypomnèmatographe : membre de l'entourage royal chargé des archives.

Laoi : paysans organisés en villages, appelés « royaux » parce qu'ils dépendent du roi par contrat.

Navarque : amiral commandant la flotte de guerre.

Nomarque : fonctionnaire civil chargé d'une nomarchie, subdivision d'un des districts du nom arsinoïte (Fayoum), dépendant de l'économie.

Nome : province égyptienne.

Paradis : *paradeisos* (mot d'origine perse), centre de cultures expérimentales d'initiative royale ; puis « parc, verger ».

Pédagogue : esclave chargé d'accompagner un enfant au gymnase.

Pédotribe : maître de gymnastique.

Phylacite : gendarme chargé de la police locale, sous la direction d'un archiphylacite (brigadier).

Praktôr : « exécuteur », huissier chargé du recouvrement des dettes publiques et privées.

Prostagma : ordonnance (royale, divine, médicale).

Receveur : fonctionnaire chargé de la perception des revenus royaux, sous le contrôle des fermiers d'impôts.

Sitologue : fonctionnaire chargé d'un grenier public.

Sitomètre : employé chargé de mesurer les céréales.

Stolarque : chef de la flottille privée d'Apollonios.

Stratège : officier général représentant le roi dans un nome, assisté de stratèges subalternes.

Théore : ambassadeur représentant sa cité à des fêtes ou des cultes panhelléniques.

Xenia : « cadeaux », généralement obligatoires, offerts au roi et au diœcète.

Vous avez dit Zénon ?

Sous ce nom, le *Petit Larousse illustré* connaît deux philosophes grecs et un empereur romain d'Orient. Les admirateurs de Marguerite Yourcenar évoquent l'alchimiste imaginaire de *L'Œuvre au noir*... Le Zénon des papyrologues est un inconnu, un homme quelconque. Aussi bien n'est-ce pas pour sa personnalité qu'il fit son entrée dans l'histoire, celle qu'écrivent les historiens, à la fin de la première guerre mondiale. L'actualité suggérait de retrouver chez les Ptolémées d'Égypte le rêve pangermaniste d'un empire mondial ou le despotisme des tsars et des bolcheviks. Puis ce fut la grande époque de l'économie dirigée. Vint enfin la décolonisation. Chaque génération d'historiens a trouvé dans les papyrus de Zénon un remède à sa soif, une source. Pour un inconnu, ce n'est déjà pas si mal.

L'Égypte ancienne, un des plus vieux pays du monde, n'a plus parlé dans sa langue pendant quinze siècles. Depuis la fermeture de ses temples à l'époque byzantine, ses hiéroglyphes ont subi la malédiction qui frappe toute écriture monopolisée par une caste de scribes. Ce qu'on savait d'elle était contenu dans des œuvres littéraires écrites en hébreu, en grec ou en latin, donc par et pour des étrangers. Ensevelie dans l'écriture, sa langue semblait attendre qu'après tant d'autres envahisseurs, les compagnons de Bonaparte entreprennent le chef-d'œuvre qu'est la *Description de l'Égypte*. Le déchiffrement des hiéroglyphes par Champollion viendrait ensuite tout naturellement. Les savants de l'expédition manquée de 1798 s'obligèrent à décrire, c'est-à-dire à représenter dans son ensemble la réalité égyptienne telle qu'ils la voyaient, les fellahs donnant au tableau des antiquités monumentales une échelle humaine. Ainsi naquit l'égyptologie.

Sans le savoir, la *Description de l'Égypte* retrouvait l'inspiration première des scribes dessinateurs. Sur les murs des temples, ceux-ci ne se contentaient pas d'enregistrer impassablement la succession des dynasties. L'essentiel était pour eux la continuité de la vie intégrée à l'ordre cosmique. Pour que la vie soit sauvée du chaos, il faut ou il suffit que le roi existe, quel qu'il soit, usurpateur ou héritier légitime, et que les rites soient quotidiennement renouvelés dans les temples. Ainsi l'homme quelconque appartient à la totalité du réel, dans la continuité symbolique de l'espace et du temps, sur un des registres superposés où figurent, chacun à sa place et pourvu de sa stature analogique, le prince et le guerrier, le prêtre et le scribe, le paysan et l'artisan. Le déroulement ininterrompu des scènes qui courent le long des

salles funéraires invite à une discipline du regard, où le recul de l'abstraction n'est jamais rupture ni discontinuité.

Fouiller dans le passé a parfois quelque chose d'indécent : c'est ouvrir une tombe. On ne pénètre pas dans le passé par effraction. Les archéologues ont appris à leurs dépens que, pour comprendre, on ne doit pas isoler les objets, si beaux ou instructifs qu'ils soient, de leur environnement concret. Aucun détail n'est négligeable. Un indice oublié cache peut-être la clef d'une énigme. Ce qu'en histoire on appelle une « source » jaillit d'une terre. Et cette terre est habitée aujourd'hui par un peuple, c'est-à-dire autre chose qu'un État auquel on demande l'autorisation de fouiller, autre chose qu'une « main-d'œuvre locale » armée de pioches et de couffins. En Égypte, « ces Coptes si anciens que tous les autres auprès d'eux rajeunissent » (Jacques Berque) sont la preuve d'une continuité sans faille, eux dont Champollion découvrit que la langue, conservée dans leur liturgie, est l'ultime avatar de celle des pharaons. La *Description de l'Égypte*, en incluant à la fois « l'état ancien » et « l'état moderne » du pays, donnait une leçon d'histoire.

De la terre égyptienne, des papyrus grecs ont été par milliers exhumés au sens propre, puisque nombre d'entre eux avaient servi à façonner des plasters de momies. Langue étrangère, langue de conquérants, le grec nous place dans la position d'un ethnologue ignorant la langue locale, qui ne peut vérifier ce que lui disent ses informateurs. Leçon de modestie que les papyrologues ont comprise en réservant le nom d'égyptologues aux spécialistes de la langue égyptienne. Convenons d'emblée que les papyrus laissés par Zénon nous font connaître un Grec en Égypte, non pas l'Égypte elle-même. Le cas n'est pas rare : on le rencontre dans tout contact de cultures quand il se présente sous sa forme coloniale.

Certes, il n'y a pas de colonialisme en soi. Et il est parfois tout aussi difficile de penser l'autochtonie. Les Athéniens le savaient sans doute qui, pour légitimer leur lubie d'autochtonie primordiale, remettaient sans cesse sur le métier un enchevêtrement compliqué de mythes et de concepts¹. Sur l'horizon d'une errance chiffrée en millions d'années, l'appropriation collective du sol date de dix mille ans à peine et la propriété privée est plus récente encore. Seul varie le temps écoulé depuis l'appropriation, ou l'usurpation. Il dépasse rarement le millénaire, sauf en Égypte, précisément.

Il n'est guère de frontières géographiques plus nettes : au Nord, la Méditerranée ; des falaises désertiques à l'Est et à l'Ouest ; au Sud, les cataractes. Nulle part le goût de la terre et de l'eau n'est plus spécifique, la notion d'étranger plus justifiée, les agressions extérieures plus manifestes. Hyksos, Assyriens et Perses ont précédé les Grecs ; Romains, Arabes, Turcs et Européens les ont suivis. Personne d'ailleurs ne songerait à nier l'évidence. Pourtant, comme par inadvertance, on affecte parfois de dire « égyptiennes » les ambitions méditerranéennes des Ptolémées qui régnaien en Égypte au temps de Zénon. Du coup, la conquête militaire perd la valeur explicative qu'elle offrait aux Grecs, qui n'avaient pas peur des mots. Appelons donc les choses par leur nom et qualifions de « coloniale » la cohabitation forcée entre une population autochtone et une minorité d'étrangers qui perpétuent leur domination sur un territoire conquis par les générations antérieures. Le grec est la langue de cette minorité dominante.

Pas un ouvrage d'histoire hellénistique n'oublie une référence à ce Zénon qui nourrit tant de notes érudites, quitte à déplorer qu'il apporte si peu à la « grande histoire », celle des rois. Et que dire des lexiques grecs les plus récents, où sont tirés de ses papiers tant d'exemples de vitalité de la langue, adaptant vigoureusement le fonds ancien et parfois le réactivant pour s'adapter aux réalités égyptiennes sans recourir aux emprunts linguistiques. Manque pourtant le goût de la source, manque le regard de l'homme.

La papyrologie grecque est science du détail. Le papyrus est une matière fragile, dont la conservation suppose des conditions hygrométriques rares. Il nous parvient souvent dans un piteux état. La tâche première du papyrologue est de tout lire, car rien n'est insignifiant. Il y faut une patiente éducation de l'œil. La minutie des notes ajoutées par les éditeurs, déroutante pour un lecteur ordinaire, n'est que la partie émergée d'un iceberg. Des mois entiers de remarques microscopiques, parfois des années ont précédé. T.C. Skeat, par exemple, annonçait en 1933 la parution prochaine des papyrus de Zénon conservés depuis vingt ans déjà au British Museum. L'ouvrage ne fut achevé qu'en 1973. Et on comprend, en le dépouillant, qu'il a exigé une obstination toute britannique.

L'histoire grecque est science de la rareté. La rigueur des historiens s'exerce à combler des lacunes gigantesques. Des pans entiers de leur objet leur échappent. Ils reconstituent un squelette avec un fragment de boîte crânienne. Leur maîtrise est dans la synthèse. Leur rêve est d'imiter Thucydide, qui d'un seul concept — l'impérialisme maritime — rendit intelligibles les causes et le développement de la guerre du Péloponnèse. Les faits ne parlent pas d'eux-mêmes. Pour comprendre un ensemble de papyrus, il ne suffit pas de les lire. Il ne suffit pas davantage d'englober le tout dans une conception économique moderne, en faisant parler au document le langage d'Adam Smith. Manque le lien entre deux formes de rigueur, qui conduisent l'une à l'analyse, l'autre à la synthèse, l'extrême rigueur ne produisant que l'intolérance.

Retrouver le goût de la source et le regard de l'homme. Les papyrus en contiennent la promesse, puisqu'ils apportent l'objet le plus rare, le document contemporain, rigoureusement daté. On offre généralement ce genre de textes aux étudiants de premier cycle universitaire, qui s'initient au commentaire de documents comme les géographes étudient les cartes. Des recueils de papyrus traduits, excellents, existent par exemple en anglais ou en allemand, non en français. L'énorme majorité des étudiants d'histoire ancienne, ignorant le grec, ignore aussi la papyrologie. Le péril n'est pas mortel : ils recourent aux ouvrages anglais ou allemands. J'ai pour ma part, le sort ayant voulu que je consacre dix années de ma vie aux papyrus de Zénon, pensé qu'autre chose était à faire.

Ayant acquis la conviction que le plus intéressant dans les papyrus de Zénon est ce qui échappe à la généralisation, la quotidienneté, j'ai tenté une biographie sans biographe, privilégiant la lecture suivie pour éviter l'éparpillement des notes et le morcellement des textes. La vie quotidienne est peuplée d'inconnus, dont le nom ne figure pas dans les dictionnaires. Pourtant ces inconnus aussi font l'histoire, la vraie, celle des hommes. Et quoi qu'on fasse, le goût de la source et le regard de l'homme sont individuels. Voilà qui est passionnant chez un inconnu : il ne joue pas au baladin ; il

ne se donne pas en spectacle. Zénon est si discret que sa marque est imperceptible, celle que l'archiviste imprime aux documents qu'il classe, celle qui disparaît irrémédiablement dans les recueils de morceaux choisis. Comme il fallait tout de même prélever environ un papyrus sur dix, j'ai voulu retrouver avec rigueur et appliquer avec honnêteté le critère qu'il utilisa lui-même lorsqu'il sélectionna ses propres dossiers.

L'archivage est un problème contemporain : dans le flot des témoignages où s'exprime notre monde, que conserver, c'est-à-dire que détruire ? Le jugement de l'archiviste n'est nullement arbitraire ; il applique des principes aussi objectifs que possible, en fonction de l'utilité à moyen ou à long terme. C'est ce jugement individuel qui fait des archives de Zénon un ensemble unique. Ses intérêts immédiats ne font guère de doute : il est venu en Égypte pour faire fortune. Il a conservé certains papiers dans ce but, pendant une trentaine d'années. Puis il a cessé de le faire, fortune faite. Il n'a pas réuni ces pièces pour informer la postérité tout en édifiant un monument à sa propre gloire. Il a gardé ce qui l'intéressait, lui seul. Pas de biographe donc, mais un archiviste auquel j'ai tenté d'être fidèle, respectant ce non-dit qui aurait dû rester confidentiel.

Nous y gagnons de découvrir que l'homme est typique dans son individualité même. Nous avons la chance de faire un peu l'école buissonnière. Des chemins forestiers s'entremêlent devant nos pas. Au hasard d'une échappée, une perspective apparaît sur le grand projet des Grecs en Égypte, et sur les raisons de leur échec à long terme. En essayant de placer les textes tels quels — seulement conditionnés par les règles de la traduction — au lieu qui leur convient dans l'optique de l'archiviste, j'ai cru voir apparaître, touche après touche, comme un paysage impressionniste, un peu rebelle aux normes académiques, mais si peu, juste ce qu'il faut pour échapper à la grisaille officielle et à l'ennui qui naît de l'idéologie. C'est un paysage grec, sans le moindre doute — grecque est la lumière qui inonde l'ensemble, grec est le regard, celui de Zénon — un paysage grec en terre d'Égypte. Continuité, discontinuité, le thème s'impose de lui-même.

Qui était donc Zénon, fils d'Agréophon ? Un citoyen de Caunos, petit port de Carie, aujourd'hui Dalian, sur la côte occidentale de la Turquie faisant face à l'île de Rhodes. Comme tant de Grecs jusqu'à nos jours, il prit le large pour tenter sa chance. Mais en ce temps-là, qui reste unique dans l'histoire, il avait la possibilité d'aborder dans d'immenses territoires conquis par Alexandre le Grand. Il choisit Alexandrie, où régnait la dynastie des Lagides. En 261, date la plus ancienne attestée dans ses papiers, il est au service d'Apollonios, récemment promu diocète, c'est-à-dire préposé aux finances de Ptolémée II Philadelphe (283-246). Celui-ci entre cette année même en guerre avec la dynastie rivale établie en Syrie, en Asie Mineure et jusqu'aux frontières de l'Inde, les Séleucides. Pour les besoins de son maître, Zénon circule dans la province frontalière dite de Syrie et Phénicie, qui s'étend au Sud-Liban, en Palestine et en Transjordanie.

À partir de l'été 258, il accompagne Apollonios dans ses tournées d'inspection à travers les nomes, c'est-à-dire les provinces. Lors de son passage dans l'oasis du Fayoum, qui se trouve au sud-ouest du Caire, de l'autre côté du Nil, il contrôle l'aménagement du domaine (*dôrêa*) dont le Roi vient de concéder la jouissance à son ministre, près d'une nouvelle fondation qui

s'appellera Philadelphie, dont les ruines informes portent aujourd'hui le nom de Kharabet el-Gerza, à la limite du désert qui sépare le Fayoum de la vallée. Au printemps 256, il est placé à la tête du domaine.

Pendant neuf ans, il représente Apollonios à Philadelphie. Il étudie les dossiers qui relèvent de sa compétence, couvrant à la fois les problèmes agricoles et les conflits sociaux. La masse des affaires courantes ne le concerne pas directement. Il se contente de trancher en appel les cas les plus épines. Chaque papyrus est classé par ordre chronologique. Lettres, reçus, bordereaux, registres quotidiens, comptes individuels s'accumulent dans ses coffres, écho déjà répercute par des témoins partisans, pièces justificatives déjà traitées dans des plaidoyers, ombre d'une ombre. Parallèlement, il développe ses propres affaires, dont le reflet semble mêlé inextricablement à l'image de la *dôrêa*. Pure apparence. Les comptes privés de Zénon sont soigneusement séparés dans des dossiers à part. Ils n'ont été confondus avec ceux d'Apollonios que par les éditeurs².

Au cours de l'année 248, il prend congé du ministre et se consacre uniquement à sa fortune personnelle en s'associant à son jeune frère Épharmostos. Le 28 janvier 246, Ptolémée III Évergète (246-222) succède à son père et la troisième guerre syrienne (246-241) éclate pendant l'été. Apollonios disparaît de la scène politique après 245, dans des circonstances que nous ignorons. La liquidation de la *dôrêa* s'achève en 243³. Épharmostos meurt à la fin de cette année. Zénon cesse de tenir régulièrement ses archives pendant l'été 240 et semble les avoir transmises à son autre frère, Apollonios, secrétaire d'Euclès, qui a mené à terme la liquidation de la *dôrêa*. Le dernier document daté, relatif à Zénon, nous conduit jusqu'au 14 février 229. L'ensemble que nous désignons conventionnellement comme « archives de Zénon » couvre les années 261-229, soit trente-deux ans.

La biographie de Zénon est donc partagée en deux périodes, avant et après 248. Les treize premières années, celles de sa « vie publique », sont les mieux documentées. Un comptage révèle que, sur environ 1 750 papyrus utilisables, ses papiers personnels n'en comptent que 450, soit le quart. On comprend qu'ils soient passés inaperçus ou presque. Pourtant ils permettent seuls de découvrir le fil conducteur. À le suivre, nous parcourons un espace, nous apercevons un horizon, nous laissons naître en nous la compréhension.

Un équilibre des puissances ?

Au milieu du III^e siècle avant notre ère, l'horizon politique est méditerranéen. À l'Ouest, Rome et Carthage ont stoppé définitivement l'expansion grecque. Les guerres puniques vont occuper l'Occident jusqu'au tournant du siècle. À l'Est, les deux organismes étatiques antérieurement connus des Grecs, cité et peuple (*ethnos*), sont désormais entremêlés dans de grands ensembles disparates, les royaumes, dont l'étendue varie peu. Au XIX^e siècle, on aurait parlé d'équilibre des puissances.

Les Antigonides ont leur capitale à Pella en Macédoine, berceau de l'empire d'Alexandre, les Séleucides ont la leur à Antioche, près de la côte syrienne, et les Lagides rayonnent autour d'Alexandrie. Bien installées au

centre de leurs positions territoriales, les trois dynasties rivales défendent sur leurs marches continentales un front soumis au flux et au reflux des aventures guerrières. En réalité, les monarchies hellénistiques sont la simple résultante des forces militaires. Elles ne s'appuient pas, comme les « puissances » au XIX^e siècle, sur un patriotisme national. Là où nous voyons une indéniable unité culturelle qui a conduit J.G. Droysen à forger le concept de « monde hellénistique », les contemporains ne discernaient qu'une succession prodigieuse d'exploits réalisés par des individus jouissant de la faveur des dieux. Rien qui ressemble au dessein « froidement méthodique » du Sénat romain. Les rois tiennent leur trône d'une querelle d'héritage muée en combat de chefs.

L'historien grec Polybe, qui assista au siège et à la chute de Carthage en 146, médita et comprit les leçons de l'irrésistible montée de Rome. Voici comment, rétrospectivement, il analyse la politique extérieure des trois premiers Ptolémées :

« Ils attachaient aux affaires étrangères plus d'attention qu'à leur pouvoir sur l'Égypte elle-même. Aussi faisaient-ils peser leur menace sur les rois de Syrie par terre et par mer, grâce à la maîtrise de la Syrie Creuse et de Chypre. Ils tenaient à leur portée les princes d'Asie, de même que les îles, grâce à la domination des villes, des positions et des ports les mieux situés tout le long de la côte, de la Pamphylie jusqu'à l'Hellespont. Ils surveillaient les affaires de Thrace et de Macédoine grâce à la maîtrise des villes voisines d'Ainos, de Maronée et encore au-delà. Telle était leur politique : ils portaient au loin leur main, poussaien devant eux à grande distance leur pouvoir et ainsi n'avaient jamais à défendre leur autorité sur l'Égypte. C'est pourquoi ils attachaient avec raison une grande attention aux affaires étrangères »⁴.

Par deux fois l'Égypte avait été envahie pendant les guerres entre successeurs d'Alexandre, en 321 par Perdiccas et en 305 par Antigone le Borgne. Elle le sera encore aux deux siècles suivants, et c'est précisément pour marquer la responsabilité du quatrième Ptolémée dans la déstabilisation, que Polybe décrit le sommet atteint par l'action persévérente de trois rois. Les possessions lagides forment un dispositif de défense en profondeur réparti à l'intérieur de deux cercles. La Syrie-Phénicie et Chypre ont pour mission la couverture immédiate de l'Égypte et la dissuasion la plus proche du centre adverse : les positions ptolémaïques sont à moins de 200 km d'Antioche et à plus de 700 d'Alexandrie. Un chapelet de cités, de bases et de ports égrenés en ligne continue sur le littoral d'Asie Mineure depuis la Pamphylie jusqu'à la Carie, et parfois plus loin encore sous forme de points d'appui avancés, permet de garder le contact avec les dynastes indépendants et les cités égées dont l'alliance à éclipses est l'enjeu des manœuvres diplomatiques. Enfin quelques antennes sur la rive droite des détroits auraient été acquises par Ptolémée III au début de son règne pour mieux surveiller les Antigonides. Un glacis doublé d'une zone d'influence : tel sera par la suite l'objectif de Rome en Orient. Un coup d'œil sur la carte montre que les souverains alexandrins en ont eu la primeur. La géographie les favorisait aux dépens des Séleucides, dont la domination continentale s'étendait sur 4 000 km, de la mer Égée à l'Afghanistan.

Cette conception de la politique étrangère exprime l'essence militaire des

royaumes : ce sont des monarchies personnelles taillées au fil de l'épée. La forme juridique de l'autorité royale sur les collectivités locales juxtaposées varie selon les circonstances de leur mise sous tutelle. Sur les parois des temples égyptiens, par exemple, les Ptolémées reçoivent l'antique titulature pharaonique : ainsi s'exprime la légitimité particulière reconnue au roi par le clergé d'un des peuples ralliés à Alexandre. Autre est le statut de Chypre, de la Cyrénáïque ou de la Judée, autres les institutions traditionnelles des cités anciennes comme Éphèse ou Halicarnasse, hellénisées comme Tyr ou Gaza, nouvellement fondées comme Ptolémaïs (Saint-Jean-d'Acre) ou Philadelphie (Amman), sans oublier la capitale. Mais en aucun cas les cités ou, à plus forte raison, les peuples n'ont des droits limitant le principe absolu de la monarchie personnelle, selon lequel le degré d'autonomie interne accordé à telle partie des terres conquises dépend entièrement de la « philanthropie » du vainqueur, qui ne répond de ses actes devant personne.

À l'intérieur des frontières, l'unité monarchique n'empêche donc pas les disparités de tous ordres, notamment sociologiques et économiques. Les zones de développement et d'innovation sont groupées autour des villes. L'époque a connu un essor sans précédent de l'urbanisation. Certes, les Ptolémées n'ont admis que trois cités grecques en Égypte ; mais on en compte un bon nombre dans leurs possessions extérieures, une vingtaine en Syrie-Phénicie, davantage en Asie Mineure. Ce sont des foyers de vie intellectuelle et artistique, des pôles d'expansion commerciale, des modèles envoyés de civilisation. La réussite la plus spectaculaire est celle d'Alexandrie. L'agglomération abrite les palais royaux, avec des parcs, des temples, un gymnase, et les deux fondations culturelles qui ont fait d'elle le symbole de l'hellénisme, la Bibliothèque et le Musée. Les grandes fortunes favorisent l'artisanat de luxe ; l'activité portuaire fait le reste. Un peu protégés au nord par l'île de Pharos, les deux ports ouverts sur l'est et sur l'ouest communiquent au sud par un canal navigable avec le lac Maréotis, débouché du trafic fluvial provenant de la vallée du Nil. Au témoignage de Strabon, qui écrit au début du règne d'Auguste, il arrive au port du lac Maréotis plus de marchandises qu'au port maritime (*emporion*). Les énormes quantités de blé vendues à l'étranger par le roi justifient probablement cette impression globale d'un volume supérieur des exportations. Mais on aurait tort de transposer ce phénomène brut en termes de balance des paiements. Car le trafic alexandrin se développe dans le cadre d'une économie d'empire. Les échanges commerciaux se font principalement avec les possessions ptolémaïques, à l'intérieur d'une zone monétaire coupée du reste du monde grec. Quoi qu'il en soit, la réussite alexandrine est la manifestation éclatante d'une ambiguïté : les richesses qui s'y accumulent viennent de la vallée du Nil, mais n'y retournent guère.

Dans le vocabulaire des Grecs, l'Égypte est la *chôra*, c'est-à-dire le territoir rural où l'on pénètre en quittant la *polis* par excellence, Alexandrie. Les deux antiques capitales de Haute et de Basse-Égypte, Thèbes et Memphis, n'en conservent pas moins leur importance économique et religieuse. Dans la Grèce des cités le même mot pris absolument désigne le territoire civique. Ici, le rapport ville/campagne est tout différent. La terre n'est pas exploitée par des esclaves, mais par des paysans libres, organisés en communautés villageoises, les *laoi*, qui cependant ne sont pas propriétaires mais

tenantiers du sol. Ils cultivent, indépendamment ou par groupes, des parcelles qui leur sont louées par leurs divers détenteurs en vertu d'un bail fixant le montant du fermage annuel. La forme des contrats est assurément grecque. Mais un régime foncier où la quasi-totalité des terres appartient au roi et aux temples ne l'est guère. La propriété privée existe et se développera même lentement — ce fait suffit à réfuter le cliché littéraire selon lequel le roi est « propriétaire de l'Égypte » — mais elle n'est pas dominante comme en Grèce.

Les Ptolémées ont substantiellement conservé des structures sociales milénaires, parce qu'elles leur convenaient. D'après le témoignage massif des papyrus, le trait caractéristique est l'importance matérielle de l'infrastructure fiscale : un réseau ramifié à l'extrême d'entrepôts (greniers, chais, etc.) dans chaque village, des banques dans chaque nome, une organisation à sens unique des transports draguant les richesses vers la capitale. Cette économie d'emmagasinage est bien connue par l'archéologie orientale. Le surproduit agricole, c'est-à-dire la marge de la production servant à la subsistance des non-producteurs, continue d'être dans sa plus grande partie accumulé puis commercialisé par le fisc, ou concédé aux militaires, fonctionnaires et hauts dignitaires qui, comme le diecète Apollonios, reçoivent en « don » (*dôrēa*) l'usufruit (non la propriété) d'une partie du domaine royal, ou enfin directement prélevé par les temples. Dans cette organisation bipartite, les couches supérieures de la société ne captent donc pas elles-mêmes les sources de richesse, mais bénéficient d'une redistribution dans la mesure exacte où elles monopolisent l'appareil d'État.

L'Égypte hellénistique est pour ainsi dire une société doublement dualiste, puisqu'un clivage ethnique y renforce la bipartition sociale inhérente au type de production principal. La justice royale ratifie cette juxtaposition irréductible en séparant les tribunaux selon la langue des justiciables, Égyptiens ou hellénophones. Les deux groupes linguistiques se côtoient donc en gardant leurs distances. Cette coexistence garantie par le droit limite les réactions proprement racistes ou nationalistes, du moins au III^e siècle qui nous occupe. L'ascendant social des immigrants hellénophones n'en est pas moins solidement fondé sur des critères extra-juridiques : leur supériorité totale dans l'administration, la police et l'armée, leur position de force dans le secteur commercial de l'économie et surtout leur ensemble organisé de justifications culturelles.

La situation coloniale est pensée sur le modèle — souvent reproduit par la suite — d'une « supériorité héroïque » (R. Delavignette), poussée dans le cas des souverains jusqu'à la divinisation. Le postulat de l'excellence hellénique dicte le schéma suivant : viennent d'abord les Grecs des cités (même si leur origine ethnique laisse à désirer), puis les non-Égyptiens hellénisés (par exemple Juifs et Arabes), enfin les Égyptiens. Dotés d'une tenure (*clérōs*) en guise de salaire, les mercenaires — appelés pour cette raison « clérouques » — maintiennent au sein de la population hellénophone regroupée autour des centres culturels que sont les gymnases, les traditions épiques enseignées aux enfants avec la lecture. Corrélativement, le déclassement des guerriers égyptiens réduits au rang de supplétifs entraîne une grave destructuration sociale : l'éthique guerrière est réservée aux Grecs et

la classe sacerdotale devient le seul corps constitué apte à représenter l'ensemble de la population égyptienne.

Modèle civilisateur, l'hellénisme offre aux non-Égyptiens l'attrait de l'assimilation culturelle, prélude à l'ascension sociale. A partir du moment où ils cessent d'être des Barbares, c'est-à-dire où ils parlent grec et vivent à la grecque, ils peuvent aspirer aux plus hautes fonctions, du moins en principe et au terme d'une longue probation. Ce sera le cas de certains Juifs. Leurs noms grecs empêcheraient de les identifier si la nomenclature officielle n'imposait dans certains actes civils l'utilisation de l'ethnique, c'est-à-dire la désignation d'origine en vertu de laquelle ils sont justiciables des tribunaux helléniques (c'est pourquoi nous disons « Juifs » et non « Juifs », par référence à la Judée d'où leurs familles sont originaires). L'hellénisme enrichit même son panthéon de quelques personnalités divines d'origine égyptienne, non sans les dépouiller au préalable de leurs attributs choquants ; ainsi Sarapis, Isis et Anoubis, ce dernier étant le seul à avoir conservé son aspect animalier de chien des enfers.

Mais le phénomène inverse ne s'est pas produit. La religion égyptienne n'emprunte pas aux Grecs. Derrière l'immobilisme hiératique d'une pensée qui réduit sans sourciller la conquête à un simple changement de dynastie, les sources égyptiennes attestent les cheminements souterrains d'une civilisation que seul le christianisme entamera, non sans se transformer lui-même profondément. Les coutumes alimentaires des Égyptiens sont autres ; ils entretiennent des conceptions très différentes sur la famille, le village, le droit, le bien et le mal en général ; ils adorent des dieux inassimilables. L'influence étrangère impose des rapprochements dans tous les domaines, mais les cultures ne fusionnent pas. La résistance égyptienne à l'acculturation était d'autant plus facile qu'elle était encouragée par le souverain lui-même, qui reconnaissait à ses sujets égyptiens la qualité de personnes juridiquement libres au sens grec du terme, et leur laissait toute latitude dans les secteurs échappant aux intérêts du fisc, sous la responsabilité des notables villageois, les « Anciens » (*presbyteroi*). Ceux-ci facilitaient grandement les arbitrages de l'administration centrale en lui dénonçant les abus des fonctionnaires locaux. Le coup de génie du pouvoir lagide fut précisément de créer une relation triangulaire en s'introduisant comme arbitre impartial dans les conflits opposant producteurs et fonctionnaires. La rouerie grecque et la servilité sacerdotale dressèrent un écran protecteur à l'abri duquel les Égyptiens supportèrent longtemps sans révolte ouverte un régime si respectueux des différences, si désireux de mériter des qualificatifs moraux, si habile enfin à éviter les apparences d'une oppression génératrice de ressentiments. Le fait est que les papyrus de Zénon fourmillent de dénonciations et de plaintes, mais jamais n'émerge une haine ouverte. Le seul indice de résistance encore passive est la fuite du lieu de travail (*anachôrèsis*), vieille habitude égyptienne qui gagne alors les « petits Grecs » et deviendra bientôt pour le fisc une véritable plaie. Mais il s'agit d'un mouvement social et non national.

À cette société dualiste correspond une économie hétérogène. Le voisinage de zones, limitées, obéissant aux règles du marché, avec d'autres, prédominantes, où subsiste l'ancien système (domaine royal et terres sacrées) provoque de nombreuses distorsions. Chaque secteur capte et redistribue

à sa manière le surproduit agricole ou artisanal. Au fil du temps fut surajouté un réseau enchevêtré de procédés fiscaux frappant toute activité productive : tracasseries paralysantes ; multiplication des imprudentifs ; incohérence des prévisions à long terme ; ignorance des effets induits par les différentes formes de ponction fiscale ; disproportion entre les produits absorbés par l'autoconsommation paysanne ou drainés par la rente foncière et ceux qui sont destinés à la commercialisation privée ; faible développement de la masse monétaire ; usage non économique des droits de douane ; mécanismes archaïques de la fixation des prix ; multiplicité des régimes du travail, tous les symptômes du sous-développement sont attestés. C'est en vain qu'on tente de décrire au singulier une économie plurielle, en s'appuyant sur le fait qu'à cette époque les phénomènes proprement économiques ne jouent pas de façon autonome. Sous le terme « économie royale », on ne décrit pas un système économique unifié, mais l'omniprésence de la bureaucratie agraire.

Une bureaucratie agraire

L'administration centrale entoure le souverain dans la guerre comme dans la paix. Elle se distingue de la maison royale, où figurent courtisans et dignitaires domestiques (officier de bouche, grand veneur, médecins, etc.). Devenu selon l'expression des philosophes une « loi vivante », le roi légifère seul par voie d'ordonnance (*prostagma*) ou de règlement (*diagramma*). D'où l'importance de la chancellerie, qui met en forme et archive les documents publics sous la responsabilité de l'épistolographe (correspondance) et de l'hypomnémator (archives d'État). Sans se dessaisir des décisions suprêmes, le roi sollicite les avis des membres de son Conseil, personnalités souvent hauts en couleur, choisis selon son bon plaisir dans la fine fleur de l'aristocratie grecque, dont Polype trace les plus noirs portraits. L'un des conseillers royaux, plus favori que vizir, tient parfois et à titre provisoire le rôle d'un premier ministre ; d'autres sont appelés à commander aux armées ou à la flotte ; certains sont envoyés en mission spéciale dans les possessions éloignées. Il est troublant mais significatif — nous verrons pourquoi — que la documentation papyrologique, reflet de l'Égypte rurale, ait donné l'impression tout à fait fausse que le premier personnage de l'État après le roi était le diecète, par exemple Apollonios. Chargé des finances royales, il n'occupait qu'un rang moyen dans la hiérarchie de cour. Certes, les Lagides ne négligeaient pas leur trésorerie. Mais pour que leurs richesses s'accumulent, il fallait d'abord que l'empire fût solide et les populations soumises. Cette tâche revenait à d'autres qui, pour cette raison, occupaient une position supérieure.

Avant la conquête, l'Égypte était divisée en une trentaine de noms. Ptolémée I établit à leur tête des stratèges, ses représentants directs, détenteurs du pouvoir coercitif et chargés du maintien de l'ordre. Sous Ptolémée II, les stratèges reçurent le droit de répondre au nom du roi aux plaintes érites (*enteukeis*). L'idée de mettre des militaires au premier rang de l'administration provinciale était naturelle. Dans le monde grec, on distinguait peu entre les carrières civile et militaire, et les rois étaient avant tout des guer-



riens. Il fallait en permanence prévenir toute velléité de soulèvement, et maintenir sur le qui-vive une armée de mercenaires capable à tout moment de servir les ambitions du prince. Le danger pouvait venir d'un général félon tournant contre son souverain les armes qu'il en avait reçues. Aussi la puissance des stratégies dans les provinces était-elle balancée, du moins sous les trois premiers Ptolémées, par celle des économies qui dépendaient non du stratège mais du diocèse. Par le biais de l'intendance militaire qu'il contrôlait (administration des terres attribuées aux soldats, équipement et ravitaillement des troupes en déplacement, logement des soldats, etc.), le diocèse était en mesure d'équilibrer l'influence des stratégies. Cette ingénieuse compensation des forces, véritable secret de la réussite initiale de l'administration lagide, n'était pas sans subir des fluctuations passagères du fait des personnes. Ainsi Apollonios semble avoir dû à la faveur de Ptolémée II une autorité personnelle sans aucune mesure avec ses attributions strictes, notamment sur les théâtres d'opérations extérieurs. D'où le mythe du « tout-puissant diocèse ».

À l'échelon intermédiaire entre le nome et le village, on rencontre des subdivisions d'étendue variable. Ainsi le nome arsinoïte (Fayoum) est divisé en trois districts portant des noms de personnes, Polémon, Thémistos et Héraclide, ce dernier étant subdivisé en deux nomarchies dirigées par un nomarque, l'une au sud, l'autre au nord, celle dont dépend Philadelphie. Les nomarques ont en main l'administration civile et se préoccupent essentiellement de la bonne marche de la production agricole, base des revenus royaux. Ils sont épaulés par les scribes royaux ou basilicogrammistes, qui par leur présence garantissent la validité des actes administratifs.

L'unité fondamentale est le village (*kōmē*), communauté de base où les paysans conservent leurs traditions et leur franc-parler vis-à-vis des fonctionnaires, dont leurs ancêtres se sont plaints pendant des millénaires. Le village est normalement administré par un cōmarque, fonction remplie sans le titre par Zénon à Philadelphie, assisté du plus humble titulaire de la hiérarchie des scribes, le cōmogrammate, souvent un Égyptien. Des gendarmes, les phylacites, dirigés à Philadelphie par un archiphylacite, aident les fonctionnaires locaux à poursuivre les voleurs et autres contrevenants.

Dans un pays comme l'Égypte où l'irrigation est la donnée majeure de l'économie rurale, l'administration de l'eau est centralisée entre les mains du diocèse. Celui-ci programme l'ensemble des opérations d'entretien des canaux et des digues, ordonne l'ouverture des vannes à une date précise du mois d'août, selon la hauteur atteinte par la crue aux nilomètres, établit ensuite pour l'ensemble de l'Égypte, en fonction de la qualité de la crue qui varie chaque année en volume, en intensité et en durée, le tableau des étendues de terres à ensemencer, permettant de prévoir globalement le rendement des impôts et d'établir en conséquence le budget de l'année suivante. On comprend que ce rôle primordial dévolu au diocèse dans la vie quotidienne des Égyptiens ait accru sa stature. Les problèmes techniques sont réglés à l'échelon du nome sous l'autorité de l'économie, assisté d'un contrôleur des comptes, l'écogiste, et d'un banquier royal. Il débloque les crédits souvent considérables exigés par la mise en état de l'infrastructure hydraulique. L'exécution est assurée par l'ingénieur en chef d'un nome (appelé *architektōn* parce qu'il s'occupe de tout ce qui regarde les construc-

tions et travaux publics financés par le Trésor), assisté de géomètres qui dressent les plans. Les contrats sont souscrits par des entrepreneurs spécialisés, et attribués au cours d'une séance d'adjudication publique à celui qui présente le devis le moins élevé en respectant le cahier des charges.

Ce tissu administratif paraît satisfaisant. Il serait permis d'y voir un perfectionnement utile au développement économique s'il n'était affecté d'une tumeur maligne. Il est en effet un secteur où pullulent les sous-ordres et les tracassins de la paperasse, où les infractions sont jugées par des juridictions spéciales échappant aux normes communes (les avocats sont interdits), où une inquisition pointilleuse atteint les limites de l'absurde : la fiscalité. Décrire ses raffinements serait trop long. Les textes traduits ci-après en donneront une image lancinante. En fait, l'énorme majorité des papyrus grecs d'Égypte s'y rapporte. Comment avoir une monnaie forte ? Tel paraît être le problème premier des Lagides, celui qui conditionne tous les autres.

Face à la pression fiscale, Grecs et Égyptiens se comportent comme des hommes doubles. Ils s'entortillent dans les fils entremêlés de multiples petits pouvoirs, dont chacun souffre et profite à la fois. La survie dépend de la débrouillardise et du bricolage. Zénon réussit. Beaucoup d'autres commettent d'irrémédiables erreurs. L'omnipotence de commis médiocres tremblant de peur à l'idée d'une dénonciation toujours possible engendre un jeu étrange de gendarmes et de voleurs, où le renversement des rôles est courant. Les petites gens l'emportent parfois, en attendant le retour des choses. Les mailles du filet ne sont pas si serrées qu'elles empêchent de se faufiler. Tout le monde ment et personne ne ment, puisque le roi donne le plus haut exemple de l'hypocrisie. Liberté individuelle et appropriation privée sont dans ce régime des priviléges précaires : la prison et la misère font partie du proche horizon. Du haut en bas de l'échelle, chacun tente de s'en accommoder. Le dualisme social était bien antérieur à l'arrivée des Grecs. Il n'y a pas uniquement d'un côté les bourreaux et de l'autre les victimes : chacun peut être l'un et l'autre. Nombre de « petits Grecs » extérieurs à l'administration partagent les conditions de vie des Égyptiens, sans avoir leur accoutumance à la bureaucratie. Pour une réussite financière comme celle de Zénon, que d'échecs ! La richesse royale épouse les territoires conquis. Quand ceux-ci rétréciront à partir du II^e siècle, la monnaie d'or et d'argent, signe le plus voyant de la nouveauté grecque, ne sera bientôt plus qu'un souvenir.

Chapitre I

Problèmes monétaires

Pourquoi faut-il une monnaie forte ? Nous répondons actuellement à cette question en termes purement économiques : une bonne monnaie conditionne la prospérité nationale. Pour les Ptolémées, les problèmes monétaires étaient plutôt la clef de leur politique étrangère : leur hégémonie méditerranéenne exigeait un Trésor bien garni. Le rôle bénéfique d'une monnaie saine sur la croissance économique n'était pour eux que la retombée d'une stratégie politique. Les papyrus de Zénon font voir les choses à ras de terre. Le hasard à voulu néanmoins qu'on y trouve l'unique source documentaire connue sur la politique monétaire de Ptolémée II Philadelphe, une plainte du directeur de l'atelier de la Monnaie d'Alexandrie contre son supérieur hiérarchique¹.

» À Apollonios, Démétrios souhaite le bonjour. Bravo si tu te portes bien et si le reste va comme tu le désires ! Quant à moi, je suis la ligne de conduite que tu m'as dictée. J'ai recueilli en or 57 000 pièces ; je les ai refrappées puis restituées. Nous aurions pu en collecter plusieurs fois autant mais, comme je te l'ai fait savoir dans ma lettre précédente, alors que les étrangers qui débarquent ici, négociants, courtiers et autres, présentent des pièces locales de bon aloi et des *trichrysa*, pour qu'on en fasse de la monnaie nouvelle conformément à l'ordonnance qui nous prescrit de les reprendre et de les refrapper, Philarète ne me permet pas de les accepter. N'ayant personne devant qui faire appel contre cette interdiction, nous sommes contraints de ne pas recueillir ces pièces-là.

» Pourtant ces gens-là s'indignent parce que, n'étant accepté ni des banques ni de nous pour [...] et ne pouvant pas davantage être envoyé en province pour couvrir leurs commandes, leur or chôme, à ce qu'ils affirment, et ils subissent un préjudice qui n'est pas mince : ils l'ont fait venir de l'extérieur et ils ne peuvent l'écouler aisément dans d'autres opérations, même au-dessous de sa valeur. Les habitants de la capitale font tous des difficultés quand on leur offre des pièces d'or usées : aucun d'entre eux ne peut faire appel à personne pour les échanger, après compensation de la perte de poids provenant du frai, contre de la belle monnaie d'or ou de l'argent.

» Les choses étant ce qu'elles sont en ce moment, je constate que les reve-

* Les lacunes du papyrus sont signalées par trois points entre crochets [...] ; les passages non traduits par trois points entre parenthèses (...). Les mots entre parenthèses (par exemple les dates calculées selon le calendrier actuel, toutes antérieures à notre ère) ont été ajoutés par l'auteur.

nus du Roi subissent un préjudice qui n'est pas mince non plus. J'ai donc rédigé ce rapport à toutes fins utiles pour que, si tu es du même avis, tu écrives au Roi ce qu'il en est, et à moi devant qui je puisse faire appel en cette matière. Car il est souhaitable, je crois, qu'on fasse rentrer des territoires extérieurs le plus d'or possible et que la monnaie du Roi soit toujours belle et neuve, sans qu'il lui en coûte rien.

» Quant aux procédés que certains emploient à mon égard, il serait malséant de les mettre par écrit, mais tu [...] dès ton retour. Envoie-moi tes instructions là-dessus, et je m'y conformerai. Porte-toi bien ! An 28, le 15 de Gorpiatos (23 octobre 258). «

Débarrassons-nous une fois pour toutes du formulaire. L'intitulé présente la forme dite « respectueuse », d'un inférieur à un supérieur : le nom du destinataire apparaît en premier. La règle souffre de nombreuses exceptions : ceux qui font partie de la « maison » d'Apollonios adoptent l'ordre habituel, dit « égalitaire », et le placent en second. En général, le souhait final « porte-toi bien ! » est égalitaire et « bonne chance ! », respectueux : ici, c'est le contraire. Les politesses stéréotypées insérées à la suite de la salutation initiale manquent fréquemment. Le corps de la lettre est ordinairement bipartite : une notification, puis une requête commençant par « tu ferais bien de... ». Parfois le second membre est réduit, comme ici. Ou bien la notification est absente.

Dans cette réclamation, les cercles de lumière et d'ombre ne sont pas exactement ceux que nous souhaiterions. Comme il convient dans une correspondance empruntant la voie hiérarchique, l'objet immédiat apparaît en pleine clarté. Démétrios est apparemment le directeur de l'atelier monétaire d'Alexandrie. Ce n'est pas le seul, car la monnaie royale est également frappée en Syrie-Phénicie, à Tyr, Sidon, Ptolémaïs (Akko), Jopé (Jaffa) et Gaza. Étant donné l'enjeu, nous devons en bonne méthode interpréter strictement l'ordonnance (*prostagma*) : elle concerne l'atelier d'Alexandrie et rien ne prouve qu'elle se soit étendue aux autres ateliers. Les espèces échangées sont les vieux *trichrysa* et les pièces d'or de frappe locale (*epichôrion*). Dans les papyrus de Zénon, cet adjectif s'oppose à « étranger » (*xenikos*) : il ne s'agit donc pas des monnaies extérieures à l'empire lagide.

C'est la deuxième plainte de Démétrios contre Philarète (le déchiffrement de ce nom n'est pas sûr). Sous couvert d'information, il souligne son zèle au service du diocète et du souverain, alors que Philarète n'a pas craind de suspendre l'exécution d'un arrêté pris par Apollonios en application d'une ordonnance royale, causant ainsi un grave préjudice au commerce alexandrin et au roi lui-même. Exprimée à trois reprises, la requête est purement administrative : il souhaite savoir à quelle instance supérieure on peut recourir pour obtenir l'annulation de la mesure incriminée. Tableau banal d'une bureaucratie où les rivalités catégorielles et la fuite des responsabilités freinent les initiatives gouvernementales.

Dans un cercle obscur gravitent malheureusement les raisons pour lesquelles, à entendre le plaignant, Philarète entreve la mise en œuvre d'une décision souveraine. Le haut dignitaire en question n'appartient pas à l'administration financière, sinon Apollonios n'aurait eu qu'un mot à dire. Or la première lettre de Démétrios a été sans effet. Mieux placé que le directeur de la monnaie, Philarète n'a certainement pas pris sur lui d'interrompre un

processus enclenché par le diocète. Nous ne saurons donc pas ce qui est provisoire ou définitif, la refappe ou son interruption. Nous aurions tort, en tout cas, de considérer l'analyse de Démétrios comme un simple reflet de la doctrine officielle.

L'opinion des gens d'affaires est en revanche bien éclairée. Les uns sont des étrangers spécialistes du grand commerce maritime, négociants ou fondés de pouvoirs. Leur protestation est à la mesure de leurs intérêts pécuniaires, menacés à un moment critique, l'approche de la mauvaise saison en Méditerranée (fin octobre). Le blocage de la refappe paralyse leurs achats dans la *chôra*. Leur formule imagée n'est pas sans intérêt : leur or « chôme », leur navire aussi, qui attend au port un fret de retour. Aristote avait, pour des raisons éthiques, rejeté l'idée selon laquelle l'argent « travaille », c'est-à-dire, selon son jeu de mots célèbre, « fait des petits » (*tokos* a deux significations : l'enfant et l'intérêt des prêts !). Davantage, on y trouve le concept de la rotation de la monnaie, qui doit être aussi rapide que possible. Plus généralement joue la notion de temps économique, comme facteur du rendement. Ce menu témoignage n'est donc pas sans importance pour l'histoire de la théorie monétaire. Que ces gens du grand commerce méditerranéen soient qualifiés d'étrangers ne doit pas induire en erreur : il suffit pour mériter ce titre qu'ils soient domiciliés dans les possessions extérieures des Lagides. Les autres mécontents sont des Alexandrins : tous, selon l'auteur, acceptent difficilement les pièces usées, même en tenant compte du frai (c'est-à-dire de la perte de poids résultant du frottement), et même en gagnant au change. Ils craignent de ne plus obtenir de monnaie neuve. Leur bel or se cache. Nous dirions aujourd'hui que le marché financier traverse une crise de confiance due à l'incertitude sur les projets gouvernementaux. Les attitudes des uns et des autres sont mutuellement conditionnées (les étrangers ne peuvent utiliser leur or parce que les Alexandrins le refusent).

Le trafic n'était pas entravé pour autant, car la monnaie d'argent n'était pas affectée par des mesures sur l'or. En Égypte, comme dans le reste du monde hellénistique, l'étalon monétaire est l'argent, dont le rapport aux autres métaux monnayables, l'or ou le cuivre, est soumis aux règles du marché. Or les monnaies ne fluctuent pas en fonction de la balance des paiements. La valeur d'une pièce de monnaie sur les marchés extérieurs dépend de sa teneur en métal précieux : elle est fixée par la balance et autres instruments du changeur. Avoir une monnaie forte est pour un souverain l'opération la plus simple qui soit : il donne des instructions à ses ateliers monétaires, puis laisse aller les choses.

La politique monétaire des Lagides a été fixée par Ptolémée I^{er} Sôter, qui adopta vers 300 un étalon léger : la pièce d'argent la plus commune, le statère (4 drachmes), pesait désormais ± 14 g, au lieu de ± 17 g dans la plupart des États hellénistiques. Cette dévaluation importante effectuée une fois pour toutes, fit sentir ses effets pendant toute la période couverte par les papyrus de Zénon. Les Grecs connaissaient le fait d'expérience actuellement désigné sous le nom de « loi de Gresham » (du nom de Sir Thomas Gresham, fondateur de la Bourse de Londres au xvi^e siècle) : lorsque dans un pays circulent deux monnaies dont le public considère que l'une est bonne et l'autre mauvaise, la mauvaise chasse la bonne. Les Athéniens avaient à

leurs dépens observé ce phénomène pendant la guerre du Péloponnèse, et Aristophane s'en fait l'écho dans les *Grenouilles*. L'effet mécanique de l'étalon léger fut double : les pièces d'argent d'origine étrangère disparurent à l'intérieur de l'Égypte et, en contrepartie, ceux qui gagnaient au change, c'est-à-dire les acheteurs étrangers, affluèrent à Alexandrie pour bénéficier de la prime. Telle est la toile de fond.

Les numismates connaissent depuis longtemps la nouvelle monnaie d'or de Ptolémée II. Les émissions débutent vers 270, après la mort de la sœur-épouse Arsinoé II Philadelphie. Elles portent au droit l'effigie de la reine divinisée, au revers une double corne d'abondance, et pèsent ± 28 g (environ 8 drachmes pondérales, d'où le nom d'octadrachmes attribué par les spécialistes). Leur valeur nominale était d'une mine, soit 100 drachmes monétaires. Les pièces d'or antérieures portaient au droit les effigies conjointes du roi et de la reine, au revers celles de leurs parents, Ptolémée I^{er} et Bérénice. Elles ne pesaient que $\pm 17,7$ g (environ 5 drachmes pondérales, d'où leur nom de pentadrachmes). Les papyrus de Zénon les appellent *trichrysa* : leur taux nominal était en effet égal au triple de la pièce d'or (*chrysous*) émise vers 300 par Ptolémée I^{er}, équivalant à 20 drachmes monétaires. Disparues de la circulation, elles servaient d'unité de compte. Un *trichryson* valait donc 60 drachmes d'argent. Un simple calcul montre qu'entre les deux émissions le rapport or/argent a été réévalué, passant de 12 (60:5) à 12,5 (100:8) pour 1.

L'échange des monnaies ne coûtait rien, ni au souverain, ni aux Alexandrins, ni aux étrangers. Il se faisait au pair, à cette différence près que la parité était calculée au poids de métal précieux, pour tenir compte du frai. L'opération n'avait pas plus d'impact sur la masse monétaire que les mesures périodiques de nos banques centrales lorsqu'elles retirent de la circulation des séries de billets usagés qu'elles remplacent par des neufs. Si les pièces n'étaient pas en trop mauvais état, on bénéficiait même d'une légère plus-value nominale, peu de chose à vrai dire si l'on pense à celle qui favorisait les pièces d'or à l'effigie d'Alexandre, nombreuses sur le marché, frappées selon un rapport nominal de 10 pour 1. Les étrangers se sont sentis lésés dans la mesure où la monnaie d'or en leur possession était provisoirement inutilisable.

Pour comprendre le comportement des Alexandrins, il suffit de considérer qu'estimant (à tort) la nouvelle monnaie d'or comme meilleure que l'ancienne, ils anticipent par motif de précaution sur l'effet prévisible de la rareté résultant de l'arrêt de la refappe. Il est intéressant de constater que Démétrios imagine les intérêts royaux en homme proche du grand négociant. L'avis de Philarète, situé à un échelon notablement plus élevé puisqu'il suspend un arrêté du diocète, était sans doute, sinon diamétralement opposé, du moins sensiblement plus nuancé.

Comme tout souverain hellénistique, Philadelphie avait besoin d'argent pour financer ses grands desseins méditerranéens. À cet effet, la croissance de ses réserves monétaires était garantie en permanence par deux facteurs conjoints : les efforts déployés dans le pays pour développer les productions exportables et un taux de change avantageux sur la monnaie « allégée » utilisable à l'intérieur. Le problème de l'or est assez différent. À l'inverse du monde grec où l'or est rare et l'argent relativement abondant, l'Égypte pos-

sède dans le désert nubien des mines de quartz aurifère, décrites en détail par les auteurs grecs, alors qu'elle n'extrait que de faibles quantités de plomb argentifère. L'exploitation de ces mines d'or est prouvée à l'époque de Philadelph et un des papyrus de Zénon y fait allusion². Le monnayage en or bénéficiait de l'autre volet de la « loi de Gresham » : la bonne monnaie est recherchée hors des États qui l'émettent. Sans doute les Alexandrins, grands importateurs de produits de luxe, tenaient-ils compte de cette réalité en faisant grise mine aux pièces usées.

Dans le système monétaire des Lagides, la refappe de la monnaie d'or n'est qu'un expédient provisoire face à des nécessités conjoncturelles : elle vise à jeter rapidement sur le marché extérieur une quantité supplémentaire de monnaie appréciée, qui supplée sans doute à une insuffisance momentanée. Pourquoi Ptolémée II avait-il besoin d'un supplément de bonne monnaie ? Voilà ce que malheureusement Démétrios ne dit pas. Il paraît pourtant raisonnable de penser à un tournant de la deuxième guerre syrienne. L'arrêté du diecète semble relativement proche, postérieur du moins à son entrée en fonction en 261. L'année 259 a été marquée par des déboires en mer Egée : c'est la date la plus vraisemblable de la décision de refappe. La guerre ne se finance pas en monnaie faible. Il faut par des cadeaux princiers consolider des alliances chancelantes, recruter des stratégies et des mercenaires attirés par la surenchère de l'ennemi, importer du fer pour forger des armes, du bois pour construire des navires de guerre, acquérir des éléphants de combat sur les côtes soudanaises où subsiste une économie de troc. Qu'on songe plus près de nous à l'énorme succès au XVIII^e siècle des thalers de Marie-Thérèse de Habsbourg. On les recherchait en Europe pour leur excellent aloi. Mais dans les régions arabes de l'empire ottoman, vitales pour le négoce européen, on les appréciait surtout comme signes de richesse, pour la perfection esthétique de leur effigie. Avant d'accepter l'écu, les vendeurs vérifiaient si l'agrafe sur l'épaule de l'impératrice était bien apparente. Ils comptaient même les fleurons du diadème... L'émission supplémentaire de monnaie d'or répondait sans doute à ce type d'urgence, politique plus qu'économique, et son interruption en 258 à une cause inverse, mais du même ordre. Nous sommes donc assez éloignés des théories monétaristes contemporaines.

Quel était le retentissement des mesures monétaires à l'intérieur de l'Égypte ? Les pièces d'or y étaient acceptées par les banques à un taux plus élevé que leur valeur nominale. L'agio dont elles bénéficiaient élevait le rapport or/argent à plus de 13 pour 1, comme le prouve ce relevé de dépôt bancaire³ :

» Contenu de la bourse : 37 pièces d'or d'une mine, dont l'agio est de 148 drachmes ; (93) pièces d'or de 50 drachmes, soit 46 1/2 mines, dont l'agio est de 186 drachmes ; ce qui fait 1 talent 2 684 drachmes ; 85 *trichrysa* valant 51 mines, dont l'agio est de 6 drachmes 4 oboles par *trichryson*, soit 566 drachmes 4 oboles ; total, 2 talents 2 124 drachmes.

Là-dessus ont été remis en dépôt à la banque royale administrée par Stratoclès à Diospolis, 2 talents d'argent composés de : 15 pièces d'or d'une mine, dont l'agio est de 60 drachmes ; 46 mines en pièces de 50 drachmes, dont l'agio est de 184 drachmes ; 85 *trichrysa* valant 51 mines, dont l'agio est de 6 drachmes 4 oboles.

les par *trichryson* est de 566 drachmes 4 oboles ; total : 2 talents 10 drachmes 4 oboles, dont nous avons retiré 10 drachmes 4 oboles.

Net déposé à la banque : 2 talents.

(Seconde main.) En pièces de 100 et de 50 drachmes, 1 talent 240 drachmes ; en *trichrysa*, 5 666 drachmes 4 oboles ; versement supplémentaire, 93 drachmes 2 oboles. Net : 2 talents. «

L'unité monétaire étant la drachme légère (dr) de \pm 3,6 g, on la subdivisait en six oboles (ob) et l'obole en huit chalques (ch). Les scribes emploient des symboles désignant le chalque et les autres divisions (1/4, 1/2, 1, 2, 3, 4 et 5 ob), la drachme et le talent (qui vaut 6 000 drachmes). En vérifiant les calculs, on constate que dans le premier total l'agio des *trichrysa* est réduit à 6 dr 4 ob par mine, soit 4 dr par *trichryson*. Ce n'est pas forcément une erreur, comme certains l'ont supposé : celui qui a évalué l'ensemble avant de le confier au détenteur de la bourse a peut-être tenu compte de l'usure des pièces. Le caractère concret de l'acte bancaire est illustré par la correction de seconde main. Cette fois, nous apprenons que le déposant a mal compté ses pièces : il a remis quatorze et non quinze pièces d'une mine. Il manquait donc 104 dr, complétées en petite monnaie (10 dr 4 ob + 93 dr 2 ob). Autrement dit, un dépôt bancaire n'était pas comme le plus souvent aujourd'hui un simple jeu d'écritures, mais un transfert matériel de pièces sonnantes et trébuchantes, qui demeuraient telles quelles dans les coffres, sans fructifier. Le banquier n'en disposait que sur ordre du propriétaire.

L'agio ajuste la valeur nominale de la monnaie d'or à sa valeur marchande. Or les vieux *trichrysa* bénéficient d'un agio de 11 dr par mine, au lieu de 4 pour les pièces de la nouvelle frappe... On se prend à douter de l'argumentation de Démétrios : que reste-t-il de son plaidoyer en faveur d'une monnaie « belle et bonne » si dans la pratique on préfère l'ancienne ? Peut-être tenait-on compte du poids réel ? Les octadrachmes trouvés dans les fouilles pèsent souvent sensiblement moins que leur poids légal. Plus probablement, Démétrios ne pensait pas à ce que les économistes appellent une « bonne monnaie », mais au phénomène qui se manifestera encore avec les thalers de Marie-Thérèse, en quelque sorte la fonction « esthétique » de la monnaie d'or.

En tout cas, la pratique de l'agio faisait courir certains risques aux particuliers, dont témoigne cette supplique au roi Ptolémée III Évergète, vers 243⁴ :

» Au Roi Ptolémée, Zénon souhaite le bonjour ! J'ai subi une injustice de la part d'Héraclide. Ayant déposé chez lui en l'an trois par l'intermédiaire de Déméas, 400 dr en pièces d'or, pour qu'il verse en mon nom au Trésor royal 400 dr en pièces de cuivre, moyennant quoi, dès qu'il aurait reçu de moi cette dernière somme, il me rendrait la première, je lui ai rendu cette somme en monnaie de cuivre. Or, quand je lui ai réclamé mon bien, non seulement il ne me l'a pas restitué immédiatement, mais il m'a fait traîner jusqu'à maintenant.

» C'est pourquoi je te prie, si bon te semble, d'ordonner au stratège Agénor de le convoquer puis, si ma plainte s'avère justifiée, de le contraindre à me rendre les 400 dr en pièces d'or, puisqu'il a reçu les 400 dr de cuivre. Ainsi grâce à toi, j'obtiendrai justice. Bonne chance ! «

Cette supplique au roi (*enteuxis*) respecte le formulaire habituel : déclaration de l'injustice subie ; demande d'intervention du stratège ; pathétique final incluant un appel à la justice du roi. Déméas est un ami de Zénon à Philadelphie ; Héraclide n'est pas identifié ; Agénor est stratège du nom arsinoïte. La monnaie de cuivre ayant cours légal à sa valeur nominale était acceptée à parité avec l'argent et l'or pour le paiement des impôts. Il n'en allait pas de même dans les circuits commerciaux. De nombreux passages dans les papiers de Zénon montrent que les pièces de cuivre subissaient un agio négatif quand elles étaient employées à payer des achats libellés en argent. Les taux vont de 1 1/2 à 2 ob au tétradrachme (environ 8 %). Zénon s'est trouvé à court de monnaie de cuivre. En disposant de ses réserves en or à leur cours officiel pour payer le fisc, il aurait perdu la double prime de l'or par rapport au cuivre : au taux habituel, ses 400 dr en or valaient 416 dr en argent et un peu plus de 460 dr de cuivre. Il a donc emprunté à Héraclide la somme en cuivre et l'a nanti, en sûreté de sa dette, de la même somme en or. Hélas, la confiance de Zénon a été trahie. Il faut faire rendre gorge à l'ami indélicat en ayant recours au roi nominalement, en fait au stratège, également un ami. Il est piquant de constater qu'un homme aussi riche n'avait pas toujours sous la main assez de numéraire. Mais il est plus important d'observer que la monnaie d'or n'était nullement absente dans la *chôra* aux débuts du règne d'Évergète, et dans certains milieux grecs en étroites relations avec la capitale.

Les papyrologues rencontrent peu de mentions de pièces d'or. Mais on sait que notre documentation « en plaques » est restreinte à certaines régions arides (l'humidité n'a laissé subsister aucun papyrus à Alexandrie). D'où l'intérêt d'une allusion aussi ordinaire que celle-ci⁵ :

» Philon à Zénon, salut ! Voici pourquoi le remboursement des deux pièces d'une mine traîne en longueur : le responsable est Aristandros qui me barre la route. Non certes définitivement, car ce qui t'est dû te sera rendu incessamment avec une somme fournie par d'autres. Tu feras donc bien de te convaincre que ce n'est pas moi qui fais traîner les choses, et d'en considérer la cause. Si pourtant tu as besoin de fourrage vert, ou Sostratos, prends-en autant que tu en veux, pour tout ou partie du montant. Dans le cas contraire, je me suis arrangé avec les bergers, qui m'en donneront le prix. De toute façon, ta créance sera honorée. Je serais en ville depuis longtemps si cette affaire ne m'en empêchait. Porte-toi bien !

» Surveille ce billet pour qu'il ne s'égare pas tant que je ne serai pas arrivé chez toi. «

Philon est un clérouque alexandrin dont Zénon fait cultiver la tenue aux environs de Philadelphie. Comment celui-ci lui tiendrait-il rigueur d'un malheureux concours de circonstances ? Il se disposait à régler cette dette avec deux octadrachmes d'or de la nouvelle frappe. Las ! Aristandros, économie de l'Arsinoïte, est passé par là, et les belles pièces ont rejoint les caisses de l'État... Philon est solvable, en espèces ou en nature. Précisément Zénon, ou Sostratos son associé, peuvent se rembourser à l'amiable en fourrage vert... Cette anecdote plaisante illustre un problème constant, qui conditionne toute la vie économique de l'Égypte, le manque de liquidités. La preuve palpable en est le loyer de l'argent. Alors que dans le reste du monde grec on prête à 10 %, ou moins encore, le taux légal est à Alexandrie de

2 dr par mine et par mois ce qui fait, compte tenu du calendrier macédonien qui intercale un mois supplémentaire une année sur deux, 25 %. Il n'est pas rare de rencontrer des intérêts de 50 %. Il faut atteindre 75 % pour qu'on crie à l'usure. Les prêts sont gagés sur dépôts réels, témoin cet extrait d'un bordereau long et compliqué⁶ :

» Liste des vases d'argent remis en gage.

» À Philadelphie (...) : le 16 Pachôns de l'an 36 (7 juillet 250), sur un bol, 100 dr d'argent ; le [...], sur le] même, 34 dr 3 ob ; 40 dr d'après Théodore ; le 26, sur le même, 100 dr d'argent. Total : 234 dr 3 ob ; 240 dr d'après Théodore.

» En plus, les intérêts du 15 Pachôns au 30 Tybi, soit 9 mois et 16 jours, à 2 dr 1/2 ob la mine par mois, en tout 45 dr 1 1/2 ob ; et en l'an 37, de Mecheir à Phaôphi, 9 mois à 2 dr 1/2 ob, en tout 45 dr 1 1/2 ob. Total des intérêts : 91 dr 1 ob, que le prêteur a arrondis à 90 dr.

» Là-dessus, il a reçu en remboursement la somme versée par Ménécrates sur les 152 dr 1 ob d'argent qu'il doit pour le prix des matelas, soit 100 dr de cuivre ; par Pyrrhos, 8 dr 3 ob ; par Péritas, une jarre de vin valant 5 dr de cuivre ; soit 113 dr ; moins l'intérêt de 90 dr, il reste un crédit de 23 dr de cuivre, ce qui représente 21 dr d'argent.

» Solde débiteur : 219 dr d'argent, qui lui ont été versées le 18 Hyperbératios de l'an 37 (14 décembre 249 = 21 Phaôphi dans le calendrier égyptien), par le banquier Dionysodoros, en échange du bol qui pesait 262 dr. «

Ce prêt sur gages a été négocié aux taux légal de 25 %. Le calcul des intérêts montre la complexité des comptes annuels. En Égypte lagide coexistent trois calendriers. L'année égyptienne, solaire, est formée de douze mois de 30 jours, auxquels on ajoute en fin d'année cinq jours supplémentaires (épagomènes) ; elle commence en Thôuth (octobre). L'année fiscale, employée dans ce compte, utilise le même calendrier, mais débute sept mois plus tôt, en Mecheir (mars-avril). L'année macédonienne enfin, lunaire, compte douze mois de 29 ou 30 jours, avec un mois intercalaire tous les deux ans ; elle part du jour anniversaire de l'avènement du roi, le 25 Dystros (entre avril et août sous le règne de Ptolémée II) ; elle sert ici à dater le remboursement du prêt, le banquier Dionysodoros résidant sans doute à Alexandrie. Le calcul a été vérifié par un certain Théodore, dont les chiffres ont été retenus dans la balance finale. Le prêt était généreux : 240 dr en monnaie contre 262 dr pondérales, la beauté du bol n'entrant pas en ligne de compte... Quelques lignes plus loin dans ce bordereau, les sommes gagées sont sensiblement moindres. Les intérêts sont libellés en cuivre, mais le remboursement du principal se fait en argent, un agio étant prélevé s'il a lieu en cuivre. Il s'agit probablement, comme à l'ordinaire, de prêts à la consommation : la suite du texte nous indique une somme utilisée pour des arrhes sur un achat de poix.

À de pareils taux, on emprunte le moins possible. On pourrait imaginer qu'à l'inverse le rendement plus élevé de l'argent attirait les prêteurs étrangers, accroissant heureusement une masse monétaire notoirement insuffisante. C'est possible, du moins à Alexandrie, et peut-être les négociants dont il est question dans la lettre de Démétrios y font-ils allusion en disant que leur or, inutilisable dans des transactions commerciales, s'investit difficilement dans d'autres opérations. Encore fallait-il trouver des garanties solides, personnelles ou hypothécaires, et surtout des emprunteurs. De plus,

l'usure était limitée. Une loi traditionnellement attribuée à un pharaon du VIII^e siècle, Bocchoris, plafonnait les intérêts à égalité avec le principal. Autrement dit, un capital ne rapportait plus rien au bout de quatre ans au taux légal. C'était décourager toute velléité d'investissement à long terme. Certes une loi aussi vénérable ne correspond pas nécessairement à la pratique. Mais quand un litige en recouvrement de dette était soumis à un tribunal, celui-ci appliquait la législation en vigueur. Nous en avons la preuve dans un interminable brouillon préparé en 244 par Zénon en vue d'un procès de ce genre, curieusement intenté par l'emprunteur, Philon, boulanger dans la maison alexandrine d'Apollonios. Le prêt remonte à quinze ans. Les calculs divergents ont donné lieu à trois rédactions successives, dont voici la plus lisible⁷ :

» Aux termes du contrat, la somme empruntée en Gorpiaios de l'an 27 (septembre 259) se monte à 900 dr, les intérêts stipulés dans le contrat étant de 2 dr par mine et par mois. De Gorpiaios de l'an 27 jusqu'en Artémisios de l'an 28, en comptant le mois de Péritios intercalaire, pour 10 mois à 18 dr par mois, 180 dr (en cuivre). Pour payer les intérêts, nous avons fait prélever le traitement inscrit à son crédit au compte d'Apollonios en Artémisios de l'an 28 (juin 258), au titre des mois de Xandikos et Artémisios, 100 dr d'argent, qui font 108 dr 2 ob de cuivre.

» Reste dû : l'emprunt, soit 900 dr ; et pour l'intérêt jusqu'en Artémisios de l'an 28, 71 dr 4 ob de cuivre ; puis celui qui va de Daisios à Dystros, soit 10 mois, 180 dr de cuivre ; en tout, 251 dr 4 ob. «

Le scribe reproduit un extrait de compte arrêté à la fin de l'année macédonienne. N'ayant pas obtenu le paiement régulier des intérêts, Zénon opère une retenue à la source en confisquant le salaire de Philon, 50 dr par mois. Les meuniers-boulanger ordinaires recevant en moyenne 8 dr par mois, il faut le considérer comme leur supérieur, le « grand panetier » du palais.

Résumons la suite. La deuxième échéance a lieu en Panémios de l'an 29 (août 257). Deux éléments nouveaux sont intervenus : Philon a obtenu de garder pour lui chaque mois 2 dr 3 ob ; il a reçu en outre du trésorier du palais, Peisclès, une avance de 100 dr d'argent et 40 dr de cuivre. Zénon parvient cependant à prélever la totalité des intérêts échus, et même 39 dr 2 ob en remboursement du principal, qui reste à 860 dr 4 ob en argent. La troisième et dernière échéance normale, au mois de Dios de l'an 29 (décembre 257), marque le moment où Zénon cessa d'administrer la maison alexandrine et n'eut donc plus accès au compte en banque d'Apollonios. La somme retenue a permis d'éponger, outre les intérêts, 221 dr 3 ob au titre de l'emprunt. Puis tout se complique :

» En remboursement de l'emprunt, nous avons accepté, sur le prix de la femme-esclave A[...], qui nous a rejoints en l'an 31 (255/254), la part du tiers qui lui revient, soit 66 dr 3 ob, et sur le prix d'Isidora sa fille, qui nous a rejoints en l'an 3 (245/244), sa part des 200 dr, soit 66 dr 3 ob ; en tout 133 dr 2 ob, ce qui arrête la somme remboursée au titre de l'emprunt à 354 dr 5 ob. Reste dû sur l'emprunt : 505 dr 5 ob. «

Pour comprendre, imaginons qu'il s'agit de machines et non d'êtres humains. Zénon et Philon ont acheté en Syrie pour 200 dr chacune, en copropriété des deux tiers pour le premier et du tiers pour le second, deux

esclaves, la mère et la fille. En quittant la maison alexandrine, Zénon est devenu totalement propriétaire des deux femmes, mais les a louées à Philon, l'une jusqu'en 31, l'autre jusqu'en l'an 3 d'Évergète. Après cette transaction, l'emprunt n'a plus fait l'objet de comptes réguliers. La « loi de Bocchoris » s'applique donc :

» Pour les intérêts qu'il aurait dû payer d'Apellaios de l'an 29 (janvier 256) à Xandikos de l'an 4 (juin 244), soit 12 ans et 6 mois à raison de 10 dr par mois, ce qui ferait environ 1 500 dr, nous avons arrêté le chiffre à égalité avec ce qu'il nous doit encore en capital selon le contrat, soit en cuivre 505 dr 5 ob. «

Mais ce n'est pas tout. Les comptables de Zénon exhument de vieilles créances, ceux de Philon des remboursements partiels en nature (deux meuniers de moulin, un bât, deux chlamydes tissées par sa femme Maiandria, etc.). Nouveaux calculs. Puis Zénon se souvient qu'il n'a pas pris en compte la location des esclaves, recommence tout, enfin renonce et se décide à transiger :

» S'il a l'intention de reprendre avec lui les deux esclaves, dont nous avions déduit le prix auquel nous lui avons acheté sa part de copropriété, soit 133 dr 2 ob, il devra : 659 dr 1 ob en argent, 525 dr 5 ob en cuivre. «

Nous apprenons ainsi la cause de ce curieux procès d'un débiteur contre son créancier ; Philon voudrait récupérer les deux esclaves, qui ont rejoint Zénon l'une après l'autre. Pour cela, il faudrait qu'il rachète sa part de copropriété déduite de sa dette, et qu'il remboursât son emprunt. Il est peu probable qu'il se soit exécuté. On doit reconnaître la dextérité des secrétaires capables, sans aucune erreur, de reconstituer les péripéties de rapports contractuels échelonnés sur quinze années.

Ces difficultés petites et grandes rencontrées dans la vie quotidienne traduisent un phénomène général dans le monde antique : la rareté des métaux monnayables à une époque où le monnayage représentait d'abord un signe de puissance et d'indépendance politiques. La pénurie entravait d'autant plus la fonction économique de la monnaie que manquaient des moyens de paiement fiduciaires facilement négociables. Chaque titre de paiement était nominatif. Il servait à une seule opération dûment spécifiée sur le document lui-même. Enfin la somme n'était versée que si le compte débité était approvisionné en espèces. Voici un exemple simple⁸ :

» Zénon à Artémidoros, salut ! Paie au scribe Diodoros son traitement du mois de Phamenoth, soit 15 dr de cuivre. Porte-toi bien ! [...], Phamenoth 20. «

Artémidoros est le banquier de Philadelphie, qui tient le compte de dépôt d'Apollonios. Diodoros est un des secrétaires de la *dôrêa*. La somme sera versée en espèces et au comptant. L'objet du paiement figurant toujours, ce genre de documents ne peut rendre aucun des services que nous attendons d'un chèque, d'un virement ou d'une lettre de change. Autrement dit, il n'y a pas création de monnaie scripturale. La masse monétaire n'excède jamais la quantité de métal monnayé en possession du souverain et de ses sujets. L'autre facteur d'abondance des liquidités, la rotation de la monnaie, souffre de la lenteur des transports. On peut tenir pour assuré que la quantité d'espèces disponibles sur les marchés locaux à des fins commer-

ciales était, dans une proportion impossible à chiffrer mais certainement importante, inférieure à la valeur globale des produits commercialisés. Autrement dit, l'offre monétaire était dépassée par la demande en permanence. Par la force des choses, les échanges se réduisaient matériellement à un simple troc de marchandises, même et peut-être surtout au port maritime d'Alexandrie, où les cargaisons importées étaient remplacées par du fret provenant de la campagne.

La monnaie intervenait néanmoins comme étalon de la valeur, même sans transfert effectif de numéraire, et jouait par conséquent un certain rôle régulateur sur les prix. L'insuffisance généralisée de la masse monétaire avait un effet paradoxal constaté au IV^e siècle par Xénophon. Celui-ci, proposant aux Athéniens de pousser à fond l'exploitation des mines de plomb argentifère du Laurion, observait que la valeur de l'argent reste stable, quelle que soit la quantité qu'on en jette sur le marché. Absurdité, dira-t-on ? Pas du tout dans l'hypothèse d'une demande illimitée face à une offre limitée. Or dans le cas de figure évoqué par Xénophon, la production du métal blanc était infime par rapport aux besoins. L'inflation pouvait s'installer par la prolifération de la monnaie divisionnaire en cuivre, métal abondant : au milieu du II^e siècle, en Égypte, le rapport moyen cuivre/argent s'établit à 500 pour un, au lieu de 60 un siècle auparavant. Le même phénomène inflationniste avait été constaté par Xénophon au sujet du métal jaune : un afflux imprévu d'or à Athènes altérait le rapport or/argent au profit de ce dernier. Quand Alexandre fit frapper à son effigie les réserves d'or perse, ce rapport qui fluctuait depuis le début du IV^e siècle autour de 12 pour 1 tomba jusqu'à 10 pour 1. En revanche, l'étalon monétaire du monde hellénistique, à savoir la drachme d'argent de poids attique, restait fixe.

Cette référence mentale stable rend compte d'un fait étonnant constaté, par exemple en Égypte, pour le prix sur les marchés locaux d'une denrée librement commercialisée comme le blé laissé aux particuliers par le fisc. Le taux de référence, tenant compte des variations saisonnières, n'a pratiquement pas varié tant que la monnaie de bronze a conservé sa valeur. Ainsi, en Moyenne-Égypte de 270 à 220 environ, l'artabe (29,5 litres, environ 23 kg) oscille entre une et deux drachmes d'argent selon la proximité de la récolte. Par la suite, les prix suivront la dépréciation de la monnaie de cuivre. Plus étonnant encore, l'étalon monétaire intervient là où précisément il serait plus pratique de s'en passer, dans le système de conversion utilisé par les comptables pour évaluer les stocks engrangés (ils récapitulent pour chaque espèce les entrées et les sorties, puis transforment le tout en quantités de blé selon un barème déterminé). On en jugera par ce court extrait d'un papyrus long de plus d'1,60 m et large de 33 cm⁹ :

» An 35. Bordereau des quantités livrées au grenier par Héraclide, chef de culture des dix mille aroures, établi par les gens de Kleitarchos (...) depuis Pharnouthi jusqu'au 6 Epeiph (26 août 251) :

(rapport)	(espèce)	(nombre d'artabes)	(valeur en blé)
	blé	6 823 1/2	
(1:1)	pois chiches	443 1/12	
(5:2)	olyra	1 323 1/2	
(5:3)	orge	35 974	
(5:3)	blé mêlé d'orge	2 510	
(5:3)	blé mêlé de terre	34	
(1:1)	lin	1 000	1 000
(1:4)	sésame	4 000	
(1:2)	pavot	6 701 1/12	
(1:2)	ricin	50 1/3	
(3:2)	carthame	4	
	Total	58 863 1/2. «	

En comparant les taux de conversion en blé (que j'ai introduits dans la marge gauche) avec ceux qui sont attestés à des années différentes dans le même document ou ailleurs, on observe deux phénomènes connexes. D'une part, la proportion entre les espèces servant à l'alimentation de base, le blé, l'orge, l'olyra (une sorte de sorgho), est constante. Elle correspond au rapport moyen des prix libellés en drachmes (respectivement 5 : 3 : 2). D'autre part, la relation au blé des graines oléagineuses varie selon les années (on rencontre le sésame à 1 : 6, le pavot ou le ricin à 1 : 3 et le carthame, ou safran bâtarde, à parité). Or on sait que les prix des graines oléagineuses, relevant d'un monopole royal, étaient taxés (par exemple, nous constatons que l'artabe de sésame est régulièrement facturée au tarif officiel de 6 dr). En revanche, le prix des céréales était libre. Autrement dit, le taux de conversion des graines oléagineuses se plie aux fluctuations du marché libre. Les comptables perdent ainsi l'avantage pratique des comptes en nature, soustraits par définition aux aléas du marché. Ils se réfèrent donc mentalement à un étalon monétaire. Apollonios entendait sans doute chiffrer ses recettes en argent pour être en mesure de prévoir avec exactitude ses disponibilités financières.

Les capitaux mobilisés par un particulier en vue d'un investissement productif étant déterminés, alors comme aujourd'hui, d'après leur rendement prévisible, le recours à l'emprunt ne pouvait être que rare. Pour qu'une entreprise agricole rapportât plus que le taux d'intérêt courant, il eût fallu un concours exceptionnel de circonstances favorables. Dans ces conditions, la monnaie freinait le développement rural au lieu de le stimuler, la croissance était assurée par d'autres moyens, essentiellement l'intervention de l'État. Par contre, tout conduisait à voir dans la monnaie un instrument privilégié de réserve. Le numéraire étant rare, il fallait en conserver le plus possible dans ses coffres pour faire face à l'imprévu, par exemple un redressement fiscal. La propension à spéculer sur la monnaie était donc compensée par un motif de précaution.

Tant qu'il resta de bon aloi, le monnayage des Ptolémées fut reconnu comme un indicateur économique sûr, permettant d'apprécier mentalement la fortune d'un individu ou d'un royaume. Au II^e siècle, quand les Ptolémées se trouvant à court d'argent-métal réduisirent leurs émissions, les pièces d'argent disparurent à l'intérieur de l'Égypte comme à l'extérieur, alors qu'on trouve encore dans certaines circonstances des monnaies d'or. Dans

la *chôra*, le rapport du cuivre à l'argent se dégrada rapidement. Cette évolution prouve par comparaison que la monnaie antérieure était considérée comme bonne. Plus que d'une monnaie forte, les Lagides avaient en somme besoin d'une monnaie stable s'ils voulaient atteindre la fin dernière de leur économie d'empire, leur propre gloire.

La généralisation rapide de la monnaie de cuivre dévaluée de plus en plus par rapport à l'argent n'entama pas la fonction de celui-ci comme étalon de référence. Au III^e siècle de notre ère, J. Bingen a montré que la compatibilité des salaires continue de se faire au Fayoum en termes d'argent, sous forme de ventes fictives, alors que les sorties et les entrées se font en nature¹⁰. Logiquement, la monnaie de cuivre permettait d'assurer dans de meilleures conditions une circulation monétaire croissante, en offrant un volume suffisant de numéraire au prix d'une inflation génératrice de facilités nouvelles dans les échanges commerciaux internes. Faute de remplir efficacement le rôle qu'il occupe actuellement dans la vie économique, l'argent conservait la fonction qu'il avait en Égypte avant la conquête macédonienne, peut-être déjà sous le Nouvel Empire et en tout cas à la Basse Époque. La référence de base était alors le *deben* de cuivre (unité pondérale d'environ 91 g, contenant 10 *kite*). Mais pour les unités plus grandes, on utilisait comme étalon l'argent pesé, avec un rapport argent-cuivre d'environ 1 à 60¹¹. L'économie monétaire proprement dite, basée sur l'argent frappé, n'engendra donc pas en Égypte la rupture brutale que d'aucuns se sont plu à imaginer, et la disparition de la monnaie d'argent ne fit pas davantage retomber le pays dans une économie de troc. Le numéraire n'était pas rare seulement sur le territoire des Lagides. Sur les marchés méditerranéens, la masse des espèces monnayées restait inférieure à la cotation monétaire des biens échangés. L'argent intervenait alors comme mesure de la valeur, rôle qu'il avait déjà au temps où il était simplement pesé. On comprend pourquoi, en étalant leur opulence, les premiers Ptolémées passèrent pour immensément riches : estimation des choses, estime des personnes, le critère n'était pas d'abord économique mais social.

Chapitre II

Aux marches de l'Empire

Au début des archives de Zénon, en 261, la guerre dite de Chrémonidès, où Ptolémée II a soutenu sans succès une révolte contre les Antigoniades en Grèce continentale, vient à peine de se terminer qu'éclate la deuxième guerre de Syrie contre Antiochos II, monté sur le trône séleucide en juin 261. La guerre est en arrière-plan des papyrus qui nous transportent en Syrie-Phénicie, aux marches de l'empire.

La stratégie du point de vue de l'intendance

Nous possédons deux lettres identiques ainsi rédigées¹ :

» Apollonios à Apollodote, salut ! Si certains parmi ceux qui exportent le blé de Syrie nous versent soit le prix, soit un dépôt de garantie, encaisse-le par l'intermédiaire de la banque et donne-leur des reçus scellés en double expédition, en y inscrivant le nom du payeur, le montant du versement en argent et si nécessaire la mention du tiers payant. Porte-toi bien ! An 25, le 12 d'Artémisos (30 mai 261). «

La seconde lettre est adressée à Hikésios. Ces deux fonctionnaires sont connus pour avoir exercé des responsabilités financières en Carie. Il n'est pas sûr qu'il s'agisse de blé royal, ni que la destination soit la Carie, mais c'est vraisemblable. L'important gît dans le fait que les principes de gestion comptable inculqués ici par le diocète lui-même sont aussi appliqués en Égypte : les Lagides confiaient la commercialisation du blé royal à des courtiers qui supportaient d'éventuels déficits, à des fermiers qui cautionnaient la rentrée des droits à l'exportation, à des receveurs qui les percevaient dans les ports, à des banquiers enfin dont les registres faisaient foi. Nous connaissons un bon nombre de ces reçus en double expédition, c'est-à-dire où le même texte est reproduit deux fois à la suite, l'un étant fermé et scellé, l'autre visible, pour éviter toute falsification.

Comment Zénon est-il entré en possession de ces deux circulaires ? Sans doute devait-il les remettre personnellement à leur destinataire et n'a-t-il pu remplir sa mission. Pour peu qu'on réfléchisse au contexte chronologique, on y découvre la volonté de mettre en place un système administratif uniifié, destiné à renforcer les liens entre l'Égypte et son glacis syrien. Deux

ordonnances royales, également datées de l'an 25, sont en effet de la même veine². Pendant les quatre années qui viennent, Zénon va rencontrer plus de hauts dignitaires militaires et financiers que pendant tout le reste de sa carrière. On l'imagine en envoyé spécial d'Apollonios faisant le va-et-vient entre Alexandrie et la Syrie-Phénicie afin d'informer son maître directement sur les problèmes financiers posés par la proximité des opérations militaires. Sans être fonctionnaire, il a pour tâche de mener à bien de délicates négociations officieuses. Or le diocèse avait son mot à dire sur le ravitaillement et les autres dépenses de la flotte et de l'armée. Même s'ils semblent passablement terre à terre et parfois nauséabonds, les papiers du dossier syrien sont en rapport avec l'état de guerre : la stratégie du point de vue de l'intendance, en somme.

Cette finalité administrative une fois respectée, rien n'empêchait Apollonios et ses représentants de s'intéresser par la même occasion à leurs petites affaires. Comment le ministre aurait-il par exemple refusé des offrandes qui, pour n'être pas spontanées, lui apportaient autant de preuves d'allégeance en un temps où la trahison était aux portes ? En 259, Éphèse a fait déflection. Il le pouvait d'autant moins que, conformément à la pratique ptolémaïque, ses envoyés, depuis les comptables jusqu'aux convoyeurs de ravitaillement, étaient équipés, nourris et rémunérés à ses frais. Les cadeaux, petits et grands, étaient regroupés dans les cités grecques du littoral et débarquaient à Alexandrie par cargaisons entières, chacun étant marqué d'une étiquette et enregistré sur un bordereau récapitulatif :

» De la part de Théodore, archonte de Sidon, une cruche de miel attique³. «

» De la part de Satyron, l'économie de Chypre, un jarret de veau⁴. «

» De la part de Diodoros, préposé aux droits sur l'encens, une mine d'encens minéen, cinq mines de myrrhe, deux mines de nard sec, un alabastre de parfum de cinnamome⁵. «

» De la part de Malichos le Moabite, trente talents d'encens gerrhéen, trente talents de myrrhe⁶. «

Au témoignage du géographe Agatharchide (fin du II^e siècle avant notre ère), les Minéens et les Gerrhéens ont fait la richesse de la Syrie ptolémaïque, débouché de la route des aromates venant d'Arabie méridionale. Le cadeau de Malichos était somptueux : un talent pondéral pesait une trentaine de kilogrammes.

Les régions frontalières étant favorables au trafic des esclaves, Zénon en acheta plusieurs fois pour la maison alexandrine du diocèse. Il a conservé ce contrat de vente à six témoins, rédigé à Birta d'Ammanitide (sans doute la citadelle de 'Ammān, capitale actuelle de la Jordanie) :

» L'an vingt-septième du règne de Ptolémée, fils de Ptolémée, et de son fils Ptolémée, étant éponymes le prêtre d'Alexandre et des dieux adéphes et la canéphore d'Arsinoé Philadelphus qui sont en fonctions à Alexandrie, au mois de Xandikos (avril/mai 259), à Birta d'Ammanitide, Nicanor, fils de Xénocles, Cnidien, de l'entourage de Toubias, a vendu à Zénon, fils d'Agérophon, Caunien, de l'entourage d'Apollonios le diocète, une esclave babylonienne nommée Sphragis, âgée de sept ans, pour cinquante drachmes. [Était garant...], fils d'Ananie, Perse, clérouque du corps de Toubias. Étaient témoins [...], juge, Polémon, fils de Stratton, Macédonien, tous deux clérouques du corps des cavaliers de Toubias, Timo-

polis, fils de Botès, Milésien, Héraclite, fils de Philippe, Athénien, Zénon, fils de Timarchos, Colophonien, Démôstratos, fils de Dionysios, Aspendien, tous quatre de l'entourage d'Apollonios le diocète⁷. «

L'acte a été reproduit en double expédition, le texte intérieur ayant été plié et scellé à part. Trois sceaux adhéraient encore au papyrus lorsqu'il fut retrouvé, l'un représentant la tête d'Héraclès, un autre une déesse ailée tenant un sceptre. C'est ce qu'on appelle un beau document, pour la forme du moins. L'intitulé obéit à la règle qui impose de mentionner, d'abord l'année de règne (la dernière où Ptolémée, fils de Philadelphus, corégent depuis 267, est attesté dans la documentation papyrologique ; il se révolta contre son père à Éphèse, qui échappa aux Lagides), puis le prêtre des cultes dynastiques et la prêtre canéphore (« porte-corbeille ») d'Arsinoé, qui donnaient leur nom à l'année (« éponymes »). Les éponymes avaient été normalement renouvelés au début de l'an macédonien, le 25 Dystros, donc à la fin du mois précédent, mais leurs noms étaient encore inconnus en Transjordanie. D'après le nom de son père, Ananie, le garant inconnu est un soldat israélite, catalogué dans l'armée lagide comme « Perse », en souvenir des soldats non grecs des troupes perses incorporés comme mercenaires par Alexandre le Grand. Que pouvaient ressentir les témoins du contrat, venus des cités les plus renommées du monde grec pour contrôler les débouchés des pistes caravanières du désert arabe ? Ils étaient certainement fiers de continuer l'œuvre des conquérants du monde. Et ils ne manquaient pas d'en profiter, tel ce Nicanor, citoyen de Cnide, qui échange contre argent comptant une fillette de sept ans, « Babyloniennes », c'est-à-dire originaire de la vallée de l'Euphrate, en territoire ennemi, acquise par quel procédé ? Comme en Égypte, ces mercenaires sont clérouques et administrés par un officier dit « éponyme » parce qu'il donne son nom au corps de troupes (« du corps de Toubias »). Celui-ci n'est pas nécessairement, du moins en Égypte, leur chef militaire. Toubias était probablement gouverneur d'Ammanitide. D'après la Bible, un de ses ancêtres assumait des responsabilités analogues au milieu du V^e siècle, pour le compte de l'empire perse.

On suit la trace de cette grande famille israélite depuis le retour de l'exil à Babylone au VI^e siècle jusqu'à la guerre d'indépendance macchabéenne. Leur patronyme a été retrouvé dans deux inscriptions en caractères araméens sur la falaise de Iraq al-Amir, à 17 km à l'ouest de 'Ammān, où se trouvait leur domaine familial. Ils étaient proches de la famille des Oniades, qui comptait parmi ses membres le grand prêtre de Jérusalem (un papyrus signale qu'en se rendant en Ammanitide, l'escorte de Zénon séjourna à Jérusalem et Jéricho). Deux lettres de Toubias éclairent le personnage complexe de cet aristocrate philhellène. La première est un avis d'expédition accompagnant des présents⁸ :

» Au Roi Ptolémée, Toubias souhaite le bonjour ! Je t'ai envoyé deux chevaux, six chiens, un hémionagre croisé d'ânesse, deux ânes d'attelage arabes blancs, deux petits d'hémionagre et un petit d'onagre. Bonne chance ! An 29, Xandikos 10 (13 mai 257). «

Le message à Apollonios mérite la comparaison⁹ :

» Toubias à Apollonios, salut ! Si tu vas bien et si tes affaires et le reste sont comme tu le désires, grand merci aux dieux ! Je vais bien moi aussi, faisant sans cesse mémoire de toi, comme il est juste. Je t'ai envoyé Ainéas pour t'offrir un eunuque et quatre garçons, des esclaves [...] d'excellente souche. Je reproduis ci-dessous à ton usage le signalement de ces garçons. Porte-toi bien ! An 29, Xandikos 10.

» Haimos, environ dix ans, peau noire, cheveux frisés, yeux noirs, mâchoires prononcées avec des taches de rousseur sur la joue droite, incircconcis.

» Atikos, environ huit ans, teint de miel, cheveux frisés, nez légèrement camus, yeux noirs, cicatrice sous l'œil droit, incircconcis.

» Audomos, environ dix ans, yeux noirs, cheveux frisés, nez camus, lèvres épaisses, cicatrice près de la paupière droite, circoncis.

» Okaimos, environ sept ans, visage rond, nez camus, yeux pers, cheveux rai-des et roux, cicatrice sur le front au-dessus de la paupière droite, circoncis. «

Il fallait reproduire ces descriptions physiques. Fréquentes dans les papyrus, elles donnent un nécessaire haut-le-coeur. La hiérarchie entre le roi et le ministre est respectée : les animaux apprivoisés destinés au célèbre parc zoologique des Ptolémées à Alexandrie, représentent une valeur marchande supérieure à celle des jeunes esclaves. Toubias a peut-être appris par Zénon qu'Apollonios recherchait des garçons d'*« excellente souche »*, auxquels il faisait donner dans son palais une éducation grecque destinée à faire d'eux des hommes de confiance. On sait que la circoncision déplaît aux Grecs. La référence aux dieux du paganisme est d'autant plus étonnante qu'elle est rare dans les lettres conservées par Zénon. Le scribe est grec, comme le montre sa belle écriture de chancellerie. Il aurait facilement trouvé une tournure respectueuse du monothéisme mosaïque. Des deux cultures de Toubias, laquelle était superficielle ? C'est seulement au siècle suivant, pendant la crise macchabéenne, que les Juifs seront sommés de choisir. Au III^e siècle, le problème du rapport entre judaïsme et hellénisme ne se pose pas encore.

Fonctionnaires et profiteurs

Les agents d'Apollonios restent des Grecs, rompus aux habiletés parfois inavouables qui permettent les profits parallèles. Aussi les dénonciations sont-elles monnaie courante dans l'entourage de Zénon. Certains détournements sont peu reluisants¹⁰ :

» Mémoire à Zénon de la part d'Héraclide le roulier, au sujet des faits et gestes de Drimylos et Dionysios. [Celui-ci a...] une esclave et, après s'être servi d'elle, il l'a louée au garde-montagne. Ils lui ont fourni son équipement si par hasard elle se paraît pour sortir. Elle vit aux Sources, près du garde-montagne. Ils en ont enlevé une autre aux Ammonites et l'ont vendue à Ptolémaïs. C'est déjà la quatrième fois qu'il fait descendre à Jopé une prostituée sacrée. Il est parti ensuite pour le Hauran en emmenant une femme esclave et il en a reçu 150 drachmes. Puis, en revenant de là, il s'est acquis avec les Nabatéens. Le bruit en ayant couru, on l'a jeté en prison où il est resté sept jours les fers aux pieds.

» Quant à Drimylos, il a acheté une esclave pour 300 drachmes. Ils sortaient tous les jours à courir les rues et ils en tiraient profit ouvertement. Pendant qu'ils

étaient ainsi occupés, non seulement ils ne portaient pas attention aux bêtes d'attelage, mais par-dessus le marché Drimylos faisait chauffer pour le bain de son amante deux chaudières d'eau par jour. Enfin il a vendu l'ânesse et l'âne sauvage. De ces choses, il y a des témoins. Et sur tout le reste, si tu m'interroges, tu découvriras l'entièvre vérité. «

Héraclide est responsable des attelages qui conduisent du ravitaillement de la côte méditerranéenne en Transjordanie, à partir de Ptolémaïs (Akko, Saint-Jean-d'Acre). Le lieu-dit « les Sources » est peut-être situé dans la région montagneuse de Marjayoun (« Val des Sources »), au Sud-Liban. Le Hauran est la région fertile du Djebel druze, en Syrie. C'est la première fois qu'on entend parler des Nabatéens dans une source documentaire rédigée en grec (le scribe a orthographié « *Anabataioi* », en tenant probablement compte de l'article sémitique *ha-*). Les Macédoniens avaient sans succès tenté de les réduire à leur merci ; leur capitale, Pétra, avait résisté à tous les assauts. Les Ptolémées les soupçonnaient peut-être de connivence avec les Séleucides, ce qui expliquerait la sanction prise contre Dionysios. Les sanctuaires cananéens, comme peut-être celui de Jopé (Jaffa-Tel Aviv), pratiquaient anciennement la prostitution sacrée, liée aux cultes de fertilité. Voici de nouvelles dénonciations¹¹ :

» À Caunos, il a aussi remplacé par un vieux un oreiller neuf appartenant à [...], l'employé de Nicanor, et en a empêché le prix ; également deux autres vieux contre des neufs appartenant à l'esclave Trôilos. Il a aussi conservé le prix de la couverture et de l'oreiller dont il écrit qu'ils sont en possession d'Hermoclès. Cet individu a tout expédié de Milet à Halicarnasse dans la cargaison qui contenait les petits lits et le petit tapis. Il a remplacé le châssis du lit par le sien, et maintenant c'est sa femme qui s'en sert à Alexandrie. Il a encore vendu une couverture à Gaza, en disant qu'il l'avait perdue.

» Autre chose : à Rabbatammana, le matelas bon marché que tu avais acheté six drachmes à Stachys, il l'a substitué à l'un des plus coûteux. Autre chose : celui qu'il a déclaré perdu à Halicarnasse n'est pas perdu, mais c'est lui qui l'a. Force-le aussi, au cas où cela te plairait, à te dire où se trouvent les sangles du lit dont il a juré qu'elles ont disparu à Ptolémaïs. Le garçon t'informera du reste quand tu l'interrogeras. Si Héraclide avait été là, c'est lui qui t'aurait mis au courant au sujet des couvertures. «

Le nom de ce fourrier peu scrupuleux nous est inconnu, la partie antérieure du papyrus ayant disparu. Il avait la charge du matériel de literie utilisé par les agents d'Apollonios pendant leurs voyages sur mer et sur terre. Les escales en Ionie (Milet), en Carie (Caunos, Halicarnasse) et sur le littoral palestinien (Ptolémaïs, Gaza), jointes à l'étape de Rabbatammana ('Ammān, qui porte encore son nom biblique, Rabbat Ammon), prouvent que Zénon avait la haute main sur l'intendance des envoyés du diocèse sur tous les théâtres d'opérations (des combats eurent lieu en Ionie). La literie milésienne était renommée. D'autres pièces du dossier de la délation contiennent des renseignements précieux sur les douanes lagides¹² :

» Héraclite à Zénon, salut ! (...) Apolophanes est arrivé en Syrie. Comme nous étions sur le point de partir nous-mêmes pour Massyas, nous l'avons rencontré à Sidon. Il nous a prévenus que Krotos est immobilisé à Jopé, où il attend l'occasion d'exporter des esclaves et des couvertures. Il a donc dit qu'il ne lui était

pas possible de prendre la mer (avec Apolophanès), car il a reçu de Dionysodoros l'ordre de transporter ses bagages à Héraclée.

» (Apolophanès) nous a aussi donné des nouvelles du palais : tout le monde se porte bien. Quant à Ménéclès, celui qui réside à Tyr, il nous a dit qu'en réalité (Apolophanès) transportait des esclaves et des marchandises de Gaza à Tyr. Il les a changés de navire à Tyr sans en avertir les fermiers de la douane et sans avoir obtenu le permis d'exportation d'esclaves. Ayant appris cela, ils ont tout confisqué. Sur ce, Apolophanès s'est présenté devant Ménéclès et lui a déclaré que les esclaves et les marchandises t'appartenaient. Ménéclès a donc arbitré en sa faveur. C'est pourquoi je te mets au courant pour que tu interdises à l'avenir à Apolophanès de se couvrir de ton nom, sauf quand cela te semblera utile (...). Porte-toi bien ! «

Krotos est le représentant permanent du diocèse à Ptomélaïs, base des opérations en Syrie. Apolophanès est un de ses agents itinérants. D'autres lettres montrent qu'il était mal vu de ses collègues. Ménéclès est un haut fonctionnaire, peut-être l'économie représentant les intérêts financiers du roi dans la cité de Tyr. Dionysodoros est un des responsables financiers les plus élevés, l'éclogiste d'Alexandrie, qui contrôle tous les comptes de l'État. Il ne se rend certainement pas sans y être envoyé par le roi lui-même à Héraclée de Phénicie, l'actuelle Aqra, à l'embouchure du fleuve Éleutheros (Nahr el-Kebir), frontière entre Lagides et Séleucides. Massyas est également une ville frontière, au sud de la Beqa' libanaise et au nord de Marjayoun. Ce papyrus est l'attestation la plus ancienne de la présence des fermiers d'impôts dans une cité phénicienne de l'empire ptolémaïque. Sans doute les navires d'Apollonios, voyageant pour le service du roi, étaient-ils exemptés de droits. La fraude consistait à faire passer les transports privés sur le compte de Zénon, donc du diocèse. Apollonios s'acquittait des taxes douanières quand les cargaisons étaient destinées à son palais alexandrin, comme le prouve la lettre suivante¹³ :

» Philotas à Zénon, salut ! Krotos m'a prié de t'écrire au sujet des esclaves qui s'étaient enfuis du port des Gazéens. Voici donc ce qui s'est passé depuis que j'ai été convoqué par Apolophanès et par lui pour trouver ensemble un arrangement avec les fermiers de la douane et leur faire quitter Gaza au plus vite avec eux.

» Je me suis donc rendu auprès d'Hérode, le fermier des douanes, et j'ai appris qu'Apolophanès avait conclu avec lui un contrat selon lequel il s'engageait au nom d'Apollonios à acquitter 80 dr de droits. J'ai immédiatement annulé cette évaluation, et j'en ai conclu une autre au nom d'Apolophanès, réduisant de 40 dr le montant des droits fixé précédemment. Puis j'ai envoyé les esclaves jusqu'au port ; nous avons introduit les esclaves auprès d'Héraclide et nous les avons livrés à Apolophanès. Comme nous avions l'intention de les surveiller ensemble, il nous a dit qu'il les garderait lui-même et que nous n'avions plus à nous en soucier. Je t'écris donc cette lettre pour te mettre au courant.

» Tu me feras une faveur si tu achètas les choses dont je t'ai donné la liste dans mon mémoire et me les envoyais. Écris-nous de ton côté si tu désires certaines choses, nous les ferons de bon cœur. Porte-toi bien ! An 28, Panemos 27 (6 septembre 258). «

Zénon était encore en Galilée le 5 mars. Il a rejoint avant le 1^{er} septembre la suite du diocèse en tournée d'inspection dans le Delta. Comme plusieurs autres cités du littoral palestinien, Gaza était située en arrière des dunes, à quelques kilomètres du port, ce qui explique le va-et-vient de Phi-

lotas, sans doute un notable. Des amabilités à l'égard des gens en place, à charge de revanche, ne sont pas propres à l'Orient. Parler de « trafic d'influence » serait nettement excessif. Le trésor royal n'y perdait rien, le montant ferme des impôts étant fixé à l'avance lors de l'adjudication. Quant au fermier, il se rattrapera sur des gens de moindre importance, comme Apolophanès ou Krotos, qui ne pouvaient espérer la même amérité. Question de rang social.

Un peuple à la nuque raide

Apollonios avait un vignoble à Baitanata, vieille ville cananéenne puis israélite dont l'emplacement n'a pas encore été fixé avec certitude, peut-être aux environs de Tibnin, au Sud-Liban. Le régisseur spécialement envoyé d'Alexandrie s'appelait Mélas. À peine arrivé, au printemps 259, il avait affronté une vive contestation des vignerons qui avaient porté plainte contre lui en s'adressant directement au roi dans une *enteuxis*. Le papyrus est malheureusement très abîmé. Il confirme pourtant que les procédés fiscaux appliqués en Égypte pour la levée des taxes (vin, figues, légumes cultivés à l'abri des treilles) avaient été étendus à la Syrie-Phénicie, peut-être récemment, au grand mécontentement des locataires. Ceux-ci — trait particulier qui distingue le système social israélite — possédaient aussi leurs propres vignes. D'après les textes rabbiniques, l'habitat réoccupé en Haute-Galilée par les Israélites revenus de Babylone s'arrêtait à l'ouest aux limites de Tyr, dont le territoire atteignait les premiers contreforts montagneux, et jouxtait au nord une autre ancienne forteresse cananéenne, Iyôn, près de Marjayoun. La fin de la lettre montre que l'auteur a fini par obtenir gain de cause¹⁴ :

»[Je leur ai recommandé] de s'acquitter ponctuellement. Alors seulement, quand ils l'auront fait, ils obtiendront des signes de toute ta bienveillance. Après ces admonestations, je les ai renvoyés. Mélas m'a demandé de t'instruire de toutes ces choses. Je t'écris donc pour te mettre au courant. Porte-toi bien ! An 27, Audnaios 8 (24 janvier 258). «

Une nouvelle inspection, effectuée l'année suivante, reconnut l'efficacité de Mélas¹⁵ :

» Glaukias à Apollonios, salut ! (...) Dès mon arrivée à Baitanata, j'ai pris avec moi Mélas et nous avons examiné les nouvelles plantations et toutes les autres réalisations. J'estime que l'état des travaux est satisfaisant. Il m'a dit que la vigne compte 80 000 pieds. Il a aussi construit une citerne et une habitation convenable. Il m'a fait goûter le vin et je n'ai pu deviner s'il venait de Chios ou du cru. Tu peux donc considérer qu'un sort heureux te favorise en toutes manières. Porte-toi bien ! An 29, Xandikos 7 (9 mai 257). «

Le vin de Chios était le plus apprécié dans l'entourage d'Apollonios et il est vrai que le muscat récolté en Israël est aussi bon que celui des îles grecques. Les bibliques évoquent, en lisant ce billet, la parabole du prophète Isaïe : « Mon ami avait une vigne sur un coteau fertile. Il la bêcha, l'épierra. Il y planta du muscat. Au milieu il bâtit une tour. Il y creusa même une citerne. Il en espéra des raisins, mais elle lui donna du verjus » (*Isaïe*, V,

1-2). Le « peuple à la nuque raide » semble s'être accommodé des agents d'Apollonios, à condition d'être respecté. Sinon, la réaction ne se faisait pas attendre¹⁶ :

» Alexandre à Oryas, salut ! J'ai bien reçu ton billet, à la suite duquel tu as transcrit la lettre écrite par Zénon au sujet de Ieddous, selon quoi s'il ne rendait pas l'argent à Straton, l'envoyé de Zénon, je devrais saisir sa caution et la remettre à ce dernier. Malheureusement, il se trouvait que j'étais indisposé, ayant pris médecine. Aussi ai-je envoyé en compagnie de Straton un cadet à mon service, avec une lettre pour Ieddous.

» À leur retour, voici ce qu'ils m'ont appris : non seulement il n'a pas tenu compte de mon billet, mais il les a pris au collet et expulsés du village. Ainsi tu es au courant. Porte-toi bien ! An 27, le 20 du mois de Peritos supplémentaire (4 avril 2587). «

La procédure est courante en Égypte : si un débiteur est insolvable, il revient aux exécuteurs de confisquer les gages avec l'appui éventuel de la police, puis de les remettre au créancier. Mais nous sommes en Judée. Ieddous est une forme hellénisée de l'hébreu *Yaddua*¹⁷, porté notamment par des grands prêtres. La maladie d'Alexandre était peut-être diplomatique. Il est même possible qu'il soit Juif, comme d'autres ainsi prénommés (ainsi un vigneron de Philadelphie employé par Zénon). Ieddous s'est-il offensé du rang inférieur de l'envoyé d'Alexandre, un simple cadet de l'armée ? Il agit en chef de village soucieux de son prestige. Alexandre prévient son supérieur hiérarchique, lequel se contente de transmettre l'information à Zénon. Peut-être celui-ci avait-il sous-estimé le personnage ? Il était pourtant bien au fait des réalités palestiniennes, comme le montre une série de brouillons de lettres adressées l'année précédente à des notables de Marisa, cité grecque d'Idumée, au carrefour des routes reliant Jérusalem à Gaza, et Ascalon à Hébron¹⁸ :

» À Pasicles. (...) Krotos m'a appris que tu lui as écrit que les esclaves fugitifs dont la découverte a été mise à prix se trouvent chez Kollochouts et chez son frère Zaidélos, et que ceux-ci réclament pour les restituer cent drachmes d'argent. Tu serais aimable en faisant toute diligence pour les reprendre et les livrer à Straton, porteur de cette lettre. En agissant ainsi, tu nous montreras ta reconnaissance, et ce que tu dépenseras, je le rembourserai (...). Et si tu as besoin de quelque chose de ce qu'on trouve dans la *chôra*, écris-moi. Je le ferai en toute amitié. «

Le brouillon suivant nous apprend que ces esclaves avaient été bel et bien achetés au même Zaidélos. Ce nom, fréquent dans les inscriptions minéennes, n'est pas hébreu. Il suggère un nomade trafiquant sur la piste caravanière qui unit l'Arabie du Sud à Gaza. Il n'était pas question d'employer la force pour récupérer son bien auprès de ces « fils du désert ». Dans cette zone névralgique de l'empire lagide, le tout est d'agir en souplesse et le moins possible en qualités. Aussi Zénon ne mobilise-t-il pas moins de huit personnes différentes, prévoyant les difficultés, tenant compte avec doigté du rang social de chacun. À Pasicles, qui conduira les pourparlers, il s'adresse avec courtoisie et prévoit largement les cadeaux qu'il faudra consentir à l'entourage de Zaidélos, outre le versement de la prime à ces aigrefins qui avaient déjà empêché le prix d'achat. Il ajoute ceux que son correspondant peut souhaiter en provenance de l'intérieur de l'Égypte (où les

coûts sont moins élevés...), sans oublier une discrète allusion à la reconnaissance méritée sans doute par des bienfaits antérieurs. Pour Pisistrate, dont le statut officiel paraît être le plus élevé, il adopte le même ton et fait les mêmes offres de service en échange d'une simple démarche. À Epicrate, un subordonné qui prendra livraison des esclaves et les remettra à Straton, il prépare un billet impératif. Épainète recevra consigne de commander à son fils de ne pas imposer à Straton des obligations publiques (« liturgies ») qui le détourneraient de sa mission. Une lettre semblable prie un certain Ammon d'écrire en faveur de la même dispense officielle à Démaintète et Dorothée. Ce sont manifestement des fonctionnaires que Zénon a connus pendant son séjour à Marisa. La frontière des territoires lagides passait à une trentaine de kilomètres au sud de cette ville iduméenne ; au double de cette distance, Elusa, fondée à cette époque d'après les restes archéologiques, était nabatéenne.

Un mariage princier

Deux lettres illustrent la manière un peu décevante dont les papyrus nous renseignent sur certains événements qu'on appelle « historiques », par exemple le mariage qui termina la deuxième guerre de Syrie : Antiochos II répudia sa femme, Laodice, mère du futur Séleucus II, pour épouser Bérénice, fille de Ptolémée II et sœur de Ptolémée III. On savait que Philadelphie avait accompagné la princesse jusqu'à Péluse, port-frontière de l'Égypte. Et voici qu'une lettre du diocète nous informe des circonstances concrètes : la suite royale remonta le Nil jusqu'à Memphis par la branche canopique, puis le redescendit par la branche pélusiaque, sur des palais flottants dénommés *taurokerkouroi*, parce que, peut-être, ils portaient comme emblème un taureau¹⁹ :

» Apollonios à Zénon, salut ! [Fais descendre] à Takyris (?) les équipements des *taurokerkouroi*, autant qu'il nous en faut. Théon les transportera sur la barque [...] et ne perds pas de temps. Car on nous écrit d'envoyer en hâte les *taurokerkouroi* à Alexandrie pour la croisière de la fille [du Roi]. Porte-toi bien ! An 33, Hyperbérétaios (nov./déc. 253). «

Apollonios possédait au sud du nome memphite des chantiers de construction et de réparation navales destinés à la maintenance de sa flottille privée. Zénon suivit donc de près les préparatifs du voyage de Bérénice, dont la popularité au Fayoum est attestée par deux serments écrits conservés dans ses papiers, l'un en démotique, l'autre en grec, où elle porte le titre de reine. Nous sommes ainsi bien placés pour juger objectivement cette lettre du médecin favori d'Apollonios²⁰ :

» Artémidoros à Zénon, salut ! Si tu te portes bien, tout est pour le mieux ; je vais bien moi aussi ! Apollonios est en bonne santé et le reste s'est passé selon nos vœux. Au moment où je t'écris, nous nous mettons en route pour Sidon après avoir escorté la reine jusqu'aux frontières, et j'espère que je serai bientôt de retour auprès de toi. Tu me feras donc plaisir en prenant soin de ta santé, et en m'écrivant si tu désires quelque service que je puisse te rendre. Et tu m'obligeras en m'achetant pour mon arrivée trois mètres du meilleur miel, et six cents

artabes d'orge pour mes bêtes, que tu paieras sur la vente du sésame et du ricin. Prends soin également de ma maison à Philadelphie, pour qu'à mon arrivée je la trouve couverte de sa toiture ; autant que possible, essaie de surveiller les bœufs d'attelage, les porcs, les oies et tout ce qui reste là, car ainsi j'aurai tout ce qu'il me faut ; aïs aussi à cœur de voir comment les moissons ont été engrangées ; et ne tarde pas à payer le nécessaire s'il faut dépenser quelque chose. Porte-toi bien ! An 33, le 6 du mois de Péritos supplémentaire (14 avril 252). «

Que n'a-t-on pas écrit sur ce pauvre médecin ! On n'a pas manqué de glosier sur l'apolitisme des Grecs d'Égypte, leur manque d'intérêt pour l'avenir du royaume, leurs préoccupations terre à terre. Certes nous aurions aimé plus de détails sur ce qui nous intéresse nous-mêmes, l'annonce pourvue d'une date — cas rare dans l'Antiquité — d'un événement « historique ». Ajoutons, pour accroître notre désappointement, une observation chronologique : le papyrus, endossé par Zénon le 28 avril à Philadelphie, a parcouru en quatorze jours seulement la distance séparant la frontière syrienne et le Fayoum, alors que les lettres de Toubias ont mis trente-six jours pour atteindre Alexandrie. Cela signifie qu'il a été transporté par la poste royale, avec le rapport officiel du diocèse, que nous aurions certes préféré.

L'événement fit tant de bruit que la Bible l'a enregistré sous la forme énigmatique d'une des prophéties de Daniel : « La fille du roi du Midi s'en viendra auprès du roi du Nord pour exécuter les accords. Mais la force de son bras ne tiendra pas, ni sa descendance ne subsistera : elle sera livrée, elle et ceux qui l'ont amenée, et son enfant, et celui qui a eu pouvoir sur elle. En son temps, un rejeton de ses racines se lèvera à sa place, qui s'en viendra vers les remparts et pénétrera dans la forteresse du roi du Nord, et il les traînera en vainqueur. Leurs dieux mêmes, leurs statues et leurs vases précieux d'argent et d'or seront le butin qu'il emportera en Égypte »²⁰. Apollonios et son médecin seraient-ils indirectement désignés dans la Bible pour avoir conduit Bérénice vers son tragique destin (« elle et ceux qui l'ont amenée ») ? Il est piquant de constater que le diocèse disparut de la scène politique à la fin de la première phase de la troisième guerre syrienne et que la source de Daniel, évidemment d'origine égyptienne, rend le même son que le décret de Canope cité plus loin (p. 79). Une des deux traditions littéraires sur la mort d'Antiochos II rapporte en effet que celui-ci pérît empoisonné sur l'ordre de Laodicé. Bérénice fit alors appel à son frère, qui venait de monter sur le trône. Mais elle fut assassinée pendant l'été 246 avec son jeune fils, peu avant l'arrivée de Ptolémée III, qui reçut dans la capitale des Séleucides un accueil chaleureux. Par un hasard extraordinaire, un papyrus trouvé au Fayoum conserve ce qui semble être la copie du bulletin de victoire rédigé par Évergète lui-même²¹.

S'il ne lut pas le communiqué par lequel Apollonios annonçait à Philadelphie l'heureuse issue du voyage de sa fille, Zénon en entendit le récit de la bouche même d'Artémidoros. Celui-ci avait plus pressé à faire en lui écrivant : les grands reportages peuvent attendre, non la terre, ni les bêtes, ni le toit de sa maison... Ce n'est pas une raison suffisante pour porter sur la foi de ce texte mineur un jugement sévère sur l'indifférence des Grecs à l'égard de la politique. Ils ne s'en désintéressaient certes pas, pourvu que ce fût celle de leur vraie patrie, leur cité d'Asie Mineure ou d'ailleurs.

Chapitre III

Horizons méditerranéens

Zénon et ses amis appartiennent aux immigrants de première génération. Ils n'ont pas rompu les amarres avec leur petite patrie, bien au contraire. De leur côté leurs concitoyens ne les oublient pas, lorsqu'ils possèdent une situation suffisamment élevée pour être utiles. Voici par exemple un authentique reflet de la mentalité civique¹ :

» Zénon, Prôtogénès et Apollônidès à Zénon, salut ! Comme nous ne manquons pas de faire ton éloge quand nous entendons dire quelle est ta bienveillance envers tous tes concitoyens, nous aurions eu plaisir à prendre contact avec toi plus tôt, désirant que nous sommes de bavarder avec toi des intérêts de la cité comme des nôtres. Nous estimons en effet qu'il te revient d'y veiller, à toi comme à tous ceux qui, parmi nos concitoyens, ont des responsabilités élevées dans les affaires publiques. Mais puisqu'il nous a été impossible de faire en sorte que (tu nous rencontres) tous les trois, nous te prions par la présente d'accompagner Pyrrhias et Apollônidès lorsqu'ils remettent à Apollonios la lettre, utile à nous tous, que nous avons confiée à Apollônidès, et de nous aider autrement, si tu le peux, à obtenir gain de cause. Tu sais bien en effet — compte sur nous pour te le manifester de manière éclatante — qu'une fois revenus dans notre pays nous ne perdrons pas le souvenir de tes actes, mais que devant le peuple nous-mêmes essaierons de te rendre service à notre tour. Bonne chance ! «

Trois compatriotes de Zénon, dont l'un porte le même nom que lui, souhaitent donc obtenir qu'il les recommande auprès du diocèse (la lettre a été endossée à Memphis en mai 257). Le vocabulaire évoque avec précision la nature des obligations qui continuent de rattacher à sa mère-patrie le citoyen exilé : il est tenu d'accorder d'autant plus de bienveillance à ses concitoyens qu'il occupe un poste plus élevé dans la capitale, où se traitent les affaires importantes. Zénon n'est pas très haut placé, le service demandé n'est pas grand. Néanmoins les Cauniens font espérer la plus appréciée des récompenses, un décret d'éloge voté par l'assemblée du peuple et gravé sur la pierre, tels ceux qu'on a retrouvés par centaines dans le monde hellénistique. Dans les petites cités, les liens civiques ne sont jamais bien éloignés du simple voisinage. Aristote ne souhaitait-il pas que dans une cité tout le monde se connaisse et vive en vis-à-vis, gage d'une gestion communautaire et simplifiée des affaires publiques ? Les rapports de ces minuscules entités politiques avec les grands ensembles hellénistiques à fort appareil étatique

que sont nuancés à l'infini par la pratique générale du contact direct avec les plus hautes autorités. Tel ce citoyen d'Aspendos qui rêve d'un sanctuaire au dieu Sarapis² :

» À Apollonios, Zoilos d'Aspendos [de l'entourage de Callicratès ?], celui qui t'a été recommandé par les amis du Roi, souhaite le bonjour ! Voici ce qui m'est arrivé pendant que je rendais hommage au dieu Sarapis pour ta santé et pour que tu obtiennes la faveur du Roi Ptolémée. Sarapis m'a intimé à plusieurs reprises durant mon sommeil l'ordre de traverser la mer jusqu'à toi pour te révéler l'oracle suivant ; il faut subventionner [la construction d'un autel] et d'une enceinte sacrée dans le quartier grec près du port, y installer un prêtre et y offrir des sacrifices pour toi. Comme je le suppliais [...] de me dispenser de cette tâche, il me plongea dans une grave maladie, au point que ma vie fut en danger. Je lui ai alors fait ce vœu : si je guérisais, je prendrais en charge cette mission sacrée et je ferai ce qu'il m'a commandé. A peine avais-je retrouvé la santé qu'un homme arriva de Cnide, entreprit d'élever au même endroit un temple de Sarapis et y fit transporter des pierres. Mais par la suite le dieu lui interdit de construire, et il partit.

» Quant à moi, une fois débarqué à Alexandrie, je remettais à plus tard le moment de te rencontrer à ce sujet, et je me préparais à le faire à propos d'une autre matière pour laquelle tu avais conclu un accord avec moi, quand à nouveau j'ai été repris par des accès de fièvre pendant quatre mois, si bien qu'il m'a été impossible de me présenter aussitôt devant toi.

» Il serait donc bien, ô Apollonios, que tu te laisses guider par les ordonnances du dieu. De la sorte Sarapis te sera propice, il te rendra plus grand encore et plus illustre aux yeux du Roi, tout en t'accordant la santé du corps. Ne sois donc pas impressionné par la dépense, en imaginant qu'il te faudra de grandes ressources pour y faire face ; au contraire, ce sera tout à fait avantageux pour toi, car je m'occuperai de tout avec toi. Bonne chance ! «

Cette missive, archivée le 12 février 257, supporte une lecture à plusieurs niveaux. Commençons par le plus banal. L'auteur habite une ville d'obédience ptolémaïque hors d'Égypte, où un quartier grec est établi près du port (donc la ville n'est pas grecque, par exemple Gaza). Il rappelle à Apollonios qu'il lui a été présenté par les amis du roi. Cette expression ne relève pas encore de la hiérarchie de cour, qui ne sera codifiée que plus tard. Elle implique du moins des relations haut placées dans l'entourage direct du roi. C'est pourquoi il paraît vraisemblable de lui attribuer une autre lettre³ :

» À Apollonios le diocète, Zoilos, percepteur de la taxe navale, au service de [...], agent de Callicratès, souhaite le bonjour ! Callicratès m'a ordonné par écrit de te remettre en mémoire la taxe navale [...]. Callicratès t'a aussi écrit de verser [...] 570 dr pour l'an 28, ce qui fait en tout 1140 dr. S'il te plaît donc, [verse cette somme ?]. Bonne chance ! «

Callicratès est navarque, c'est-à-dire amiral commandant la marine de guerre, certainement plus élevé à la cour que le diocète. Zoilos, s'il s'agit du personnage de la lettre précédente, n'est que l'employé d'un agent du navarque. Il se sent digne d'entretenir avec Apollonios des liens plus étroits. D'où le projet fort habile de l'associer à un acte religieux présenté avec art comme une ordonnance de Sarapis. Le nom de ce dieu visait à rendre accessible aux Grecs le culte d'Osiris-Apis honoré à Memphis. Zoilos ne manque pas de suggérer au ministre que son geste lui vaudra un surcroît de faveur auprès du roi. On remarque toutefois que le concurrent de Zoilos,

originaire de Cnide, n'était pas sujet des Lagides. C'est que le culte de Sarapis débordait largement l'aire d'influence des Ptolémées. Sa popularité venait de sa réputation de guérisseur et des manifestations oniriques où il procédait par voie d'ordonnances. Un dieu guérisseur avait évidemment le pouvoir inverse d'envoyer des maladies : Zoilos en a fait l'expérience. Un long document épigraphique datant de la fin du III^e siècle porte la mention « par ordonnance du dieu » et relate des interventions répétées de Sarapis par des songes, concernant la construction d'un de ses temples dans l'île sainte de Délos. Une belle inscription portant côté à côté les noms d'Apollonios et de Zoilos, louant leur ménacat dans un sanctuaire maritime, sans doute modeste, mais fréquenté par des pèlerins en souci de guérison, n'était un appât négligeable ni pour l'un ni pour l'autre, en un temps où la religion était étroitement impliquée dans la vie politique locale.

Le relief accordé en début de lettre à la pratique de la recommandation rappelle un phénomène caractéristique de la société ptolémaïque dans son ensemble : le contact personnel sous le parrainage de répondants connus de part et d'autre est un moyen pour passer les barrières entre individus de statut différent, fonctionnaires et administrés, employeurs et employés, Grecs et Égyptiens. Les meilleurs garants sont des concitoyens, et plus encore des parents. Zénon préparait ainsi les dossiers de ses cousins cariens, et conservait des brouillons comme celui-ci⁴ :

» Au diocète Apollonios, Théopropos, théore de Calynda, souhaite le bonjour ! En l'an 38 (248/247), mon fermier Théron a obtenu de la cité par adjudication la fourniture du vin pour la panégyrie qui a lieu chaque année à Kypranda. J'ai moi-même fourni le vin à sa place, 84 mètres à 10 dr le mètre, ce qui fait 850 dr [empruntés au taux légal car, Théron n'ayant pas de garantie, j'avais servi d'intermédiaire lors de l'adjudication]. Sur cette somme, les trésoriers Diophantos et Akrisios m'ont remboursé 600 dr et ont bloqué les 250 dr restantes, alléguant que toutes les cotisations n'avaient pas encore été acquittées.

» J'ai traduit les trésoriers devant le stratège Motès et l'économie Diodotos en réclamant les 250 dr [et l'intérêt]. Les trésoriers Diophantos et Akrisios ont exigé qu'un décret spécial soit voté pour les y autoriser, prétendant que sans un décret spécial ils ne sont pas habilités à verser la totalité de la somme. Or les prytanes et le secrétaire ont fait traîner les choses. De la sorte, ils n'avaient pas encore rédigé le décret au moment où, ayant été élu par la cité comme théore avec Diopantos, l'un des trésoriers, je suis venu ici pour être introduit en présence du roi.

» Si donc cela te semble bon, tu serais aimable d'écrire à notre cité, au stratège et à l'économie de me rendre les 250 dr [avec l'intérêt qui est dû depuis le moment où j'ai payé le prix du vin pour la cité avec de l'argent emprunté à d'autres pour lequel je dois les intérêts jusqu'à maintenant], [étant donné qu'il y a des précédents où d'autres adjudicataires ont été remboursés par décret quand les cotisations étaient insuffisantes]. De la sorte, je ne subirai pas d'injustice mais, moi aussi, je bénéficierai de ta bienveillance. Bonne chance ! «

Rédigé au recto du papyrus, ce brouillon porte de nombreuses ratures. Par prudence, Zénon a conseillé de biffer l'allusion (entre crochets) aux précédents et la réclamation des intérêts. Les panégyries étaient des fêtes payantes très anciennes, où l'élément essentiel était un apport personnel sous forme de cotisation volontaire à la fête, marquée d'un cachet religieux et civique. Les cités organisaient donc les fournitures de victuailles par adjudication, recueillaient les souscriptions et payaient ensuite. Calynda, minus-

culle agglomération à environ 40 km de Caunos, près de la frontière lycienne, était dotée des institutions civiques, une assemblée du peuple votant des décrets, un conseil de prytanes préparant les textes, un secrétaire chargé de les rédiger, des trésoriers responsables des finances publiques. Un des signes de l'intervention habituelle des cités dans la vie économique est la référence à un taux d'intérêt légal. Comme ailleurs, l'autorité royale est représentée par un stratège et un économie, devant lesquels tout citoyen a droit d'appel des décisions prises par les magistrats locaux. Leur arbitrage n'ayant pas été suffisamment efficace, Théopropos gravit un échelon de la hiérarchie. Envoyé dans la capitale de l'empire comme théore, c'est-à-dire représentant officiel à des fêtes panhelléniques ou délégué chargé d'annoncer dans tout le monde grec la célébration de jeux organisés par la cité, il en profite pour adresser une supplique au diocète. Pour plus de sûreté, il consulte Zénon, qui a de la famille à Calynda. Apollonios n'écrira pas au stratège en tant que diocète, car il n'a aucune autorité sur lui. Mais il peut lui envoyer une lettre de recommandation amicale, qui sera aussi convaincante. Au verso a été reproduite la copie d'une lettre à Zénon, qui a rédigé à la suite le canevas de son mémoire, évidemment adressé au diocète :

» Néon à Damonichos, salut ! (...) Tu serais bien aimable de rappeler à Zénon ce qu'il sait au sujet des soixante jours d'hébergement, de fourrage et de pâture, pour que l'ordre d'exemption soit établi à mon propre nom. En effet, des hommes prennent leurs quartiers chez nous en ce moment et nous devons fournir fourrage et pâture au cavalier sans que les autorités tiennent compte de sa première lettre. Il faudrait qu'il fasse envoyer dans les mêmes termes une proposition au Conseil et au peuple. En tout cas, j'essaie pour ma part d'aller te rejoindre. En attendant mon arrivée, rappelle-toi toi-même, sans oublier d'obtenir l'appui d'Ariston, d'Epharmostos et d'Apollonios. J'ai d'ailleurs écrit à Apollonios et Epharmostos pour qu'ils interviennent en ta faveur auprès de Zénon. Porte-toi bien !

» De la part de Zénon. Au sujet de Thérarchos, qui avait épousé la sœur de mon père, laquelle réside à Calynda, tu avais donné l'ordre de le dispenser de l'obligation d'hébergement et de l'exempter des réquisitions de fourrage et de pâture. Mais maintenant que Thérarchos est mort, sa famille est à nouveau astreinte à l'hébergement et soumise aux réquisitions de fourrage et de pâture. Tu serais bien aimable d'écrire à l'économie Diodotos, au Conseil et au peuple pour que son fils Néon reçoive les mêmes avantages. »

Les autorités locales répartissaient entre les citoyens les charges militaires globalement imposées par l'économie au nom du roi. La première lettre de Zénon n'a pas suffi à les faire changer d'avis au sujet de son cousin Néon. Le diocète et l'économie n'interviendront pas dès qualités. Ils n'en seront pas moins écoutés. L'obligation de loger des militaires et de pourvoir à la nourriture des chevaux était courante et fort mal vue dans les royaumes hellénistiques. Une épigramme de Callimaque raconte l'histoire d'un homme qui, lors d'héberger un cavalier, a fait représenter le dieu Hérôs à pied et non à cheval comme à l'accoutumée, pour ne pas subir chez lui un autre paladin... Apollonios et Epharmostos sont les deux frères de Zénon, Ariston sans doute un de ses parents. Néon a pris soin de mettre en branle autour de son cousin tout le clan familial.

Affaires de famille, affaires d'État

Zénon savait se faire des amis, tel ce scribe royal de Chypre à court d'argent⁵ :

» Démétrios à Zénon, salut ! Ayant eu à faire des achats à Tyr, j'ai épuisé tout mon viatique. Serais-tu assez aimable de donner 150 dr à Nikadas, qui te porte ce mot. En effet, Charmos m'a devancé en partant avant que j'aie eu le temps de le lui confier. Veille donc à faire en sorte que Nikadas reparte pour Beyrouth en toute sécurité. Écris-moi aussi pour m'indiquer où je devrai t'envoyer cette somme. Porte-toi bien ! An 27, Apellaos 13 (30 décembre 259). «

Charmos est un esclave d'élite chargé des missions de confiance. Démétrios a eu la chance d'apprendre par lui où rejoindre Zénon, qui circule alors en Phénicie. Notre homme consentait volontiers de menus services, étant sûr d'être un jour payé de retour. Il n'était pas question de demander des intérêts : entre personnages de même rang, c'était une simple manifestation de sociabilité. Il était normal également qu'un économie en tournée d'inspection à Caunos en avisât aussitôt l'illustre concitoyen⁶ :

» Apollodote à Zénon, salut ! [Lors de mon passage] à Caunos, ton père et tes frères sont venus me voir ; j'ai fait [ce qu'ils me demandaient] et je leur ai conseillé à l'avenir de s'adresser à moi [quand ils auront besoin d'aide]. Tu m'obligerais moi aussi en leur écrivant [qu'ils ne doivent pas tarder à me] dire ce dont ils ont besoin et en m'envoyant une lettre [qui m'indiquerait ce que je puis] faire d'autre pour eux, car j'aimerais t'être agréable. Or en ce moment [je n'ai rien reçu de toi depuis longtemps] et je me demande avec étonnement quelle en est la cause. Porte-toi bien ! An 28, Péritios 10 (14 mars 257). «

Zénon a endossé ce billet par ces mots « lettre d'amitié (*philanthrōpon*) au sujet de mon père », et inscrit lieu et date : à Memphis, le 24 Dystros de l'an 28, c'est-à-dire le dernier jour de l'année macédonienne (27 avril 257). La lettre a mis 44 jours. C'est en effet la mauvaise saison en Méditerranée, qui dure de septembre à mai, pendant laquelle la mer est « fermée » aux expéditions guerrières. La navigation commerciale se contentait du cabotage, sauf les hardis marins rhodiens, renommés pour oser se lancer en pleine mer pendant cette période malgré le danger résultant de la nébulosité excessive. Les proches de Zénon ne craignaient pas cette traversée méridienne en plein hiver⁷ :

» Antimène à Zénon, salut ! [...] Je reproduis pour toi ci-dessous [une copie de la lettre] reçue de Sôsipatros, à titre d'information, pour que tu inscrives dans tes comptes à Apollonios [...]. On ne leur a attribué aucun viatique [...]. Ils ont été repoussés par l'orage [...] jusqu'à Arsinoé. An 28, Péritios 28 (1^{er} avril 257).

» Sôsipatros à Antimène, salut ! .. Ariston et ma sœur viennent d'arriver. Ils m'ont appris que tu leur as accordé en toutes circonstances les plus grandes attentions. Tu fais bien de ne pas te montrer indifférent à notre égard, car [de notre côté] nous nous efforcerons de veiller avec le plus grand soin aux affaires qui te préoccupent, quand tu nous les écriras. Sache qu'ils ont été repoussés par les orages jusqu'à Patara ; là ils [ont loué] une barque et longé la côte pour nous rejoindre à Arsinoé. Le prix de la traversée a été payé [...] soit 35 dr. Je t'ai donc écrit pour te mettre au courant. [...], Apellaos 26 (31 janvier 257). «

Zénon a écrit au dos de la lettre le lieu et la date, vendredi le 20 avril 211. La lettre de Sosiphratos a mis environ 61 jours entre Arsinoé, port de Pamphylie proche de la frontière séleucide, et Alexandrie où réside Antimene (à moins que celui-ci ait tardé à réclamer le remboursement des frais). Ariston est sans doute le parent de Zénon que nous avons déjà rencontré. Le viatique (*cephorion*) était une somme allouée aux employés d'Apollonies pour leurs frais de voyage. Nul ne savait à l'avance quel port de la côte anatolienne il atteindrait en traversant la Méditerranée du sud au nord pendant la mauvaise saison. Cette fois, le navire a été déporté trop loin vers l'ouest, jusqu'à Patara en Lycie. Le plus instructif est la date, qui nous rapporte en pleine guerre, sans la moindre allusion aux belligérants. Cependant le raisonnement peut être inversé : les opérations navales étant interrompues normalement pendant l'hiver, cette saison a pu être choisie précisément pour éviter de mauvaises rencontres... (1)

Le père de Zénon s'appelait Agréophon, nom typique des confins carolyiens. Il vint à Philadelphie en 253 et une lettre d'Alexandrie annonça ainsi son retour dans sa patrie⁸ :

« Démétrios à Zenon, salut ! Sache que ton père et Akrisios sont arrivés chez eux en bonne santé. Car des gens de Rhodes en séjour ici nous ont annoncé que le navire de Timocrates était à Rhodes (au moment de leur départ) et rentrait tout juste de Caunos. Quand ils ont pris le large, ils ont laissé ici les coûssins et les oreillers de peau, en demandant à Kimon de les réexpédier à Caunos. Il lui est pour le moment impossible de les envoyer mais il le fera au plus vite, dès que le beau temps sera revenu. Voici pourquoi le naufrage n'a pas voulu les monter à bord : il n'arrivait pas à leur faire passer la douane, alors qu'il était déjà en retard de plusieurs jours pendant que le bateau était à l'ancre en mer. (1) Porte-toi bien ! »

Akrisios est probablement le trésorier de Calynda mentionné plus haut. Rhodes était à cette époque la plaque tournante du commerce méditerranéen, malgré des relations diplomatiques tendues avec les Lagides. La lettre, endossée le 2 janvier 252, montre qu'Agriophon a voyagé pendant la mauvaise saison. Le navire était vis-à-vis des marchands le responsable de la cargaison qu'il accompagnait. Le matériel de literie destiné aux passagers subissait comme les autres marchandises les rigueurs des fermiers d'impôts. Nous avons vu qu'Apollonios acquittait la taxe navale et les droits sur l'exportation des esclaves. Il en était de même des cadeaux personnels (*τα νια*) qui lui parvenaient de Syrie, sous forme de marchandises de toutes sortes contenues dans des jarres et paniers parfois à moitié pleins, reflétant la variété des donateurs. Un long papirus contient le descriptif de deux cargaisons débarquées à Péluse pour être transportées sur des péniches pilotiques vers Alexandrie. Les marchandises, classées en fonction du taux des droits de douane, appartiennent à Apollonios et à deux membres de son entourage. Quelques extraits donnent une idée des contenus et des calculs auxquels ils donnent lieu, classés en fonction du taux des

À Pétra, estimation (des marchandises) importées pour Apollonia et les autres sur les bateaux commandés par Patron et Héraclide. Au 27, Artémisios (au 1^{er} juil. 259).

· Pour Apollonios, sur le bateau de Patrón (fig. 10) pour Apollonios et les deux autres compagnons, au bout de l'île d'Héraclide. Au M. Artémision.

Sur le port de Patras	à 4 dr.	44 dr.
... via Philippi	à demi-jarres à 4 dr.	44 dr.
... à Mytilene	à 5 dr.	5 dr.
... à Rhodes	Soit passées par Smyrne	12 dr.
... à Smyrne	à 3 dr.	6 dr.
... au port de Rhodes	la moitié jarres à 3 dr.	172 dr.
... à Rhodes	Soit 1/2 de 172 dr.	86 dr.
La moitié de la moitié	... Soit 1/2 de 86 dr.	43 dr.
Sur le port de Rhodes	à 4 dr.	44 dr.
figues sèches	70 jarres de Chios à 18 dr.	1 260 dr.
vin	... 264 dr.	2 624 dr.
(...) et sur le bateau d'Héraclide	... 264 dr.	2 624 dr.
figues sèches, le tiers jarres à 8 dr.	72 dr.	72 dr.
(...) Sur le bateau de Pérola	... 2 624 dr.	2 624 dr.
... au port de Rhodes	... 874 dr.	874 dr.
Là-dessus, tiers	... demi-jarres à 12 dr.	11 dr.
Sur le port de Rhodes	... 84 dr.	84 dr.
miel rhodien	7 demi-jarres à 12 dr.	84 dr.
poisson séché	1 dr.	12 dr.
rhodien	1 dr.	20 dr.
attique	poisson frais au vinaigre	20 dr.
poisson sec	1 dr.	20 dr.
poisson sec de Samos	2 cruches à 10 dr.	20 dr.
et sur le bateau d'Héraclide	... 20 dr.	20 dr.
(...) miel de Samos	2 cruches à 10 dr.	20 dr.
noisettes de Rhodes	1 jarre de Chios à 10 chénices	6 dr. 1/2 ob.
et sur le port de Rhodes	... 6 dr. 1/2 ob.	6 dr. 1/2 ob.
miel noix sèches	1/2 jarre panier, contenant un quart d'artabe et un autre à moitié	1/2 artabe et un autre à moitié
noisettes pour contenir le tiers de Chios à 10 chénices	... 1/2 artabe et un autre à moitié	1/2 artabe et un autre à moitié
noix sèches	1/2 jarre panier, contenant un quart d'artabe et un autre à moitié	1/2 artabe et un autre à moitié
pepins de grenade	contenant trois quarts d'artabe et un autre à moitié	24 dr. 4 ob.
artabe	... 24 dr. 4 ob.	24 dr. 4 ob.
viande de senslier	4 cerbilles, contenant deux artabes et à 2 dr.	4 dr. 2 ob. 3 ob.
pepins de grenades	1 poët.	4 dr. 2 ob. 3 ob.
l'artabe	... 1 poët.	5 drs. dr.
viande de chevreuil	2 jarres à 3 dr.	2 dr 3 ob.
viande de chevreuil	1 poët. petits poëts.	6 drs. dr.
éponges dures	2 jarres à 3 dr.	4 drs. dr.
viande de chevreuil	2 petits pots	8 drs. dr.
viande de chevreuil	fromage de Chios 1 panier chon.	12 drs. dr. 4 1/2 ob.
éponges dures	... 1 panier chon.	5 drs. dr. 5 1/2 ob. 1 ch.
Sont passibles du quart	... 859 dr. 4 1/2 ob.	859 dr. 4 1/2 ob.
douces	... 214 dr. 5 1/2 ob. 1 ch.	214 dr. 5 1/2 ob. 1 ch.
fromage de Chios quartier chon	... 864 dr. 4 ob.	864 dr. 4 ob.
Sont passibles du quart	... 864 dr. 4 ob.	864 dr. 4 ob.
Récapitulation	... 864 dr. 4 ob.	864 dr. 4 ob.
... passibles du tiers, 1859 dr. soit la moitié, le quart	86 dr. 4 ob. 5 1/2 ob. 1 ch.	86 dr. 4 ob. 5 1/2 ob. 1 ch.
... passibles du tiers, 2 624 dr. soit le tiers	864 dr. 4 ob. 5 1/2 ob. 1 ch.	864 dr. 4 ob. 5 1/2 ob. 1 ch.
... 1/2 de navale	214 dr. 5 1/2 ob. 1 ch.	214 dr. 5 1/2 ob. 1 ch.
... Octroi	1 186 dr. 5 1/2 ob. 1 ch.	1 186 dr. 5 1/2 ob. 1 ch.
... en tout	1 186 dr. 5 1/2 ob. 1 ch.	1 186 dr. 5 1/2 ob. 1 ch.
Centième	1 186 dr. 5 1/2 ob. 1 ch.	1 186 dr. 5 1/2 ob. 1 ch.
Taxe d'octroi	1 186 dr. 5 1/2 ob. 1 ch.	1 186 dr. 5 1/2 ob. 1 ch.
En tout	1 186 dr. 5 1/2 ob. 1 ch.	1 186 dr. 5 1/2 ob. 1 ch.
Total général	37 dr. 1/4 ob. 4 ob.	37 dr. 1/4 ob. 4 ob.
Centième	149 dr. 5 1/2 ob. 1 ch.	149 dr. 5 1/2 ob. 1 ch.
En tout, lessus, remise de 1/4 %	1 336 dr. 4 1/2 ob. 1 ch.	1 336 dr. 4 1/2 ob. 1 ch.
Total général	4 dr. 1 1/4 ob.	4 dr. 1 1/4 ob.
Là-dessus, remise de 1/4 %	... 1 336 dr. 4 1/2 ob. 1 ch.	1 336 dr. 4 1/2 ob. 1 ch.
Ni n'est donc guère possible de discerner les mobiles du tarif appliqué. L'importateur devait présenter au poste de douane une estimation détaillée de	... 1 336 dr. 4 1/2 ob. 1 ch.	1 336 dr. 4 1/2 ob. 1 ch.
Il n'est donc guère possible de discerner les mobiles du tarif appliqué. L'importateur devait présenter au poste de douane une estimation détaillée de	... 1 336 dr. 4 1/2 ob. 1 ch.	1 336 dr. 4 1/2 ob. 1 ch.

Zénon a écrit au dos de la lettre le lieu et la date, Mendès, le 20 avril 257. La lettre de Sôsipratos a mis environ 61 jours entre Arsinoé, port de Pamphylie proche de la frontière séleucide, et Alexandrie où réside Anti-niène (à moins que celui-ci ait tardé à réclamer le remboursement des frais). Ariston est sans doute le parent de Zénon que nous avons déjà rencontré. Le viaticque (*éphodion*) était une somme allouée aux employés d'Apollonios pour leurs frais de voyage. Nul ne savait à l'avance quel port de la côte anatolienne il atteindrait en traversant la Méditerranée du sud au nord pendant la mauvaise saison. Cette fois, le navire a été déporté trop loin vers l'ouest, jusqu'à Patara en Lycie. Le plus instructif est la date, qui nous reporte en pleine guerre, sans la moindre allusion aux belligérants. Cependant le raisonnement peut être inversé : les opérations navales étant interrompues normalement pendant l'hiver, cette saison a pu être choisie précisément pour éviter de mauvaises rencontres...

Le père de Zénon s'appelait Agréophon, nom typique des confins carolyiens. Il vint à Philadelphie en 253 et une lettre d'Alexandrie annonce ainsi son retour dans sa patrie⁸ :

« Démétrios à Zénon, salut ! Sache que ton père et Akrisios sont arrivés chez eux en bonne santé. Car des gens de Rhodes en séjour ici nous ont annoncé que le navire de Timocratès était à Rhodes (au moment de leur départ) et rentrait tout juste de Caunos. Quand ils ont pris le large, ils ont laissé ici les coussins et les oreillers de peau, en demandant à Kimon de les réexpédier à Caunos. Il lui est pour le moment impossible de les envoyer mais il le fera au plus vite, dès que le beau temps sera revenu. Voici pourquoi le nauclère n'a pas voulu les monter à bord : il n'arrivait pas à leur faire passer la douane, alors qu'il était déjà en retard de plusieurs jours pendant que le bateau était à l'ancre en mer (...) Porte-toi bien ! »

Akrisios est probablement le trésorier de Calynda mentionné plus haut. Rhodes était à cette époque la plaque tournante du commerce méditerranéen, malgré des relations diplomatiques tendues avec les Lagides. La lettre, endossée le 2 janvier 252, montre qu'Agréophon a voyagé pendant la mauvaise saison. Le nauclère était vis-à-vis des marchands le responsable de la cargaison qu'il accompagnait. Le matériel de literie destiné aux passagers subissait comme les autres marchandises les rigueurs des fermiers d'impôts. Nous avons vu qu'Apollonios acquittait la taxe navale et les droits sur l'exportation des esclaves. Il en était de même des cadeaux personnels (*xenia*) qui lui parvenaient de Syrie, sous forme de marchandises de toutes sortes contenues dans des jarres et paniers parfois à moitié pleins, reflétant la variété des donateurs. Un long papyrus contient le descriptif de deux cargaisons débarquées à Péluse pour être transportées sur des péniches nilotiques vers Alexandrie. Les marchandises, classées en fonction du taux des droits de douane, appartiennent à Apollonios et à deux membres de son entourage. Quelques extraits donneront une idée des contenus et des calculs auxquels ils donnent lieu⁹ :

» À Péluse, estimation (des marchandises) importées pour Apollonios et les autres sur les bateaux commandés par Patrôn et Héraclide. An 27, Artémisios (mai/juin 259).

» Pour Apollonios, sur le bateau de Patrôn :

vin doux	5 jarres à 12 dr	60 dr,
.....	11 demi-jarres à 4 dr	44 dr,
et sur le bateau d'Héraclide :		
vin filtré	1 jarre	12 dr,
piquette	2 jarres à 3 dr	6 dr.
(...) Sont passibles de moitié	172 dr.	
Là-dessus, la moitié	86 dr.	
Sur le bateau de Patrôn :		
vin	70 jarres de Chios à 18 dr ...	1 260 dr,
(...) et sur le bateau d'Héraclide :		
figues sèches	9 jarres à 8 dr	72 dr.
(...) Sont passibles du tiers	2 624 dr.	
Là-dessus, le tiers	874 dr 4 ob.	
Sur le bateau de Patrôn :		
miel théangélien ..	7 demi-jarres à 12 dr	84 dr,
rhodien	1	12 dr,
attique	1 cruche	20 dr,
poisson séché	[...]	[...],
poisson frais au vinaigre		[...],
(...) terre de Samos	2 cruches à 10 dr	20 dr,
et sur le bateau d'Héraclide :		
miel	1/2 jarre	12 dr,
noisettes du Pont ..	1 jarre de Chios à 10 chénices	6 dr 1 1/2 ob,
noix sèches	1 panier contenant un quart d'artabe et un autre à moitié vide contenant trois quarts d'artabe, en tout deux artabes à 12 dr	
l'artabe		24 dr,
pépins de grenades	4 corbeilles contenant deux artabes à 2 dr	
l'artabe		4 dr,
viande de sanglier ..	1 jarre	5 dr,
.....	1 pot	2 dr 3 ob,
viande de chevreuil	2 jarres à 3 dr	6 dr,
viande de chèvre ..	2 petits pots	4 dr,
éponges dures	1 panier	8 dr,
douces		12 dr,
fromage de Chios ..	1 cruchon	5 dr.
Sont passibles du quart		859 dr 4 1/2 ob.
Là-dessus, le quart		214 dr 5 1/2 ob 1 ch.
(...)		
Récapitulation :		
passibles de la moitié, 172 dr, soit la moitié		86 dr,
passibles du tiers, 2 624 dr, soit le tiers		864 dr 4 ob,
passibles du quart, 859 dr 4 1/2 ob, soit le quart ..		214 dr 5 1/2 ob 1 ch,
(...) en tout		1 186 dr 5 ob 1 ch.
Taxe navale		1 1/2 ob.
Octroi		112 dr 3 1/4 ob 1 ch.
Centième		37 dr 1/4 ob.
En tout		149 dr 5 ob 1 ch.
Total général		1 336 dr 4 1/4 ob.
Là-dessus, remise de 1/4 %		4 dr 1 1/4 ob.
Net		1 327 dr 2 3/4 ob. «

Ce document est unique en son genre pour toute la période ptolémaïque. Il n'est donc guère possible de discerner les mobiles du tarif appliqué. L'importateur devait présenter au poste de douane une estimation détaillée de

» [...] un mémoire] a été écrit (à Apollonios) en Xandikos de l'an 28 (mai/juin 258) de la part d'Apollodote et de Kratinos, le fils de Danaos, proposant de transiger sur une somme de 20 talents à verser au Roi. Or le messager ne lui a pas remis les documents, mais perd son temps dans la maison d'Aristobule où il est hébergé à Alexandrie. Son nom est Hédylos.

» Autre chose : Pankris, l'associé de Danaos, fait acte de candidature à la charge de nomophylaque par l'intermédiaire d'Epikydes, qui lui a transmis le dossier (à Apollonios). Fait donc en sorte qu'aucune faveur ne lui (Pankris) soit accordée, car il a un comportement hostile (à Apollonios) et fait courir à son sujet des bruits diffamatoires, selon lesquels c'est à cause de lui qu'a éclaté l'affaire de Danaos.

» Obtiens aussi de lui (Apollonios) pour Apollodote, Laagos et Hikésios, des lettres contenant des appréciations favorables à mon égard, et écris-leur personnellement. Obtiens encore une lettre à Jason le banquier, l'informant qu'il (Apollonios) lui a accordé un non-lieu sur mon intercession, car il l'a déjà écrit à Apollodote. «

Une première ambiguïté de ce texte vient du fait que, destiné primitive au diocète, il a été adressé à Zénon. L'auteur inconnu s'est contenté de biffer les prénoms de la deuxième personne se référant à Apollonios en les mettant à la troisième... Une difficulté plus grave vient de l'état fragmentaire du papyrus : les papyrologues éprouvent souvent la déconvenue de constater que les énigmes se cachent avec persévérance dans les lacunes... Nous sommes du moins en terrain connu avec Apollodote, Hikésios et Epikydes. Il s'agit de ce qu'on appelle « une vilaine affaire » dont l'enjeu est grave : 20 talents ne sont pas une somme mince pour un particulier. Le fisc lagide n'a pas coutume de fermer les yeux. Apollodote a pourtant préféré accepter du fils de Danaos un compromis avantageux qui, en étouffant l'affaire, fera de celui-ci un allié. Car Apollonios n'a pas que des amis à Halicarnasse. Certains tentent de salir sa réputation en l'accusant de complicité avec un escroc. Ils ont peut-être en main quelques papiers accablants. L'un d'entre eux, l'ancien associé de Danaos, est heureusement dans une position délicate, puisqu'il brigue une magistrature civique portant sur l'exécution des lois, c'est-à-dire la police. Ils ont en outre des amis puissants dans la capitale, qui ne craignent pas de bloquer les dossiers. Il n'est pas impossible qu'Aristobule occupe un poste important à la chancellerie royale. Quinze ans plus tard, en 243/242, sous Ptolémée III, un Aristobule sera le premier prêtre éponyme du nouveau culte des dieux évergètes.

Les factions politiques à l'intérieur des cités se trouvaient donc tout naturellement mêlées aux clans de courtisans dans la capitale de l'empire. Apollonios a néanmoins conservé la faveur de Ptolémée II jusqu'à la fin de son règne. Notons qu'il avait son mot à dire même dans l'élection d'un magistrat dans une cité autonome, en raison une fois encore de son prestige personnel, non de ses fonctions officielles. Qu'a fait Zénon dans une conjoncture aussi délicate ? On a suggéré qu'il préparait dès cette époque ses arrières en cas de disgrâce de son maître en se ménageant des amitiés dans l'entourage du futur Ptolémée III qu'on suppose hostile à Apollonios : c'est aller un peu vite en besogne. Contentons-nous de relever une donnée constante : la solidité des liens de réciprocité entre Grecs de la classe dirigeante fut un facteur essentiel de leur réussite sous les trois premiers Ptolémées.

Chapitre IV

Dans les coulisses du pouvoir

Zénon ayant quitté la Syrie pendant l'été 258, nous le retrouvons au début de septembre, accompagnant le diocète dans sa vie itinérante avec le titre d'économie privé. Comme toujours, il est chargé de l'intendance et les 265 papyrus datant de cette période ne sont guère comparables à des archives ministérielles. La correspondance officielle revenait aux épistolographes et la vérification des comptes des fonctionnaires financiers des nomes incombaient aux bureaux de contrôle spécialisés. Pendant l'hiver 258/257, deux secrétariats et trois bureaux de contrôle fonctionnèrent simultanément. Un compte d'huile de lampe montre que les équipes de scribes se succédaient jour et nuit. En un mois, trois bureaux ont consommé plus de 300 rouleaux de papyrus, dont certains atteignaient 50 feuilles. On relève un achat correspondant à 1 800 rouleaux... Il ne faut donc pas s'attendre à rencontrer dans les papiers conservés par Zénon beaucoup de secrets d'Etat.

Par un biais cependant, il pouvait recueillir bien des renseignements. Tout ce personnel occupé aux finances publiques appartenait à la maison privée d'Apollonios, dont Zénon avait la responsabilité. Les services qu'il rendait, souvent modestes, étaient appréciés pour une raison très simple : le diocète n'était pas d'un abord facile. Avec de l'intelligence et du tact, on s'attachait beaucoup d'amis dans l'administration, qui eux-mêmes fréquentent d'autres personnages haut placés. Dans les coulisses du pouvoir, Zénon évoquait comme un poisson dans l'eau, avec une aisance étonnante.

En tournée d'inspection

Apollonios et son escorte se déplaçaient sur les voies navigables, dans des chalands nilotiques spécialement aménagés, formant une flottille dirigée par un stolarque (« chef de la flotte ») nommé Kriton. Les bateaux étaient la propriété du ministre. Outre l'équipement léger des scribes, on emportait le mobilier, les bagages individuels, la vaisselle et les provisions nécessaires pour un long voyage. C'est ainsi que nous connaissons la garde-robe de Zénon¹ :

» De la part de Peisiclès, inventaire des vêtements de Zénon. Voici ce qui est dans la malle de Zénon : une robe de chambre en lin, lavée ; une chlamye couleur terre pour l'hiver, lavée ; une autre, usée ; une pour l'été, à demi usée ; une

de couleur naturelle pour l'hiver, lavée, et une autre, usée ; une de couleur vescé pour l'été, neuve ; une tunique blanche pour l'hiver, à manches, lavée ; une de couleur naturelle pour l'hiver, à manches, usée ; une autre de couleur naturelle pour l'hiver, usée ; deux blanches pour l'hiver, lavées, et une à demi usée ; trois blanches pour l'été, neuves, une non blanche, une autre à demi usée ; un manteau blanc pour l'hiver, lavé ; un en étoffe grossière ; un blanc pour l'été, lavé, et un à demi usé ; une paire d'oreillers de Sardes ; deux paires de sandales couleur terre, neuves ; deux paires de blanches, neuves ; deux ceintures blanches, neuves. «

Toutes précautions étaient donc prises pour l'été comme pour l'hiver. Le seul luxe est peut-être la paire d'oreillers de Sardes, s'il ne s'agit pas d'une imitation fabriquée en Égypte. Zénon avait coutume de porter tunique et chlamyde ; il en possède respectivement onze et six exemplaires. À part la robe de chambre, tous ces vêtements sont en laine. Par contre on distribue à certains esclaves domestiques des habits précieux en byssus, tissu de lin fin et transparent digne de revêtir les statues des dieux égyptiens. Témoin ce compte² :

» (...) En l'an 28 (258/257), le 22 Panemos, à Nikiou, sur ordre de Zénon, pour Hélénos l'Éthiopien, une tunique de byssus ; le 18 Gorpiaios, à Crocodilopolis, à Zénon, [...] serviettes de byssus, qu'il a envoyées pour la réception organisée par Kriton. (...) En l'an 29 (257/256), le 20 Xandikos, à Alexandrie, à la citharède Satyra, une tunique de byssus ; le 29, à Amyntas, une tunique de byssus ; le 19 Daisios, à Bannaios, une serviette de byssus ; à la citharède Satyra, une tunique de byssus. «

L'échanson Bannaios, le porte-lampe Hélénos et la citharède Satyra sont des esclaves. Amyntas au contraire est l'intendant du palais alexandrin d'Apollonios et Kriton, le stolarque. La qualité du tissu n'est pas ici un signe d'égalité sociale : la livrée reflète le rang du maître. Zénon préfère s'habiller comme il le faisait dans son pays. Il en va de même pour ses goûts alimentaires³ :

» Zénon à Panakestor, salut ! Nous t'avons expédié le chargement et 100 dr d'argent que nous avons remises à Eutychidès. Nous étions dans l'impossibilité d'en trouver davantage. Ordonne aussi d'expédier à Crocodilopolis deux charges d'orge, la plus verte [tendre] et la plus grosse possible, pour en faire des *chidra*. Dès que les épis seront mondés par frottement [coupés], qu'on les envoie aussitôt, sans les griller, sinon le gruau serait tout à fait blanc et immangeable. Envoie-nous aussi des choux. Porte-toi bien ! An 29, Tybi 28 (22 mars 256). «

Raffinements modestes : du gruau, des choux... Par deux fois, Zénon a corrigé sa rédaction (mots entre crochets) pour mieux préciser ses souhaits. D'après les scholies sur Aristophane, les Cariens étaient friands de *chidra*, mets à base de grains d'orge concassés. L'orge appartenait sans doute à une espèce de grains vêtus. Avant de l'utiliser, il fallait en éliminer les glumes. Dans le monde sémitique, au témoignage de la Bible, l'opération se faisait en grillant légèrement les épis. Une partie de l'amidon était ainsi convertie en dextrine, qui donnait au gruau une couleur blanche et une saveur fade. Les Grecs n'apprécient pas ce goût et préféreraient l'orge tendre. Zénon profite donc de la saison (la moisson des orges vient de commencer). Il veut que les épis soient mûrs, parfaitement développés, mais encore verts. Les glumes seront détachées à la main, par simple frottement. C'est ce que firent

les disciples de Jésus un jour de sabbat, au témoignage du troisième évangéliste, qui s'adressait à des Grecs.

Ravitailleur une flottille en déplacement n'est pas une mince affaire. Amyntas s'y emploie de son mieux à partir d'Alexandrie, surveillant les bateaux en partance, organisant si nécessaire des liaisons plus rapides à cheval. Quelquefois ses prévisions sont bouleversées par des interventions en haut lieu⁴ :

» Amyntas à Zénon, salut ! Il nous a été impossible d'inclure dans la cargaison les jarres de Chios et le reste de ta commande. C'est que le Roi a fait convoquer d'urgence Apollonios dans la capitale et le bateau (est parti) plus tôt que prévu (...). Nous avons néanmoins embarqué pour Apollonios un chargement de poisson : neuf thons frais sur deux plats ; sur deux autres plats, préparés pour la grillade, huit petits poissons des algues, deux petites perches ; sur deux autres plats, dix-sept thons préparés pour la grillade (...). «

Pourquoi Philadelphe était-il si pressé de rencontrer son grand financier ? Voilà ce que nous ne saurons pas. Un autre jour, l'intendant du palais envoie ce billet⁵ :

» Amyntas à Zénon, salut ! J'ai bien reçu du Trôgodyte les récipients de cuivre dont tu m'as fait parvenir l'avis d'expédition, ainsi que les aloses convoyées par Egyptos — il en manquait deux. Porte-toi bien ! «

Cette fois, nous aimerions plus de détails sur ce Trôgodyte. Au siècle suivant, Agatharchide a décrit, d'après des relations plus ou moins mythiques, les peuples riverains de la mer Rouge auxquels se rattachaient les Trôgodytes. Les chasseurs d'éléphants de combat envoyés au Soudan par Philadelphe ont laissé dans le désert oriental leurs témoignages de reconnaissance au dieu Pan pour les avoir « sauvés des Trôgodytes ». Et voici que ces terribles hommes des cavernes aux coutumes étranges sont dans les papiers de Zénon de paisibles convoyeurs de marchandises, qui portent des noms grecs et plusieurs fois émargent prosaïquement aux distributions destinées au personnel d'Apollonios... Un compte de la même époque nous conduit sur la route des aromates⁶ :

» An 28, le 20 Dystros (23 avril 257), à Memphis, j'ai reçu de Zénon 26 alabastres de plomb contenant chacun un cotyle de parfum mendésien, un de deux cotyles et cinq d'un demi-cotyle. Là-dessus, j'ai fourni le [...] Xandikos de l'an 29, à Zénon, pour qu'il le remette à Amyntas, deux alabastres d'un cotyle ; le 20, à l'hypérète Théodore, un alabastre d'un demi-cotyle (...). «

La ville de Mendès, bien placée dans le Delta oriental, sur une des branches du Nil et au débouché des pistes traversant le Sinaï, était célèbre pour ses parfums composés d'aromates sélectionnés. L'hypérète Théodore (« appariteur ») était le frère d'Amyntas. Les flacons de plomb renfermaient de petites quantités de cet onguent précieux (un cotyle mesure environ un quart de litre). Lors de son passage à Mendès, Zénon fit la connaissance de Prométhion, qui était banquier. L'esclave Sôsos dit de lui que c'est le « meilleur des hommes ». On en jugera par la lettre suivante, où pour une fois les formules de politesse ne semblent pas conventionnelles⁷ :

» Prométhion à Zénon, salut ! Nous avons été frappés d'inquiétude lorsque

nous avons entendu dire que tu as été retenu par la maladie pendant de longs jours ; mais maintenant que nous avons appris ton retour à la santé et ton proche rétablissement, nous nous réjouissons. Nous sommes nous aussi en bonne santé.

» Nous avons donné à votre agent Héraclide, sur ton compte, 150 dr d'argent, comme tu nous l'as écrit ; maintenant, il transporte avec lui dix *hins* de parfum contenus dans vingt et un alabastres, qui ont été scellés de mon anneau.

» Apollonios m'a aussi ordonné d'acheter et de lui donner 300 couronnes de grenadier sauvage. Nous n'avons pas pu les lui livrer parce qu'elles n'étaient pas prêtes. Mais Pa [...] les lui portera à Naucratis, car elles seront terminées avant le 30. Nous en avons débité le prix, et celui du parfum, sur votre compte, comme Apollonios l'a prescrit. Nous avons ajouté dix drachmes de cuivre pour le prix du voyage sur la barque dans laquelle il remonte le fleuve. De plus, 400 dr d'argent ont été payées à Iatrocles comme prix des rouleaux de papyrus fabriqués à Tanis pour Apollonios.

» Sache donc que toutes les affaires en cours ont été réglées de cette manière. Quan à toi, si tu as besoin de quelque chose qu'on trouve chez nous, tu nous feras plaisir en nous les commandant. Porte-toi bien ! An 29, Choiach 28 (20 février 256).

Apollonios avait donc ouvert un compte de dépôt dans la banque de Prométhion, qui disposait de cette réserve sur ordre écrit. De plus, mais à titre amical, Prométhion rendait de multiples services. N'imaginons pas une moderne banque d'affaires. Le *hin* est une mesure égyptienne, contenant un peu moins d'un demi-litre. L'époque hellénistique avait la manie des guirlandes fleuries. Pour quel festin le diocète avait-il besoin de 300 couronnes ? Pour rejoindre Alexandrie, Héraclide doit remonter la branche mendésienne jusqu'à la pointe du Delta, puis redescendre la branche canopique, reliée à la capitale par un canal. Le messager de Prométhion le rattrapera par voie terrestre à Naucratis. Tanis est éloignée de trente kilomètres à l'est de Mendès, sur une autre branche du Nil. On y fabriquait un papyrus d'excellente qualité.

À ses retours dans la capitale, Apollonios ouvrait son coffre, et voici ce qui se passait⁸ :

» Kriton à Zénon, salut ! Sache qu'ayant ouvert le coffre et constaté qu'il y manquait sept talents, Apollonios a ordonné de mettre à jour les comptes d'Aristeus et d'Artémidoros. Je t'écris donc pour que tu suives cette affaire de près et qu'en prévision tu mettes à jour tes propres comptes. Apollonios était surtout mécontent qu'on ait disposé d'une telle somme sans son ordre. Porte-toi bien. «

Il est amusant de voir le stolarque avertir son supérieur en toute hâte. À vrai dire, la somme n'était pas mince : environ 250 000 journées de travail à une obole. Aristeus était le caissier, Artémidoros le majordome du palais. Apollonios surveillait parfois de près les dépenses de sa maison. Il lui arrivait d'embaucher lui-même certains membres de son personnel, dont il fixait le salaire. En son absence, le manque de liquidités retardait souvent la paie des employés, au grand dam d'Aristeus, qui se plaignait auprès d'Amyntas, lequel en référait à Zénon, qui ne faisait pas de miracles. Pour l'entretien de ses subordonnés, Apollonios recevait du Trésor une importante indemnité⁹ :

» Dionysios à Apollonios, salut ! Comme tu me l'as écrit, j'ai donné à ton

hyperrète Démétrios trois talents au titre de l'indemnité qui te revient, conformément au bon de paiement rédigé pour moi sur ton ordre, à savoir un talent en argent, un talent en or et un talent de cuivre au taux de 25 1/2 oboles le statère. Porte-toi bien ! An 28, Mésorè [...] (octobre 258). «

Dionysios était économie, peut-être du nom d'arsinoïte. S'agit-il d'un versement mensuel ? Quand le roi Cléomène de Sparte reçut asile à la cour de Ptolémée III, celui-ci lui octroya, aux dires de Plutarque, une pension de 24 talents par an pour son entretien et celui de ses amis. L'agio négatif sur le cuivre est le plus bas connu, 1 1/2 obole au statère (tétradrachme). On remarque au passage l'absence de la formule de respect. En fait, sur 29 lettres d'inférieurs à Apollonios, 7 seulement placent le nom du ministre en première position. Le style des relations avec les supérieurs est sobre et dépouillé. Un reçu au nom de Panakestor montre l'emploi qui était fait de l'indemnité du ministre¹⁰ :

» La trentième année du règne de Ptolémée, fils de Ptolémée Sôter, au mois de Daisios (juillet/août 256), Panakestor, chargé des expéditions, reconnaît avoir reçu de Poseidonios, banquier à Memphis, conformément au bon de paiement signé d'Apollonios, sur l'indemnité qui revient à Apollonios, pour son traitement du mois de Daisios de l'an 30, 200 dr.

» Panakestor reconnaît avoir reçu la somme mentionnée dans cette quittance. «

Ce billet a été rédigé en double expédition : le texte traduit se trouvait à l'extérieur. Panakestor a ajouté les dernières lignes de sa propre main, pour authentifier le bulletin. La somme donne une idée de l'éventail des salaires dans la maison d'Apollonios. Le grand panetier Philon recevait 50 dr ; un hyperrète était payé 20 dr, un scribe, 10 dr. La majeure partie des salaires mensuels voisinait 5 dr, somme que pouvait espérer un journalier qui aurait travaillé tous les jours. Peut-être Panakestor rétribuait-il ses propres employés, pourtant indirectement au service d'Apollonios, selon le principe appliqué par le roi au ministre lui-même.

Vivre à Alexandrie

Sur les deux années pendant lesquelles il a suivi le diocète, Zénon n'a pas vécu plus de six mois dans la capitale. Ses fréquents déplacements nous valent justement une abondante correspondance qui constitue un témoignage pittoresque de la vie alexandrine. On a pu écrire sur le grand port méditerranéen de beaux livres dont les références littéraires sont puisées chez les meilleurs auteurs gréco-romains¹¹. Malheureusement le climat maritime détruit le fragile support des papyrus. Privés du contrepoint nécessaire des documents de la vie quotidienne, même si nous ne manquons ni des tableaux de charme, ni des croquis comiques, nous saisissions l'intérêt des papiers emportés par Zénon au Fayoum, où les papyrus se conservent.

Alexandrie, c'est d'abord le tout petit monde du palais d'Apollonios, avec son lot de menus désagréments et de crieilleries pathétiques sur des sujets anodins¹² :

» Simalè, la mère d'Hérophantos, à Zénon, salut ! Quand j'ai appris que mon garçon était maltraité si durement, je suis venue chez vous et, dès mon arrivée,

j'ai voulu te rencontrer sur ces affaires. Comme Olympichos m'empêchait de te voir, je me suis introduite auprès de mon fils autant que je le pouvais. Je l'ai trouvé très péniblement affecté. Il m'a suffi de jeter un coup d'œil sur lui pour être brisée par le chagrin. Quand Olympichos m'a surprise auprès de lui, il m'a pourtant dit qu'il le ferait vieillir sous les coups, ou que c'était déjà fait, puisqu'il était sur le point de le devenir (?). C'est pourquoi je te prie et te supplie de prêter attention à cela, en informant Apollonios de la manière dont mon garçon subit constamment les violences d'Olympichos, comme s'il était coupable d'être malade !

» Quant à moi (je note) en plus le fait que je n'ai rien reçu depuis un an déjà, sauf la mine et trois artabes de blé au mois de Dystros, quand Hérophantos est arrivé chez vous. Le garçon m'a informé de la bienveillance qu'Apollonios et toi manifestez constamment à son égard. Je te demande donc et je te prie, si Apollonios a ordonné de lui attribuer quelque chose, que ce salaire me soit versé. Et sache-le, dès que le dieu l'aura délivré (de sa maladie), je le ramènerai auprès de vous, pour que je te voie aussi au sujet des autres problèmes. Renseigne-toi pour le reste auprès de celui qui t'apporte ce mot, car ne n'est pas un étranger pour nous. Bonne chance ! «

Olympichos était sans doute un esclave d'élite chargé de surveiller les garçons de compagnie entretenus dans le palais. Hérophantos a été sans doute remis en gage d'un prêt d'une mine et trois artabes de blé, en vertu d'un contrat à l'amiable qui autorisait le créancier à utiliser gratuitement les services du jeune homme contre son entretien. Simalè s'attendait à quelque bonté supplémentaire. Elle mêle habilement les questions matérielles à sa douleur de mère éploée, affrontant une maladie qu'apparemment Olympichos croit feinte. Une phrase, où elle rapporte les paroles du pédagogue de telle sorte qu'on ne parvient pas à savoir si les coups relèvent du fait accompli ou de la simple menace (« Tu dis que tu es malade ? Attends un peu, tu vas le devenir pour de bon ! »), constitue l'acte d'accusation, où Simalè imite le style des suppliques au roi. C'est assez pour justifier l'enlèvement du garçon et un discret chantage affectif... On se souvient de la citharède Satyra et de ses tuniques de byssus. Qu'on lise maintenant cette missive faite à attendrir¹³ :

» Satyra à Zénon, salut ! Apollonios avait ordonné de nous attribuer une allocation vestimentaire, à moi et à ma mère, tu trouveras facilement le mémoire qu'il a rédigé à ce sujet. Or depuis ce temps, nous n'avons rien reçu, cela fait aujourd'hui plus d'un an. Tu ferais donc bien d'enquêter pour en informer Apollonios (...), qu'il se souvienne de nous et fasse que nous n'allions plus nues. Tâche qu'il s'arrange pour que ce cadeau paraisse venir de toi à titre privé. Renseigne-toi également au sujet de nos gages. Pour tout dire, nous n'avons rien reçu, sauf une seule fois, et c'était ce que tu avais écrit de nous donner pour les fêtes de Déméter. Tu serais bon d'enquêter là-dessus également et, s'il te plaît, le plus vite possible. Porte-toi bien ! «

Rien n'était sans doute trop beau pour cette charmante personne, derrière laquelle on devine l'alexandrénisme des genres mineurs et des saynètes, où revivent pour notre plaisir les comparses de la comédie nouvelle. Le style des réclamations, qui révèle ailleurs d'authentiques misères, ne doit pas faire oublier le traitement privilégié dont bénéficiaient notamment les musiciens : l'entretien d'un citharède débutant à Philadelphie revenait à vingt drachmes mensuelles, quatre fois le salaire moyen d'un homme de

peine... Dans ce milieu vivait Epharmostos, le jeune frère de Zénon, sous la responsabilité de Ktèsias, le frère d'Amyntas. Voici deux jolis billets datant de cette période¹⁴ :

» Epharmostos à son frère, salut ! Si tu vas bien, cela me fait plaisir ; nous allons bien nous aussi. Sache qu'Eutychos ne m'a pas remis les dés que tu lui avais confiés à mon intention, mais nous avons reçu ceux qui ont été transmis par Ephesos et Ktèsias les garde. Porte-toi bien ! «

» Epharmostos à son frère, salut ! Les souris ont dévoré la lettre que vous avez écrite à Ménon au sujet de la somme qui est due à Kallikon. Tu feras donc bien d'en écrire une autre au plus vite, pour que Kallikon ne soit pas retenu plus longtemps. Porte-toi bien ! «

Les dés en os de gazelle faisaient partie des provisions de voyage. Les comptes de la tournée dans le Delta ne manquent pas de les signaler dans leurs bourses scellées, à côté des sachets d'encens ou de myrrhe. On se communiquait confidentiellement l'adresse des fabricants travaillant au meilleur prix, dont certains étaient introduits à la cour. L'un d'eux, qui propose des dés à un ou deux chalques pièce, ne manque pas de rappeler qu'il en a vendu à la cour une demi-obole chacun, « Antipatros l'Étésien peut en témoigner »¹⁵. Ainsi apparaît, au détour d'une phrase, hantant la cour de Philadelphie, le neveu de Cassandre qui, vingt ans plus tôt, avait régné sur la Macédoine pendant 45 jours, durant des vents étésiens... Alexandrie, c'est en effet surtout la cour dont on recueille quelques échos, assourdissants pour des oreilles peu habituées¹⁶ :

» Hiéroclès à Artémidoros, salut ! Si tu te portes bien et si pour le reste tu vois tes souhaits réalisés, bravo ! Quant à moi, j'ai été secoué par de violents accès de fièvre au moment où je quittais le Haut Pays pour descendre le fleuve, mais maintenant je suis en voie de rétablissement. Epharmostos et les garçons que tu m'as confiés vont bien.

» Je t'ai déjà écrit au sujet de Ptolémaios [...]. Zénon est d'avis que [...] avoir la palestre. Maintenant, sa réputation va pâtrir si tu ne fais pas un geste en sa faveur : comme de juste, ceux qui en ont fait la promesse doivent payer leur quote-part. Apprends donc que Métrodôros est cause de tous les maux, car voici en substance la réponse qu'il a faite à ceux qui tendaient la main à la cour en faveur de Ptolémaios : « Dans le passé, je m'employais à soutenir Ptolémaios parce que cette histoire m'était cachée ; mais maintenant que je suis informé de ce qui se passe réellement, je proteste en divulguant les faits. »

» Or Apollonios passe le plus clair de son temps en province, et Amyntas n'habite plus ici — il s'est marié et vient d'avoir un enfant —, de la sorte aucun soupçon ne pèsera sur lui. Voilà pourquoi l'arc est tendu contre moi qui suis le seul à résider au palais. Dans ces conditions, si le Roi vient à apprendre que la palestre a été inaugurée, les plus lourds soupçons se porteront sur moi, on croira que je l'ai ouverte de ma propre initiative, puisque je suis l'ami des jeunes. C'est la raison pour laquelle j'estime qu'Amyntas devrait nous aider à empêcher l'ouverture de la palestre. Comme Amyntas est retenu au-dehors, je serai contraint de quitter le palais si je ne parviens pas à convaincre Hégémone d'écrire à Apollonios. Je te prie donc aussi et je te supplie de faire preuve de la plus grande diligence auprès de Ptolémaios pour qu'il prenne lui-même en charge la palestre. Je suis persuadé que tout réussit quand tu le veux. Et j'ajoute ceci : ne vous laissez pas vaincre par un homme mesquin.

» Écris aussi à Artémidoros pour qu'il distribue leur pelisse aux garçons, car

il ne la donnera pas si tu ne lui envoies pas un ordre écrit. Envoie-moi aussi le garçon que tu m'as indiqué, pour que je lui donne des leçons. Porte-toi bien ! An 29, Dios 19 (14 décembre 257). «

Tout n'est pas clair dans cette missive d'un subordonné pris de panique en l'absence de son chef hiérarchique. On aimerait notamment connaître la procédure et les conditions légales de l'ouverture d'une palestre. Le vocabulaire de Hiéroclès suggère qu'une souscription privée ayant été ouverte pour financer cet établissement, l'utilisation véritable des fonds a été tenue secrète pour des raisons que nous ignorons. La référence au roi indique peut-être l'existence de droits spéciaux qu'il faudrait acquitter avant d'obtenir l'autorisation d'ouvrir une palestre, sous peine de sanction pécuniaire ou pénale. Le destinataire est bien choisi : le médecin favori est de beaucoup le mieux avantage par sa position familière auprès du diocète. Malheureusement, il n'aime guère se compromettre, et le fait que la lettre a été conservée par Zénon sous-entend qu'il s'est déchargé sur lui de cette ennuyeuse affaire. L'autre Artémidoros, qui doit fournir aux garçons leur vêtement chaud pour l'hiver, est le majordome, dont on sait par ailleurs qu'il avait fort mauvais caractère. Métrôdôros est un homme de cour. Hégémon est le magasinier du palais, apparemment le seul à tenir compagnie au maître d'école. Ptolémaios est un pédotrabe, qui entraîne enfants et éphebes aux exercices gymniques. À ce titre, il a le droit de diriger une palestre, ce qui n'est pas le cas de Hiéroclès. L'imbruglio se dénoua d'une manière qui nous échappe. Dans une lettre de l'été suivant, Hiéroclès nous montre un Ptolémaios soucieux seulement de se procurer des manteaux à Philadelphie, parce qu'ils y sont moins chers que dans la capitale¹⁷.

Alexandrie, c'est enfin le roi lui-même, qui tient pour une prérogative essentielle de la souveraineté son rôle de grand justicier. Les causes entendues à son tribunal sont si nombreuses qu'on s'y ruine avant d'avoir gagné son procès, tant les délais sont prolongés. Il faut avant tout compter sur des amis sûrs et bien en place. Deux lettres datées du règne d'Évergète, longtemps après la période alexandrine de Zénon, montrent qu'il avait conservé dans les milieux influents des relations solides¹⁸ :

» Hermocrate à Zénon, salut !... N'ayant pas par hasard le goût de la dépense, nous avons résisté à l'idée d'importuner aucun de nos amis pendant le temps où, l'instruction préliminaire étant close en notre faveur et notre cause déférée à la cour, nous avons estimé que le Roi l'examinerait rapidement. Mais ensuite une longue période s'est déroulée pendant laquelle d'autres besoins se sont présentés. De ce fait, l'argent que nous avions mis de côté à l'intention de ceux qui se préoccupaient de notre sort, nous l'avons dépensé pour faire face aux nécessités quotidiennes, au point que nous avons fini par apparaître à nos protecteurs comme un présomptueux, puisque justement nous croyions pouvoir dire que, grâce à Dieu, le Roi, étant devenu propice, allait rédiger l'ordre d'acquittement. Nous trouvant dans un état de grande nécessité, nous avons pensé t'écrire ces choses dès le début pour que, s'il te plaît, comprenant pourquoi j'ai épousé mes réserves, tu donnes ce qu'il te plaît au porteur de cette lettre, Ammonios.

» Sache bien que ce qui me sera prêté pour mon salut te reviendra au double si, comme nous l'écrivons, nos affaires auprès du Roi évoluent favorablement. Sinon tu seras auprès de tous ceux qui ne s'est pas détourné d'un homme irréprochable, venu à toi tout honteux de sa misère. Tu me feras plaisir en m'écrivant une lettre généreuse faisant part de ce qui te paraît propre à nous secourir

dans les besoins qui nous assaillent alors que nous n'avons fait aucun mal, et en précisant combien tu donneras à Ammonios. Porte-toi bien ! An 7, Tybi 12 (2 mars 240). «

» Philon à Zénon, salut !... Je t'ai écrit une première fois au sujet d'Hermocrate, ayant appris ton empressement à lui rendre service ; je le lui ai d'ailleurs fait savoir moi-même, et je suis persuadé qu'il sortira de prison dans peu de jours. Plusieurs personnes se sont fait du souci pour lui, mais le plus efficace a été Kaphisophon, le fils du médecin Philippe. Le rapport concluant l'instruction préliminaire, qui le dispense de toutes les accusations dirigées contre lui, est déjà entre les mains de l'hypomnématoraphe Dosithéos, pour que le Roi en prenne connaissance avant de prononcer son élargissement, conformément à la procédure ordinaire. Pour le reste, attends-toi à nous recevoir personnellement dans peu de temps... «

Hermocrate n'a pas osé faire allusion ouvertement à sa détention. Cette réserve fière contraste avec les plaintes des pauvres hères qui, se trouvant dans la même situation, en appellent à la pitié. Hermocrate est un notable qui dans la tradition égalitaire propose de rendre l'équivalent, et même le double s'il le peut. Il ne manque pas de protecteurs. Hélas, il faudra les récompenser, alors qu'il a employé pour vivre en prison l'argent qu'il avait réservé pour les cadeaux. L'hypomnématoraphe Dosithéos est bien connu. Juif hellénisé, il fut prêtre d'Alexandre et des Lagides en 222. Lors de la victoire de Raphia en 217, il sauva la vie au roi Ptolémée IV Philopator. Le médecin Philippe, originaire de l'île de Cos, est peut-être celui auquel Callimaque dédia une épigramme sur la valeur curative de la poésie et de la faim... Son fils Kaphisophon fut envoyé à Cos comme théoré par Ptolémée III pour les fêtes d'Asclépios, dieu de la médecine. Quant à Philon, c'est le clercouque alexandrin déjà rencontré. Les médecins de cour jouaient un rôle occulte dans l'entourage royal, et il était bon de les avoir pour amis. À la fin d'une lettre fragmentaire, un Alexandrin écrivait à Zénon ces lignes, quelques années auparavant¹⁹ :

» Au sujet des affaires qui nous intéressent, j'estime qu'il n'est pas encore temps de te donner une réponse : aucune solution n'apparaît clairement. Quant aux couvertures et aux tapis ras commandés par le médecin Néon, tu feras bien de les acheter de sorte qu'il en prenne possession dès son arrivée, car en ce moment il les réclame. Sache en effet que Néon est en faveur auprès du Roi. Porte-toi bien ! An 4, le 3 Hyperberétos supplémentaire (2 janvier 243). «

Parfois les procès tournaient mal et provoquaient des remous chez ceux qui étaient liés au prévenu, tel Amyntas lorsque Démétrios fut incarcéré à son retour de mission en Phénicie²⁰ :

» Amyntas à Zénon, salut ! À Démétrios, revenu d'Héraclée, j'ai prêté des petites coupes. Or, maintenant qu'il est en prison, ses biens sont mis à l'encan et j'ai rédigé pour Apollonios la lettre dont copie est reproduite ci-dessous. Tu serais bon d'examiner avec le médecin Artémidoros s'il paraît opportun de la lui remettre, ou s'il vaut mieux la laisser en souffrance. L'argenterie dont le détail se trouve ci-dessous fait partie de la vaisselle du palais : le grand et le petit rafraîchisseur et l'un des Antipatridia sont enregistrés en double exemplaire, l'un aux archives royales sur le bordereau d'envoi contenu dans la lettre d'Hikésios, l'autre sur la déclaration en douane déposée aux archives du port de commerce ; le reste apparaît sur nos propres inventaires. S'il ne vous paraît pas opportun de faire porter

ma lettre, vous me feriez du moins plaisir en prenant soin de Démétrios. Nous avons entendu dire en effet qu'on ne s'occupe guère de lui. Porte-toi bien ! «

» À Apollonios. Démétrios, précédemment nommé par toi antigraphe du nom Prosopte, m'a demandé de lui avancer un peu d'argent lorsqu'il a été arrêté sur ton ordre, pour qu'il puisse s'équiper du nécessaire — quand il avait quitté son domicile, il pensait que ce serait provisoire, et sur ces entrefaites le pirate Lysimaque lui a volé son viatique et son esclave. Comme nous n'avions pas d'argent à lui avancer, nous lui avons prêté les petites coupes que tu avais remises en dépôt hors du palais chez Tryphera, un petit rafraîchissoir solide sur pied, ayant une contenance un peu supérieure à un conge, dont le poids est d'après le bordereau figurant dans nos archives (...), un autre rafraîchissoir, (deux paires) d'Antipatridia (et une tasse)... Tu nous obligerais donc si tu voulais nous accorder ton pardon ; nous n'avions pas prévu qu'en un temps si court il tomberait si bas. Porte-toi bien ! «

La lettre a été endossée le 26 mars 257 à Boubastos, dans le Delta. Démétrios était antigraphe, c'est-à-dire secrétaire aux comptes, du Prosopte, dont le chef-lieu était Nikiou, sur la branche canopique. Un compte fragmentaire de Peisiclès note que, le 25 août 258, pendant le séjour de la suite du diocèse dans cette ville, « envoyé par le roi à Héraclée de Phénicie », il avait reçu en dotation sept tapis ras²¹. Nous apprenons ici qu'il joua de malchance, puisqu'un pirate lui prit tout ce qu'il avait. Pour quelle raison a-t-il été emprisonné sur l'ordre du diocèse dès son retour ? Nous avons vu dans le dossier syrien qu'il fut relayé par la plus haute autorité financière après le diocèse, Dionysodoros, éclogiste d'Alexandrie. La faute était donc majeure. Malheureusement, nous n'en connaissons encore une fois que les retombées. Amyntas avait déjà écrit à Zénon le 29 février. Il espérait alors intercéder lui-même auprès du diocèse en faveur du détenus. Il compte maintenant tout juste obtenir son propre pardon. Et encore, il laisse au médecin et à Zénon le soin de juger sur place s'il ne vaut pas mieux laisser dormir l'affaire. Du moins se console-t-il en se disant que ses archives sont en ordre.

Un commerce sans commerçants

Le milieu où gravitent les Grecs dont le statut social est comparable à celui de Zénon, intermédiaire entre la haute administration et les « petits Grecs » de province, pratique à grande échelle la débrouillardise. On est frappé de constater à quel point les objets usuels voyagent en dehors des circuits commerciaux. Les gens du grand commerce sont à Alexandrie ; les petits commerçants ne bougent guère de leur village ; entre la province et la capitale, les produits qui échappent aux monopoles royaux circulent au gré du hasard, quand la chance se présente d'un ami appelé par ses occupations à remonter le fleuve. Hiéroclès, par exemple, est maître en bricolage comme en littérature. Il a appris que Zénon, arrivé à Memphis entre le 20 et le 23 avril 257, ne tardera pas à rejoindre Alexandrie. Du coup, il expédie cinq lettres d'affilée, qui seront endossées les 4 et 5 mai, toutes sur le même sujet édifiant. Les trois premières étant parallèles, voici la dernière, qui est la plus complète²² :

» Hiéroclès à Zénon, salut ! ... Tu m'as écrit au sujet de Pyrrhos, de le faire entraîner si je suis sûr de la victoire car, dans le cas contraire, tu crains que la dépense ne soit trop forte et qu'il ne soit distrait de ses études littéraires. Pour ce qui est de ma confiance dans le succès, les dieux en seraient meilleurs garants. En tout cas, Ptolémäos est persuadé, autant qu'il est permis à l'homme, qu'il dépassera ceux qu'on entraîne actuellement, qui ont pourtant pris quelques longueurs d'avance, et que d'ici très peu de temps, il l'emportera de loin sur eux. Mais cela ne l'empêche pas de mener de front ces progrès physiques et ses autres études. Et, soit dit sans offenser les dieux, j'ai l'espérance que tu remporteras la couronne.

» Envoie-lui au plus vite un caleçon de bain, de préférence en peau de chèvre, sinon en peau de veau légère ; et aussi une tunique, un manteau, et le matelas avec couverture et coussins, ainsi que le miel. Tu m'écrits que tu t'étonnes de ce que j'oublie que des droits de péage frappent tous ces articles. Je le sais, mais toi, tu es homme à t'arranger pour que l'envoi se fasse sans encombre. «

On ne peut mêler avec plus d'art les fils d'une intrigue. Les deux autres lettres donnent quelques précisions utiles. Seule la ceinture de bain est destinée au garçon éduqué aux frais de Zénon. Les autres marchandises sont des commandes de Hiéroclès (il désire deux pots de miel, c'est un aliment très utilisé au gymnase ; il voudrait aussi un coffre valant six drachmes). Il a pris soin de signaler dans sa première lettre que Ptolémäos ne demande pas d'honoraires, à la différence des autres pédotribes, en reconnaissance du bien que Zénon lui a fait alors qu'il ne le connaît même pas, et dans l'espérance de celui qu'il fera pour l'avenir en faveur de la palestre (sans doute le projet qui inquiétera tant Hiéroclès six mois plus tard). Zénon n'aime pas gaspiller. Il met l'entraînement physique à sa place, et tient avant tout aux études littéraires. Hiéroclès oppose à ces réticences la perspective d'une victoire aux jeux (« tu seras couronné »...). Ce qui préoccupe vraiment le maître ès lettres, c'est le péage de Memphis. Il escompte que l'envoi passera « sans encombre », c'est-à-dire en franchise. Or rien n'est moins sûr. Nombreuses sont en effet les attestations de droits payés par Apollonios ou son lieutenant. Hiéroclès récidive avec un autre messager²³ :

» Hiéroclès à Zénon, salut ! Apollodore, qui te porte cette lettre, est un de mes amis. Comme il allait remonter le fleuve vers Héracléopolis, je lui ai demandé de m'en rapporter des manteaux et des tuniques. Tu serais aimable de la présenter à [...] et à Lysimaque, pour qu'ils écrivent en sa faveur des lettres au poste de péage du Haut Pays, afin qu'on le traite généreusement. Présente-le aussi à [...], le péage. J'ai aussi écrit au stratège qui réside à Héracléopolis, pour que [tout le nécessaire] soit fait en sa faveur. «

Zénon a intercepté la lettre adressée à Nicanor, stratège à Héracléopolis. Sans doute a-t-il refusé de se prêter au jeu. À n'en pas douter, Hiéroclès espérait aussi passer ces vêtements sans payer les droits. Un autre Alexandrin a trouvé mieux²⁴ :

» Cléanax à Zénon, salut ! Au sujet des mulets, j'ai envoyé vers toi les esclaves pour qu'ils soient achetés, acheminés jusqu'à toi puis convoyés avec ceux d'Apollonios [qui font la navette entre Philadelphie] et la dôrée d'Apollonios à Memphis. Tu agiras aimablement si tu t'en occupais toi-même, ou sinon si tu faisais le nécessaire pour qu'ils soient placés dans le même convoi que les vôtres, comme s'ils appartenaient à Apollonios, pour qu'on ne les ennuie pas au sujet

des droits. Et si tu es présent personnellement [bravo !]. Sinon, écris-moi si on te les a amenés, s'ils ont été convoyés, et quel arrangement tu as combiné, pour que je sache s'ils sont à ma disposition et s'ils se sont tirés d'affaire sans encombre. Ou alors si on ne les a pas encore amenés, pense à donner des ordres à tes gens pour qu'ils s'arrangent comme je l'ai demandé. Porte-toi bien ! An 33, 13 Daisios (28 juillet 253). «

Cet importun tient à mettre les points sur les i, alors que Zénon était homme à comprendre à demi-mot. Il faut supposer que les mulets assurant quotidiennement les liaisons entre les deux domaines d'Apollonios ne subissaient pas les droits de passage comme les autres animaux, par exemple les moutons²⁵, lorsqu'ils quittaient le nome arsinoïte pour entrer en « Égypte »²⁶, c'est-à-dire dans la vallée du Nil. Une telle exemption était des plus logiques, seules les marchandises sortant réellement du nome étant frappées. Cléanax a flairé la bonne occasion : il suffira de charger ses propres mulets comme s'ils appartenaient au diocèse... De plus grands personnages maudissaient eux aussi les employés du péage comme s'il s'agissait de brigands guettant au bord des routes les malheureux voyageurs²⁷ :

» Poseidonios à Apollonios, salut ! Les gens de Sôsistratos à Memphis sont montés à bord d'un de mes chalands à blé qui remontait le fleuve en direction de la province. Ils en ont enlevé le fer qu'il était nécessaire de stocker dans le bateau pour réparer les avaries. Il me paraît impossible que les bateaux naviguent sans emporter à bord les équipements nécessaires. Je leur ai écrit plusieurs fois de restituer ce qu'ils avaient confisqué. Au lieu d'obéir, ils ont tout vendu. Je t'écris donc pour que tu sois au courant du comportement des préposés aux postes de garde. Porte-toi bien ! An 28, Dios 21 (28 décembre 258). «

Au verso du papyrus figurent deux renseignements intéressants sur Poseidonios et Sosistratos. Le premier appartient à la maison du roi comme « officier de bouche », chargé de goûter les mets servis au souverain. Notons le cas significatif de ce courtisan propriétaire d'une entreprise de transports fluviaux. Le second est le fermier des droits de péage de Memphis. Les Lagides avaient, en instituant la ferme des impôts, maintenu la pratique antérieure de la perception directe par des fonctionnaires : double sécurité pour le fisc, double ennui pour les contribuables. Les « gens de Sosistratos » défendent les intérêts du péage, qui espère enregistrer sur son compte des sommes dépassant autant que possible le chiffre global fixé au moment de l'adjudication de la ferme. Ce ne sont donc pas des fonctionnaires dépendant du diocèse. Le seul espoir de l'officier de bouche est d'obtenir de ce dernier une modification de la liste réglementaire des marchandises passibles de droits : le matériel de rechange devrait selon lui être classé parmi les agrès, donc dégrevé d'impôts. Mais comment distinguer le nécessaire du superflu commercialisable ? Poseidonios avait peu de chances d'obtenir satisfaction. Nous avons vu que même le matériel de couchage appartenant aux passagers payait des droits de douane dans les ports. Le nauclerc a donc été en toute légalité accusé de fraude pour n'avoir pas déclaré ce fer, qui a été confisqué puis vendu aux enchères publiques. Pour éviter tout désagrément de ce genre, Apollonios exigeait des patrons de sa flottille privée un serment écrit²⁸ :

» En la trente-cinquième année du règne de Ptolémée, fils de Ptolémée Sôter, étant éponymes Ptolémée, fils d'Andromachos, prêtre d'Alexandre et des dieux adéphes, et Blistichè, fille de Philon, canéphore d'Arsinoé Philadelph, au mois de Dystros (mai/juin 250), Metchôpsis, fils de Pherenouthis, Boubastite, capitaine du casiotique d'Apollonios le diocèste, jure par le Roi Ptolémée, fils du roi Ptolémée et de Bérénice, dieux sauveurs, et par Arsinoé Philadelph, dieux adéphes, et par les dieux sauveurs leurs parents, de ne charger sur mon casiotique sous aucun prétexte aucune marchandise pour laquelle n'ont pas été payés les droits, de ne permettre à personne d'en charger à bord et de ne pas éviter les postes de garde. Que le bonheur m'adviene si je suis fidèle à ce serment, et le contraire si je suis parjure ! «

La solennité de l'intitulé fait un peu sourire en comparaison du contenu. La forme emphatique donne à l'engagement plus d'impact religieux : les dieux dynastiques sont garants. Quand on doit se prémunir par un serment alors qu'on est diocèste, est-ce que l'appareil de répression des fraudes n'inspire pas confiance, ou au contraire craint-on son intempestive efficacité, qui sait ? Le cas de Poseidonios fait réfléchir et il est plus sûr d'être en règle. Le casiotique est une embarcation connue des lexicographes, construite par des charpentiers de Casios, à l'est de Péluse, selon la technique égyptienne ancienne : un bordage fait de planches jointes par des mortaises et dépourvu de carcasse. La coque étant trop fragile pour recevoir des marchandises, celles-ci étaient déposées sur le pont.

Le souci de rentabiliser les transports en diminuant les charges fiscales appartient comme de juste aux notions élémentaires d'une bonne gestion commerciale. La particularité révélée par nos textes est ailleurs : c'est une commercialisation sans commerçants, au sens où ceux qui s'adonnent à des opérations d'achat, de vente et de transport des marchandises sont des amateurs, non des professionnels. Nous avons noté un maître d'école, un officier de bouche, un diocèste... La liste complète serait trop longue et il suffira d'ajouter quelques exemples. Ainsi ce fonctionnaire astucieux qui s'adresse à un homme du métier, le stolarque d'Apollonios, pour se procurer du matériel nautique²⁹ :

» Archélaos à Kriton, salut ! Nous avons besoin d'une vergue de 40 coudées — soit deux espars de 20 coudées chacun —, et d'une chaloupe à trois rames. Par Zeus et tous les dieux, ne perds pas de temps et cours vite les acheter au port de commerce, pour que nous ne soyons pas retardés dans notre mission, car rien d'autre n'y fait obstacle. Demande-en le prix à Apollophanès.

» Voyant que ce voyage était nécessaire, j'ai laissé derrière moi ma petite femme qui est sur le point d'accoucher. Tu m'obligerais donc en prenant soin, si quelque chose manque aux miens, de le leur envoyer ou de le faire pour eux. Et même, si cela t'était possible, achète à Charmide et donne-leur six conges d'huile d'olive, on dit qu'il en vend. Porte-toi bien ! «

L'expéditeur et le destinataire se trouvant tous deux dans la capitale, ce billet ne porte pas de date. Le port de commerce est le grand *emporion* d'Alexandrie. Des liens d'amitié sont comme toujours allégués. Cette fois, le contexte familial rend la demande plus intime. Sûr d'être écouté, Archélaos met le stolarque à contribution avant même qu'il n'ait donné son accord. Charmide est probablement propriétaire d'une oliveraie sise aux environs de la capitale. Il vend sa production directement aux amis, l'huile

d'olive échappant au monopole des oléagineux. Quelquefois, une entremise bienveillante prépare le terrain³⁰ :

» Mémoire à Zénon de la part de Théon et Héraclite. Quand tu arriveras à Philadelphie, renseigne-toi si nous pourrons emporter 500 mètres de muscat provenant des vignobles au cépage de goût chaleureux, et à quel prix. Écris-nous tout de suite en précisant s'il faut envoyer des arrhes et des jarres. Informe-nous par lettre avec exactitude sur tout ce que tu auras appris à ce sujet, et aussi à propos du blé, combien nous pourrons en acheter et à quel prix. «

Voici un maître d'armes alexandrin qui répare un oubli³¹ :

» Paramonos à Zénon, salut ! Pendant ton séjour ici, je ne me suis plus souvenu de te commander des strigiles. Elles sont meilleur marché qu'à Memphis. Voudrais-tu m'en acheter six pour les adultes et six pour les jeunes, du plus pur style sicyonien ; et aussi une artabe et demie de cèpres sèches, pas des vieilles, mais les plus fraîches possibles. Porte-toi bien ! «

Parfois l'éloignement complique les choses. Mais l'idée de s'adresser à des professionnels ne vient à personne³² :

» Rhodon à Paramonos et aux garçons, salut ! Tes trois congés de miel sont achetées ; écris-moi à qui il faut les remettre. Quant au matelas, nous avons versé des arrhes, mais peu s'en faut qu'elles ne soient perdues. En effet, Zénon a écrit à Jason de nous donner le matelas ou de restituer les 30 drachmes, mais il n'en a rien fait. Pourrais-tu donc écrire à Apollodore, le préposé à la bergerie, de nous fournir 30 dr de laine, pour que ton matelas soit fait ? Tu vois que je ne me décourage pas. Je paierai les frais de fabrication. Le porc de sacrifice pour les fêtes d'Arsinoé est aussi acheté, 12 drachmes. Va donc voir Zénon pour qu'il soit ajouté à ceux qu'on lui descendra. On a confié à Métrodôros la bourse de laine, mais il n'a pas accusé réception. Prends soin de ta santé ! Porte-toi bien ! [An 36], Pharmouthi 21 (12 juin 250). «

Zénon résidait en ce moment à Alexandrie, où il fréquentait comme toujours les milieux du gymnase. Rhodon était à Philadelphie. Nous faisons connaissance avec Jason de Calynda, le collaborateur le plus proche de Zénon en toutes sortes d'affaires privées. Très occupé, il est parfois dépassé par les événements. On l'accuse alors de traîner. Apollodore est sans doute responsable des troupeaux de la *dôrêa*. Les *Arsinoeia*, célébrées en Mésoré (septembre/octobre), donnaient lieu à un vrai massacre de porcs de sacrifice, dont Epharmostos et Zénon tireront plus tard profit en se lançant dans l'élevage. Paramonos prévoit sans doute de faire engraisser l'animal en attendant la fête. Trois mois après, une fois Zénon revenu à Philadelphie, on en est au même point³³ :

» Paramonos à Zénon, salut ! ... Je t'ai écrit une première lettre concernant les 30 drachmes, te demandant de m'envoyer ou le matelas ou l'argent. Tu me serais agréable en m'envoyant plutôt le matelas. Et si tu dépenses davantage, je réglerai le solde à Epharmostos, ou à qui tu me diras de le faire. Et au sujet du porc de sacrifice, déploie tes bons offices afin que pour la fête j'en aie un qui soit digne de toi et d'Epharmostos. Porte-toi bien ! An 36, Panemos 4 (16 septembre 250). «

À cette époque, Epharmostos résidait toujours à Alexandrie et fréquentait le maître d'armes. Sur d'autres complications dans une affaire de mate-

las, nous possédons trois lettres d'un certain Apollonidès. Relevons la qualité du personnage : il est antigraphie, peut-être du Prosopite³⁴ :

» Apollonidès à Zénon, salut ! Tu m'as écrit de donner à Kriton, au lieu de deux matelas de 40 mines, un matelas d'un talent. Seulement, j'avais déjà fait exécuter pour toi, au lieu de deux matelas de 40 mines, deux de 50 mines bordés de pourpre, avec des coutures d'excellente qualité. Pour ces deux-là, j'ai reçu de Kriton, comme frais de main-d'œuvre, 2 1/2 ob par mine, ce qui fait 41 dr 4 ob les 100 mines ; pour la teinture des deux matelas, 20 dr ; et pour le salaire du couturier, 1 dr ; en tout, 62 dr 4 ob. Là-dessus, je lui ai donné les deux matelas. Pour les sept autres que tu m'as écrit de faire exécuter, j'ai en compte 400 dr. Il en sera donc comme tu l'as ordonné. J'ai aussi acheté pour lui des porcs. Porte-toi bien ! An 28, Pachôns 25 (17 juillet 257). Et n'hésite pas à m'écrire pour tout ce dont tu pourrais encore avoir besoin. «

Dans sa lettre précédente, où il était question d'autres combinaisons pour utiliser un stock de laine à matelas, il ajoutait : « Écris-moi aussi quand nous devons attendre la visite d'Apollonios, pour que son logement soit prêt à temps³⁵ ». Le stolarque Kriton était l'intermédiaire idéal. Les éditeurs américains se sont creusé la tête pour essayer de comprendre pourquoi on commande des matelas à un contrôleur des comptes de l'Etat, au lieu de les acheter chez le marchand. La solution est des plus simples : Apollonidès entendait faire ainsi sa cour au diocète. Après son passage, il lui envoya d'ailleurs ce billet³⁶ :

» Apollonidès à Apollonios, salut ! Puisque mes jeunes poiriers (ont été offerts) au Roi grâce à ton entremise, je t'ai fait porter pour toi 200 jeunes poiriers provenant d'un autre verger. Porte-toi bien ! «

Les arbres fruitiers étaient une des passions d'Apollonios, nous le verrons bientôt. Apollonidès lui a sans doute fait admirer un de ses vergers, d'où il avait tiré une offrande au souverain. Dès qu'il le peut, il fait à son supérieur un cadeau comparable. Un autre enverra des maquereaux³⁷ :

» Simon à Zénon, salut ! J'ai envoyé à Apollonios une jarre de maquereaux. Tu serais aimable de choisir le bon moment pour les tirer de la jarre et les lui présenter sur un plat. De ton côté, écris-moi ce que tu [désires] et je le ferai de bon cœur. «

Cet autre tombe malade au moment de s'embarquer pour Byzance³⁸ :

» Mémoire à Zénon de la part de Kydippos. Si j'avais pu, suivant l'ordonnance des médecins, trouver en vente au port de commerce quelqu'une des marchandises indiquées ci-dessous, je ne t'importunerais pas. Mais maintenant, je t'écris pour t'indiquer ce qu'il me faut, puisque Apollonios a pensé que je devais le faire. Si donc tu les as en stock, envoie-nous une jarre de vin de Lesbos ou de Chios, le plus doux possible, et de préférence un conge de miel, sinon autant qu'il y en aura. Ordonne aussi de remplir pour moi de poisson séché la jatte ci-jointe. Et si je guéris, et que je parte pour Byzance, je te rapporterai à mon retour de l'excellent poisson séché. «

Nous découvrons ici une des explications de ces échanges de services para-commerciaux : le marché n'était guère caractérisé par l'abondance et on ne trouvait pas toujours ce que l'on voulait³⁹ :

» Dromon à Zénon, salut ! Je rends grâce à tous les dieux si tu es en bonne santé et si le reste se passe correctement. Je me porte bien moi aussi et, comme tu me l'as écrit, je m'assure avec le plus grand soin que nul ne tracasse tes gens. Quand tu seras sur le point de remonter le fleuve en bonne santé, ordonne à l'un de tes employés de m'acheter un cotyle de miel attique : j'en ai besoin pour me soigner les yeux selon l'ordonnance du dieu. Sois heureux ! «

Quel est ce dieu guérisseur qui requiert du miel attique ? Asclépios ou plutôt Sarapis ? Zénon séjourne alors dans la capitale, où il est possible de se procurer un article d'importation ; Dromon est peut-être à Memphis, près du grand Serapeum. La tonalité religieuse de la formule initiale est rare. Comme à l'accoutumée, on échange les bons procédés : Dromon s'arrange pour que les gens de Zénon ne soient pas tracassés (par les fermiers d'impôts ?). Terminons en citant l'aimable Prométhion, le banquier de Mendès⁴⁰ :

» Prométhion à Zénon, salut ! Tu m'as écrit que le talent de cire te revient à 44 dr, y compris le droit de péage de Memphis, alors que tu as entendu parler d'un prix de 40 dr chez nous. Maintenant, ne te fie pas à ce que disent les radoûteurs : en réalité, on le vend ici à 48 dr. Tu serais donc aimable de m'en envoyer le plus que tu pourras.

» Comme tu me l'as écrit, j'ai donné 500 dr d'argent à ton employé Egyptos pour prix de la cire, et je réglerai le solde, quel qu'il soit, à qui que ce soit, dès que tu me le demanderas. J'aimerais aussi que tu me mettes de côté 5 mètres de miel. Je loue la bienveillance et l'empressement que tu manifestes sans cesse à mon égard ; quant à toi, si tu as besoin de ce qu'on trouve chez nous, ne tarde pas à me l'écrire. Porte-toi bien ! An 33, Pharmouthi 19 (10 juin 253). «

On s'étonne moins de voir un banquier s'occuper de ces choses. Il faut bien comprendre au contraire qu'il s'en charge sans plus de titres que les autres, bénévolement. Zénon appartient à une société d'amis qui s'entraînent en toutes circonstances et de toutes manières. Les liens tissés en Syrie et dans la capitale sont restés solides jusqu'à la fin de sa vie. Il y a là un phénomène sociologique de première grandeur, qui échappe aux réalités structurelles ou plutôt qui s'y insinue avec la fluidité des eaux d'infiltration, obéissant à sa propre pesanteur, rejoignant par des cheminements détournés les courants plus puissants qui traversent en profondeur le monde hellénistique en se jouant des barrages étatiques. Quelle différence découvrir en effet entre les Grecs des cités d'Asie Mineure, les Alexandrins de la classe moyenne et le notable qui s'installa définitivement à Philadelphie, fortune faite ? Les cadres civiques sont absents ici, récents et artificiels là, profondément enracinés là-bas. Pourtant ce sont les mêmes hommes intelligents et besogneux, entreprenants et réalistes, qui profitent sans la moindre hésitation de la situation de force qu'ils ont héritée du siècle précédent. Dans une de ses comédies, Ménandre a ce mot : « Les Grecs sont des hommes qui ne manquent pas de jugement, et ils agissent toujours avec quelque calcul⁴¹. » C'est en vain qu'on cherche parmi les hommes qui gravitent autour de Zénon un type sociologique radicalement modifié par le bouleversement politique et économique engendré par la conquête. Leur comportement spécifique vis-à-vis du commerce le démontre catégoriquement : Zénon n'a jamais fait de ses activités commerciales une profession. Il est tout, sauf un marchand.

Chapitre V

Sur le front pionnier

Fin avril 256, Zénon s'installe à Philadelphie, dans un contexte exceptionnel de développement rural qui fait penser aux fronts pionniers d'Amérique du Nord. L'abondance de la documentation exhumée des villages désertés du Fayoum autorise des conclusions solides, mais limitées à « une expérience de laboratoire » (J. Bingen).

Pour éviter de projeter dans le passé des vues trop récentes, je citerai d'abord deux témoignages littéraires. Ils ne dévoilent pas directement les intentions royales, mais plutôt la façon dont les thuriféraires de la cour les répercutaient en éloges conventionnels. La banalité de leurs œuvres de commande n'ayant d'égale que leur complaisance à l'égard du pouvoir, il est probable que les lieux communs professés dans les milieux auliques s'y reflètent. Lisons donc Théocrite, dont l'éloge de Ptolémée II Philadelphie est antérieur à 270¹ :

» Par sa richesse, il peut écraser tous les rois, tant l'or afflue chaque jour, de toutes parts, dans son opulente demeure. Et ses peuples vaquent en sécurité à leurs occupations. Jamais ennemi franchissant le Nil fertile en monstres n'est venu faire entendre des clamours belliqueuses dans des bourgades où il n'est pas chez lui ; jamais il n'a bondi en armes d'un vaisseau rapide sur le rivage, animé d'intentions hostiles pour ravir les vaches égyptiennes. Si puissant est celui qui règne dans ces vastes plaines, Ptolémée à la blonde chevelure, habile à manier la lance, qui, en bon roi, a grand soin de conserver entier l'héritage paternel, et lui-même y ajoute. Mais, dans sa riche maison, l'or ne reste pas entassé sans qu'on s'en serve, comme les trésors des fourmis qui ne songent qu'à toujours peiner. Une bonne part est pour les demeures glorieuses des dieux, où en toute occasion il offre les prémices avec d'autres offrandes ; il fait cadeau d'une bonne part aussi aux princes vaillants, d'une bonne part aux cités, d'une bonne part aux amis fidèles. Et il ne se présente pas pour les concours sacrés de Dionysos un homme capable d'entonner un chant harmonieux, sans qu'il lui fasse tenir un présent digne de son talent. Aussi les interprètes des Muses célèbrent Ptolémée, en reconnaissance de ses bienfaits. Or, que peut-il y avoir de plus beau, pour un homme qui possède la richesse, que d'obtenir un glorieux renom dans le monde ? «

Théocrite exprime ici dans leur équilibre savant les valeurs grecques fondamentales, telles qu'elles furent exprimées au IV^e siècle, lors de la résurgence des idées monarchistes. On se trouve en présence d'un pacte de réciprocité entre le roi et ses peuples (*laoi*). Notons au passage le réemploi lit-

teraire d'un vocable homérique passé de mode, qui semble évoquer précisément le rassemblement des masses paysannes autour d'un chef militaire, et désigne dans la langue des papyrus documentaires la communauté villageoise en tant que protégée par le souverain. Par sa puissance militaire, celui-ci garantit la sécurité des campagnes. En retour, les richesses affluent dans son palais. Mais son or ne chôme pas : par pure munificence, il est immédiatement redistribué aux dieux, aux princes, aux cités, aux amis et, bien sûr, aux poètes de la cour. Cette reviviscence de la conception éthique de la monnaie transpose en fait à l'usage du monarque hellénistique la hiérarchie des valeurs civiques².

Second témoin des idées reçues, Callixène de Rhodes, après avoir détaillé avec emphase les animaux exotiques, tissus précieux, chefs-d'œuvre en or ou en argent et autres signes extérieurs de richesse exhibés par le même Philadelphie dans le stade d'Alexandrie au cours d'une procession dionysiaque, s'exclame enfin³ :

» Quelle sorte de monarchie, chers hôtes, a été si riche en or ? Ce n'est pas une monarchie qui s'est approprié des richesses des Perses et de Babylone, ou qui a exploité des mines, ou qui possède le Pactole charriant des paillettes d'or. Car seul le Nil, bien nommé "aux flots d'or", avec ses nourritures inépuisables, charrie précisément un or de bon aloi que l'on peut cultiver sans risque, en sorte que tous les hommes ont leur content, car, tout comme Triptolème, il est envoyé dans chaque terre. «

Prosaïquement, cette effusion lyrique dit exactement ceci : la crue du Nil qui chaque année fait lever les céréales est le vrai secret des Lagides. Par elle, ils possèdent mieux que les trésors des Séleucides, qu'on peut gaspiller ou voler. Mais il y faut une condition, que les paysans travaillent sans risque d'invasion. On reconnaît sans peine le projet de Cyrus le Grand partant à la conquête de l'Asie : même partage des rôles entre les guerriers vainqueurs, qui maintiendront la tranquillité dans l'ordre, et les populations soumises, qui apporteront au Grand Roi les ressources des territoires occupés⁴. Le cercle idéologique élaboré par Xénophon au siècle précédent est bien fermé : la mission divine des rois leur impose de protéger les biens et les personnes de leurs sujets. En reconnaissance, ceux-ci leur doivent obéissance et tribut. Ainsi les rois ont le moyen d'assurer la sécurité militaire, d'où naît la prospérité, qui accroît leur richesse, et ainsi de suite.

De ce schéma théorique hérité du IV^e siècle grec, la mise en valeur du Fayoum est la réplique en vraie grandeur. À la façon des « paradis » perses, qui avaient émerveillé Xénophon, modèles de prospérité agricole et laboratoires d'expériences novatrices, avec leurs cultures irriguées, leurs jardins, leurs vergers et leurs parcs, ce que nous imaginons spontanément comme un « front pionnier » à l'échelle d'un peuple entier est en réalité ce que Pierre Briant appelle avec justesse « une vitrine idéologique »⁵. Comme sans doute le domaine des Touibiades en Transjordanie, îlot de prospérité aux confins du désert, les terres vierges du Fayoum s'inséraient dans une tradition redistributive, à la fois perse, égyptienne et grecque. Les parcelles attribuées aux clercs mesuraient 5 à 7 aroures pour les supplétifs, 30 pour les fantassins, 100 pour les cavaliers (une aroure est un carré dont le côté mesure 100 coudées, soit 52,5 m, ce qui fait environ 27,5 ares).

Une dotation plus étendue (*dôrêa*) allait aux généraux, courtisans et hauts fonctionnaires. Apollonios en avait reçu deux, l'une aux environs de Memphis, dont nous ignorons l'étendue ; l'autre à Philadelphie, qui mesurait dix mille aroures (2 746,25 hectares).

La redistribution allait plus loin. Même les producteurs, oubliés par Théocrate, bénéficiaient de la « philanthropie » royale. Des exemptions de fermage et d'impôts leur étaient libéralement consenties quand arrivait une série de crues mauvaises. En voici l'écho dans le décret porté par une assemblée du clergé égyptien convoquée à Canope par Ptolémée III Évergète. Le document, daté du 7 mars 237, est gravé sur pierre, en hiéroglyphes, en démotique et en grec⁶ :

» Le Roi, à l'occasion d'une expédition militaire, a sauvé et rapporté en Égypte les statues sacrées enlevées hors du pays par les Perses et les a rendues aux sanctuaires d'où chacune avait été emportée primitivement ; il a maintenu le pays en paix en combattant pour lui contre beaucoup de nations et ceux qui y règnent ; à tous les habitants du pays et à tous les autres qui sont soumis à leur autorité royale (le roi et la reine Bérénice) procurent une bonne administration. Une fois, la crue du fleuve ayant été insuffisante et tous les habitants du pays étant atterrés de l'événement et se souvenant de la catastrophe survenue au temps de quelques-uns des rois antérieurs sous le règne desquels il arriva, par suite de la sécheresse, que le malheur s'abattit sur les habitants du pays, ils décidèrent beaucoup de mesures de prévoyance. Abandonnant une part non négligeable de leurs revenus pour le salut des hommes et, de Syrie, de Phénicie, de Chypre et de nombreux autres endroits, important du blé dans le pays à grands frais, ils ont sauvé les habitants de l'Égypte, laissant une marque immortelle de leur bienfaisance et un souvenir capital de leur valeur aux contemporains et à la postérité. En récompense de quoi les dieux leur ont accordé la stabilité de leur royaume et leur accorderont tous les autres biens pour toujours. «

L'expédition militaire dont il est question au début du texte est la troisième guerre syrienne (246-241) où, comme les plus grands des pharaons d'autrefois, Ptolémée III atteignit l'Euphrate et revint dans son royaume en rapportant les statues profanées par les Perses impies. En réactivant un lieu commun pharaonique, le clergé insère la dynastie lagide dans une continuité égyptienne, les Séleucides étant assimilés aux envahisseurs asiatiques. La richesse royale est là encore liée aux thèmes de la victoire, du salut, de la bienveillance et de la paix. Nous aurions tort de considérer ces représentations collectives comme pure fumée d'encens. Elles expriment cette sorte de consentement religieux sans lequel des sociétés basées sur un dualisme structurel ne pourraient subsister longtemps. Or de tels régimes ont duré des millénaires.

Un « paradis » à Philadelphie

Hormis le Delta, l'Égypte n'est de part et d'autre du fleuve qu'un long ruban de terres cultivables serré entre deux plateaux désertiques : à l'est, le désert arabe s'élève lentement jusqu'à la mer Rouge qu'il surplombe ; à l'ouest, le désert libyque s'abaisse à l'infini et prend rapidement un aspect saharien, avec des plaines de sables, des chapelets de collines rocheuses et

de vastes dépressions dont cinq forment des oasis. Celle du Fayoum, la plus proche, rattachée vers le sud-est à la vallée par un étroit pédoncule d'une quinzaine de kilomètres, offre au regard une vaste échancrure verte et bleue sur les tons ocre du désert. À la différence des autres oasis, elle est alimentée par un bras dérivé du Nil à 200 kilomètres en amont, qui la remplissait à pleins bords aux âges géologiques en y déposant d'épais limons. Aujourd'hui domestiqué sous le nom de « Canal de Joseph », Bahr Youssef, ce mince cordon ombilical parvient encore, après avoir arrosé des milliers d'hectares, à préserver de l'évaporation, au fond de la cuvette effondrée à 48 mètres en moyenne au-dessous du niveau de la mer, un lac de 150 kilomètres carrés aux ventricules bizarres qui lui ont valu le nom de « Lac des cornes », Birket el-Karoun. Pigeons, canards, palombes et bécassines s'envolent des fourrés de tamaris et de roseaux qui le bordent à l'est et au sud, et ses eaux saumâtres sont prodigues en poissons savoureux, dont certains atteignent des tailles respectables, perches, aloes, carpes et mulets.

Le domaine d'Apollonios était implanté sur le rebord nord-est de la cuvette, dans une région devenue totalement inculte à la fin de l'époque byzantine, et qui l'était encore au temps de Bonaparte. Un papyrus décollé d'un cartonnage de momie nous en donne le devis⁷ :

» Devis établi par Stohtoetis [...] pour Apollonios en l'an 27, le [...] du mois de Phaophi de la même année dans le calendrier égyptien (décembre 259), sous la responsabilité de Zénon (?) et le contrôle de Diodore.

» Le périmètre des dix mille aroures est de 400 schoenes (21 km) pour quatre digues. À l'intérieur, du sud au nord, il y aurait trois digues, distantes l'une de l'autre de 25 schoenes (1 312,5 m), et en outre, d'est en ouest, neuf levées transversales, distantes l'une de l'autre de 10 schoenes (525 m). Il y aurait donc dans les dix mille aroures quarante bassins de 250 aroures chacun (69 ha), mesurant 25 sur 10 comme cela est dessiné sur le plan, ce qui représente seize digues longues de 100 schoenes chacune (5,250 km), soit 1 600 schoenes (84 km), pour lesquels il faudrait creuser de façon à obtenir du remblai.

» La largeur d'un fossé serait de 4 coudées, la profondeur de 2 ; nous estimons qu'on pourra extraire assez de terre pour élever les digues à la hauteur projetée, ce qui ferait 86 *naubia* (115,24 mètres cubes) pour un schoene, et 137 600 *naubia* pour les 1 600 schoenes. Quant aux quatre canaux d'aménée qu'il faudrait ajouter aux quatre existants, ils auraient une longueur de 100 schoenes chacun, soit 400 schoenes de 86 *naubia*, qui font 34 400 *naubia*. Au total, 172 000 *naubia* (230 480 mètres cubes environ).

» Si les travaux sont achevés pendant l'hiver, nous estimons qu'ils coûteront, à raison de 70 *naubia* pour un statère, 1 talent 3 834 dr, soit environ 1 dr à l'aroure... Si par contre ils ne sont pas achevés avant la moisson, leur montant atteindra, à raison de 50 *naubia* pour un statère, 2 talents 1 760 dr, soit 1 dr 2 1/4 ob à l'aroure.

» Pour les terrains en pente, il faudra ajouter la différence de hauteur avec les digues adjacentes ; cette augmentation sera calculée au moment de la conclusion du contrat d'adjudication, quand on connaîtra le volume du remblai et la longueur en schoenes de ces endroits. En outre, certains d'entre eux seront des terrains creux, si bien qu'on peut estimer à mille aroures d'un seul tenant ceux que le relief du sol protège par un barrage naturel. Par conséquent, la dépense sera peu élevée, si bien que cette économie compensera le supplément de travail indiqué ci-dessus.

» Quant aux digues déjà existantes, celles dont l'entretien revient aux fermiers

seront déduites du prix à leur payer ; les tracés prévus suivront les digues déjà existantes, pour qu'aucune d'entre elles ne soit inutile. On agira de même pour les canaux qui se trouveront dans le voisinage des terrassements, si du moins ils longent naturellement les digues. Au sujet des dépenses pour les canaux déjà existants et des digues qu'on a coutume de remettre en état chaque année, il faudra que nous allions sur place en faire l'inspection avec les ingénieurs et les basilicogrammistes, et que nous en établissions un relevé...

» (Post-scriptum.) Par la suite, il (Apollonios) a inspecté le domaine et décidé que les digues [...] : la largeur d'un fossé sera de 3 coudées au lieu de 4, ce qui réduit la quantité de terre à 64 1/2 *naubia* pour un schoene, au prix moyen de 60 *naubia* pour un tétradrachme (stratège). Apollonios est parti le 7 Hathyr (1^{er} janvier 258) et j'ai navigué avec lui jusqu'au poste de garde. Là j'ai débarqué. Le 8, je suis arrivé à Touphis, le 9, à Syrén Kômé, le 10 à Ptolémaïs (Hormou), le 11 au Labyrinthe. Là j'ai trouvé les scribes, ils ont reçu la lettre (d'Apollonios) et nous sommes partis pour la ville. «

C'est un devis comptable plus qu'un plan de géomètre. Le diagramme reproduit p. 12 n'est qu'un schéma directeur. Un coup d'œil sur le réseau actuel des canaux, qui comme autrefois suit évidemment les courbes de niveau, montre que le quadrillage ne pouvait être orienté exactement selon les points cardinaux. La zone occupée par la *dôrêa* est en effet affectée d'une pente grossièrement dirigée vers le sud-ouest. La dénivellation totale va de la cote + 20 (niveau du grand canal d'alimentation issu du Bahr Youssef non loin du Labyrinthe, et coulant au nord-est du domaine) à la cote - 10. Les eaux de ruissellement coulent en direction d'une dépression secondaire située au sud de Tamieh, qui descend jusqu'à la cote - 15 (sans doute le lieu dit « Petit Lac » dans les papyrus). Pour éviter que les eaux d'irrigation ne s'y perdent trop vite, le canal d'aménée, qui suivait l'axe central du domaine, et dont la prise se trouve encore aujourd'hui à la hauteur des ruines de Philadelphie, est orienté vers le nord-est.

Les comptables raisonnent de la manière globale qui préside aux calculs budgétaires du diecète. L'un dans l'autre, les dépassements de crédit dans les terrains en pente seront compensés par les économies réalisées sur les sols en contrebas bénéficiant de reliefs naturels formant barrage. Les terres n'étaient pas toutes incultes. Des fermiers royaux en avaient déjà enseigné une partie à la date du document. L'infrastructure des digues et des canaux principaux avait été installée par l'État. Comme dans les polders néerlandais, les bassins étaient circonscrits par des canaux que des digues bordaient de chaque côté. Une ingénieuse explication proposée par P. Pestman permet de comprendre le passage énigmatique concernant les quatre canaux d'aménée à « ajouter » aux quatre existants. Représentés sur le diagramme par une double ligne, ils seront deux fois plus larges que les autres. D'un point de vue comptable, on « ajoute » seulement le volume supplémentaire de déblai, ce qui double la hauteur des digues... P. Pestman a calculé que le projet, chiffré en fonction d'un salaire moyen d'une obole par jour, a pu employer 500 terrassiers environ pendant trois mois et demi. On remarque la différence de salaire prévue au cas où le travail déborderait sur la période des moissons, lorsque la main-d'œuvre disponible serait plus rare. Apollonios a supprimé ces nuances réalistes, et fixé d'autorité un prix moyen, sur la base duquel eut lieu l'adjudication.

La mise en valeur se fit en deux phases. Les premiers travaux eurent pour

but d'exploiter tous les sols capables de produire du grain : les meilleures terres furent ensemencées en blé, les autres en céréales secondaires, orge ou sorgho ; celles qui venaient d'être conquises à la culture reçurent des graines oléagineuses, vendues à un prix plus élevé mais d'un rendement moins élevé (sésame, ricin, pavot, lin, safran bâtarde). Ensuite viendra le développement de l'arboriculture, qui permettra d'exploiter même les sols rocaillueux ou sablonneux, mal arrosés par la crue dans les parties hautes. La première phase fut menée à bien par un compatriote de Zénon que nous avons déjà rencontré, Panakestor, originaire de Calynda. La saison agricole 258/257 ayant donné les premières récoltes au bénéfice d'Apollonios, vint comme il se doit le versement des premiers impôts, attesté par un reçu bilingue en double expédition, dont voici le texte extérieur⁸ :

» (en grec) Sous le règne de Ptolémée, fils de Ptolémée Sôter, en l'an 29, le 29 du mois de Payni (20 août 257), Kleitarchos, agissant au nom de Damis, et Diodore, reconnaissent avoir reçu, mesurées sur l'aire d'Inarôs, fils de Pais, Moithymite, une artabe de blé syrien, 27 1/2 artabes de blé local et 45 1/3 artabes d'orge.

» (en démotique) L'an 28, le deuxième mois de la saison *Shemou*, le 29^e jour, sous le pharaon Ptolémée, fils de Ptolémée Sauveur, Anosis, fils de Thotorchès, a dit : "Inarôs, fils de Pais, l'homme de Meidoum, a mesuré une artabe de blé de Syrie, 27 1/2 artabes de blé d'Égypte et 45 1/3 artabes d'orge dans les mains d'Andrôn et de Kleitarchos, le représentant de Damis, qui constituent l'impôt pour ce qu'il a fait croître sur une parcelle de la terre d'Apollonios...". Anosis, fils de Thotorchès, a écrit. «

L'auteur du versement est un Égyptien originaire de Moithymis/Meidoum, site bien connu du nome memphite, où subsistent une pyramide et des nécropoles en bordure de la falaise occidentale. Une piste conduit encore aujourd'hui de Meidoum aux ruines de Philadelphie à travers le djebel. Le domaine d'Apollonios recrutait des agriculteurs dans les nomes voisins, notamment le Memphite, qui était le plus proche. On cultive déjà deux variétés de blé, dont l'une a été acclimatée. Celui qui a perçu l'impôt, Kleitarchos, est le chef du grenier public de Philadelphie, donc un fonctionnaire. Il représente Damis qui aura par la suite, à partir de 254 probablement, autorité sur la monarchie septentrionale du district d'Héraclide. À cette date, Damis est responsable au nom d'Apollonios en tant que diocète, de la mise à disposition des terres cultivables attribuées au même en tant que personne privée. Diodore est l'agent d'Apollonios qui a contrôlé le devis reproduit ci-dessus. Andrôn est sans doute le chef de la gendarmerie locale, Anosis enfin est le cômogrammate égyptien de Philadelphie, où il resta en place jusqu'en 243. Il sert d'interprète et garantit l'authenticité des actes publics, dont il rédige lui-même la partie démotique. L'année égyptienne était divisée en trois saisons de quatre mois, la première étant à cette époque celle des semaines (*Akhet*), de Thôth à Choiach (octobre-février), la deuxième celle des récoltes (*Peret*), de Tybi à Pharmouthi (février-juin) et la troisième celle de l'inondation (*Shemou*), de Pachôns à Mésoré (juin-octobre). La divergence dans le chiffre de l'année n'est pas une erreur. Le texte grec est daté d'après l'année financière, qui commence au début du mois de Mecheir (le 25 mars pour l'an 29), alors que le démotique suit l'année égyptienne (où l'an 29 ne débutera que le 26 octobre). Quelque temps

auparavant, le comptable du domaine a informé Zénon de l'état des travaux⁹ :

» Maron à Zénon, salut ! ... Apollonios m'a fait parvenir un mémoire ordonnant que Diodore soit responsable pour la construction, et les gens de Damis pour tout ce qui concerne la terre. La construction n'est pas encore achevée. Par contre la rentrée du grain, l'essartage, les sésamaies, les brûlis et les semaines du ricin ont été menés à bien. Toutes les dépenses occasionnées par ces derniers travaux sont effectuées par Damis, Etéarchos et leur frère Sostratos. Ils placent également sous scellés les comptes de dépenses journalières. Quant à Diodore, il soulève continuellement des obstacles en sorte que les travaux ne s'achèvent pas (" il contredit à longueur de journée plus que son compte ", *biffé*) ; néanmoins les dépenses sont enregistrées quotidiennement. Jason t'informera des autres nouvelles, et Panakestor lui-même, auquel je souhaite une bonne arrivée. Porte-toi bien ! An 29, Pachôns 14 (6 juillet 257). «

Le diocète avait donc veillé lui-même à l'organisation administrative du domaine. La tâche de Diodore se limitait au contrôle du financement de la construction, d'où peut-être sa mauvaise réputation. Le côté technique des opérations revenait à un architecte, qui négociait les contrats avec les entrepreneurs. Sostratos, le dernier des trois frères, remplacera Diodore après l'arrivée de Zénon. L'énumération des travaux agricoles par Maron est instructive. Aussitôt après la moisson, qui eut lieu tardivement cette année-là en raison d'un conflit avec les paysans, Panakestor a entrepris l'essartage et le brûlage. Les terres incultes recevaient des eaux de ruissellement. Il y poussait des broussailles, des buissons rameux et épineux, et même des arbres rabougris et tenaces qu'il fallait arracher. On transformait les souches et les branches en charbon de bois. Les hautes herbes et les broussailles donnaient lieu à des brûlis systématiques. Sur la terre vierge enrichie de cendres, on avait semé des oléagineuses, sésame (fournissant l'huile alimentaire) et ricin (huile d'éclairage), dont on attendait une récolte d'automne.

La mission de Panakestor, dont la résidence habituelle était Memphis, fut provisoire et limitée à la mise en place définitive de l'infrastructure. À son arrivée, Zénon ayant vérifié sa comptabilité, conserva une liasse de 44 reçus échelonnés entre octobre 257 et mars 256. Plus de la moitié d'entre eux couvrent des frais de défrichement. Ils attestent soit des prêts consentis à des fermiers, soit des versements anticipés de salaire à des journaliers¹⁰ :

» (en grec) Sous le règne de Ptolémée, fils de Ptolémée Sôter, en l'an 29, le 23 Mésoré (12 octobre 257), Samoys, fils d'Amenneus, reconnaît avoir reçu de Panakestor, agissant au nom d'Apollonios, pour l'essartage et le brûlage d'une aroure, 2 dr 3 ob.

» (en démotique) L'an 28, le quatrième mois de la saison *Shemou*, le 22^e jour, Samoys, fils d'Amenneus, a dit à Panakestor : " Tu m'as donné 1 1/4 kite d'argent — la moitié fait 1/2, 1/10, 1/60, 1/120 kite d'argent, soit à nouveau 1 1/4 kite d'argent — pour couper le bois sur une partie des terres d'Apollonios ". «

Le *kite*, unité monétaire égyptienne, vaut deux drachmes. On notera le curieux calcul de la moitié, qui permet de vérifier l'exactitude des données numériques. La divergence des chiffres du jour et de l'année vient encore du double calendrier. Pour les Grecs, la journée commençait au coucher

du soleil et pour les Égyptiens à son lever : le reçu a été signé au soir du 12 octobre. Quinze jours plus tard, le même Samoys recevra 10 dr pour 4 aroures. Le salaire a donc été payé d'avance, d'abord pour quinze jours, ensuite pour deux mois. L'anticipation de la paie visait à protéger l'employeur contre une étonnante imperfection du contrat de travail. Celui qui s'embauche ne s'engage pas à exécuter sa tâche dans les délais prévus. Cette obligation, avec la possibilité de sanction qu'elle implique, s'ajoute seulement si le salaire a été versé d'avance. On en jugera d'après les formules plus élaborées mises au point après l'arrivée de Zénon à Philadelphie :

» L'an 29 du règne de Ptolémée, fils de Ptolémée Sôter, le 18 Dystros, pour les Égyptiens le 18 Phamenoth (11 mai 256), Horos, fils d'Haryôtès, par l'intermédiaire de son garant Pasis, Héliopolite, a reçu de Zénon, représentant d'Apollonios à Philadelphie dans le nome arsinoïte, pour les 50 *aôilia* de terrassement qu'il doit réaliser, 4 dr. «

Ce reçu ajoute la clause spéciale stipulant l'obligation, dont répond un garant venu du nome héliopolite, de livrer l'ouvrage pour lequel le terrassier Horos a été engagé. Le taux du salaire à la tâche, 50 *aôilia* pour un tétradrachme, est celui qui avait été proposé au diècète pour le printemps dans le devis primitif (un *aôlion* équivaut à un *naubion*, soit un cube de deux coudées d'arête, un peu plus d'un mètre cube ; en calculant la journée de travail à une obole, le volume journalier atteint environ deux mètres cubes par personne). La datation double caractérise les débuts de Zénon à Philadelphie. En janvier et février 256, les deux calendriers coïncidaient exceptionnellement (1 Audnajos = 1 Choiach = 24 janvier). N'ayant plus d'autres renseignements, Zénon attribue arbitrairement au mois macédonien le chiffre du jour du mois égyptien (le 18 Dystros tombait en réalité le 10 mai). L'année suivante, Zénon ajoute un formulaire solennel, le contrat à six témoins¹¹ :

» L'an 31 du règne de Ptolémée, fils de Ptolémée Sôter, étant épynomés Glaukon, fils d'Étéocle, prêtre d'Alexandre et des dieux adéphes, et Bérénice, fille de Nicanor, canéphore d'Arsinoé Philadelphie, le 24 du mois de Lôios, pour les Égyptiens le 14 Mésorè (4 octobre 255), à Philadelphie dans le nome arsinoïte, [...], [...] Etpheus, Nechtheneibis et Petenouris, les cinq frères, de Sébennytos [...], tous fermiers, ont reçu pour [...] aroures, [...] dr, de Zénon, fils d'Agréophon, Caunien, agent d'Apollonios le diècète [à titre d'avance sur travaux, en foi de quoi ils doivent] défricher la terre qu'ils ont reçue dans le quatrième bassin. Ils rendront à Zénon la terre nettoyée convenablement avant Gorpiaios, pour les Égyptiens le 1^{er} Thôuth (26 octobre 255).

» [S'ils ne la rendent pas ainsi, ils restitueront] immédiatement à Zénon l'argent augmenté de moitié. À Zénon ou à quiconque agira en son nom, appartiendra le droit d'exécution sur eux et sur tous leurs biens, comme pour les dettes envers le Trésor. Témoins : Sostratos, fils de Cléon, Helenéen, Diodore, fils de Zôpyros, Magnète, Théopompe, fils d'Aristion, Thessalien, Harmodios, fils de Phocion, Caunien, Styrax, fils d'Apollonios, Argien, Anosis, fils de Totorchois, Saïte, cômogrammate de Philadelphie. «

Zénon a tenté, mais sans plus de succès, de corriger sa datation déficiente en ajoutant dix jours au chiffre égyptien (le 24 Lôios tombait en réalité le 30 septembre). Le paiement anticipé est grevé des sanctions prévues dans les contrats de prêt : restitution de la somme augmentée de moi-

tié, exécution sur la personne et sur les biens. La procédure contre les débiteurs insolubles envers le fisc pouvait aboutir à l'esclavage, interdit dans le cas des dettes privées. Apollonios bénéficie donc du statut des terres royales. Dans la pratique, le domaine était divisé en dix bassins parallèles de mille aroures, cinq au nord et cinq au sud du canal central est-ouest figuré sur le diagramme. Le défrichement prévu dans ce contrat se fera dans le quatrième. Il ne s'agit plus de la mise en état initiale, mais des travaux périodiquement répétés avant les semaines, quand une crue trop faible succédant à une crue trop forte provoquait une nouvelle invasion de broussailles sur les terres mal inondées. Nous notons que les reçus contiennent des renseignements précis sur le développement des rapports contractuels dans le domaine.

Apollonios quant à lui s'intéressait aux investissements et aux résultats. Dès la fin de la première année agricole, il montre son impatience dans ce billet préemptoire adressé à Panakestor¹² :

» Je suis stupéfait de ta négligence. Tu ne m'as pas écrit une ligne sur l'évaluation et la moisson des céréales. Il en est temps encore. Envoie-nous donc immédiatement un rapport détaillé sur ce qu'il en est. An 29, Artémisios 23, Pharmouthi 30 (24 juin 257). «

Nous lirons plus loin la réponse de Panakestor, qui tint tête à l'orage sans la moindre servilité. Le retard venait d'une maladresse du ministre, qui avait provoqué la première grève paysanne. Zénon l'ayant mieux informé des réalités, Apollonios ordonna pendant l'été 257 à Zoilos, économie de l'Arsinoïte, de soutenir Panakestor de toutes les manières. Deux lettres montrent que l'efficacité d'un économie avait ses limites¹³ :

» Zoilos à Panakestor, salut ! Nous avons écrit à Kraton de rédiger un ordre en ta faveur sur le sitologue pour les cent artabes de semences fourragères qu'Apollonios a prescrit de te mesurer. Envoie donc quelqu'un pour prendre le bon et recevoir les graines. Quant à la gesse, il n'y en a pas dans les greniers publics du nome, mais nous avons demandé à nos agents de chercher s'il s'en trouve chez des particuliers, pour que vous la preniez. Envoie-toi-même quelqu'un dans le Memphite et renseigne-toi. S'il s'en rencontre en vente quelque part, écris-le nous, nous enverrons l'argent. Vous pourrez alors en prendre possession et l'utiliser. Porte-toi bien ! An 29, Mésorè 12 (2 octobre 257). «

» Zoilos à Panakestor, salut ! Nous avons reçu ta lettre concernant les graines de semence. Mais en ce moment notre personnel originaire du nome participe à la panégyrie qui se tient au Labyrinthe. Dès qu'ils seront de retour, nous ordonnerons d'en chercher. Puis, quand nous aurons réuni tout ce qu'on peut en trouver, nous te l'écrirons afin que tu envoies quelqu'un pour te l'amener. Envoie-nous aussi ceux qui doivent prendre livraison du bois de construction. Porte-toi bien ! An 29, Phaophi 11 (5 décembre 257). «

Le Labyrinthe, que nous avons déjà mentionné (p. 81), est le célèbre ensemble monumental d'Hawara, tant admiré par Hérodote. Amenemhet III, adoré à Philadelphie même sous le nom de Poremânrès, le fit édifier au XIX^e siècle avant notre ère, avec d'innombrables salles de culte et la pyramide qu'on voit encore. De son côté, Apollonios envoie directement ses ordres¹⁴ :

» Apollonios à Panakestor, salut ! Utilisez les stocks de graines de pois chiches et de pavots, autant qu'il vous en faudra pour ensemencer, et placez le reste sous bonne garde. Porte-toi bien ! An 29, Hyperberetaios 8, Thôuth 9 (3 novembre 257). «

Artémidoros, le médecin favori, est lui-même mobilisé¹⁵ :

» Artémidoros à Panakestor, salut ! À mon départ de Boubastos vers Memphis, Apollonios m'a ordonné de traverser [le djebel] si possible pour te joindre, sinon d'envoyer quelqu'un de ma part qui te transmettrait ses instructions. Il venait d'apprendre en effet que la terre, les dix mille aroues, n'est pas tout entière ensemencée. Il m'a donc donné comme consigne de te transmettre les instructions suivantes : la terre sera entièrement défrichée, irriguée, et si possible nous l'ensemencerez tout entière ; sinon, tout ce que vous ne pourrez ensemencer [en céréales] le sera de sésame ; pas un pouce de terrain ne restera inoccupé.

» Comme je n'ai pu me déplacer moi-même pour cause de surmenage, je t'ai fait porter cette lettre pour te mettre au courant et que tu agisses en conséquence. Ses ordres sont d'embaucher et de conduire sur place une masse [de travailleurs] qui émoutront le sol puis recouvriront les semences à la houe, et autant qu'il en faudra d'autres pour les assister. Faites-le donc tant qu'il est temps de semer.

» J'ai dit aussi à Zénon et à Artémidoros, [le régisseur] de Memphis, conformément aux ordres que m'a donnés Apollonios, de te fournir autant de monnaie de cuivre qu'il en faudra pour les payer. Tu l'auras sans tarder, fais-en donc bon usage. Ils m'ont dit en effet que dès maintenant Maron a reçu 10 000 dr. Porte-toi bien ! An 29, Apellaios 2 (26 décembre 257). «

L'auteur de la lettre n'apparaît pas sous son meilleur jour. C'est un citadin, qui n'aime pas mettre la main à la pâte et ignore les difficultés réelles auxquelles se heurtait Panakestor. La moindre n'était pas le manque de numéraire, car les sommes étaient considérables. Le 17 février suivant, Panakestor déclare avoir reçu de Jason un talent de cuivre. Cinq jours après, il affirme qu'il n'a pas de quoi payer la plantation du ricin et du sésame, ni le débroussaillage, ni le transport du grain¹⁶. Or un talent représente 36 000 journées de travail à une obole. Le ricin et le sésame, plantés plutôt que semés, sont en Égypte des cultures idéales, car elles lèvent en toute saison. N'ayant pu tout ensemencer de céréales en automne 257, Panakestor fera mettre en terre ces oléagineuses au printemps suivant.

La deuxième phase de la mise en valeur fut entamée dès l'automne 257. Les terres hautes et sèches, caillouteuses ou sablonneuses, furent consacrées à l'arboriculture, à la viticulture et au jardinage, où les Grecs excellaient. Voici le premier reçu, bilingue et en double expédition, conservé par Panakestor¹⁷ :

» (texte extérieur démotique). L'an 28, le quatrième mois de la saison *Shemou*, le douzième jour (2 octobre 257), les jardiniers du jardin haut, Peteuris, fils de Kollouthès, Onnophris, fils de Hethpheus et Théophile, fils de Timocrate, trois personnes, ont dit à Panakestor ; " Tu nous as donné 2 1/2 *kite* — dont la moitié est 1 1/4 *kite*, soit à nouveau 2 1/2 *kite* — comme salaire pour le quatrième mois de la saison *Shemou*, du onzième jour au dernier jour, ce qui fait vingt jours (de travail) sur une partie des terres hautes d'Apollonios ". «

La rubrique au verso du document parle de vigneron. Il s'agit en fait de jardiniers de vignes, car on avait coutume de cultiver des légumes entre les ceps. Les travaux de préparation des vignes ayant lieu en octobre, il est

probable que les jardiniers ont été employés à cette tâche peu rétribuée : la somme correspond à une demi-obole par jour, soit la moitié de la paie moyenne. On remarquera qu'un Grec fait équipe avec deux Égyptiens.

Apollonios se passionna pour la transformation des zones incultes de son domaine en « paradis », sans doute parce qu'elle était chargée de signification dans le contexte de l'expérience de laboratoire dont nous avons souligné les visées au début de ce chapitre. Sa première lettre à ce sujet n'est malheureusement qu'un fragment : reçue par Panakestor le 26 novembre 257, elle enjoint apparemment de planter de jeunes arbres fruitiers dans une terre sablonneuse¹⁸. Pendant quatre ans, ses ordres se multiplieront, dont il suivra de près l'exécution¹⁹ :

» Apollonios à Zénon, salut ! Tu as bien fait d'ordonner qu'on transporte dans notre parc les plants d'oliviers cultivés et de lauriers. Porte-toi bien ! An 29, Audnaios 24, Choiach 24 (16 février 256). «

Panakestor jetait alors les premières bases du futur parc (*paradeisos*) de Philadelphie, faisant même venir du village voisin de Tanis l'eau nécessaire pour arroser les jeunes oliviers²⁰. À cette date, Zénon résidait encore à Memphis, dont les pépinières seraient mise à contribution²¹ :

» Apollonios à Zénon, salut ! Fais venir de jeunes poiriers greffés et autant de plants qu'il sera possible de Memphis, de notre pépinière et du palais royal. Obtiens également d'Hermaphilos des plants de pommiers et repique-les. Porte-toi bien ! An 30, Dios 13, Hathyr 3 (27 décembre 256). «

» Apollonios à Zénon, salut ! Plante des pins tout autour du parc, du vignoble et des oliveraies. Avant tout, mon objectif est que tu en plantes le plus grand nombre possible, en tout cas 300 au minimum. Car cet arbre est agréable à voir et sera utile au Roi (même date). «

Nous lirons bientôt la troisième lettre envoyée le même jour à Zénon, transmettant un ordre exprès du roi. Manifestement le ministre sortait tout ragaillardé d'une audience royale. Il venait d'obtenir, par faveur spéciale, de jeunes arbres du palais royal de Memphis, où étaient pratiquées des cultures expérimentales. La plantation d'arbres fournit du bois de construction (par exemple les pins) était surveillée de près par les économies : le bois était rare en Égypte, donc « utile au roi ». Onze jours après, le diocète revient à la charge²² :

» Apollonios à Zénon, salut ! C'est le moment de repiquer la vigne, l'olivier et les autres jeunes plants greffés. Fais-en donc venir de Memphis et des autres pépinières et ordonne de commencer les plantations. De mon côté, je te fais envoyer du territoire d'Alexandrie des ceps de vigne en plus grand nombre et des autres espèces autant qu'il en faudra. Porte-toi bien ! An 30, Dios 24, Hathyr 14 (7 janvier 255). «

Le 2 février, il annonce l'envoi de 10 000 plants de vigne, 1 500 jeunes plants et 500 grenadiers²³. À l'automne, il continue de voir grand²⁴ :

» Apollonios à Zénon, salut ! Prévois de prélever au moins 3 000 greffons d'oliviers dans notre parc et dans les pépinières de Memphis. Avant la récolte, qu'on marque [ceux] d'où tu as l'intention d'en prélever, de préférence des sauvageons d'oliviers ; de même pour les lauriers. Car l'olivier égyptien ne [convient] pas pour les oliveraies, mais pour les parcs. Porte-toi bien ! [...]. «

La lettre a été endossée le 8 octobre 255. À l'époque d'Auguste, Strabon écrit qu'au Fayoum les oliviers portent des fruits excellents, et qu'autour d'Alexandrie on n'en trouve que dans les jardins. On mange les olives, car l'huile qu'on en tirerait a une mauvaise odeur. En décembre 254, Apollonios ordonne encore de faire venir du nomé héliopolite nombre de pieds de vigne. Le chiffre indiqué, 20 000, a été corrigé en 53 200²⁵. Soucieux du moindre détail, il précise dans une lettre fragmentaire sur les nouvelles plantations, où il est question du roi, qu'il faut mettre du fumier²⁶. Il n'estime pas indigne de lui d'indiquer dans une quatrième lettre, expédiée le 27 décembre 256, qu'il est temps d'envoyer mulets, ânes et animaux de trait au pâturage, et le 27 mars suivant qu'il faut les ramener à l'étable²⁷. Petits côtés des grands : la minuit réglementaire est le péché mignon de certains hauts fonctionnaires. À vrai dire, le rythme de ses lettres à Zénon flétrira vite : 17 en l'an 30, 7 en l'an 32, 3 en l'an 35, puis plus rien. Il a lâché la bride quand ses affaires à Philadelphie ont pris leur rythme de croisière. Seul l'exploit pionnier semble l'avoir intéressé.

Expériences agronomiques et pastorales

On a coutume d'employer la formule « agriculture scientifique » à propos de la mise en valeur du Fayoum. L'expression n'est pas fausse, pourvu qu'on en marque les limites. On entend normalement par « scientifique » une agriculture où les progrès techniques s'appuient sur une recherche méthodique de l'innovation. Or la période hellénistique fut pauvre en inventions. On y observe plutôt une extension géographique des découvertes précédentes, enregistrées dans les traités de l'école aristotélicienne. L'adaptation des cultures méditerranéennes au climat saharien en est une.

L'initiative vint de Philadelphie lui-même. Les sources littéraires nous apprennent qu'il était curieux des produits exotiques les plus rares, et amateur d'expériences visant à acclimater en Égypte les espèces originaires du pourtour de la mer Égée (il était né à Cos). Si les papyrus avaient pu se conserver dans la région alexandrine, on aurait constaté sans nul doute que les essais y débutèrent bien avant d'être étendus au Fayoum. Du moins trouvons-nous un indice, en janvier 257, dans ce cadeau de plants sélectionnés provenant des « paradis » expérimentaux des alentours de la capitale²⁸ :

» Plants de figuiers de Chios, sauvages, Lydiens, doux, pourpres, tardifs ; de grenadiers sans pépins ; abricotiers ordinaires et à double récolte ; pieds de vigne à raisin fumé, de Cilicie, Mendiéenne, Eudamidéenne, Maronéenne, couleur citrouille, Phénicienne, à raisin fumé, Alexandrine, à grosses grappes (...), piquant ».

Plus tard, Platon, un ami alexandrin de Zénon, lui expédiera, peut-être pour qu'il les fasse planter sur la parcelle qu'il possédait au Fayoum, les précieux rejetons²⁹ :

» Platon à Zénon, salut ! Je t'ai envoyé 470 plants d'oliviers, 4 jarres de marc d'olives, une botte de plants de figuiers blancs, une botte de Laconiens — avec une étiquette sur chaque botte — et une botte de Lybiens (*sic*). Porte-toi bien ! «

H. Cadell a noté que les ceps de vigne sont dénombrés par dizaines de milliers, alors que les jeunes plants greffés, élevés dans des pépinières, se comptent seulement par centaines. La reproduction par greffe entraînait un prix de revient élevé. Seuls pouvaient s'en approvisionner des vergers-pilotes, « agriculture de luxe, apanage de quelques exploitants privilégiés ». On comprend dans ces conditions le lien étroit qui unit les parcs autour de Memphis, appartenant au roi et au diocèse, et les plantations du Fayoum : ici et là, ce sont des « vitrines » destinées à servir de modèle à toutes fins utiles, notamment comme nous le verrons aux visiteurs étrangers. Le roi s'intéressait aussi au rendement des céréales³⁰ :

» Apollonios à Zénon, salut ! Le Roi nous a donné l'ordre d'ensemencer la terre une seconde fois. En conséquence, dès que tu auras moissonné le grain précoce, arrose au plus vite la terre à la main. Au cas où ce ne serait pas possible, installe dans ce but le maximum de machines d'irrigation, mais ne laisse pas l'eau plus de cinq jours. Puis assèche la terre et sème au plus vite le blé de trois mois. Ecris-nous personnellement quand tu seras en mesure de moissonner le grain. Porte-toi bien ! An 30, Dios 13, Hathyr 3. «

C'est la troisième lettre envoyée par lui le 27 décembre 256. On ne sait quel grain hâtif est visé ici, peut-être l'orge ? Il est possible que l'espèce mûrissant en trois mois soit du blé syrien, déjà acclimaté à Philadelphie. Théophraste, qui écrit à la fin du IV^e siècle, trouve cette espèce de froment peu rentable : les épis comptent peu de grains et chaque pied n'a qu'une seule tige. Il semble que cette expérience fut sans lendemain. Du moins la visée productiviste de la double récolte est-elle nette. La moisson des blés commençait en général au Fayoum en avril, en Mecheir, premier mois de l'année fiscale. L'orge était récoltée plus tôt, parfois au début de février³¹. L'eau d'inondation ayant quitté la terre depuis octobre, il faudra procéder à une irrigation artificielle. L'arrosage à l'aide de *nattals* élève l'eau d'un mètre au maximum : l'appareil se compose de paniers ronds revêtus de peau à l'intérieur ; deux cordelettes y sont attachées et tirées dans chaque main par deux hommes se faisant face. On n'utilisait pas encore à l'époque de Zénon les roues à eau (*sakieh*), mais des puiseurs à balancier (*chadouf*) pouvant monter l'eau jusqu'à trois mètres. L'engin s'appuie sur deux montants fichés en terre et reliés à la partie supérieure par une traverse en bois, autour de laquelle oscille un levier muni à l'extrémité du petit bras d'un contre-poids assez lourd pour faire remonter le seuil suspendu à l'autre bout.

D'autres essais eurent un plus grand succès, ainsi la culture du pavot dont on connaît deux espèces, une blanche et l'autre noire. On utilisait le suc laiteux du pavot pour ses vertus soporifiques et surtout les graines, dont on extrait l'huile d'œillette, qui est comestible. Plus intéressante pour notre propos est la tentative d'acclimater dans des terrains pierreux en bordure du désert une espèce d'ail originaire d'Asie Mineure. L'ail et les oignons étaient produits en abondance au temps des pharaons et les Hébreux eurent l'occasion de les regretter pendant leur séjour au Sinaï. Certains spécimens rencontrés dans les oasis libyques ressemblaient à ceux qu'on a retrouvés dans les tombes thébaines. D'après les sources alexandrines, l'ail égyptien était à tête unique, non partagée en caïeux. Un compte de transport daté des débuts de la *dōrēa* témoigne de l'effort entrepris³² :

» An 29, Thôut 27 (21 novembre 257). Compte présenté par Polémarchos : à ses deux accompagnateurs, l'un pour 19 jours à 1 1/2 ob, 4 dr 4 1/2 ob, l'autre pour 16 jours à 1 1/2 ob, 4 dr ; à l'interprète qui l'a guidé pour l'acquisition de l'ail, 3 ob ; à l'entrepreneur qui a fait charger l'ail, 300 artabes à 3 dr 3 ob les cent artabes, 10 dr 3 ob ; aux huit manœuvres qui ont transbordé l'ail du bateau, précédemment réquisitionné, dans le thalamège, à 1 ob chacun, 1 dr 2 ob ; à l'agent de police urbaine, pour 3 [...], 1 dr ; deux nattes, l'une à 3 1/2 ob, l'autre à 1 3/4 ob, 5 1/4 ob ; un panier à oignons, [...] ; au Trôgodyte pour 17 jours (à 1 ob), 2 dr 5 ob, et pour le prix du transport jusqu'à [...] ; aux matelots du thalamège, [...] ; à ceux qui ont fait le déchargement à Kerké, [...] ; aux entrepreneurs, 2 dr 3 ob ; pour les ânes qui ont monté l'ail à Philadelphie, le 24 (Thôut), 25 ânes à 2 ob, 8 dr 2 ob ; le 25, 29 ânes à 2 ob, 9 dr 4 ob ; total : 49 dr 1/2 ob. Le 29 (Thôut), pour la séparation des gousses d'ail, 11 manœuvres à 1/2 ob, 5 1/2 ob payées le 29 à Dioscorus ; le 30, 14 manœuvres à 1/2 ob, 1 dr 1 ob, et pour le dessèchement, 3 manœuvres à 1 ob, 3 ob ; le 1 Phaophi, 15 manœuvres à 1/2 ob, 1 dr 1 1/2 ob ; le 2, 8 manœuvres à 1 ob, 1 dr 2 ob, ce qui fait 5 dr 1 ob ; Styrax a reçu 40 dr 3 ob, ce qui fait 45 dr 4 ob. Total général : 94 dr 4 1/2 ob. Reste dû par Polémarchos : 25 dr 1 1/2 ob. «

Par manque de contexte, ce précieux document pose malheureusement quelques problèmes. La destination de cette importante cargaison (300 artabes à 30 chénices font environ 90 hectolitres, 54 charges d'âne) est claire ; débarqués à Kerké, le port sur le Nil le plus proche de Philadelphie, relié par une piste qui existe encore, les auxx ont été semés dans la *dôrêa*. On a suivi les directives de l'école aristotélicienne : les gousses ont été d'abord divisées en caïeux et séchées. Par contre, le lieu d'origine demeure une énigme. L'achat a nécessité les services d'un interprète. La marchandise a d'abord été transportée dans un bateau réquisitionné, puis transbordée sur un thalamège, c'est-à-dire une barge munie d'une cabine, semblable aux actuelles *dahabiehs*. Elle a été gardée « en ville » (laquelle ?) par un rhabdophore (« porte-gourdin »). Le temps du trajet, 19 et 16 jours pour les accompagnateurs, 17 pour le Trôgodyte, ne permet pas la moindre hypothèse sur la distance, étant donné les aléas de la navigation pendant la mauvaise saison. Les Trôgodytes, nous l'avons dit (p. 63), habitaient la côte égyptienne de la mer Rouge. Apollonios en avait embauché à son service et ils semblaient avoir été affectés à l'accompagnement des transports fluviaux dans le Delta. Ces indices ont conduit à deux hypothèses contradictoires : l'ail pourrait provenir soit des oasis, soit d'outre-mer (le bateau ayant été réquisitionné dans le port maritime pour conduire la cargaison au port du lac Maréotis où l'attendait le thalamège). Les deux opinions peuvent s'appuyer sur une lettre postérieure de quelques années³³ :

» Euempolos à Zénon, salut ! Tu m'as écrit que l'ail cultivé sur le terrain rocalieux te plaît et tu m'as demandé de le joindre aux expéditions si celui que je possède est de cette qualité. Malheureusement les miens ont été plantés trop tard et ne sont bons qu'à être replantés. En effet, lorsque tu avais envoyé tes instructions à Héraclide pour qu'il m'attribue cette terre, il a transmis l'ordre à Harmodios. Comme celui-ci devait descendre le fleuve en ta compagnie, il a passé la consigne à Chairigénès qui a fait traîner les choses et donc ne m'a pas livré la terre à temps. Par sa faute, la plantation a eu lieu trop tard.

» Tu as également écrit à Théopompe de t'envoyer la moitié en ail de Tlos, l'autre moitié en ail oasisque. Or l'ail oasisque n'a pas été planté sur le terrain rocalieux. Celui qui se trouvait en magasin, d'ailleurs en petite quantité, n'était pas d'assez bonne qualité pour être expédié et je l'ai planté. Pourtant je vais faire mettre en bottes, de ceux-ci et des autres, les plus beaux dans chaque espèce, puis ceux de second choix, et je les mettrai de côté pour que tu en fasses ce que tu voudras quand tu seras de retour ici. Porte-toi bien ! An 36, Pâchons 2 (23 juin 250). «

Le voyage de Zénon et d'Harmodios est signalé dans une lettre du 24 février : les deux amis avaient été invités officiellement avec Sostratos et Déméas à un sacrifice en l'honneur du roi³⁴. À côté de l'ail égyptien origininaire des oasis libyques, une variété importée de Tlos en Lycie était donc acclimatée à Philadelphie. Nous avons vu que Panakestor était chargé des expéditions à partir de Memphis. C'est sans doute là que Zénon se trouvait quand il endossa cette lettre quatre jours après. Alexandrie offrait un marché prometteur, à condition que les auxx fussent de bonne qualité. On lit en effet dans une lettre à Zénon³⁵ :

» Envoie-nous une demi-artabe de graines de moutarde et des auxx de l'espèce la plus grosse pour que nous en donnions à Artémidoros, car on s'est abondamment moqué de toi à ce sujet. «

Apollonios s'intéressait également au développement de l'élevage. Grâce à l'assoulement biennal, les prairies artificielles alternaient avec les céréales³⁶ :

» Apollonios à Zénon et Panakestor, salut ! Je vous ai envoyé Maron, que j'ai désigné comme responsable des moutons milésiens. Confiez-lui donc le troupeau, la [bergerie] et le reste de l'équipement disponible. Placez-le à la tête des bergers, avec ordre [de lui obéir]. Désignez enfin quatre garçons [parmi les jeunes bergers] pour qu'ils fassent auprès de lui leur apprentissage. Portez-vous bien. An 31 [...] d'Apellaios (janvier 254). «

La laine milésienne était au temps d'Aristophane ce qui se faisait de plus fin et de plus délicat. Les Sybarites, renommés pour leur mollesse, auraient d'après l'historien Timée fondé leurs relations étroites avec Milet sur l'importation des manteaux fabriqués dans le grand port ionien. La race milésienne était certainement acclimatée en Égypte depuis un certain temps. La laine était destinée à un petit atelier de tissage que le diocète avait fondé à Memphis³⁷ :

» Apollonios à Zénon, salut ! Vous avez bien fait de distribuer la laine milésienne aux esclaves de l'atelier de Memphis. Et maintenant ordonne qu'on leur distribue autant qu'elles en auront besoin. Porte-toi bien ! An 30, Artémisios 10, Pachôns 9 (1^{er} juillet 256). «

Ces moutons étaient dits « vêtus de peau », leur toison étant protégée par une couverture de cuir. On raconte que le philosophe Diogène le Cynique ayant vu à Mégare des moutons ainsi recouverts et des enfants sans vêtements dit alors : « Il est plus avantageux d'être le bétier d'un Mégarien que son fils ! » Des comptes rédigés au moment de la tonte nous apprennent que la laine des moutons milésiens était arrachée à la main et déposée dans des coffres, alors que les moutons de race arabe étaient tondus et leur laine roulée dans des nattes de roseaux³⁸.

Signalons enfin le goût de la sélection animale, qu'il suffira d'évoquer à travers ce pittoresque billet³⁹ :

» Philinos à Zénon, salut ! Je t'ai envoyé des niches [...], 60 pommes de pin, 22 grenades, un coq pourpre mêlé de feu, avec une sœur couleur feu mêlé de noir ; un autre coq pourpre [...] de l'espèce sélectionnée par Nausinicos, avec une sœur noire aux yeux caprins [...] et huit [poulets], dont l'un couleur poussière, l'autre cendré, l'œil perçant, avec une sœur blanche, l'œil de feu, un autre coq cendré et deux poules noires et roussâtres, une poule noire à la queue cassée, un grand coq aux ailes cuivrées, qui a l'œil bordé de blanc, et une poule noire qui est aussi tachetée. Tu serais bon de donner les doubles manteaux à mon employé Moschos et les moyens de transport à Libanos, l'agent de Télésîtes. Porte-toi bien ! An 33, [...] Tybi (février 252). «

Voilà qui illustre l'amour bien connu des Hellènes pour la belle volaille. Peut-être s'agit-il d'un cadeau destiné à la cour ? Télésîtes et Philinos possèdent en effet un grand domaine au Fayoum et sont tous deux officiers éponymes. Les moyens de transport réclamés rejoindront peut-être un port d'embarquement pour la capitale. Libanos, qui porte un nom arabe, est chameau. On pourrait citer d'autres exemples de l'effort grec dans le nome arsinoïte. Ceux-ci montrent suffisamment que l'ingéniosité des pionniers portait des fruits prometteurs en quantité comme en qualité.

Urbanisme et tourisme d'État

Dans la zone dévolue au diocèse fut ainsi créée de toutes pièces une ville au plan régulier, entourée d'une plaine céréalière, avec des vignes, des oliveraies, des vergers, des jardins et des parcs, un paysage presque hellène. C'était pour ces colons la preuve d'une supériorité dont ils étaient fiers. Mais la gloire n'est rien sans la louange. La prospérité du Fayoum était d'abord, selon l'échelle des valeurs officielles, une manifestation de la splendeur divine de la reine Arsinoé Philadelphie. Il fallait par conséquent que les étrangers pussent venir contempler à loisir, puis décrire dans leur pays d'origine, les réalisations les plus dignes d'éloge, en accroissant ainsi le renom de la dynastie. C'est pourquoi Zénon vit défiler à Philadelphie des touristes de marque, parcourant l'Égypte au rythme lent des thalamèges⁴⁰ :

» Apollonios à Zénon, salut ! Dès que tu auras pris connaissance de cette lettre, envoie les voitures, les autres équipages et les mulets de bât à Ptolémaïs, à la disposition des ambassadeurs de Pairisadès et des théores d'Argos que le Roi a envoyés visiter l'Arsinoïte. Et arrange-toi pour qu'ils ne soient pas en retard

au moment où on aura besoin d'eux. En effet, ils se sont embarqués pour remonter le fleuve au moment même où je dictais cette lettre. Porte-toi bien ! An 32, Panemos 26, Mésoré 1 (21 septembre 254). «

La lettre a été endossée le lendemain. C'est la seule fois où Zénon a indiqué aussi l'heure d'arrivée, « à la dixième heure », soit 16 heures environ. On le comprend au ton employé par son maître... Apollonios semble avoir accompagné les visiteurs jusqu'à Memphis, qui est éloignée de Ptolémaïs Hormou, à l'entrée du Fayoum, d'environ 90 km par voie fluviale, ce qui représente au moins deux jours de navigation. Zénon avait juste le temps d'envoyer à Ptolémaïs le train du cortège officiel, pour que tout fût prêt dès le lendemain. Pairisadès II a régné sur le Bosphore Cimmérien, en Crimée, entre 283 et 250 environ. Les théores argiens sont-ils venus participer aux Ptolemaïa de 255, un an plus tôt ; ou annoncer les Jeux Néméens célébrés à Argos un an plus tard ? Ce qui compte pour notre propos est le geste du roi envers ses hôtes, à la fois de courtoisie et de propagande. Une autre fois, l'économie de l'Arsinoïte fut requis⁴¹ :

» Philiscos à Zénon, salut ! Au moment où j'allais partir pour te rejoindre une lettre est arrivée m'ordonnant d'aller à Ptolémaïs accueillir Ariston, qui a remonté le fleuve à l'invitation du roi pour visiter le nome. Mais je compte bien être auprès de toi le 17. Tu feras donc bien de demander à Hédylos de venir à Crocodilopolis pour que nous mettions au point le cahier des charges et fassions publier l'adjudication à Philadelphie. Écris-moi par la même occasion si tu as reçu les pelles en provenance de l'Héracléopolite. Porte-toi bien ! An 33, Tybi 8 (1^{er} mars 252). «

Ariston est peut-être l'amiral envoyé par Philadelphie explorer les côtes inhospitalières de la mer Rouge jusqu'au détroit de Bab el-Mandeb. Hédylos, originaire de Tyr, est l'architecte chargé des constructions à Philadelphie. On notera que l'économie s'occupait même des outils de terrassement destinés aux travaux publics, quand ils étaient importés d'un autre nome. On aimerait en savoir plus sur un autre visiteur, Anticritos⁴² :

» Apollonios à Zénon, salut ! Dès qu'Anticritos [sera là, montre-lui tout] le village, le lieu où nous projetons de [construire le sanctuaire] du Roi et de la Philadelphie [dieux adéphes], ainsi que la voie processionnelle et le [bois sacré]. Montre-lui aussi les bassins d'irrigation et [...]. Surtout, explique-lui clairement qu'il s'agit d'une fondation récente [...]. «

Le sanctuaire des dieux adéphes fut construit au cours de l'année 254. On s'est demandé quel but poursuivait Apollonios : manifester sa conviction monarchiste, ou sa ferveur religieuse, ou son génie de fondateur, ou ses succès agronomiques ? Tout à la fois, sans doute. Il craint quelques réticences et suggère une argumentation. Son mécénat n'est donc pas purement désintéressé⁴³ :

» Apollonios à Zénon, salut ! [Ordonne de] construire un temple à Sarapis du côté du temple d'Isis, [le long du] sanctuaire des Dioscures et du terrain réservé [pour le sanctuaire des dieux adéphes (?)]. Veille à ce que] le long du canal soit aménagée une voie processionnelle unique [pour les deux] sanctuaires [...]. «

La lettre a été endossée le 27 avril 256. Fouillées avant la découverte des papyrus de Zénon, les ruines de Philadelphie sont aujourd'hui dans le plus

triste état. Les archéologues ont mis au jour un plan classique de ville coloniale grecque : les rues se croisent à angle droit, à égale distance les unes des autres, dans le sens nord-sud et est-ouest. La quadrillage urbain répond ainsi aux divisions régulières du cadastre théorique. La partie la plus prometteuse du site, celle dont il est question dans ce papyrus, qui longeait le « Grand Canal » auquel les rues nord-sud sont exactement parallèles, n'a pas été explorée. Tourné vers l'ouest, c'est-à-dire le dos au désert où se trouve la nécropole et face aux étendues verdoyantes des cultures, ce quartier abritait les résidences des notables et les temples, de part et d'autre du débarcadère. Par crainte des crocodiles, le responsable de la porcherie proposa d'entourer d'une clôture en hémicycle le plan incliné qui conduisait au niveau de l'eau⁴⁴. La palissade est située en face d'un sanctuaire d'Hermès - Thôth, entre la demeure d'Artémidoros le médecin et l'enclos de Porémanrès (Aménemhet III). Peut-être la voie processionnelle desservant les temples conjoints partait-elle du débarcadère en direction du sud, alors qu'au nord était implanté le quartier résidentiel. Seules de nouvelles fouilles permettraient de le dire.

La liste des sanctuaires connus par les papyrus de Zénon témoigne d'un bel éclectisme. Certains sont purement grecs (Zeus, Démèter, Dioscures, dieux de Samothrace), d'autres strictement égyptiens (Souchos, dieu-crocodile, patron du Fayoum, Thoéris, Porémanrès), d'autres communs (souverains divinisés, Hermès-Thôth, Isis, Sarapis, Anoubis). C'est trop peu pour parler de « fusion ». Comme au roi, la tradition pharaonique impose au diocète de manifester à tous les effets de sa bienveillance. Dans cette société double, la parure bariolée dont sont affublés les nouveaux maîtres ne serait, sinon, qu'un faux-semblant : l'apparence fait partie du quotidien dont les Égyptiens s'accommodèrent longtemps. L'administration doit assurer la médiation, ascendante et descendante, entre la base et le sommet. La richesse aspirée vers le haut se répand en bienfaits. Zénon est admirablement placé pour observer ce va-et-vient⁴⁵ :

» Les prêtres d'Aphrodite à Apollonios le diocète, salut ! Puisque le Roi t'a écrit de donner cent talents de myrrhe pour les funérailles [de la *Hesis*], tu ferais bien de rédiger l'ordre [de livraison]. Tu n'ignores pas que la *Hesis* ne pourra pas être ramenée dans le nom tant que nous [n'aurons pas achevé] les préparatifs et réuni tout ce qui est nécessaire pour les funérailles, parce que [...] le même jour. Sache donc que la *Hesis* est Isis. Qu'elle te donne faveur auprès du Roi ! Porte-toi bien ! An 28, Hathyr 15 (9 janvier 257). «

La suite du diocète séjournait à Memphis depuis fin décembre. Le porteur de lampes Hélénos l'Éthiopien reçut le 26 janvier deux cotyles d'huile de ricin pour alimenter la lampe d'Apollonios monté dès le matin au grand Serapeum, et neuf cotyles lors de sa visite au temple d'Héraclès le même jour. Le grand panetier Philon en avait brûlé un cotyle pour s'éclairer pendant qu'il faisait cuire les pains rituels la nuit précédente⁴⁶. Le ton de la lettre vaut d'être noté : les prêtres n'emploient pas la forme déférente de l'adresse et de la clause finale. C'est peut-être que le Roi est le protecteur direct du temple, et Apollonios un exécutant. Le style clérical est typé, mais sans emphase : rappel de l'impératif catégorique lié au rituel, brève allusion théologique, prière à la déesse abrégeant une formule démotique courante.

Aphrodite est le nom grec de la déesse Hathor, patronne d'Aphrodite-polis, dont l'animal sacré était la vache *Hesis*, qui après sa mort s'identifiait à Isis. Apollonios n'ignorait pas les circonstances particulières, qui malheureusement nous échappent : une lettre précédente a informé le roi, qui a transmis ses instructions à son ministre. La vache sacrée a semble-t-il gagné le monde des dieux alors qu'elle se trouvait dans un autre nome, en aval du fleuve. Il faut attendre pour la ramener dans son temple et procéder aux funérailles que tout soit prêt, car les rites commenceront le jour même de son retour. Les prêtres pensent qu'un Grec est excusable s'il ignore la nature divine exacte de la *Hesis*. On lui explique en deux mots qu'elle est Isis, dont les fêtes annuelles seront célébrées du 14 au 17 janvier 257⁴⁷.

La quantité de myrrhe allouée par le souverain est énorme (un talent pondéral pèse quelque 30 kilogrammes). Il est douteux que l'embaumement, qui nécessitait beaucoup d'autres sortes d'aromates, ait absorbé une dose aussi massive. La myrrhe servait aussi de parfum. Il se peut que cette allocation en nature ait couvert l'ensemble des dépenses. La momification durait 70 jours et les obsèques 4 jours. D'importance moindre est cette demande adressée à Zénon⁴⁸ :

» À Zénon, les prêtres des Phénico-égyptiens qui sont à Memphis souhaitent le bonjour ! Nous prions pour toi afin que tu reçoives d'Astarté faveur auprès du Roi. Hérostratos t'a envoyé l'épistolographe au sujet du [...] d'Astarté qui t'a remis la supplique dans le temple de Sarapis, en te demandant d'accorder tous tes soins à cette supplique. Si donc cela te convient, qu'on nous fournit l'huile (de sésame) et l'huile de ricin à prix réduit [...] aux mêmes conditions que celles qui sont faites pour l'huile (de sésame) et l'huile de ricin aux sanctuaires des Cariens et des Helléno-memphites qui sont à Memphis. En effet, l'huile (de sésame) et l'huile de ricin sont fournies aux sanctuaires des Cariens et des Helléno-memphites au prix de 2 dr 3 ob la mesure d'huile (de sésame) et 1 dr 4 1/2 ob pour l'huile de ricin. Or le sanctuaire d'Astarté est l'égal des sanctuaires des Cariens et des Helléno-memphites : comme on a fait pour eux, qu'il en soit ainsi pour notre sanctuaire. Bonne chance ! «

Cette fois, le formulaire respectueux est employé. Non daté, le document a été remis en mains propres à Zénon pendant son séjour aux côtés du diocète, probablement en 257. Dans le quartier appelé « Camp des Tyriens », situé au sud du temple de Héphaïstos (Ptah), se trouvait d'après Hérodote le sanctuaire d'Aphrodite étrangère, en l'espèce Astarté, parèdre de Baal-Melqart, patron de Tyr, honoré sous le nom d'Héraclès⁴⁹. Les prêtres ne comparent pas leur sanctuaire à ceux des Macédoniens arrivés avec Alexandre, mais à ceux plus anciens des étrangers installés à Memphis par les pharaons du VII^e siècle, et que la pratique des mariages mixtes avait égyptianisés. L'huile vendue sous monopole coûtait 4 dr le conge de sésame, et 2 1/2 dr pour le ricin. Par privilège, les temples cités dans le texte l'obtenaient au prix de revient. Descendons un échelon encore⁵⁰ :

» Zénon à Axatès, salut ! Je t'ai écrit une première fois, au sujet de Kollythès, le prêtre de la déesse Thoéris de Philadelphie, te demandant que lui soit versé régulièrement ce qui lui est dû par le prêtre de Thoéris pour l'entretien du sanctuaire de Philadelphie. Tu m'as répondu qu'il a droit à une allocation annuelle de 12 dr. Or personne ne lui donne jamais rien. Donne donc l'ordre qu'on lui verse tout

ce qui lui est dû : car c'est grâce à ces subsides qu'ils offrent les sacrifices. Porte-toi bien ! An 36, Mésoré (septembre 250). «

Axatès est basilicogrammate du nome oxyrrhynchite. Thoéris, la débonnaire déesse-hippopotame, protectrice des femmes enceintes, était la patronne d'Oxyrrhynchos. Sans doute le modeste oratoire que desservait Kollythès était-il affilié au temple principal, dont le clergé lésinait sur les frais ? Le roi, Apollonios, Zénon enfin, chacun selon son rang, sont donc considérés comme les bienfaiteurs naturels des temples. La pensée religieuse, exprimée par exemple dans le décret de Canope cité ci-dessus (p. 79) aime que tout vienne d'en haut : ceux qui ont reçu des dieux le pouvoir et la richesse ont pour devoir la générosité, comme ils ont droit à la reconnaissance de ceux qu'ils comblent de leurs largesses. Nous pensons aujourd'hui que l'État ne distribue que ce qu'on lui donne. Leur lenteur à s'acquitter des offrandes au roi suggère que ce petit côté des choses n'échappait pas aux sujets des Lagides. Aussi se faisaient-ils vertement rappeler à l'ordre quand ils tardaient à donner au souverain, en signe de gratitude, le témoignage de la prospérité dont ils lui étaient redevables⁵¹ :

« Apollonios à Zénon, salut ! Le Roi a plusieurs fois ordonné d'apporter le plus grand soin à l'envoi des dons destinés aux fêtes des porte-couronnes. Fais donc de la nuit le jour, et expédie ceux qui ont été assignés à Philadelphie. Arrange-toi pour qu'il ne se perde pas un jour de plus. Sinon, que ce soit fait à l'extrême limite avant trois jours, pour qu'ils arrivent à Alexandrie avant que le délai fixé ne soit dépassé, car la matière est d'une urgente utilité.

» Puis, dès que cette affaire sera réglée, expédie ce qui a été prescrit pour l'anniversaire du Roi, à la date que j'ai fixée dans mes lettres antérieures. Porte-toi bien ! An 34, Peritios 28, Phamenoth 3 (25 avril 251). «

La description de la procession dionysiaque de Philadelphie par Callixène (p. 78) donne une idée du cortège : les figurants du défilé qui suivait la parade militaire portaient des couronnes de lierre, de laurier ou de feuilles de vigne en or pur, serties de pierres précieuses. L'auteur donne le chiffre de 3 200 couronnes d'or. Celle qui était suspendue à la porte du sanctuaire en l'honneur de Bérénice mesurait 80 coudeées. Les couronnes offertes aux vainqueurs des Jeux avaient coûté 2 239 talents 50 mines. La dépense fut couverte « grâce au zèle des gens qui offraient des couronnes, avant que l'exposition ne fût terminée »⁵². Bien entendu, les offrandes étaient de véritables impôts extraordinaires, comme le montre cette lettre. Mais du point de vue idéologique, elles témoignaient de l'échange bénéfique entre le roi vainqueur et ses sujets. De même Xénophon écrivait de Cyrus⁵³ :

» Ses sujets lui étaient si dévoués que chaque nation croyait se faire tort, si elle ne lui envoyait ce que le pays produisait, nourrissait, fabriquait de beau. Chaque ville aussi, chaque particulier pensait devenir riche en faisant à Cyrus quelque cadeau qui lui fut agréable. Cyrus en effet, après avoir reçu d'eux ce dont ils avaient en abondance, leur envoyait en échange ce qu'il savait qui leur manquait. «

Comment acceptait-on ce genre de loyalisme ? Lisons ce qui se passe quand le roi vient à la tête de ses troupes faire une « joyeuse entrée » dans sa bonne ville de Memphis⁵⁴ :

» Boubalos à Zénon, salut ! Athénagoras vient d'écrire à Hermolaos qu'à l'occasion de la venue du Roi il doit préparer un marché militaire et prévoir des réquisitions de fourrage. J'ai donc pris sur moi de mettre de côté le foin que j'ai fait faucher pour ton compte, afin d'éviter qu'il ne soit emporté ; il est en effet sur le trajet. Tu ferais donc bien d'envoyer des ânes pour le faire vite engranger à Moithymis, afin qu'au moment du passage du Roi, il ne soit pas pillé par l'armée. Porte-toi bien ! An 32, Pachôns 23 (14 juillet 253). «

Un marché militaire (*agora*) était prévu lors de tout déplacement des troupes, qui pouvaient y transformer leur solde en ravitaillement. Cette fois, Zénon est pris sur le fait. Il a sans aucun doute approuvé la précaution prise par son employé pour sauver le fourrage dont il avait besoin pour ses propres troupeaux. Or les renseignements provenaient d'une indiscretion : Athénagoras était dans le Mémphite un haut fonctionnaire financier, peut-être hypodiècète, et Hermolaos, l'économie royal du nome. L'année suivante, le fourrage manquait encore⁵⁵ :

» Nicanor à Zénon, salut ! Tu m'as écrit au sujet du grain que personne n'a achevé ses livraisons. Jusqu'à maintenant, 500 artabes d'orge ont été livrées sur l'aire : c'est la quantité que tu m'as fait promettre de verser en échange des 400 artabes que tu m'avais avancées. Tu ferais donc bien d'ordonner que Phanésis le mesurier, Anosis et le sitologue soient convoqués et que, si nous prouvons que cette quantité a bien été livrée, le reçu soit délivré à Pasion, mon employé.

» Au sujet du fourrage, tu m'as aussi écrit d'en acheter en l'échangeant contre du grain. Or personne par ici n'en vend contre du grain, mais contre de l'argent. Et le prix renchérit, vu que les gens d'Hermolaos l'achètent pour le service du Roi. Porte-toi bien. An 33, Choiach 21 (13 février 252). «

Quand ce texte parut, un des fondateurs de la papyrologie s'exclama : « Personne ici ne veut vendre le fourrage contre un paiement en blé, mais seulement contre de l'argent. Ces mots nous font pénétrer au cœur du combat que se livrent les deux formes de l'économie et nous montrent en cette occasion le triomphe de l'économie moderne sur l'ancienne économie naturelle. Et ceci a été écrit dès 253/252 avant J.-C.⁵⁶ ! » C'était vraiment trop d'honneur. Nicanor dit seulement qu'en raison de la pénurie provisoire occasionnée par les ventes forcées aux gens d'Hermolaos, qui paient en monnaie, le jeu du marché libre favorise la forte partie. En temps ordinaire, l'échange fourrage/blé était courant, le blé servant d'échelon. Tout naturellement, ceux qui acceptent de se dessaisir de leur foin profitent de l'aubaine en exigeant un prix élevé payable en argent. Deux raretés se conjuguent donc, l'une conjoncturelle, en fourrage, l'autre permanente, en numéraire. Certains impôts étant libellés en espèces, il fallait en cas de besoin, soit emprunter à taux élevé, soit échanger, à perte, du blé contre de l'argent. Nous verrons plus loin comment Zénon utilisa ce déséquilibre des termes de l'échange aux dépens des clérouques, pourtant ses créanciers, quand ils désiraient des avances en argent sur des fermages libellés en nature (p. 141). Loin de susciter l'enthousiasme, cette lettre illustre un des effets pervers de la fiscalité, qui coupe la branche où elle est assise. Mais ceci est l'envers du décor.

L'envers du décor

De l'esprit de géométrie

Hérodote raconte que l'art de l'arpenteur fit naître en Égypte la géométrie. Dès la nuit des temps, le pays fut comme mis au carreau par les digues et les canaux. D'aucuns en ont conclu que la conquête du sol par l'infrastructure hydraulique entraînait automatiquement la domestication de ses habitants sous un régime despote. Le cas n'est pas si simple, car les tendances centralisatrices trouvent leurs limites dans les contraintes naturelles et les prérogatives locales, apprêtement défendues par les autorités villageoises. L'esprit de géométrie doit affronter l'hostilité des choses et des gens. À Philadelphie, les utilisateurs de l'eau parlent haut dans l'intérêt d'Apollonios¹ :

» Zénon à Cléon, salut ! L'eau dans le canal n'a pas monté de plus d'une coudée, en sorte que la terre ne peut pas être arrosée par elle. Tu feras donc bien d'ouvrir les vannes pour que la terre soit arrosée. Porte-toi bien ! An 28, Mésoré 23 (14 octobre 258). «

Cette lettre et la suivante ont été retrouvées dans un cartonnage de momie, qui contenait une partie des archives de Cléon, l'ingénieur en chef du nom arsinoïte, responsable technique du réseau d'irrigation. Apollonios inspectait alors le Fayoum et il a envoyé Zénon examiner sur place l'état des travaux à Philadelphie. Sous les ordres de l'économie, l'ingénieur en chef décidait du nombre des vannes ouvertes à l'entrée des canaux principaux et à leur débouché dans les réseaux secondaires amenant l'eau dans les champs. De lui dépendait donc à une coudée près le niveau des canaux d'aménée, qui commandait l'irrigation des terres hautes. Un an presque jour pour jour après cette semonce, Panakestor réclame à nouveau² :

» Panakestor à Cléon, salut ! Nous t'avons envoyé une lettre le 19, te priant de nous fournir une équipe pour aménager les coudes du petit canal. Or il paraît que tu nous as laissés de côté en te dirigeant vers le Petit Lac. Au lieu de passer outre comme tu l'as fait, ton devoir était d'aborder chez nous quelques instants et, ayant constaté par toi-même que la terre n'est pas irriguée, de t'enquérir du motif pour lequel nous n'irriguons pas. Car tu n'as pas été désigné pour diriger les travaux d'infrastructure dans la région du Petit Lac seulement, mais aussi dans celle-ci. Ceci dit, viens au moins nous rencontrer demain à l'écluse et dessine-nous

le tracé des coudes que l'eau doit suivre, car nous sommes inexpérimentés. Nous te fournirons nous-mêmes la main-d'œuvre et les autres facilités, autant que tu l'ordonneras. Mais si tu ne viens pas, nous serons obligés d'écrire à Apollonios que sa terre est la seule à ne pas être irriguée dans la région du Lac, alors que nous sommes prêts à mettre à ta disposition toutes facilités. Porte-toi bien ! An 29, Mésoré 21 (11 octobre 257). «

Cette fois, la menace d'avoir recours au diccète est explicite. À cette époque encore, le Fayoum était désigné de son ancien nom, « Le Lac ». Cléon accordait alors tous ses soins à une région dite du « Petit Lac », sans doute au sud de Tamieh. Panakestor est un homme sympathique, à la fois fier et modeste, conscient de ses insuffisances techniques. L'arrivée de l'eau est un moment critique, car la force centrifuge du courant dans les coudes risque d'emporter les digues. La *dôrêa* était sise sur un terrain en pente irrégulière, il est capital que le « petit canal » épouse exactement les courbes de niveau, ce qui suppose les connaissances d'un expert-géomètre. Or Panakestor était normalement chargé des expéditions à Memphis. L'écluse où il donne rendez-vous à l'ingénieur pour le lendemain est sans doute la prise d'eau sur le « Grand Canal » qui se voit aujourd'hui encore à la hauteur des ruines de Philadelphie. Apollonios décida, semble-t-il, de compléter le système d'adduction d'eau en faisant creuser un canal supplémentaire aboutissant à l'ouest du domaine, et dont la prise se trouvait donc au nord, le « Grand Canal » décrivant une courbe en direction de l'ouest à une dizaine de kilomètres au nord de Philadelphie tout en se maintenant à un niveau plus élevé que l'ouest du domaine³ :

» Apollonios à Zénon, salut ! Adjuge par contrat les travaux d'achèvement du canal qui est à l'ouest des dix mille aroures. Porte-toi bien ! An 32, Hyperberétaios 13, Phaophi 11 (5 décembre 254). «

Les travaux publics étaient adjugés sur le principe du plus fort rabais. Voici l'offre d'un Égyptien⁴ :

» À Apollonios le diccète, Harmais donne le salut ! Dans la ville de Memphis, les levées mesurent 100 schoenes répartis comme suit : quartier syro-perse, 12 schoenes ; Paasu, 7 ; en amont du quai d'Héphaïstos et en aval, 4 ; en ville, le long du palais royal, 23 ; quartier carien [...] ; quartier grec, 3 ; hors Memphis, à l'ouest du jardin royal, 20 ; à l'est [...] et au nord, 5 schoenes 3 coudées.

» Pour le relèvement de ces levées, la somme payée en [l'an 28] se montait à 1 talent 5 500 drachmes, alors que la crue avait atteint 10 coudées 3 palmes et 1 1/6 de doigt. En l'an 27, elle était de 1 talent 1 300 drachmes, le fleuve ayant monté de 10 coudées 6 palmes et 2 2/3 de doigt.

» Je te propose maintenant d'entreprendre le remblaiement desdites levées, à partir de la base des levées jusqu'à une crue de 12 coudées, conformément au cahier des charges établi par l'économie et l'ingénieur, si le Trésor royal s'engage à me verser seulement un talent. Comme à l'ordinaire, il est entendu qu'on nous fournira les pelles, que nous restituons ensuite. Bonne chance ! «

La lettre reproduisant ce mémoire a été endossée à Boubastos, le 18 Peritios de l'an 28, soit le 22 mars 257 (la crue de l'an 28 a eu lieu en 258). Le mécanisme de l'adjudication au rabais fonctionne correctement : la réduction est considérable. La référence à la hauteur de la crue est fondamentale pour toute l'économie égyptienne depuis au moins 3 000 ans avant notre

ère. Des nilomètres étaient établis dans l'île d'Éléphantine, en aval de la première cataracte, et à Memphis. Diodore de Sicile, au premier siècle avant notre ère, en explique ainsi l'utilité⁵ :

» Les rois ont construit un niloscope à Memphis ; ceux qui ont la charge administrative d'y mesurer la montée (des eaux) envoient des lettres aux villes, informant de combien de coudées ou de doigts le fleuve est monté et quand il commence à descendre ; de cette manière, d'une part, toute la population indigène est délivrée de l'inquiétude en apprenant l'inversion de la crue en son contraire, d'autre part, tous connaissent aussitôt à l'avance l'abondance des récoltes futures, car depuis des temps très lointains, les Égyptiens ont soigneusement enregistré ces observations. «

La régularité du rapport entre la hauteur de la crue, la date de la décrue, et le montant approximatif des récoltes en céréales pour l'ensemble de l'Égypte était telle qu'il était possible de prévoir un an à l'avance le rendement des impôts. Cette particularité climatique renforçait naturellement les tendances centralisatrices de la haute administration. Une fois informé de la hauteur atteinte par l'eau du fleuve aux nilomètres et de la date de la décrue, le diocète établissait le bordereau d'ensemencement fixant par nome et par village les étendues à semer selon les espèces, en prenant pour matrice les rôles des années précédentes. La coudée nilométrique était divisée en 7 palmes, la palme en 4 doigts, et le doigt en fractions. L'extrême précision des chiffres indiqués par Harmais montre qu'il s'agit de données officielles ; elle s'explique du fait que cette valeur numérique était à la base de calculs utilisant des coefficients considérables. Un entrepreneur n'avait besoin que d'un chiffre estimé, incluant la marge de sécurité fixée par l'économie et l'ingénier du nome : douze coudées représentent 6,24 mètres au-dessus du zéro. Le problème est évidemment de savoir comment était fixé ce zéro. Pour des raisons à la fois hydrologiques et théologiques, les égyptologues pensent à l'étiage de la nappe phréatique, dont le calcul était indispensable pour la construction des temples. Des repères nilométriques étaient peut-être matérialisés en permanence sur les digues.

Ce mémoire offre en outre des indications sur la topographie de Memphis. Le quai d'Héphaïstos (Ptah) est le débarcadère du canal menant au grand temple dont nous avons déjà parlé (p. 95). Les quartiers des Grecs, des Cariens et des Syro-Perses avaient reçu ce nom bien avant la conquête macédonienne. Les Cariens furent installés par le pharaon Psammétique I, au VII^e siècle avant notre ère. Leur habitat était proche de la nécropole des animaux sacrés à Saqqarah. Le quartier des Grecs était au nord de l'agglomération. La longueur totale des levées à réparer correspond à celle d'un seul des côtés de la *dôrēa* de Philadelphie, soit 5,250 kilomètres. On peut imaginer par comparaison quel impact put avoir sur la vie des villages voisins l'implantation d'un ensemble hydraulique aussi vaste que les dix mille aroures. Une lettre fragmentaire, archivée le 2 août 255, nous conte les inévitables disputes résultant de l'utilisation de l'eau ; les restitutions entre crochets sont hypothétiques, mais le sens général est clair⁶ :

» Psenemous à Zénon, salut ! Les paysans limitrophes ont pris [leurs mulets et leurs pelles] et ouvert des rigoles d'irrigation sur les limites des dix mille aroures. Les gens de Philadelphie s'étant jetés sur eux, ont [chassé] les mulets et brisé

[les pelles]. J'ai envoyé Peldis, fils de Pachôs, pour qu'il te [mette au courant]. Mais je présume que toi non plus, tu n'ignores pas ces incidents fâcheux. [Pour que cette affaire soit réglée au plus vite], tu ferais bien d'ordonner que [leurs terres] soient approvisionnées en eau [...] «.

Les limites de la *dôrēa* étaient matérialisées par les digues extérieures bordant les canaux qui la ceinturaient ; ceux-ci desservaient aussi les terres situées de l'autre côté. Psenemous est probablement chef de village (cômarque) à Ammonias, localité dont on sait qu'elle était située immédiatement au sud, donc en contrebas des dix mille aroures. La déclivité imposait que les terres hautes, celles d'Apollonios, reçoivent l'eau de crue les premières : le canal de ceinture était donc ouvert d'abord sur sa rive septentrionale. Les habitants d'Ammonias se seront impatiemment d'un retard à ouvrir les vannes de la rive gauche. Comment le cas fut-il résolu ? En règle générale, Zénon était favorable aux solutions à l'amiable. Sans porter le même titre, il était l'homologue de Psenemous à Philadelphie. On n'entend jamais parler d'une instance arbitrale de droit coutumier comparable au « tribunal de l'eau » qui fonctionne depuis plus de mille ans dans la *huerta* de Valence. Faute d'un accord entre responsables locaux, la plainte pour sévices serait portée devant le stratège et le problème technique tranché par l'économie ou même le diocète, procédure lourde et lente à laquelle Zénon ne recourrait qu'en dernière ressource.

La tentation était grande d'abuser du raccourci offert par la justice royale à l'ensemble des habitants : collectivement ou individuellement, ils avaient le droit de porter leur cause directement au roi en personne, qui déléguait ses pouvoirs à titre ordinaire aux stratèges et en vertu d'une mission spéciale à des juges itinérants, les chrématises. À Philadelphie, une issue plus rapide encore se présentait quand par chance le diocète séjournait dans le chef-lieu du nome. Un paquet de lettres envoyées le même jour et endossées le lendemain montre comment les choses se passaient⁷ :

» Apollonios à Zénon, salut ! Dès que le chrémate Péton sera arrivé, fournis-lui un logement dans notre résidence et donne-lui le nécessaire pour une journée. Car lorsqu'il aura donné audience aux habitants d'Héphaistias et à Amenneus, il reviendra le plus vite possible auprès de nous. Porte-toi bien ! An 31, 23 Dystros, 30 Phamenoth (23 mai 254). «

Cette lettre est arrivée la première, le 1 Pharmouthi de l'an 31. Deux autres ont été endossées le même jour, mais en l'an 32... C'est que la trente-deuxième année du règne de Philadelphie commençait au soir du 1 Pharmouthi, correspondant au début du 25 Dystros (pour nous le 24 mai 254). La présence du diocète dans les parages avait provisoirement réconcilié l'entourage de Zénon avec le calendrier macédonien. Voici donc la deuxième lettre⁸ :

» Apollonios aux habitants d'Héphaistias, salut ! Ayant trop d'occupations en ce moment, nous ne pouvons pas entendre votre cause par nous-même. Aussi avons-nous envoyé Péton, un des chrématises. Rencontrez-le donc à Philadelphie au point du jour, pour qu'il vous entende contradictoirement avec Sopatros, l'agent de Damis. S'il est prouvé qu'il s'est rendu coupable de certains des chefs d'accusation que vous portez contre lui, il subira le châtiment qu'il mérite. Portez-vous bien ! «



Il s'agit d'une copie précédée comme à l'ordinaire d'un avis d'envoi où Apollonios annonce à Zénon que l'original est parti le 23 Dystros, et que l'audience doit avoir lieu dans la matinée du 24. Le jour macédonien commençant le soir, « au point du jour » signifie « demain matin ». Notons qu'Apollonios s'adresse directement à la communauté villageoise, les *laoi* d'Héphaistias, localité au nord des dix mille aroures. Les collectivités locales ont donc une personnalité juridique et des droits coutumiers qu'elles exercent par l'intermédiaire de leurs Anciens (*presbyteroï*). L'objet du litige est inconnu. Apollonios allègue le manque de temps pour ne pas se rendre sur place. En fait on ne connaît qu'un seul de ses passages à Philadelphie, lorsqu'il eut à discuter le devis présenté par Stochoetis en janvier 258... Il a donc chargé « l'un des chrématices » (qui se déplaçaient en collège de trois membres) d'instruire l'affaire en son nom, et s'est réservé le jugement. Sa troisième épître concerne la brasserie de Philadelphie, qui le préoccupe depuis trois semaines⁹.

» Apollonios à Zénon, salut ! Tu as correctement agi en arrêtant le trésorier de la brasserie. Je t'ai envoyé le brasseur Amenneus pour que ce trésorier le convainque en présence de Péton le chrématiciste des charges dont tu m'as écrit qu'il l'accuse. Fais-le donc comparaître contradictoirement devant Péton. Si les paroles d'Amenneus au sujet desquelles tu m'as écrit sont prouvées conformes à la vérité, qu'il soit mis au pilori. Porte-toi bien ! An 31, 23 Dystros, 30 Phamenoth (23 mai 254). «

La bière égyptienne est faite d'orge. Sa fabrication était soumise au monopole royal. Nous avons vu que, pour plus de sûreté, les Lagides ont dédoublé les responsabilités en instituant la ferme des impôts : aux perceuteurs, ils ont ajouté les fermiers, qui garantissent la rentrée d'une somme forfaitaire, fixée par adjudication au plus offrant. L'argent versé par les détaillants était collecté quotidiennement par le trésorier qui le versait dans les caisses de la banque de Philadelphie, au compte de la ferme. Amenneus, un ancien fermier, est en conflit avec le trésorier, arrêté pour une autre affaire (c'est la quatrième lettre du diocèse à ce sujet). Ces rapports triangulaires permettaient au pouvoir de jouer le beau rôle comme arbitre impartial. Le coupable subira une punition égyptienne représentée sur les parois des tombes : le condamné était attaché à un poteau pour être fouetté.

Les interventions répétées d'Apollonios dans une affaire mineure, qui se reproduisait sans doute à des milliers d'exemplaires sur tout le territoire, s'expliquent par le fait qu'il résidait alors à Crocodilopolis. À ses yeux, Philadelphie devait offrir aux habitants du Fayoum un modèle de rigueur administrative. Il allait donc dans chaque cas jusqu'aux plus petits détails. Or il pouvait se trouver à tout moment juge et partie quand il s'agissait de Philadelphie. Décidait-il en diocèse, défenseur des intérêts royaux, ou en hobereau soucieux de ses propres finances ? Pas le moindre indice ne permet de penser qu'il ait envisagé entre les intérêts du roi et les siens l'éventualité d'un conflit. Pour lui la *dōrēa* est une terre royale, soumise au droit commun. Il applique comme partout ailleurs les principes formulés dans le papyrus dit des *Revenue Laws*, corrigé sous sa direction en 259. Et ses subordonnés s'y soumettent, comme dans l'exemple suivant¹⁰ :

» En l'an 30 du règne de Ptolémée, fils de Ptolémée Sôter, étant éponymes le

prêtre d'Alexandre et des dieux adéphes qui a été désigné, et la canéphore d'Arsinoé Philadelphie qui a été désignée, le 2 du mois de Phamenoth (25 avril 256), à Crocodilopolis de l'Arsinoïte, Hégésippe, fils de Philon, de Naucratis, un des fermiers de la taxe de pâture de l'Arsinoïte, a conclu l'arrangement suivant avec Panakestor, fils d'Antipatros, Calyndien, en présence de l'économie Zoilos et de l'antigraphe Diotimos, concernant le montant de la taxe de gardiennage des bêtes de somme qui sont à Philadelphie pendant la trentième année, pour 50 bœufs de labour à 1 1/2 ob, 12 dr 3 ob, pour 30 ânes à 3 1/2 ob, 17 dr 3 ob, à condition que cette somme soit versée à la banque royale qui est à Crocodilopolis avant le 30 Mésoré de la même année (20 octobre 256). Si cette somme n'est pas versée à cette date, que l'argent à payer soit augmenté de moitié et que l'exécution ait lieu conformément au droit fiscal.

» [Panakestor à Hégésippe], fils de Philon. Je me suis déclaré d'accord sur l'estimation ci-dessus [pour la somme de 40 dr]. «

Cette convention fiscale, le dernier acte de Panakestor concernant Philadelphie, est datée par l'année financière, commencée en Mecheir, le 25 mars. On ne connaît pas encore dans les milieux officiels du chef-lieu du nome les éponymes de l'année macédonienne, qui débutera trois semaines plus tard. La souscription est un autographe. L'accord est conclu entre le contribuable, en l'espèce Panakestor, représentant d'Apollonios, et le fermier de la taxe, en présence de l'économie et de son adjoint chargé des fermes d'impôts. La somme sera versée à la banque royale, sur le compte du fermier. Un bilan mensuel en sera envoyé par l'économie à l'écogiste d'Alexandrie. Le fermier récupérera l'éventuel excédent de recettes après la clôture de l'exercice annuel et sur ordre du diocèse. S'il y a déficit, lui aussi sera poursuivi « conformément au droit fiscal », qui peut mener à l'esclavage. L'extrême centralisation de la fiscalité supposait des écritures en ordre, donc des vérifications, puis des remontrances¹¹ :

» Memorandum à l'attention de Zénon. À plusieurs reprises, j'ai donné la consigne de [...] des graines de semence pour le contingent vendu [au Roi] et distribué par toi et par Diotimos aux toparches, je constate qu'il ne correspond pas au contrat de vente, mais que certains noms en ont reçu des quantités excédentaires. Que les graines soient donc enregistrées nome par nome, combien en a été vendu et combien a été expédié audit nome.

» En relisant les contrats [de livraison] du vin et les reçus, je constate également que le scribe Héraclide les a rédigés sans soin. Sauf dans quatre contrats [...], personne n'a en effet apposé la souscription [permettant de reconnaître] duquel des deux partenaires il s'agit. Tu écriras désormais en tête de l'acte "en notre présence".

» Ordonne par ailleurs de retranscrire les lettres accréditant les détaillants des noms memphite et aphroditopolite, et les autres documents de ce genre. Dans quelques-uns en effet, on a écrit "en vertu de la lettre signée par un tel".

» Envoie aussi le bordereau de vente du vin, rédigé par Aristandros et Hermolaos, qu'ils t'ont adressé, contenant les noms de ceux auxquels on doit mesurer le vin, pour que nous sachions qui n'en a pas reçu.

» Si personne parmi tes secrétaires n'a le temps de faire ce travail, envoie-moi les documents. J'en ferai faire une copie et te renverrai les originaux le jour même. «

Ce memento du parfait bureaucrate émane probablement de l'écogiste d'Alexandrie, puisque l'auteur contrôle les comptes de l'hypodiocèse Dio-

timos, d'Aristandros, économie de l'Arsinoïte entre 250 et 247, et d'Hermolaos, économie du Memphite et de l'Aphroditopolite entre 254 et 247. L'unité fiscale était le nome, dont les limites étaient sévèrement surveillées par les agents des fermiers. Les incorrections formelles concernent les distributions de graines de semences prêtées aux paysans royaux, et la gestion de l'impôt sur les vignes appelé *apomoira* ou « sixième de la Philadelphie ». Le trésor achetait chaque année des grains, établissant ainsi une certaine péréquation entre les nomes. Malheureusement, ce type d'échanges exigeait un recours à Alexandrie, source de retards. Ou bien le ralentissement venait des nomarques¹² :

» Nicobios à Maimachos, salut ! Je reproduis ci-dessous une copie de la lettre de Diotimos. Tu feras donc bien de nous envoyer le compte rendu concernant les céréales et le sésame, indiquant quelles quantités tu as distribuées [comparées aux chiffres prévus] par lui, pour que nous soyons en mesure de lui faire parvenir la réponse qu'il nous demande. Porte-toi bien ! An 33, Thôuth 2 (26 octobre 253). «

» Diotimos à Nicobios, salut ! Puisque les nomarques n'ont rien fait de ce qui était prévu depuis mon départ en ce qui concerne la distribution du sésame et des céréales, n'attends pas un instant, dès que tu auras reçu cette lettre, pour intervenir s'ils ne distribuent pas sur-le-champ la quantité fixée. Il dépend de toi que les distributions soient faites si tu surveilles personnellement les opérations dans chaque endroit et si tu emploies la force. Porte-toi bien ! An 33, Mésorè 8 (27 septembre 253). «

Nicobios a attendu un mois avant de transmettre un ordre urgent à un des nomarques suspects de relâchement, Maimachos. Or il s'agit des avances de graines sans lesquelles les paysans ne pourront ensemencer les terres royales, alors que la saison des semaines bat son plein. L'hypodioècète Diotimos blâme l'incurie dont Nicobios, peut-être un économie local, est coupable individuellement. Certes. Mais nous pouvons aussi incriminer l'éloignement absurde des instances de décision, alors que les communications sont lentes, pour une mesure aussi simple qu'un prêt de semences, accordé par le grenier public du lieu même où les fermiers ont reçu leur lopin de terre...

L'exemple le plus raffiné de géométrie administrative est le monopole des graines oléagineuses : toutes les opérations économiques depuis l'ensemencement jusqu'à la commercialisation de l'huile sont entre les mains du fisc. Le papyrus dit des *Revenue Laws* prévoit notamment, pour l'année où a été compilé ce cahier des charges à l'usage d'un affermataire, que le nome arsinoïte livrera au Memphite, déficitaire, 2 120 artabes de ricin nettoyé¹³. D'où ce reçu bilingue en double expédition, dont voici la version la plus complète¹⁴ :

» (texte démotique) L'an 33 — qui correspond à l'an 34 — le deuxième mois de la saison *Parel*, le vingt-deuxième jour (14 avril 252), sous le pharaon Ptolémée, fils de Ptolémée le Sauveur, Chaiôphis, le représentant d'Hartephnakhtès, scribe royal du district de Memphis, et Korragos, le représentant d'Hermolaos [...] ont dit à Kleitarchos, le représentant de Zénon : "Tu nous as donné des graines de ricin, qui sont encore dans leurs capsules, mesurées avec la mesure de trente chénices, cent artabes — dont la moitié est cinquante, ce qui fait à nouveau cent — parmi lesquelles il s'en trouve qui sont mises sous scellés dans un récipient

d'argile, dans le grenier du sanctuaire des dieux adéphes, pour le contrôle, dix artabes de ricin". Petcharmais, fils de Pratis, le représentant de Chaiôphis, a écrit. «

Hermolaos est l'économie du Memphite. Kleitarchos, chef du grenier public de Philadelphie, qui agissait en 257 au nom de Damis, représente maintenant Zénon. Ce reçu atteste un transfert en direction du Memphite, dont Zénon a été prévenu une semaine plus tôt¹⁵ :

» Hermolaos à Zénon, salut !... J'ai envoyé Korragos prendre livraison des graines de ricin que tu entreposes et les emporter. Tu feras donc bien de donner des ordres pour que soient mis à son service des mullets loués, pour qu'il les emporte le plus vite possible. Porte-toi bien ! An 34, Mecheir 15 (7 avril 252). «

Un reçu délivré le 12 septembre 254 et mettant en scène les mêmes acteurs porte sur 100 2/3 artabes¹⁶. P.-W. Pestman y voit le contingent annuel fourni par la *dôrêa*. Dans cette hypothèse et compte tenu de la perte résultant du décapsulage, le quota serait de 4,30 % du total assigné au nome arsinoïte. Nous sommes en l'an 33 du calendrier égyptien, qui s'achèvera le 24 octobre, et en l'an 34 de l'année fiscale, commencée le 24 mars, tandis que l'année macédonienne commencera le 2 juin... On utilisait au moins deux mesures de l'artabe, l'une contenant trente, l'autre quarante chénices (cette dernière servait aux distributions à l'intérieur de la *dôrêa*). Le spécimen mis de côté pour examen représente un peu moins de 300 litres. La jarre d'argile n'était évidemment pas transportable. On l'avait déposée dans un magasin situé à l'intérieur de l'enceinte des dieux adéphes à Philadelphie (construite en 254). Le principe de péréquation entre les nomes est rationnel. Son application autoritaire lui faisait malheureusement perdre beaucoup de son efficacité¹⁷ :

» Théoclès à Zénon, salut ! Tu serais bon si tu te portais caution en ma faveur auprès de Zénon, le fermier des taxes sur l'huile de ricin, surtout s'il accepte de donner les soixante mètres qu'ils doivent encore sur le bon de versement. Sinon, au moins la moitié, soit trente mètres au même titre, étant entendu que nous apporterons (le bon) émis par Apollonios pour la quantité que nous aurons prise, ou nous en verserons le prix. Car nous sommes tourmentés par les blanchisseurs de lin, dont les comptes font état de déficits peu ordinaires.

» Pourtant nous avons envoyé il y a longtemps déjà un rapport sur ce point à Alexandrie, aux bons soins d'Apollonios, où nous lui demandions d'ajouter deux cents mètres supplémentaires aux soixante qui nous sont dûs, et je suis persuadé que le bon sera au plus vite en notre possession. Aussi, comme je sais d'avance que la caution est sans risque, je te prie de nous être utile en nous rendant ce service. Porte-toi bien ! An 32, Thôuth 26 (20 novembre 254). «

Théoclès est économie de l'Aphroditopolite : la fourniture d'huile de ricin et de nitre, pour la fabrication de la lessive utilisée par les blanchisseurs de lin, fait partie de ses multiples devoirs. L'huile de ricin lui vient de l'Arsinoïte, dont les livraisons ont été prises à ferme par un homonyme de Zénon, qui semble particulièrement intractable. Or le cloisonnement fiscal des nomes interdit les liaisons horizontales, qui seraient faciles et rapides (Aphroditopolis, sur la rive droite du Nil, est à 25 kilomètres environ de Philadelphie ; les lettres mettent un jour, deux au maximum), et impose le recours à l'administration centrale (entre Philadelphie et Alexandrie, les lettres mettent en moyenne cinq jours par voie terrestre, et quinze par voie fluviale).

De plus, Apollonios ou son adjoint Diotimos se déplacent sans cesse. Les papiers traînent sur les bureaux, d'où les ruptures de stocks. Pour comble de malchance, les blanchisseurs de lin sont soumis à trois monopoles : les ateliers de tissage, l'huile de ricin, le nitre. Que le ricin, le nitre ou le lin manquent, et les blanchisseurs chôment, puis les ateliers en aval, qui ne peuvent faire face à leurs obligations. Les économies parent au plus pressé. Théoclès en est réduit à emprunter sous son propre nom, avec la caution de Zénon. On régularisera les choses par la suite...

Les expédients sont si nombreux qu'il faut y voir non l'exception, mais la règle. L'exemple vient d'ailleurs du diocèse lui-même, chez qui la politique à la petite semaine équilibre les grands desseins¹⁸ :

» Apollonios à Zénon, salut ! Dès que le repiquage des jeunes plants sera terminé et que tu trouveras une occasion favorable, descends vite à Crocodilopolis et présente à Philéas et Python les comptes de Philadelphie concernant les recettes de la ferme de la bière et des autres revenus royaux. Tu verseras l'ensemble des recettes et ils te rendront le montant équivalent comme remboursement des sommes que je leur avais avancées. Porte-toi bien ! An 32, Hyperberétaios [...], Phaophi [...]. «

Cette lettre, endossée le 6 décembre 254, est un portrait édifiant du contribuable Apollonios, venu au secours de la trésorerie défaillante du diocèse Apollonios... L'opération n'est paradoxale qu'en apparence, car le transfert des fonds se fait en espèces, et le numéraire manque en permanence. La présence physique des porteurs de pièces sonnantes et trébuchantes suppose au préalable un nombre important de paperasses. Les revenus royaux de Philadelphie étaient perçus directement par les agents de Zénon faisant fonction de receveurs, sous la surveillance des fermiers d'impôts. Chaque perception, constatée par un reçu, donnait lieu à une inscription sur les registres journaliers, transcrit ensuite sur des bordereaux nominatifs, regroupés à leur tour dans des comptes par matière (par exemple la ferme de la bière). L'ensemble des comptes détaillés arrivait dans les bureaux de l'économie de l'Arsinoïte, à Crocodilopolis, chef-lieu du nome. Il les faisait vérifier par son contrôleur des comptes, l'éclogiste Philéas. Les recettes étaient déposées sur la table de Python, le banquier royal, qui faisait compter les pièces par son caissier, en délivrait reçu, et inscrivait le tout sur ses registres, au compte des fermiers. Au terme de l'exercice fiscal, les sommes correspondant aux adjudications seront versées aux différents comptes de dépenses de l'État. Alors seulement le remboursement par le Trésor de l'avance reçue précédemment sera possible.

On conçoit que les ralentissements accumulés au cours de ces opérations où s'affrontaient les intérêts opposés des contribuables, des fermiers d'impôts et du fisc, aient été compensés au jour le jour par des stratagèmes. Il fallait saisir en tout temps l'occasion favorable, le *kairos*. Les Grecs étaient particulièrement doués pour cet exercice, du haut en bas de la hiérarchie sociale. Il est probable qu'en se déplaçant personnellement avec l'argent monnayé, Zénon allait accélérer la procédure en présentant la lettre du diocèse. Quant au fond, la situation est analogue à celle d'un souscripteur de bons du trésor, remboursé avec l'argent de ses propres impôts. Le problème était seulement d'accélérer les rentrées dont la Trésorerie avait besoin. Le

tableau qui se dégage d'un document comme celui-ci n'est donc pas l'envers de la réalité officielle, ni sa face cachée. Chacun à son niveau lubrifie les rouages¹⁹ :

» Apollonios à Panakestor, salut ! En ce qui concerne les madriers, nous ne pouvons pas nous-même t'en envoyer. C'est donc à toi d'en acheter dans ton propre nome, d'envoyer quelqu'un dans le Memphite, l'Aphroditopolite ou l'Héracléopolite. Quel que soit l'endroit où vous pourrez en trouver, achetez-en autant qu'il vous en faudra. Porte-toi bien ! An 29, Hyperberétaios 20, Thôuth 21 (15 novembre 257). «

Autrement dit, la consigne du « tout-puissant diocèse » est « débrouillez-vous ! ». Or il s'agit du bois d'œuvre nécessaire aux constructions de la ville nouvelle... Un an plus tard, Apollonios a besoin de bois de chauffage, destiné aux bûchers rituels élevés au cours des fêtes d'Isis. Le défrichement de la *dôrêa* permet de faire face à la demande²⁰ :

» Apollonios à Zénon, salut ! Expédie au plus vite par bateau à Alexandrie une cargaison de bûches, le plus grand nombre et les plus grosses disponibles dans le stock de bois sec. Il nous en faut absolument pour la célébration des fêtes d'Isis. Porte-toi bien ! An 30, Dios 3, Phaophi 23 (17 décembre 256). «

La lettre a été endossée 25 jours après, le 18 Hathyr (11 janvier 255). Que s'est-il passé entre-temps ? Le papyrus porte au verso, de la même main que l'adresse, la mention « tout de suite ! » Et pour cause : les fêtes d'Isis commençaient le 17 Hathyr... Le message avait sans doute dormi sur une table, attendant qu'un scribe plus zélé l'en exhume et inscrive « urgent ! », mais trop tard... Les chantiers navals installés par le diocèse dans la région de Kerbé affrontaient eux aussi la pénurie de bois de charpente, qu'il fallait chercher sur place²¹ :

» Spondatès à Zénon, salut ! Tu m'as écrit d'envoyer à Kersat des planches de sycomore. Dès que les mulets seront de retour, nous ferons le chargement et te l'enverrons. Ils t'ont raconté que Palous les a prévenus qu'il n'y avait plus de planches d'acanthe. En réalité, les muletiers en ont emporté de Méa le 15 et le 16 ; puisqu'ils n'étaient pas encore arrivés, j'ai emprunté un chariot et j'en ai emporté d'autres. Je t'écris donc pour t'informer qu'ils ne manquent pas de bois d'acanthe, et même qu'ils en ont suffisamment.

» Par contre, on aura besoin de planches de sycomore, car les planches débitées qui ont été achetées ne suffisent pas. Les éleveurs d'ibis de Méa sont venus me voir hier. Ils voulaient en vendre, à meilleur marché. Envoie donc Théopompe pour qu'il les achète et que nous ne donnions plus prise aux mauvaises raisons des charpentiers de navires. Car ils sont mauvais et cherchent de mauvaises raisons. Porte-toi bien ! An 36, 17 Pachôns (8 juillet 251). «

Ce mot a été archivé le jour même : la distance est d'une quinzaine de kilomètres entre Philadelphie et le sud du nome memphite où Spondatès était responsable du chantier. Strabon connaît Acanthopolis, la « cité des acacias » (Kafr Ammar, à 40 kilomètres en amont de Memphis). Hérodote signalait déjà que les Égyptiens construisaient des bateaux en bois d'acacia. Il reste quelques bosquets d'acacias tout au long de la falaise memphite. Méa (non localisé) possédait un Ibiôn, c'est-à-dire un sanctuaire de Thôt, le dieu de l'écriture et du calcul, que les Grecs identifiaient à Hermès (d'où la ville d'Hermopolis la Grande), et dont l'animal sacré était l'ibis. Théo-

pompe était chargé des constructions à Philadelphie. Palous était patron d'un chaland nilotique. Spondatès remplit donc parfaitement son rôle et se tire d'affaire avec les moyens du bord. Apollonios en fait autant²² :

» Apollonios à Zénon, salut ! Je t'ai envoyé du nomé héliopolite cent jarres de vin à vendre. Arrange-toi donc pour les vendre au meilleur prix, et emploie la somme à payer les tapis à double face. Écris-nous [...] si tu peux en placer davantage, car il nous reste encore beaucoup de vin dans le nomé héliopolite. Porte-toi bien ! An 30, [...] Dystros (avril-mai 255). «

Le nomé héliopolite était situé sur la rive droite du Nil, au nord du Caire. On ne sait à quel titre Apollonios disposait de ce vin, mais il ne peut s'agir que d'une transaction privée, comme l'achat des tapis, fabriqués à Philadelphie par des tisserands indépendants. La commercialisation se faisait directement du producteur au consommateur. C'était la pratique constante dans la *dôrêa*²³ :

» Sôsos à Zénon, salut ! J'ai reçu la lettre dans laquelle tu m'écrivais de mettre de côté cent artabes sur le blé qui se trouve dans le bateau, et de vendre le reste le plus cher possible. Pour ce qui est de mettre du grain en réserve, apprends que ce n'est plus faisable maintenant. Ne sachant pas que tu en avais besoin, nous avons vendu toute notre cargaison de blé au port d'Aphroditopolis, par l'entremise de Ptolemaios, le représentant de l'épistate Archibiadès, soit 241 artabes à raison de 7 artabes pour un statère d'or. Nous avons ajouté, en prime aux acheteurs, en dédommagement pour les faux frais, trois artabes au cent.

» Charmos m'a transmis l'ordre de verser à Pyrrhichos l'argent nécessaire pour qu'il achète des peaux à Héracléopolis. Sache donc que je n'avais pas de quoi en donner suffisamment à Pyrrhichos. Car sur le prix du grain, au sujet duquel je t'envoie une lettre de garantie stipulant que tout sera payé le 10 Mecheir, Ptolemaios doit encore 288 drachmes, et j'ai reçu 400 drachmes comptant. Tu ferais donc bien de m'écrire où il faut trouver l'argent supplémentaire dont il a besoin et si nous devons lui adjoindre Styrax pour contrôler de plus près les cours ; car nous savons qu'il est digne de confiance dans ce genre d'affaires.

» Nous avons aussi fait descendre tout le petit vin qui était entreposé à Ptolemaïs. Envoie-moi aussi une lettre me disant où il faut trouver du grain et combien je dois en donner à Ammonios le boulanger pour qu'il en fasse de la fleur de farine. Nous avons donné 100 drachmes à Pyrrhichos pour son viatique. Porte-toi bien ! An 29, Mecheir 5 (29 mars 256). «

Zénon se trouvait alors à Crocodilopolis, chef-lieu du nome. Il a reçu la lettre le jour même. Pyrrhichos, Styrax et Charmos sont comme Sôsos des esclaves d'élite appartenant à Apollonios. Leur fonction économique est majeure : c'est à eux que reviennent les missions de confiance impliquant souvent des mises de fonds importantes. Nulle part dans les papyrus de Zénon ils ne sont l'objet de blâmes ou de remontrances, alors qu'on en lit tant concernant des personnes libres. Ptolémaïs Hormou est le port situé à l'entrée du Fayoum. De là on peut naviguer vers le nord par le canal qui mène à Memphis, vers l'est par une autre voie navigable qui débouche en face d'Aphroditopolis, ou vers le sud en direction d'Héracléopolis et Hermopolis par le Bahr Youssef.

Le statère d'or n'était plus qu'une unité de compte valant 20 dr d'argent. La somme totale se montait donc à 688 dr 4 ob. Le blé se vendait par conséquent 2 dr 4 ob l'artabe (prime incluse) à Aphroditopolis au moment

de la soudure, c'est-à-dire avant les moissons, contre 1 dr en moyenne sur l'aire à Philadelphie. D'où la directive de vendre le plus cher possible. Nous voyons que Sôsos ne manquait pas d'ingéniosité quand il fallait résoudre l'éternel problème des liquidités.

On multiplierait aisément les exemples de mécanismes compensatoires mis en place sur le plan local. Ce fait mérite qu'on s'y arrête. Dans tous les régimes, c'est à ce niveau que les blocages et les changements touchent la vie concrète des individus. Or le système lagide présente, nous l'avons dit, un échantillon doublement typique de clivage horizontal entre l'administration, où tout vient d'en haut, et les réalités de la production agricole ou artisanale. L'appareil d'État, déjà superposé aux communautés villageoises en vertu des structures héritées des pharaons, est en outre investi par une couche dirigeante étrangère. On peut se demander dans ces conditions par quel miracle la machine peut ainsi fonctionner en prise directe. Car elle tourne, au III^e siècle, la machine à enrichir les Grecs... Faute de pouvoirs intermédiaires, chacun a pris son parti de la raideur géométrique imposée par le centralisme, parce qu'elle appartient à la quotidenneté. Il n'y a pas là d'envers ni d'endroit, car nul n'y échappe, surtout pas les Grecs qui en vivent. Qui veut réussir fait preuve d'esprit de finesse.

D'ailleurs les individus ne sont pas seuls en cause. La survie du système est liée à la prolifération des antisystèmes. La bureaucratie est comme une forêt tropicale quand les réseaux de lianes s'enlacent d'un arbre à l'autre, ou comme une tour investie de tous côtés par des ramifications végétales, et qui s'écroulerait sans elles. Car le dynamisme des Grecs du III^e siècle n'est pas parasitaire. Grâce à eux circule un sang neuf, qui se nourrit certes au passage, mais avant tout irrigue et vivifie un grand corps voué sans eux à la paralysie. Ou plutôt c'est tout l'appareil d'État qui est parasitaire. À cette réserve près, qui est capitale, les Grecs ont tout lieu d'être satisfaits d'eux-mêmes. Et ils le sont. La théorie est superbe et le spectacle parfait. Le tourisme d'État fonctionne bien. En regardant courir ces gens pressés, qui imposent à la vie rurale un rythme si différent de son cours d'antan, et de demain, quand la fièvre productiviste sera retombée, les Égyptiens se demandent-ils pourquoi ces étrangers se donnent tant de mal ? la puissance ? la richesse ? la gloire ? La réponse est facile, car du plus petit au plus grand, l'ordre des valeurs est immuable : la puissance pour la richesse, et la richesse pour la gloire. Mais que s'entrouvre la porte au fond de la scène, et apparaît l'autre côté des choses.

Le travail tributaire

L'effort des Grecs n'impressionnait pas les gens du pays. Peut-être ceux-ci étaient-ils moins avancés dans les techniques arboricoles et viticoles. Mais la culture des céréales leur donnait un savoir-faire millénaire, qui leur permettait de critiquer des changements brouillons où ils ne voyaient qu'impéritie²⁴ :

» À Apollonios le diocète. Les paysans de l'Héliopolite, du village de la Philadelphie dans le nome arsinoïte, de tes dix mille aroures, te souhaitent le salut !

Tu nous as donné mille aroures sur les dix mille. Nous les avons travaillées et ensemencées. Après cela, Damis nous a enlevé 200 aroures. Comme nous protestions, il a seigné trois de nos Anciens jusqu'à ce qu'ils souscrivent un acte de renonciation. Nous consentions à quitter les dix mille aroures. Nous lui demandions seulement de nous garder à son service au moins le temps nécessaire pour achever les travaux et les semaines. Mais il n'a pas voulu. Il lui est indifférent de laisser la terre non ensemencée.

» Ce n'est pas tout. Un autre scribe, un Égyptien parmi les pires, ne permet à personne d'habiter en ville et chasse tous ceux qui s'y installent. Pourtant, il n'y a pas peu de fautes commises dans les dix mille aroures, vu qu'il n'y a quasiment personne qui connaisse quelque chose en agriculture. Nous te prions donc, s'il te plaît, de convoquer quelques-uns d'entre nous et de nous entendre au sujet des choses que nous voudrions t'apprendre. Car voilà déjà vingt jours que nous sommes venus résider ici. Nous voulons [te servir] et nous ne le pouvons pas, alors que nous avons dépensé tout ce que nous avions apporté avec nous en arrivant. Bonne chance ! «

Ces paysans ne manquent ni de cran, ni d'astuce, et leur franc-parler est réjouissant. Leur missive est un échantillon significatif des relations ancestrales entre Égyptiens et « scribes de Pharaon ». Le formulaire respectueux des suppliques est adopté sans trace de servilité. Tout juste, à la fin, font-ils allusion à leur peu enviable situation. Le contrat collectif leur imposait des obligations auxquelles l'acte de renonciation a mis fin. En échange, le domaine ne leur doit rien, alors que leurs réserves sont épuisées. Ils voudraient qu'Apollonios les prenne au moins comme journaliers, peut-être même comme employés, ce qui leur vaudrait salaire et sitométrie. Mais ils ne se sentent pas en état d'infériorité par rapport aux scribes, parce qu'ils cultivent des terres royales et qu'à ce titre ils jouissent d'une protection particulière contre les malversations des fonctionnaires. Le ton des « paysans du roi » est bien différent de celui des Grecs. Chez ceux-ci, des promesses de réciprocité ; chez ceux-là, des revendications véhémentes.

L'adresse de la lettre, qu'on peut dater de l'hiver 257/256, contient trois indications d'origine : les paysans viennent « de » l'Héliopolite, où se trouve leur enregistrement fiscal (*idia*) ; ils relèvent « du » village de Philadelphie, leur lieu de séjour actuel ; enfin ils sont « de tes dix mille aroures », c'est-à-dire liés à Apollonios qui les a recrutés. Les comptes distinguent régulièrement deux catégories d'agriculteurs : les *laoi* et ceux qui cultivent les terres en faire-valoir direct. Ces derniers sont des salariés, employés permanents ou saisonniers. Ils sont rattachés administrativement à la population de Philadelphie. Les *laoi* au contraire continuent d'appartenir à leur village d'origine et transportent avec eux leur organisation propre, sous l'autorité coutumière de leurs Anciens, qui les représentent collectivement.

Des deux critiques formulées dans la supplique, celle qui vise Damis est la mieux choisie. Apollonios veut en effet que pendant cette saison agricole toutes ses terres soient ensemencées. Or ils accusent le responsable d'être indifférent à cette ardente obligation. Le reproche d'incompétence en agriculture avait sans doute quelque fondement concret, que nous aimerions connaître. La primeur en était, hélas, réservée au diocète lui-même. On ne retrouve dans les papiers de Zénon aucun texte aussi vigoureux. Peut-être Damis avait-il trouvé ces cultivateurs trop remuants ? Par la suite, les

contrats de fermage furent rédigés de manière à prévenir ce genre de contestations.

En quoi les Grecs ont-ils modifié la forme ancienne du prélèvement foncier dont vivait la couche dirigeante en Égypte ? Ce vieux système a été qualifié correctement de « tributaire » par un économiste égyptien contemporain²⁵. La différence entre « tribut » et « loyer » (c'est le même mot en grec, *phoros*) ne repose pas sur un critère de statut personnel. La dépendance entre le fermier et son bailleur reste strictement contractuelle. Mais dans toute convention, il importe au sociologue de discerner la partie forte, sous l'apparente égalité des partenaires. Le beau contrat de bail à six témoins que nous allons lire est conclu entre Grecs²⁶. Pourtant la situation réelle des fermiers et les clauses additionnelles ont pour effet de transformer un « loyer » en « tribut », sans que la définition juridique du rapport social ait changé :

» En la trentième année du règne de Ptolémée, fils de Ptolémée Sôter, étant éponymes Alexandre, fils de Léonidas, prêtre d'Alexandre et des dieux adéphes, et Prépousa, fille de Démétrios, canéphore d'Arsinoé Philadelphie, au mois de Panémos, le 10 Epeiph du calendrier égyptien (31 août 256), Hégésarchos, fils de Théopompe, Théopompe, fils d'Hégésarchos et Nicodème, fils d'Hégésarchos, tous trois Macédoniens de la descendance, ont reçu de Zénon, fils d'Agréophon, Caunien, de l'entourage d'Apollonios le diocète, sur les dix mille aroures concédées par le Roi dans le nome arsinoïte près de Philadelphie au diocète Apollonios, pour une durée d'un an, cent aroures de terre à céréales situées dans le troisième bassin orienté du nord au sud, contre 7 1/8 artabes de blé à l'aroure, (fermage) garanti contre tout risque et toute déduction de quelque nature qu'elle soit.

» Les avances pour l'ensemencement de la terre à blé seront d'une demi-artabe à l'aroure et pour la terre à orge proportionnellement. On avancera également pour les frais généraux une artabe d'orge à l'aroure, et pour le sarclage une demi-artabe à l'aroure, plus autant qu'il sera jugé, d'un commun accord, convenable pour le débroussaillage sur chacune des aroures où il poussera des broussailles.

» Hégésarchos, Théopompe et Nicodème déposeront les céréales sur lesquelles sera prélevé le fermage dans le grenier public de Philadelphie, conformément au règlement royal sur les revenus céréaliers, au mois de Daisios de la trente et unième année (juillet/août 255). Ils rendront dans les mêmes conditions le grain qu'ils auront reçu pour les semaines, le sarclage et les frais généraux, et l'argent qui leur sera prêté pour les broussailles, ou le grain à la place de l'argent, au taux d'une artabe de blé pour 1 dr 2 ob de cuivre, et l'orge proportionnellement.

» Hégésarchos, Théopompe et Nicodème ensemenceront les deux tiers de la terre qu'ils ont reçue en blé, et le tiers en orge. S'ils ne respectent pas les engagements auxquels ils ont souscrit, Zénon aura le droit de louer cette terre à d'autres. Tout dommage qu'ils auront causé aux revenus d'Apollonios, ou tout ce qu'ils n'auront pas versé à temps concernant le fermage et le remboursement des prêts, ils auront à le rendre à Zénon avec une majoration de moitié dès qu'il l'exigera. Et Zénon, ou un tiers agissant en son nom, aura droit d'exécution sur eux, sur leurs garants et sur tous leurs biens, sur l'un d'eux et sur tous, comme pour les créances royales.

» Sont garants des engagements stipulés dans ce contrat jusqu'à règlement complet, les preneurs sus-mentionnés l'un pour l'autre, et Ammonios, fils de Théon, Cyrénén, pour les obligations subsidiaires. Le présent contrat sera irrécusable où qu'il soit produit.

» Sont témoins Damis, fils de Cléon, Sostratos, fils de Cléon, tous deux Hélén-

néens, Théopompe, fils d'Ariston, Thessalien, médecin, Diodore, fils de Zopyros, Magnète, de l'entourage d'Apollonios le diocète, Agathinos, fils de Pyrrhos, Cyrénén, pour les obligations subsidiaires. Anosis, fils de Totorchois, Saïte, cômogrammate de Philadelphie. Damis est le gardien du contrat. »

Le secrétaire de Zénon a d'abord recopié cet acte, puis ajouté les comptes des trois Macédoniens : le fermage se montait à 712 1/2 artabes, les avances de semences à 73 1/4 artabes, les prêts divers à 100 drachmes de cuivre, soit 75 artabes, en tout 860 3/4 artabes, et le reste de leur dépôt en magasin est de 17 7/12 artabes. Leurs arriérés sont donc de 769 11/12 artabes. Ils ont encouru depuis cinq ans une amende annuelle de moitié, soit 1 736 2/3 artabes. Ils doivent donc au total 2 506 7/12 artabes de blé. L'engrenage de l'endettement paysan est bien en place. Zénon dicte ensuite un canevas de plainte, à remettre à l'exécuteur, équivalent de nos huissiers de justice :

» An 36, mois de Xandikos (mai/juin 250). Ajouter le jour. [Plainte de] Zénon contre Théopompe, fils d'Hégesarchos, Macédonien de la descendance, concernant les arriérés du fermage qu'ils doivent pour l'an 31, sur les cent aroures qu'il a reçues avec Hégesarchos et Nicodème, dans les dix mille aroures concédées par le roi en bénéfice aux environs de Philadelphie de l'Arsinoïte, à Apollonios le diocète (adressée) à Kraton, appariiteur de Diogène, exécuteur des plaintes privées. La dette se monte à 694 1/2 1/3 1/12 artabes. Il faut ajouter l'amende de moitié selon les termes du contrat, et prendre comme base le prix de tout selon le règlement promulgué (par le Roi) sur les revenus céréaliers.

» Enquêter en outre dans le (grenier) royal. Il faut indiquer à l'exécuteur le prix du tout selon les termes du contrat. Ajouter que la procédure d'exécution est celle des créances royales. Quant au jugement, il aura lieu peu de temps après s'il fait opposition (à cette procédure). Car pour ce genre de causes, puisqu'aucun tribunal ne siège en ce moment dans l'Arsinoïte, je pense que le jugement appartient au stratège. «

Absent de Philadelphie depuis le début de mai 250, Zénon se trouve sans doute à Alexandrie. Ayant perdu l'habitude du calendrier macédonien, il demande au secrétaire d'ajouter le jour du mois. Entre la conclusion du contrat et le procès, six années se sont écoulées, multipliant l'amende prévue en cas de rupture des obligations. L'inexorable endettement de ces trois Grecs et la procédure d'exécution qui en découle contre l'un d'entre eux (en vertu de la clause de caution mutuelle) montrent sous son jour exact un acte dont la rigueur formelle pourrait faire illusion : c'est en réalité une machine de guerre contre les fermiers, où tout est prévu en faveur du bailleur. Sans doute Zénon est-il parvenu à retrouver Théopompe dans la capitale, où celui-ci espérait échapper aux poursuites.

La clause principale fixe le taux du loyer, accompagné de la formule « garanti contre tout risque ». Cette disposition annule à l'avance tout recours au droit coutumier égyptien prévoyant des dégrèvements de fermages si la crue était mauvaise. À la fin d'août, la hauteur maximum de la crue est sans doute connue, mais non ses conséquences (importance des broussailles). Quelles que soit les circonstances, la rente foncière ne variera pas. Le plus inquiétant est le loyer de ces 27 hectares affermés au père et à ses deux fils : 7 1/8 artabes de blé à l'aroure, soit environ dix quintaux à l'hectare, représentent les deux tiers de la production céréalière moyenne

en Égypte lagide (entre 10 et 12 artabes à l'aroure, environ quinze quintaux à l'hectare). Il faudra en outre rembourser les avances de graines de semence et les emprunts divers, ce qui fait monter l'addition à près de douze quintaux à l'hectare. Même si la terre est en plein rapport, la marge du fermier sera dérisoire.

En face d'eux, les bailleurs n'ont que des paysans aux mains vides. Nos trois Macédoniens sont exactement dans la même situation que la masse égyptienne : ils doivent tout emprunter, devenant débiteurs avant même que l'obligation stipulée dans le bail vienne à terme. Les prêts destinés aux travaux de main-d'œuvre (d'ailleurs sans intérêts) révèlent que les fermiers n'avaient aucun moyen de subsistance autonome. Dans ces conditions, ils ne diffèrent des ouvriers agricoles que par le statut juridique. La durée du bail est d'un an, et c'est le cas le plus fréquent à cette époque. Il semble que, dans une économie d'irrigation, cette mobilité de la main-d'œuvre fermière ne diminue pas la rentabilité. Par contre, elle empêche l'enracinement, qui dans nos pays éloigne la mentalité d'un fermier de celle d'un ouvrier agricole. C'est pourquoi sans doute la situation sociale des *laoi* restés attachés à leur village d'origine et à leurs liens collectifs était meilleure. En contrepartie, ceux qui ne parvenaient pas à faire face aux engagements pris pouvaient espérer y échapper par la fuite, obligeant les bailleurs à de longues poursuites à travers le pays.

La liste des précautions prises en prévision de rupture du contrat est longue : droit de louer la terre à d'autres en cours de bail ; pénalité de moitié par année de retard ; droit d'exécution sur la personne et sur les biens ; engagements des garants. C'est la première mention dans les papyrus de la formule grecque de cautionnement mutuel en cas de contrat pluripartite. L'esclavage pour dettes, interdit entre particuliers, était autorisé pour les créances royales. Le dossier d'instruction était à la charge du plaignant qui, dans son évaluation de la dette, puis de l'amende, devait tenir compte du règlement royal sur les revenus céréaliers. On remarquera que le calcul est fait en termes monétaires. Les pièces justificatives étaient ensuite remises à l'exécuteur des plaintes privées (distinguées des actions intentées par des fonctionnaires). Celui-ci s'employait à obtenir un compromis à l'amiable. Si le débiteur refusait, l'affaire était portée devant le tribunal des chrématistes séjournant dans le nome. Sinon, c'est du moins ce que pense Zénon, le jugement appartenait au stratège, qui disposait du pouvoir coercitif.

La portée sociale de ce témoignage ne doit pas être exagérée. Nous connaissons des taux nettement moins élevés, par exemple deux artabes à l'aroure pour une tenue qu'un clérouque a louée à Zénon et que celui-ci sous-loue à un fermier grec²⁷. Mais dans ce cas, la partie forte est Zénon, vis-à-vis du clérouque, car il dispose de réserves alors que le clérouque n'en a guère. Tout est là en effet : l'absence totale de moyen de production, donc de subsistance, rend le fermier, qu'il soit grec ou égyptien, tributaire du bailleur. Le besoin de trouver du travail le conduit à accepter des contrats léonins. Le fermage moyen variait entre 2 et 6 artabes à l'aroure, pouvait descendre plus bas dans le domaine royal ou monter jusqu'à 10 artabes en fonction de la concurrence entre fermiers. Il est probable que nos trois Macédoniens surévaluaient leurs compétences agricoles, ou voulaient à tout

prix emporter le marché. Nous pouvons alléguer en ce sens un mémoire assez obscur concernant, semble-t-il, une terre prise à ferme par Zénon²⁸ :

» Mémoire à Zénon, de la part d'Agathon, à propos de ce que je t'ai fait savoir, pour que tu récupères même quelque profit au lieu que tout soit confisqué par le fisc, car il est redévalable au fisc de beaucoup d'arriérés. Je m'en vais t'apprendre d'où tu tireras ce profit, et en quoi je pourrai te rendre de grands services en obtenant de la terre un surplus non négligeable.

» Il s'agit donc des 265 aroures que cultive Pétobastis. Je te demande qu'elles me soient attribuées. Et voici ce que de mon côté je te propose. Sur la partie où je ferai rendre des céréales, j'atteindrai une production garantie contre tout risque de dix artabes de blé, ou dix drachmes à l'aroure si tu préfères. Quant à toi, il te suffira de quatre drachmes pour t'acquitter des fermages, si bien que, loin de perdre, tu gagneras au contraire six drachmes. En outre, tu laisseras en jachère chaque année cent aroures, et je me fais fort d'atteindre un rendement par aroure de 1 500 bottes de foin à deux mines, avec quoi, si c'est ton idée, tu t'acquitteras des fermages, ou si tu préfères que le foin soit payé en espèces, trois drachmes à l'aroure. Et si tu me donnes la semence, je n'en déduirai pas l'herbe qu'auront broutée tes animaux de trait, si bien que tu affourageras ton bétail pour rien. Et je t'apprendrai comment on s'en tire, pourvu que tu me fixes un salaire de dix drachmes par mois en tout et pour tout. »

Cette forme de raisonnement me paraît caractéristique du cercle de Zénon. Les « petits Grecs » sont volontiers hâbleurs. Du moins l'idée n'est pas sotte : comment cumuler les avantages de la ferme et du faire-valoir direct sans en subir les inconvénients ? Fort d'une expérience malheureuse avec le fermier précédent, sans qu'on sache pourquoi Zénon doit payer la note lui-même, Agathon propose de se faire embaucher comme employé. En échange de la sécurité de l'emploi et d'une rétribution mensuelle double de celle d'un journalier, il garantit un rendement fixe, écartant ainsi les mauvais côtés du faire-valoir direct, où les risques naturels reposent sur l'exploitant. Le problème de Zénon est évidemment d'élargir sa marge bénéficiaire entre les fermages qu'il verse en espèces (4 dr à l'aroure pour le tout, y compris les terres en jachère) et ceux qu'il reçoit en nature de ses propres fermiers. L'astuce est de lui suggérer une solution raisonnable pour les terres qu'on met en repos selon la règle de l'assoulement biennal. Zénon possédait en effet des animaux de trait (bœufs de labour, mulets) qui avaient besoin de quelques semaines d'herbe verte au début du printemps. En échange des graines fourragères, Agathon les laissera pâturer gratuitement. Il calcule qu'il récoltera peut-être plus de dix artabes à l'aroure, ou qu'il vendra son grain à plus d'une drachme l'artabe, qu'il fauchera peut-être plus de 1 500 bottes de deux mines à l'aroure, ou qu'il en vendra peut-être pour plus de trois drachmes à l'aroure... C'est prendre beaucoup de risques à la fois. Des prévisions moyennes, portant sur 1 000 aroures de pâtures royaux, estiment la production à 1 200 bottes de deux mines par aroure, qui après bonification sont évaluées à une drachme le cent, ce qui fait douze drachmes à l'aroure²⁹. Mais il s'agit de contrats conclus avec des paysans royaux, plus favorables à ceux-ci parce que négociés collectivement. D'autres papyrus de Zénon donnent un prix de 3 oboles le cent, et une production de 900 bottes à l'aroure³⁰.

Peu importe l'issue de ce jeu incertain. Dans ce cas précis, un « petit

Grec » rivalise avec un Égyptien en termes strictement économiques. Or la situation ethnique autour de Zénon est très spéciale. J'ai relevé dans l'agriculture 148 noms égyptiens contre 118 étrangers (Grecs ou assimilés), dans l'élevage 84 et 50, dans les transports 30 et 48, parmi commerçants et artisans enfin, 122 et 48. Autrement dit, et compte tenu du fait que certains employés grecs de Zénon restèrent de longues années à son service alors que les noms des Égyptiens changent très souvent dans les comptes de la *dôréa*, les deux groupes ethniques n'étaient pas loin d'être en équilibre numérique, tandis que dans le reste de la *chôra* les Égyptiens sont l'immense majorité. Et les « petits Grecs » l'emportaient par leur esprit d'entreprise, sans oublier la supériorité psychologique du colon qui, même démunie et réduit à des expédients, reste fier de représenter le vainqueur. Leur pression économique à la base jouait en réalité au bénéfice de l'élite dirigeante, et à leur propre détriment, car leurs rivalités grevaient lourdement les relations de travail traditionnelles, où du moins des conventions collectives permettaient d'abaisser substantiellement les taux de fermages.

Un dossier de bail, à cheptel cette fois, confirme cette analyse. Le contrat initial, malheureusement mutilé³¹, stipule que Démétrios et Limnaios, dont le père était originaire d'Aspendos en Pamphylie, ont loué pour deux années, en juillet/août 247, un troupeau de 144 chèvres appartenant à Zénon, pour une rente annuelle de 216 chevreaux. Le taux est très élevé. En Égypte romaine, on enregistra des rentes de 1/3 ou même 1/4 de chevreau par tête. Le rapport est ici est de 1 1/2 (ailleurs, 1 ou 1 1/4). On sait que les chèvres domestiques peuvent avoir deux portées annuelles de deux ou trois petits, mais ce n'est pas toujours le cas. Il faut prévoir la mortalité, car le troupeau doit être restitué intact : les femelles aptes à porter seront donc remplacées aux frais des chevriers. La pièce suivante est éloquente³² :

» En la troisième année du règne de Ptolémée, fils de Ptolémée et d'Arsinoé, dieux adéphes, étant éponymes Archélaos, fils de Damas, prêtre d'Alexandre et des dieux adéphes, et Arsinoé, fille de Ptoléméos, canéphore d'Arsinoé Philadelphie, au mois de Xandikos, Pachôns des Égyptiens (juin/juillet 245), à Philadelphie du nome arsinoïte, Démétrios, fils d'Apollonios, Aspendien de la descendance, reconnaît qu'il doit encore à Zénon, fils d'Agéophon, Caunien domicilié, 153 chevreaux sur le loyer des chèvres qu'avec Limnaios, fils d'Apollonios, Aspendien, il a reçus en bail de Jason, représentant Zénon, au nombre de 144, à partir de Payni de l'an 39 (juillet/août 247) jusqu'en Pachôns de l'an 3, et il ne fait pas opposition au chiffre sus-dit... «

Cette reconnaissance de dette est, comme le contrat initial, rédigée en double expédition. Philadelphie étant mort en sa trente-neuvième année de règne, son fils Ptolémée III lui a succédé le 28 janvier 246. Dans les documents utilisant l'année financière, la première année de Ptolémée III est décomptée, étant identique à la trente-neuvième du règne précédent. Entre les deux dates contenues dans cet acte, il ne s'est donc écoulé que deux ans, durée prévue par le bail. L'expression déjà rencontrée, « de la descendance » indique un immigré de deuxième génération, né en Égypte. Zénon n'étant plus au service d'Apollonios depuis 248 est désigné comme résident étranger (*parépidemos*). Les chevriers n'ont donc pas honoré leur contrat. Voici l'épilogue de leur histoire³³ :

» Pataikion à Zénon, salut ! J'ai appris par Pyrrhos que les chevriers sont en train de prendre la fuite. Il a dit que Limnaios est déjà parti et que Démétrios est sur le point de le faire. Il a entendu les mêmes bruits au sujet d'Hermias. Je t'ai donc écrit pour te mettre au courant. À toi de réfléchir à cette affaire en prenant tes dispositions comme tu l'entends. Porte-toi bien ! An 4, Choiach 24 (13 février 243). «

Que s'est-il passé entre-temps ? La reconnaissance de cette suspendait la procédure d'exécution et l'amende considérable (dix drachmes par chevreau manquant ; un chevreau valait une drachme) prévues dans le bail. N'obtenant pas satisfaction, Zénon a sans doute menacé de recourir à la contrainte par corps, à laquelle les chevriers tentent de se soustraire par la fuite. Où l'on voit que la pression économique, pour ne pas dire l'oppression en présence de pareils taux, écrase les déshérités sans distinction de race. Mais tous ne parviennent pas à s'échapper. C'est le cas précisément du frère des deux chevriers. Sa lettre prêterait à sourire s'il ne s'agissait de vraie misère³⁴ :

» À Zénon, Kallippos souhaite le bonjour ! Dors-tu, pour te détourner de moi quand je suis en prison ? Pense à tes animaux de trait. Sache encore que les chèvres de Démétrios crèveront si elles restent au même endroit, car le chemin par lequel il les mène au pâturage suffirait à les tuer. Pense aussi au foin fauché à Sénary, pour qu'il ne soit pas perdu. Car le profit que tu en tireras n'est pas mince ; j'estime qu'il y en aura jusqu'à 3 000 bottes.

» Je te prie donc et te supplie, ne te détourne pas de moi quand je suis en prison. J'ai déjà subi un dommage assez grand depuis qu'on m'a emmené de la tenure que j'avais louée en te faisant confiance. Ce n'est pas un petit dommage que tu as subi depuis qu'on m'a emmené. En plus, les moutons que j'avais mis de côté depuis que je suis entré à ton service ont été volés par les bergers depuis qu'on m'a emmené. Mais si bon te semble, je laisserai ma femme en prison à ma place jusqu'à ce qu'on ait enquêté sur les faits qu'ils me reprochent. Bonne chance ! «

L'interpellation qui ouvre ce mot semble rappeler une amitié déçue (Kallippos nous est connu de 252 à 246). En lui confiant ses moutons, Zénon l'avait aidé à se constituer un troupeau avec le surplus du croft. Il lui avait encore sous-loué une tenure, où ses animaux de travail pâtriraient sur les jachères. L'amitié profitait à l'un et à l'autre. Maintenant le pâtre grec n'y croit plus et fait appel amèrement à l'intérêt. Les chèvres élevées par Démétrios appartiennent à Zénon. Kallippos n'est plus là pour les garder sur place et son frère est contraint de leur imposer quotidiennement un itinéraire fatigant. Il a beaucoup perdu depuis le jour fatal où on l'a amené en prison. Mais Zénon ne gagne rien à l'y laisser, bien au contraire. Puisqu'il faut une garantie sur la personne, qu'on y mette sa femme pendant le temps de l'enquête ! Comparons la plainte d'une Égyptienne, qui fait penser à la parabole évangélique de la veuve obstinée³⁵ :

» À Zénon, Senchons souhaite le bonjour ! Je me plains auprès de toi contre Nikias, qui a réquisitionné mon ânesse. Je te l'aurais envoyée moi-même si tu avais pris la peine de m'écrire à ce sujet ! S'il te plaît, ordonne maintenant qu'elle me soit rendue, pour que nous transportions les ruches aux pâturages, de peur qu'elles ne soient complètement perdues pour toi, pour moi, certes, mais aussi pour le Roi. Car si tu enquêtes sur cette affaire, tu seras convaincu que nous te proposons un

marché avantageux. Et je t'enverrai à la place le petit de l'ânesse. Je te prie donc et te supplie, ne me fais pas languir : je suis veuve ! Bonne chance ! «

Senchons n'appuie qu'en finale sur la corde sensible. Elle sait qu'elle doit raisonner en fonction des intérêts économiques de Zénon et du roi. Son cas, attesté par plusieurs plaintes d'apiculteurs, illustre à merveille les ratés du dirigisme agricole. La lettre a été endossée à l'époque des vendanges, dans la seconde quinzaine de juillet 256. La moisson est terminée depuis mai. À des fins de garantie, le fisc rassemble les récoltes céréalières et viticoles. Il faut tout transporter à dos d'ânes : d'où une pénurie saisonnière de moyens de transport et le recours à la réquisition (Nikias est l'ânier en chef de la *dôrêa*). Or les contraintes du sol et du climat imposent la dissémination des ruches. Pour bénéficier des prairies à fleurs, celles-ci sont déplacées, parfois dans un autre nome, deux fois par an : après la crue, donc avant les brûlis préparatoires aux semaines, et après les moissons, au moment des regains, donc avant la crue qui inonderait les ruches si elles n'étaient pas enlevées à temps. Nous sommes à la fin de cette seconde période, fin juillet : la crue culminera en août.

Zénon doit résoudre un problème de priorités : la rentrée des récoltes ou les abeilles ? Des deux côtés, l'intérêt royal est en cause, car les apiculteurs versent une redevance qui, à leur avis, n'est pas mince³⁶, les abeilles (mais non les ruches...) étant considérées comme propriété du roi ou des dieux. Ce n'est pas tout. Zénon semble s'être introduit très tôt dans la production du miel, fort rentable en raison de la demande constante (le miel tient lieu de sucre). Sans doute les ruches lui appartenaient-elles personnellement, à moins qu'il ne les ait prises en sous-traitance. Senchons ne doute pas d'obtenir gain de cause dans un débat où les intérêts publics et privés se conjuguent. Les abeilles ne peuvent attendre : elles périraient, mais périraient aussi les revenus du roi, et ceux de Zénon...

Évitons donc de généraliser. Les fermages ne sont pas toujours fixés à un taux prohibitif. Les bergers ne voient pas toujours leurs dettes s'accumuler jusqu'à la contrainte par corps. L'ingéniosité individuelle renverse parfois les rapports de force au bénéfice des plus démunis. Constatons plutôt que les causes structurelles de l'endettement des producteurs n'épargnent personne, dans la mesure où Grecs et Égyptiens sont acculés à la dépendance économique par leur manque de réserves monétaires. Et d'où vient cette indigence chronique sinon, massivement, d'une aggravation de la prise opérée par une classe dirigeante beaucoup plus restreinte que l'ethnie grecque ? Le clivage le plus marqué sépare en fait ceux qui se laissent happer par des mécanismes économiques impitoyables, et ceux qui en tirent parti. Ceux-ci, qui se rattachent de près ou de loin à l'appareil administratif, subissent certes nombre de contraintes ; mais ils échappent à l'insécurité matérielle tant qu'une faute professionnelle ne les rejette pas dans la masse des producteurs. Ceux-là ne meurent pas de faim, et de savants calculs reproduits par les manuels universitaires prouvent qu'après tout la ration moyenne de céréales leur assure quotidiennement une dose suffisante de calories, en temps normal évidemment. Mais ils sont à la merci des risques naturels, dont les conventions privées protègent les possédants. Or ces clauses de sauvegarde s'appuient sur des pratiques conçues par les Grecs du iv^e

siècle pour garantir les créanciers contre les aléas du grand commerce international, l'éventualité d'un naufrage par exemple. Le droit privé les a transportées mécaniquement dans un système social tout autre, où la protection des *laoi* contre les risques naturels incombait traditionnellement au roi, comme le rappelle le décret de Canope cité plus haut (p. 79). Et les Lagides ont laissé faire les choses, c'est-à-dire les rapports contractuels. Certes, un contrat est un contrat, conclu entre personnes de statut libre, ce que Grecs et Égyptiens sont incontestablement. Mais que penser d'un échange d'obligations où tous les risques pèsent sur la partie faible ? Ne parlons pas d'esclavage, ni de servage, mais est-ce encore de la liberté ? Pour désigner ces conditions économiques imposées par une domination étrangère et renforcées par le droit privé, la notion de travail tributaire garde sa valeur première, en évoluant très lentement vers le type de dépendance personnelle propre au monde féodal. Zénon est le modèle achevé des Grecs relativement peu nombreux qui ont très tôt amorcé cette évolution. Nous verrons au chapitre suivant comment il s'y prit. Contentons-nous d'observer dès maintenant que l'endettement conduit dans certains cas à la dépendance personnelle sous la forme du clientélisme.

Le refus du travail

Pour être rentable, le front pionnier devait attirer une main-d'œuvre abondante et mobile. On sait que le moyen de s'attacher un personnel efficace est de proposer des salaires élevés, des conditions de travail agréables et la garantie de l'emploi. À Philadelphie plus encore que dans le reste de l'Égypte, on pratique la méthode inverse : les salaires sont trop bas, les fermages trop élevés, les baux renouvelés chaque année, l'endettement est la règle. On devine que dans ce cas de figure, la mobilité qui est censée assurer l'équilibre entre l'offre et la demande d'emploi tient plutôt du vagabondage. N'ayant aucun motif particulier d'affluer ici plutôt qu'ailleurs, les Égyptiens déracinés ou les étrangers malchanceux quittent sans regret leur lieu de travail. C'est ce qu'on appelle *anachorésis* (le mot passera plus tard aux moines du désert fuyant le monde mauvais, les anachorètes).

La fuite définitive avait un effet salutaire sur les employeurs, qui craignaient de manquer de personnel au moment des grands travaux. Ils risquaient aussi de perdre les avances déjà faites. On voit par exemple Zénon tenter de persuader deux vignerons mécontents de ne pas abandonner la vigne qu'il leur a louée, « pour que tant d'argent ne soit pas [perdu] »³⁷. Les paysans n'apportant que leurs bras, il fallait leur fournir nourriture, logement, graines de semence, outils, vaches de labour. Que d'argent jeté au vent avant les récoltes ! Que se passera-t-il si ces gens s'envuent en masse et sans préavis au plus mauvais moment ? Dans l'impossibilité de trouver sur-le-champ une main-d'œuvre intérimaire, la récolte séchera au pied. La fuite des uns donne donc aux autres le moyen de faire pression sur leur bailleur-créancier en brandissant à bon escient l'épouvantail qui les contraindra peut-être à composer. Ils se réfugient donc en groupe dans un sanctuaire en attendant satisfaction. C'est ce qu'on appelle une grève, et il semble bien que celle dont nous allons lire le récit soit la première grève paysanne

connue dans l'histoire. Panakestor communique à Zénon copie de sa réponse à la courte semonce d'Apollonios citée plus haut³⁸ :

» À Apollonios. J'ai reçu le 14 Pachôns (6 juillet 257) par l'entremise de Zoilos la lettre dans laquelle tu t'étonnes, écris-tu, que je t'aie laissé sans nouvelles de l'estimation et de la rentrée des céréales. Or voici ce qui s'est passé. Dès mon arrivée à Philadelphie, le 16 Phamenoth (9 mai), j'ai écrit à Zoilos, à Zopyrion et aux scribes royaux de venir me rejoindre afin d'exécuter tes directives. Mais il s'est trouvé que Zoilos n'était pas disponible, étant avec Télestès en tournée d'inspection. Quant aux scribes royaux, ainsi que Pauès, l'agent de Zopyrion, ils ne m'ont rejoint qu'au bout de douze jours. À peine étaient-ils arrivés que nous nous mettions à l'ouvrage, et en cinq jours nous avons achevé l'arpentage de la terre céréalière, par cultivateur et par espèce.

» Dès que tout a été terminé, nous avons convoqué les cultivateurs, nous les avons informés des avantages que tu leur consens et, après leur avoir communiqué les autres renseignements, nous leur avons proposé ou bien d'évaluer le montant de leur fermage selon les instructions que tu nous as données dans ton mémoire, ou bien de rédiger en accord avec nous des conventions additionnelles sur une base forfaitaire. «

De quoi s'agit-il ? Apollonios vient d'achever de mettre au point une technique fiscale qu'il estime satisfaisante pour tous. Quelque temps avant la moisson, les agents du Trésor établissent un relevé des emblavures pour chaque paysan selon les espèces, puis les contribuables conviennent par engagement écrit du montant de leur impôt en nature, en fonction des récoltes sur pied. Procédé équitable, qui tient compte des réalités égyptiennes ; notion civique de l'impôt compris comme une contribution librement consentie. Le rendement ne dépend pas comme dans nos régions tempérées des conditions atmosphériques au moment de la maturation. Les variations annuelles de la crue du Nil modifient l'étendue et la nature des cultures selon par exemple le degré de salinité des terres ou l'épaisseur de la couche sablonneuse. Les superficies ensemencées ne sont jamais exactement celles qui sont enregistrées au cadastre. Il est donc juste que l'estimation des récoltes sur pied corrige chaque année l'assiette de l'impôt. De son bureau d'Alexandrie, le ministre est persuadé que la rationalité de sa méthode saute aux yeux. Aussi a-t-il décidé d'en faire bénéficier ses propres fermiers pour le calcul de leur loyer, au lieu de s'en tenir aux habitudes antérieures. Mais les paysans royaux ne l'entendent pas de cette oreille :

» Ils m'ont répliqué sur-le-champ qu'ils allaient d'abord tenir conseil avant de nous faire connaître leur décision. Puis au bout de quatre jours, ils ont pris position dans le sanctuaire. Ils ont alors déclaré qu'ils refusaient absolument de négocier sur la base de l'estimation, à tort ou à raison, et qu'ils allaient abandonner la moisson. Car selon l'accord antérieur qu'ils avaient conclu avec toi, il était entendu que leur fermage serait fixé au tiers de leur récolte. «

La réplique est indiscutablement collective et concertée, après délai de réflexion et assemblée générale. Le motif surprend. L'estimation préalable laisse une marge d'incertitude qui peut favoriser indifféremment les deux parties, alors que le métayage au tiers a lieu sur l'aire et ne laisse place qu'à la fraude. En fait, ce n'est pas la justice commutative qui est en cause, mais plus généralement le respect de la parole donnée. De sa propre initiative et peut-être de bonne foi, Apollonios a modifié les termes du bail. Il y a eu

rupture unilatérale du contrat. Les agriculteurs expriment ce point de vue dans une formule signifiant la totalité, « justement ou injustement » (comme en anglais « *wright or wrong* ») : puisqu'on leur présente des cartes truquées, ils refusent de jouer.

À première vue, leur réaction est absurde : en abandonnant la moisson, ils renoncent à leur part. En fait, leur décision est habile. Ils sont à pied d'œuvre. Par la faute des scribes royaux, la moisson est déjà en retard : 21 jours se sont écoulés depuis l'arrivée de Panakestor à Philadelphie, nous sommes donc le 30 mai. Normalement, les moissons s'achèvent au Fayoum. Si Panakestor ne compose pas, ils auront du moins vécu sur les avances qui leur ont été consenties. Ils ne verseront ni fermages, ni remboursements. Trouver à l'improviste une main-d'œuvre saisonnière demandera du temps. Les épis se videront sous le soleil. Il faudra de toute façon payer les nouveaux salariés, alors que les fermiers auraient fait le travail à leurs frais. L'épreuve de force n'est pas perdue d'avance.

» Damis et moi leur avons développé nombre d'arguments. Mais comme nous ne parvenions pas à en venir à bout, nous sommes allés voir Zoilos et nous l'avons supplié de nous accompagner. Malheureusement, il nous a répondu qu'il n'était pas disponible, ayant à s'occuper de la réquisition des bateliers. «

Zoilos réside à Crocodilopolis, à trente kilomètres de Philadelphie. Il s'est dérobé par deux fois. Ses raisons étaient bonnes : il accompagnait Télestès, commandant éponyme de clérouques, pour examiner peut-être les installations récentes de soldats dans le nome ; il est maintenant occupé à réquisitionner des paysans pour les mettre à ramer sur les chalands qui transportent le blé royal. Il aurait le pouvoir d'arracher les paysans à leur refuge sacré. En a-t-il le droit ? Il laisse les responsables directs se tirer d'affaire seuls.

» Trois jours après, nous étions de retour à Philadelphie. Nous avons alors décidé, conformément au mémoire en notre possession, puisqu'ils n'acceptaient ni de s'entendre sur l'évaluation, ni de faire le moindre pas en avant, de leur demander de nous fournir des contre-propositions, chacun comme bon lui semblerait. Ils nous les ont données et nous te les avons envoyées en premier. «

Il faut une bonne dizaine de jours pour rejoindre la capitale et Apollonios n'avait encore rien reçu le 22 juin, d'où sa lettre de sermon, à laquelle Panakestor répond avec une dignité qui ragaillardit tout lecteur, en rendant compte d'un emploi du temps chargé.

» Après avoir achevé de régler ces questions, nous avons entrepris avec les scribes royaux l'arpentage de la terre à sésame et de la terre embroussaillée. Ils nous ont remis leur rapport le 22 Pharmouthi (14 juin). Tu serais donc bien aimable de ne pas m'accuser d'une négligence quelconque, car à ton service personne n'a le loisir d'être négligent. Sache aussi clairement que depuis qu'ont commencé les rentrées de céréales, on ne trouve sur place aucune assistance. «

Panakestor a gardé pour la fin une raison péremptoire : il n'y avait sur place aucune autre solution, faute de main-d'œuvre disponible. Les paysans ont obtenu gain de cause. La moisson est faite. Il sera temps l'année suivante de trouver une parade. La riposte est venue très vite : contre le droit d'asile, Apollonios s'est couvert d'une garantie du même ordre, le ser-

ment par la divinité du roi. Dès novembre 256, on possède un serment démotique dans lequel un paysan égyptien, en échange d'un prêt de semence de ricin, renonce par serment à se réfugier dans un lieu d'asile pendant la durée de son contrat, soit une année pleine³⁹. Le formulaire est traduit du grec. On y retrouve la conception juridique selon laquelle l'obligation de travailler découle des stipulations annexes, en l'espèce un emprunt. La constitution de garants aboutit au même résultat⁴⁰ :

» Serment qu'a juré et souscrit de sa main Goirenios, fils de Petesouchos, du Memphite, devant Thoteus, fils d'Haryotès, représentant Zénon, de travailler pendant trente jours à battre le grain à Philadelphie du nome arsinoïte, en remplacement de Semthès, fils de Téos, hors de toute protection d'un autel sacré. Si je suis fidèle à mon serment, que le bonheur m'advienne, mais si je suis parjure, que je sois châtié pour crime d'impiété ! «

Le garant devait remplacer celui qu'il avait accepté de cautionner, sous peine des mêmes sanctions. Le serment ajoute la crainte du sacrilège. Au-delà des considérations tactiques, où les partenaires sociaux se renvoient froidement la balle, droit d'asile contre serment, on devine le face-à-face de deux mondes religieux qui se guettent. En revêtant un roi grec du prestige divin des pharaons, les milieux sacerdotaux avaient témoigné d'une prudence toute cléricale, conforme à leurs intérêts de caste. Du moins ce subterfuge assimilateur maintenait-il la coutume égyptienne, qui légitimait une résistance paysanne prête à se manifester dès que la vie quotidienne offrait une chance, même minime, de succès. Le rapport des forces était tel cependant que les conditions d'une action collective se rencontraient rarement. L'introduction des procédés grecs de gestion agricole nés dans le contexte de la propriété privée tend naturellement à privilégier les négociations individuelles, où le producteur endetté se trouve seul face à son baillercreancier. La fuite est alors une issue. Mais elle est problématique, car le droit prévoit des poursuites appropriées contre l'entourage du débiteur insolvable, à plus forte raison quand il s'est rendu coupable de vol qualifié⁴¹ :

» Artémidoros à Zénon, salut ! (...) Kleitorios m'a écrit que le porcher Petos a pris la fuite en laissant seulement 7 porcs et [...] porcelets. Or il avait pris à bail 400 porcs soumis à la rente et me doit encore une rente de 211 porcelets. Tu serais donc aimable de t'employer activement à rechercher où cet homme s'est enfui, pour que ces porcs ne soient pas perdus pour moi. Cherche aussi quels gens se sont portés garants de lui, pour qu'ils soient arrêtés et mis en prison, ou qu'ils versent une caution jusqu'à ce que j'obtienne justice. J'ai bien reçu le porc de sacrifice que tu m'as envoyé. Porte-toi bien ! An 36, Lôios 15 (25 octobre 250). «

Faisant fonction de chef de village, Zénon pouvait requérir la force publique. De fait, les allusions à une détention sont très nombreuses dans ses papiers, à l'initiative des multiples responsables du maintien de l'ordre. La lettre de Kallippos citée plus haut illustre l'absurdité de l'emprisonnement pour dettes : le débiteur insolvable perd toute possibilité de s'acquitter. C'est néanmoins la solution générale. Parfois les travailleurs se dénoncent entre eux⁴² :

» Mémoire à Zénon de la part de Pais, fabricant de tapis. L'enquête relative aux accusations que je t'ai transmises concernant Nectembès, le fabricant de

tapis, qui n'est qu'un agitateur professionnel, a montré qu'elles sont vraies : il est coupable de détournements sur les tapis à double face. Celui qui a été pesé hier avait été mouillé à tel point que maintenant il fait moins de six mines !

» Il a d'ailleurs perpétré des méfaits encore plus inconvenants que ceux-là. Tu le verras si tu veux bien mener ton enquête, il mérite qu'on lui coupe les mains ! Car il a diminué d'une coudée la longueur des tapis à double face, et leur largeur de deux palmes, de sorte qu'ils ne correspondent plus aux dimensions du lit. Et quand on a mis les tapis à double face sur la balance, il a truqué le fléau et alourdi le fil de chaîne. Il n'est pas juste d'agir ainsi.

» Il y a plus : non seulement il commet ces fraudes, mais il a réussi à corrompre les autres fabricants de tapis. S'il te plaît, permets-moi de faire mes preuves devant eux : avec la quantité qu'ils utilisent pour tisser quatorze tapis à double face, je t'en donnerai deux de plus. Or quand il a appris hier que j'avais démêlé ses combines, il a tenté de s'enfuir. Mais je l'ai rattrapé et je l'ai enfermé dans le cachot. Je t'ai révélé ces malfaçons pour que nul ne te trompe et que j'obtienne quant à moi de la considération. Bonne chance ! «

Quel chef d'entreprise n'apprécierait cet employé modèle ? Mouiller les tapis pour leur donner du poids est un procédé pratiqué depuis longtemps sans doute. Dans les *Grenouilles* d'Aristophane, Dionysos fait mettre en balance deux vers, l'un d'Eschyle, l'autre d'Euripide. Le premier gagne pour avoir dans son vers « placé un fleuve, le mouillant comme font les marchands de laine »... La concurrence sordide et la délation teintée d'arrivisme ne sont pas davantage réalités nouvelles. Quant à la sanction contre les voleurs, elle était pratiquée dans l'Égypte pharaonique, et l'est encore dans certains pays. Les punitions corporelles appliquées à des personnes libres étaient un legs du passé, dont les Lagides ne se sont pas privés contre les autochtones. On a vu au demeurant que la surenchère productiviste était surtout l'affaire des « petits Grecs ». Peut-être les milieux artisanaux étaient-ils plus perméables à la mentalité compétitive, éveillée par les adjudications au plus offrant.

Le résultat le plus clair de l'organisation sociale à Philadelphie, c'est que tous les conflits finissent par aboutir à Zénon, quelle qu'en soit la matière, pénale, civile ou professionnelle. Il a l'extrême adresse de se poser en arbitre, en conquérant au jour le jour une réputation qui transparaît dans les supplices. Lui qui est de toute évidence un instrument de l'élite dirigeante établie à l'ombre du pouvoir, se voit « prié et supplié » de rétablir l'équilibre social.

Un patron juste et généreux

La popularité de Zénon est certes une topique largement conventionnelle chez les scribes : on lui renvoie l'image de lui-même la plus apte à obtenir sa faveur. Il ne faut pas oublier toutefois qu'un stéréotype utilisé dans les relations entre dominants et dominés ne se réduit jamais à une simple « superstructure », plaquée du dehors dans le but de justifier un certain ordre répressif. C'est une forme de consentement tacite sans lequel un pouvoir établi sur la force brute ne dure pas. De fait, Égyptiens et étrangers partagent les mêmes représentations de l'autorité royale et de sa légitimation. Celui qui se trouve à un échelon quelconque de la hiérarchie admi-

nistrative est tenu par son rang de respecter certaines normes. Qu'il manifeste dans ses actes au moins l'apparence de la bienveillance et les lieux communs rempliront convenablement leur rôle stabilisateur⁴³ :

» À Zénon, les frères Apolophanès et Démétrios, fabricants de tous les tapis pour femme, souhaitent le bonjour ! Si cela te plaît et si par hasard tu en as besoin, nous sommes prêts à te fournir le nécessaire. Nous avons entendu parler de la gloire de la cité, également de la bonté et de la justice avec laquelle tu présides à ses destinées. C'est pourquoi nous sommes décidés à venir auprès de toi, à Philadelphie, avec notre mère et notre femme. Pour que nous ayons du travail, recommande-nous, s'il te plaît. Nous faisons, à ton gré, des chlamydes, des tuniques, des ceintures, des manteaux, des baudriers, des rubans et, en fait de vêtements de femmes, des tuniques fendues, des colifichets, des vêtements sur mesure, des tuniques à manches ajustées. Et nous pouvons enseigner notre métier, si tu le désires. Ordonne à Nicias de nous fournir un logement et, pour ne pas te paraître étrangers, nous te produirons aussi des attestations de gens qui nous connaissent, les uns d'ici même et dignes de foi, les autres de Moithymis. Sois heureux ! «

Cette lettre est un modèle du genre. Claire Préaux semble avoir pris un tel plaisir à la traduire que j'ai reproduit son texte. L'essentiel est, on le voit, de ne pas paraître des étrangers. Des tisserands grecs indépendants désireux de s'installer à Philadelphie en demandent l'autorisation au chef du village qui leur fera attribuer un gîte, quoi de plus banal ? Pourtant les circonstances font qu'un bourg de quelques milliers d'habitants est promu au rang de cité renommée. Zénon devient un magistrat bienfaisant et équitable, dont la voix publique transmet le renom jusqu'à... Moithymis, une douzaine de kilomètres de l'autre côté du djebel ! À cet illustre personnage, ils viennent apporter leurs concours estimable et attendent en échange qu'il les recommande à leurs futures clientes. Ils sont en mesure de lui présenter des certificats d'honorabilité, rédigés dans un style qu'il connaît pour l'utiliser lui-même. Dans ce contexte, l'emploi du mot « cité » (*polis*), qui se réfère au passé grec, n'est nullement indifférent. Il véhicule l'idée d'une communauté à taille humaine, où les liens de voisinage sont régis par la solidarité. Or cette façon de concevoir la sociabilité n'est pas inconnue des Égyptiens : eux aussi ont leurs notables et s'adressent à leur chef de village pour obtenir aide et protection⁴⁴ :

» À Zénon, Téos, brodeur à Philadelphie, souhaite le bonjour ! Si cela te plaît, fais que je travaille auprès de toi les tapis ras. Et sur le prix que Petosarapis recevait de toi, je te ferai une réduction de quatre drachmes. Sache que je ne suis pas un étranger à Philadelphie, mais j'ai avec moi mes parents et mes frères. Et si tu cherches à me rencontrer, tu me trouveras dans la maison d'Artémidoros, l'esclave. Bonne chance ! «

Les tisserands travaillaient en famille. Chacun des parents avait une tâche précise. Téos désire se faire embaucher par Zénon à titre privé. Outre le rabais substantiel qu'il lui offre pour déloger son concurrent, il tire argument des relations de bon voisinage. Travailler pour Apollonios est à plus forte raison un solide argument⁴⁵ :

» [...] Faut-il nous laisser dépourvus parce que nous cultivons la terre d'Apollonios ? Tu serais donc bien inspiré en écrivant à Boubalos et Spendatès au sujet

du paysan, pour qu'il soit remis en liberté jusqu'à l'arrivée des fermiers d'impôts, et que la terre soit désherbée à temps. Je viendrai te voir aussitôt après. Je recopie ci-dessous la lettre d'Apollonios :

» Apollonios à Thrason et Paramonos, salut ! Ne tourmentez pas les paysans de Tapteia au sujet de la taxe sur le sel. Portez-vous bien ! An 30, Peritos supplémentaire, 23 Mecheir (16 avril 256).

» Patrocle t'apporte deux oiseaux sauvages et six œufs d'oise. «

Ces paysans cultivant la *dôrêa* memphite raisonnent par analogie. Ils désirent qu'un des leurs, arrêté pour raisons fiscales, soit relâché pour ne pas retarder les travaux agricoles, ce qui nuirait aux intérêts du diocèse sans aucun avantage pour le Trésor. Un petit cadeau facilitera les choses. Les pouvoirs de Zénon étant multiples, et ses relations puissantes, il est possible de jouer sur plusieurs claviers, dissimulant à l'occasion priviléges et passe-droits. Nous connaissons au moins un exemple où Zénon est directement mis en cause dans une plainte collective⁴⁶ :

» Réclamation faite à Kollouthès, cômogrammate d'Ammonias, par les paysans originaires d'Ammonias, dont les ensemencements ont été assignés aux fantassins. Nous avons subi une injustice de Nestos, Torrimmas et Zénon : agissant à titre de juges, ils nous ont enlevé notre terre. Or les fantassins voulaient nous louer leur terre, à nous les paysans qui l'avions ensemencée, pour ne pas avoir à nous expulser, nous qui sommes 150 paysans. Pourtant Nestos, Torrimmas et Zénon les en ont empêchés en affirmando la terre à d'autres. Puisqu'ils nous ont écartés de notre terre, nous demandons que les graines de semence nous soient restituées au taux de [...] artabes à l'aroure, comme il est statué dans le jugement. Nous t'écrivons donc pour que tu saches que nous quitterons le pays si nous sommes injustement traités, et que l'économie Philiscos a ordonné par écrit une enquête à notre sujet. An 33, Choiach 21 (12 février 252). «

Nestos est un notable de Philadelphie, qui comme Zénon appartient au cercle restreint des bienfaiteurs attirés du gymnase. Torrimmas est inconnu. En relations étroites avec Phanias, secrétaire des clérouques de l'Arsinoïte, Zénon était parmi les premiers à connaître la date des assignations de tenures. Il savait par expérience que les nouveaux clérouques étaient avant tout soucieux de se décharger de l'exploitation de leurs terres sur des intermédiaires, qui prendraient à leur charge tous les risques et leur verseraient une rente fixe. Dès les premières assignations connues dans les environs de Philadelphie, en automne 256, Zénon prit à ferme des tenures qu'il fit cultiver par des fermiers ou des employés à son propre service. Ce n'était en aucune manière abuser de sa situation, mais seulement saisir l'occasion opportune. Il s'infiltrait ainsi dans le courant descendant de la médiation royale en faveur des militaires, avec l'espoir d'y pêcher quelque menu frelin. Car la marge bénéficiaire était réduite et parfois aléatoire. Au prix d'un labeur de fourmi, il parvint en quelques années à gérer plusieurs milliers d'aroures, disons comme ordre de grandeur environ mille hectares.

Une telle opération supposait un grand nombre de négociations particulières et un réseau serré de complicités actives. Nous pourrions de nos jours évoquer la façon dont certains agents immobiliers font des affaires. Il arrive qu'ils suscitent quelques réclamations. Il arrive aussi que ces plaintes soient instruites par une commission d'élus, où des amis intimes ont voix prépondérante. À Philadelphie, Zénon siégeait lui-même dans le tribunal appelé

à statuer. Nous n'irons pas jusqu'à supposer que les trois juges étaient partie prenante, ayant eux-mêmes loué les tenures des fantassins pour les sous-louer à d'autres. Par contre il est vraisemblable que la sentence arbitrait en faveur d'autres notables de la meilleure société philadelphienne. Quoi qu'il en soit de cette hypothèse, ce genre de conflit ne mettait nullement en cause des représentations communes aux Grecs et aux Égyptiens : la justice royale en sortait miraculeusement indemne, puisque les paysans royaux ont fait appel à leur protecteur naturel, Philiscos, économie de l'Arsinoïte. La suite des événements était prévisible⁴⁷ :

» Kollouthès à Zénon, salut ! Après t'avoir quitté, j'ai constaté que les paysans [qui avaient travaillé] la terre assignée aux soldats se sont réfugiés dans le temple d'Isis qui est au Mem [...]. Lorsque j'ai reçu ta lettre, je me suis rendu à Crocodilopolis pour demander à Maimachos de les en faire sortir. Et je reviendrai te voir dès que ce sera fait. En fait Psenemous est en ce moment absent du village. Je t'écris donc pour te mettre au courant. Porte-toi bien ! An 33, Choiach [...] (avant le 22 février 252). «

Nous connaissons déjà Psenemous, (p. 100), sans doute le chef de village (cômarche). Maimachos est le nomarche dont dépend Ammonias. Emploiera-t-il la force ? Si les paysans ont choisi la grève, au lieu d'abandonner le pays comme ils l'annonçaient dans leur réclamation au secrétaire de village (cômogrammate), c'est qu'ils sont dans leur droit en exigeant au moins qu'on les indemnise. Il est probable qu'un compromis à l'amiable sera trouvé. On remarque la collusion entre les notables et l'administration civile par-dessus les frontières ethniques : Kollouthès et Psenemous sont égyptiens. Ce phénomène banal, qu'en France on qualifierait d'orléaniste (par référence aux pouvoirs occultes des personnalités villageoises au xix^e siècle), caractérise le milieu social de Zénon. Voici précisément une lettre un peu postérieure⁴⁸ :

» Maimachos à Zénon, salut ! Tu m'as écrit de donner à Kallippos et Amortaios les pâturages dépendant du temple d'Isis. J'ai fait ce que tu me demandais [...].

» Tu serais vraiment bon, comme tu en as convenu avec moi, de me réconcilier avec Diotimos et de t'entretenir avec lui à mon sujet, pour que je retrouve son estime. Car je te jure par le génie du Roi et d'Arsinoé que je n'ai rien dit d'inconvenant à personne contre cette femme, ni maintenant, ni auparavant, ni contre ses représentants. Au contraire, je passe ma vie à me dépenser pour lui et, pour ceux de ses représentants qui le vénèrent, je suis un ami. Je lui ai écrit une lettre. Voudrais-tu la lui donner toi-même ? Quant à toi, ne nous abandonne pas !

» Et si, la fortune d'Apollonios et du Roi étant favorable, il t'a semblé préférable, à ce que j'ai entendu dire, de rester en ville, prends soin de demander à Démétrios qu'il te fournit ce dont tu as besoin en t'accompagnant en ville. Car il sera irréprochable envers toi. Et si tu as aussi besoin de mes autres fils, je te les enverrai. Comme leur frère, ils te serviront sans reproche. Et s'il te paraît bon de m'être favorable, écris à Aristandros à mon sujet, pour qu'il ne m'ignore pas, mais qu'il ait de l'estime pour moi. Porte-toi bien ! An 35, Phaophi 14 (7 décembre 251). «

Maimachos est le nomarche négligent auquel a été adressée la circulaire de Diotimos citée plus haut, concernant les distributions de semences

(p. 103). Il a choisi pour plaider en sa faveur un avocat efficace, et intéressé. Les chevriers Kallippos et Amortaios, auxquels il vient d'allouer des pâturages situés dans les dépendances d'un temple d'Isis, sont responsables des troupeaux appartenant à Zénon. Celui-ci se trouve alors dans la capitale, où Démétrios et les autres fils de Maimachos se feront un plaisir de lui rendre service. Zénon avait surveillé la construction d'une magnifique demeure pour Diotimos, qui l'invitait à lui tenir compagnie pendant ses lents voyages sur le Nil, exigés par ses fonctions d'hypodiceète, adjoint d'Apollonios⁴⁹ :

» Etéarchos à Zénon, salut ! Diotimos m'a prescrit de t'écrire qu'il se rendra à Philadelphie dès qu'il en aura fini à Onnès et Moithymis. Prépare-toi si tu as envie de descendre avec lui en bateau à Alexandrie. Porte-toi bien !. «

Etéarchos est l'homologue de Maimachos à Philadelphie. Il n'est pas sûr que Zénon était disposé à croire sur parole un nomarque dont la réputation était mauvaise. C'est sans doute pourquoi Maimachos a recours au génie (*daimôn*) et à la fortune (*tychè*) des souverains ou d'Apollonios. Nous lui devons en tout cas la plus ancienne attestation connue d'un serment privé par le génie du roi et de la sœur-épouse divinisée. Nos archives offrent un antécédent plus curieux, visant Panakestor⁵⁰ :

» Je jure par le Roi Ptolémée et par [la déesse ?] Arsinoé Philadelphe et par ton propre génie que j'ai été emprisonné injustement. «

Le religion et les usages grecs montrent que le « démon » de Panakestor, comme celui de Socrate, ne fait pas d'eux des surhommes : c'est le principe divin qui dans tout homme participe à la transcendance et à l'immortalité. La traduction démotique du serment royal emploie le terme *Shai*, qui désigne l'« aspect de la personnalité du souverain qui est censé exercer une influence bienfaisante sur les événements »⁵¹. Cette fois encore, des pratiques quotidiennes convergent, alors qu'elles se réfèrent à une anthropologie religieuse radicalement différente. De part et d'autre, on observe une soumission de la personne envers le pouvoir sous toutes ses formes, celui du roi, d'Apollonios ou de Panakestor. Quoi qu'il en soit des justifications apportées par Maimachos, Zénon à son tour se montre bienfaisant. Au dos du papyrus, il griffonne pour Aristandros, économie de l'Arsinoïte, un brouillon plusieurs fois raturé :

» À Aristandros. Si tu te portes bien, je m'en réjouis ; nous sommes aussi en bonne santé. Tu serais bon de venir au secours du nomarque Maimachos et de l'aider à se tirer d'affaire. Et quand ce sera fait, il n'en sera que plus dévoué et plus utile pour toi. «

Ce ne sont que verbes stéréotypés, entre lesquels pourtant il a hésité, pesant le pour et le contre en faveur d'un ami. Il y caractérise en quelques mots le rapport du patron et de son protégé : d'un côté l'assistance bienveillante, de l'autre un service dévoué autant qu'utile. Ce lien personnel n'est pas plus égyptien qu'il n'est grec ou romain : il fonde le clientélisme antique. Pourtant le pouvoir est un monstre froid, et les fonctions de Zénon ne font pas de lui un tendre. Avant de lire des protestations contre les abus du travail forcé, voyons comment il s'y prend pour prévenir un probable sauve-qui-peut⁵² :

» Zénon à Sostratos, salut ! Tu feras bien de nous envoyer un des maçons, qui désigneront les briquetiers et les autres maçons. Faites d'avance avec lui la répartition pour qu'il ne se montre pas à eux, sinon il leur ferait prendre la fuite. Fais-le accompagner par un Arabe. Porte-toi bien ! An 32, Tybi 15 (8 mars 253). «

Depuis le séjour des Hébreux en Égypte, on sait que la corvée des briques est lourde à supporter. Le responsable des constructions, Sostratos, frère des nomarques Damis et Etéarchos, fera donc désigner les corvétaires par le contremaître, à l'avance et sans qu'ils le voient, de peur qu'ils ne décampent. Pour plus de sûreté, il se fera aider par un supplétif arabe : les Lagides recrutaient en effet des Arabes pour assurer la police du désert. Lisons maintenant quelques plaintes⁵³ :

» À Zénon, Harmais et Teôs souhaitent le bonjour ! Nous avons été réquisitionnés pour le travail [des briques] en l'an 34 (251/250), et tu nous as ordonné d'y participer pendant quatre mois. Or voilà seize mois que nous sommes au travail sous le commandement de ton appariteur Horos. Et nous avons achevé tout ce que nous nous étions engagés à faire, nous et les briquetiers étrangers [au bourg de Philadelphie].

» Or voilà ce qu'il nous laisse vendre pour notre propre compte : 500 sur 10 000, et encore il lui arrive de nous les confisquer. Tu serais donc bien aimable de faire une enquête à notre sujet et de ne pas nous regarder avec dédain quand nous sommes voués à la faim, mais de convoquer Horos pour qu'il s'explique avec nous. Bonne chance ! «

Horos était sous-architecte. Les travailleurs requis recevaient une ration de blé pour une petite indemnité journalière d'une demi-obole. Pour les inciter au rendement, on les autorisait à disposer d'un pourcentage sur les briques livrées. Les briquetiers ont attendu un an avant de se plaindre d'un abus de pouvoir manifeste. En voici un autre⁵⁴ :

» À Zénon, les hiérodules de Boubastis, éleveurs de chats, souhaitent le bonjour ! Dans sa grande bonté, le Roi a dispensé de liturgies les éleveurs de chats dans tout le pays, et Apollonios a fait de même. Or nous sommes de Sôphthis, et Léontiskos nous a envoyés de force faire les moissons. Pour ne pas t'importuner, nous avons accompli la liturgie qui nous était imposée. Maintenant Léontiskos a récidivé en nous envoyant faire des briques. Nous sommes deux. Au contraire, il protège les briquetiers de Sôphthis, Amerois et Bésas, qui devraient accomplir cette liturgie, parce qu'il en tire profit.

» Tu serais donc bien aimable maintenant, comme le Roi et Apollonios le dicte l'ont ordonné, de te conduire en conséquence. C'est vers toi que nous crions, car nous n'avons que toi qui puisses nous aider ! Bonne chance ! «

Léontiskos est archiphylacite du village de Sôphthis, dans le Mémphite, c'est-à-dire commandant grec de la gendarmerie. Zénon n'a aucune juridiction sur ces modestes serviteurs de la bonne déesse chatte, Boubastis. D'ailleurs ils ont pour eux une dispense formelle accordée par le roi et confirmée par Apollonios. Zénon devra donc se servir de ses relations s'il décide d'intervenir. Par euphémisme, le travail forcé est appelé en grec « liturgie ». À Athènes, ce terme qualifiait l'honneur que la démocratie faisait aux plus riches citoyens en leur donnant l'occasion de se rendre populaires à leurs frais. L'abus de pouvoir commis par un potentat local est expliqué par la protection (*sképè*) que celui-ci accorde aux deux briquetiers professionnels

« parce qu'il en tire profit ». Nous aimerions savoir comment l'archiphylacite s'y prenait. Le patronage à la grecque se voilait de réciprocité. Entre un témoignage de reconnaissance et la corruption de fonctionnaire, la limite est mouvante... Nous voyons en tout cas certains de ceux qui supplient Zénon lui proposer, comme le faisait Maimachos, de le récompenser en travaillant pour lui gratuitement⁵⁵ :

» À Zénon, Thamôys et ses fils souhaitent le bonjour ! J'ai fait tout mon possible pour que tu n'aies rien à nous reprocher. Nous avons reçu en prêt 12 artabes de blé et 16 1/2 artabes d'orge mêlée de blé. Nous avons remboursé au greffier public 14 artabes d'orge mêlée de blé. Tu serais bien bon d'ordonner à ton représentant de libérer mes fils de prison, et nous te le rendrons en faisant les travaux que tu nous ordonneras. Car tant que nous sommes en prison, tu n'obtiendras rien de plus à nous laisser perdre notre temps. Bonne chance ! «

L'offre de travail pour remboursement de dette est claire : c'est l'amorce d'une dépendance personnelle qui conduira lentement au servage médiéval⁵⁶ :

» À Zénon, les porchers Peténouris et Samôys souhaitent le bonjour ! Nous t'en prions, aie pitié de nous ! Oui, nous avons été punis de nos propres péchés, mais personne n'est sans péché ! Fais que les porcs ne périsse pas, ils dépendent de nous ! À toi de nous mettre à l'épreuve. Tu le sais, voilà trois jours que nous sommes ici. Ne nous laisseras-tu pas travailler ou retourner soigner les porcs, de crainte qu'ils ne se perdent pendant que nous sommes en prison ? Car nous manquons totalement du nécessaire et nous allons à notre perte si nous restons ici. C'est à toi donc d'examiner s'il te plaît de nous libérer. Car nous n'avons pas d'autre maître que toi. Nous cherchons donc refuge auprès de toi, pour obtenir miséricorde. Bonne chance ! «

Si ces porchers ne portaient des noms égyptiens, on croirait qu'ils s'inspirent du vocabulaire des psaumes. Ils crient miséricorde mais plaident leur cause raisonnablement. Ils allèguent l'inanité de la contrainte par corps et proposent de travailler pour s'acquitter. Les appels au secours des Égyptiens paraissent plus pathétiques parce qu'ils font connaître des conditions de vie autrement plus rigoureuses que celles de la plupart des Grecs. Ces pauvres gens sont-ils coupables ou innocents ? Ils sont en tout cas incapables de pourvoir à leur subsistance, car les prisonniers n'étaient pas nourris au frais de l'État. Que faire alors, sinon supplier celui qui est leur maître dans tous les sens du mot⁵⁷ :

» À Zénon, Pais, le frère de Patis, souhaite le bonjour ! Depuis que je suis arrivé en ces lieux, je n'ai ni pillé ni volé ; personne n'est venu se plaindre à toi contre moi. Et pourtant voilà cinq mois qu'on m'a arrêté. Je suis démunie de tout au point de n'avoir plus rien pour vivre. Maintenant je me réfugie près de toi comme un suppliant. Nous n'avons aucun sauveur hormis toi ! Je jure par ta propre fortune et par le génie du Roi que j'ai été arrêté faussement. Tu sais bien toi-même que je fais partie des gens qui s'acquittent régulièrement de leurs devoirs. Accepte de garantir que je ne m'ensuierai pas. Et dès que je serai sorti de prison, je te fournirai des garants. Bonne chance ! «

Pais demande seulement d'être libéré sous caution. Mais qui le cautionnera sinon l'unique sauveur qu'on puisse trouver quand on ne possède

rien ? Pais n'est pas le seul dans cette situation. Le même accent se retrouve dans une autre lettre à Zénon⁵⁸ :

» (...) Pour nous, il n'y a personne d'autre que toi près de qui puissent se réfugier en tout temps ceux qui ont subi l'injustice. «

Partout se rencontre le paradoxal recours au pouvoir contre le pouvoir... Une supplique émouvante met la dernière touche au portrait du patron « juste et généreux »⁵⁹ :

» À Zénon, le salut de Paosis, père d'Horos, le pilote de la chaloupe d'Apollonios, celui qui m'a pris par la main et m'a donné à toi et tu as dit : " Si quelqu'un te fait du tort, préviens-moi ". Sache donc qu'Héraclide, le chef des dix mille aroures, m'a arrêté et mis en prison pour obtenir de moi les cent drachmes que je lui dois. Or je ne possède rien sinon ce que m'a laissé Horos, un âne et quelques moutons qui lui appartiennent. Ne sois donc pas indifférent à mon égard en me laissant périr au cachot mais, si tu veux bien venir à mon secours, libère-moi pour que j'aie le temps d'écrire à Horos qui demandera audience à Apollonios au sujet de ces choses. Bonne chance ! «

Le fils de Paosis, qui manœuvrait à la gaffe une « coquille de noix », avait sans doute connu Zénon pendant la tournée dans le Delta et lui avait alors recommandé son père. Le geste de la recommandation est exprimé en démotique par la formule « prendre par la main », ce qui signifie « se porter garant »⁶⁰. Nous possédons ainsi les propres paroles prononcées par Zénon en cette circonstance : elles sont à son honneur. La scène dans laquelle cet Égyptien confie son père à un protecteur grec prend sur le vif les liens qui se nouaient au jour le jour avec les notables. Il ne faut donc pas imaginer tout uniment l'oppression économique, tout à fait réelle, comme une main de fer terrorisant la population. Zénon n'est pas plus coupable qu'un autre. Il appartient à un système qui le favorise et se démène pour que cela dure. Il pense que la fortune, cette entité qu'on invoque et par laquelle on jure, lui est clémence. Les suppliques se terminent en lui souhaitant bonne chance. Qu'espérer de mieux quand on est Grec ?

Pour l'amour du grec

Le cadre de la vie grecque, recréé de toutes pièces au Fayoum, supposait la mise en place des institutions fondamentales de l'éducation hellénistique. On ne s'attend pas à trouver dans des papiers d'affaires beaucoup de traces de préoccupations littéraires ou artistiques. Elles existent pourtant, c'est un fait, et plus nombreuses qu'on ne l'imaginerait à la pensée que Philadelphie est un simple bourg.

Citons pour commencer un minuscule fragment servant d'étiquette à un choix de rouleaux envoyés par Zénon à son jeune frère Epharmostos, au temps où celui-ci recevait son éducation littéraire à Alexandrie, dans le palais d'Apollonios, entre 257 et 250¹ :

» Liste des livres envoyés à Epharmostos : collection des préfaces de Callisthène et des ambassades [...]. «

Callisthène, neveu et disciple d'Aristote, avait suivi Alexandre en qualité d'historiographe officiel. Impliqué dans une conspiration, il fut mis à mort en 327. Polybe le considère comme un médiocre historien. Il avait en tout cas écrit des « introductions » utiles aux étudiants. Nous avons ainsi la preuve que les ouvrages de l'école aristotélicienne étaient présents dans la bibliothèque de Zénon sous la forme de textes littéraires, et pas seulement comme on le croyait par des manuels techniques d'agronomie.

Les gymnases étaient des conservatoires, où se perpétuaient les traditions helléniques. Celui de Philadelphie était entretenu par les cavaliers clérouques, l'aristocratie de l'armée² :

» Nestos à Zénon, salut ! Les cavaliers de Philadelphie nous ont rendu visite afin de réclamer ce que nous avions versé à Déméas pour le gymnase quand il en assurait la présidence, à savoir 20 dr que j'avais données moi-même, 18 dr de Kleitoros et 8 dr du nomarque Aristarchos, en tout 46 dr. «

» Puisque Déméas ne les a pas dépensées pendant sa présidence, et que par conséquent elles figurent toujours à son crédit, qu'on les transmette comme il se doit à ceux qui président maintenant, Agélaos et Philios. Porte-toi bien ! An 6, Phaophi 4 (25 novembre 241). «

Nous connaissons déjà Nestos (p. 124). Déméas apparaît à partir de 250 dans les papiers de Zénon. Il possédait à Philadelphie un domaine muni d'un pressoir. Un compte de boulanger signale que Zénon lui envoya des gâteaux au miel un jour où il avait invité à sa table Nestos

et ses amis³. Zénon et Nestos semblent avoir été choisis comme ses exécuteurs testamentaires. Une des plus significatives parmi les traditions des cités hellénistiques est le mécénat (en grec *euergesia*, « bienfaisance », d'où le surnom de Ptolémée III Évergète). Les membres les plus riches des communautés grecques se sentaient tenus de contribuer spontanément aux dépenses communes. Le petit monde d'un bourg cossu comme Philadelphie reproduisait ainsi les clivages sociaux des cités⁴. Par exemple, Zénon, Nestos, Philinos et leurs amis se distinguent nettement des clérouques, avec lesquels ils semblent n'avoir guère que des relations d'affaires. Leur cercle de notables est fort réduit. Leur rang leur vaut de subir entre autres les assauts d'un petit monsieur qui se croit appelé aux plus hautes destinées musicales⁵ :

» Mémoire d'Héraclétos à Zénon et Nestos, mes tuteurs [...]. Je vous ai présenté un premier mémoire concernant l'instrument qui m'a été légué dans son testament par mon instructeur Déméas et ne figure plus dans l'inventaire de ses biens. Je vous demandais ceci : ou bien vous le retrouvez, ou bien vous m'en donnez un autre qui ne soit pas de qualité inférieure, avec lequel après m'être exercé je participerai au concours de telle sorte que je ne sois pas classé derrière beaucoup d'autres par manque d'exercice.

» Dans un deuxième mémoire au sujet de cet instrument, après avoir appris que Hiéron reconnaît avoir reçu l'instrument déclaré manquant dans l'inventaire, à titre de gage sur un prêt de cent cinq drachmes, je vous demandais ceci : ou bien le reprendre et me le rendre, ou bien m'en acheter un autre qui ne soit pas de qualité inférieure et me le donner afin que j'aie de quoi m'exercer pour participer au concours de telle sorte que je ne sois pas classé derrière beaucoup d'autres par manque d'exercice. Mais vous n'avez eu aucun souci de ce problème.

» Je vous ai alors présenté un autre mémoire, le troisième, où je vous demandais, après avoir appris que mon instructeur Déméas stipule dans son testament qu'on doit assurer ma subsistance et me fournir tout le nécessaire pour que je sois libre de me consacrer à l'art de la cithare jusqu'au jour où je me présenterai au concours — pourtant vous me fournissez chaque mois 3 dr 4 1/2 ob pour la viande, 3 dr 3 ch pour l'huile, 2 dr 1/2 ob pour le poisson et 7 1/2 conges de vin, ce qui est notoirement insuffisant pour mon entraînement — je vous demandais donc ceci, en considération des dernières volontés de Déméas et des convenances : qu'on me fournisse chaque mois 7 dr 3 ob pour la viande, 6 dr 6 ch pour l'huile, 7 dr 3 ob pour le poisson et 15 conges de vin. Mais vous n'avez rien fait de ce que contenaient ces mémoires.

» C'est pourquoi voici ce que je vous demande encore une fois : ou bien l'instrument, dont Hiéron dit qu'il l'a, m'est rendu parce qu'il m'appartient en vertu du legs qui m'en a été fait par testament, ou bien on en achète un autre qui ne soit pas de qualité inférieure et on me le donne afin que je participe au concours dans une forme qui m'évite d'être classé derrière beaucoup d'autres pour cette seule raison que je n'ai pas d'instrument ; en outre qu'on me fournit les quantités consignées dans mon (troisième) mémoire, conformément aux instructions du testament qui prescrit de me fournir tout le nécessaire pour mon entraînement dans l'art de la cithare jusqu'au jour où je me présenterai au concours. Et si vous ne choisissez pas de me donner des allocations en nature, je vous prie de m'accorder comme j'en ai le droit les sommes fixées mensuellement pour deux ans ; aussi prenant soin de moi-même et ayant la chance d'avoir ainsi le meilleur des présidents, je me présenterai aux concours annoncés par le Roi au lieu de moisir ici, et je serai capable de me débrouiller tout seul. Portez-vous bien ! An 6, mois de [...] (242/241). «

D'entrée de jeu, le cadre social est en place : au lieu de l'intitulé respectueux qui est de règle dans les mémoires, Héraclétès utilise la forme égalitaire, précisant son lien juridique avec ses tuteurs légaux après la mort du président du gymnase. Assurément ce garçon ne manque pas de toupet. Il a tout pour réussir, sinon aux Jeux, du moins en affaires. Il mène sa petite enquête individuelle et hausse le ton de mémoire en mémoire, au fur et à mesure qu'elle progresse. La pointe finale fait mouche : puisque ses pré tendus protecteurs ne veulent pas s'occuper de lui, qu'ils lui rendent au moins justice, et il saura bien s'en tirer tout seul !

L'éloquence la meilleure étant celle des chiffres, notre artiste les manie avec dextérité, comme le prouvent un cinquième et un sixième mémoire envoyés par lui sur le même sujet⁶. Nous avons les moyens d'en juger. La pension mensuelle qu'il estime « notoirement insuffisante » s'élève à environ 16 dr. Il propose de la doubler tout en triplant sa ration de poisson, ce qui fait environ 36 dr. Or un paysan égyptien disposait en moyenne de 5 dr par mois pour faire vivre sa maisonnée ! À l'intérieur de la même corporation, une courte supplique donne la mesure du nécessaire en Égypte lagide⁷ :

» Mémoire à Zénon de la part de Petakoss le joueur de flûte. Avant de partir d'ici, essaie de ne pas me laisser en prison. Car je n'ai pas le nécessaire. Je souhaite une bonne santé pour ton père et tes frères, et le salut pour Apollonios. Bonne chance ! «

Cet instrumentiste égyptien est mieux qualifié pour parler du « minimum vital ». Il est vrai qu'Héraclétès se place plutôt du point de vue des convenances, littéralement « ce qui est bien », formule banale qui évoque tout ce qui sied à un homme bien né : les sentiments nobles et généreux, ou simplement honnêtes, un genre de vie digne et respecté, une conduite judicieuse et recommandable. On « se sent bien » quand on suppose que son correspondant est en bonne santé. Ce cliché répété au début des lettres exprime aussi un certain sens des convenances. De même, quand les scribes abordent la seconde partie des lettres, la requête, la formule passe-partout, « tu agiras bien », se réfère à une idée de la vie devenue comme une vulgate, une langue commune. Les contours civiques de la bienséance sont estompés. Ils ont désormais l'allure cosmopolite d'un conformiste bon teint, qui ne tardera guère à se manifester — si ce n'est déjà fait — dans l'évolution caractéristique du verbe *hellēnein* : primitivement « parler grec », puis « vivre en Grec ». Prenons à témoin cette missive rédigée quelque temps avant l'arrivée de Zénon à Philadelphie⁸ :

» [...] à Zénon, salut ! [...] Tu sais que tu m'as laissé en Syrie avec Krotos. J'y ai fait tout ce tu m'avais prescrit au sujet des chameaux et j'ai été irréprochable envers toi. Pourtant, quand tu as prescrit de me donner le salaire que tu avais fixé toi-même, il ne m'a rien donné du tout. Lorsqu'à plusieurs reprises je l'ai prié de me donner ce que tu avais fixé toi-même, Krotos ne m'a rien donné du tout. Au lieu de cela, il m'a conseillé de prendre le large, alors que je patientais indéfiniment dans l'attente de ton retour. Quand nous avons manqué du nécessaire et que nous ne pouvions plus rien nous procurer nulle part, j'ai été contraint de m'enfuir en Syrie pour ne pas mourir de faim. Je t'ai alors écrit pour que tu sois averti que Krotos en était responsable.

» Ta réaction fut de m'envoyer auprès de Jason à Philadelphie. Là j'ai fait tout ce qui m'était prescrit et cependant, depuis neuf mois ils ne m'ont rien donné de ce que tu avais fixé toi-même pour moi, ni l'huile, ni le grain... au pour deux mois quand j'ai touché en même temps l'indemnité vestimentaire. Pourtant je peine dur, été comme hiver. Et en plus, il m'ordonne de prendre de la piquette en guise de salaire ! Vraiment ils me méprisent parce que je suis un barbare.

» Je t'en prie donc, s'il te plaît, donne-leur des ordres pour que je reçoive ce qui m'est dû et qu'à l'avenir ils me paient ponctuellement. Il ne faudrait tout de même pas que je meure de faim sous prétexte que je ne sais pas parler grec ! Tu serais donc bien inspiré en t'occupant de moi. De mon côté, j'adresse à tous les dieux et au génie du Roi cette prière : que tu sois bien portant et que tu viennes près de nous pour que tu constates par toi-même que je suis irréprochable. Porte-toi bien ! «

Le nom de ce dévoué chamelier ayant disparu, il est impossible de deviner son appartenance ethnique. Certes sa lettre a été mise en forme par un scribe grec habitant l'Égypte et familier du style des suppliques. Mais son indignation personnelle a imposé le choix d'un terme : le mot « barbare », dont c'est l'unique emploi dans les papyrus de Zénon. D'ailleurs ses goûts sont révélateurs : il a perdu patience à cause de cette piquette (*oxos*), qu'on a voulu lui attribuer en lieu et place de son traitement. Un Égyptien ne s'en serait pas plaint : buveur de bière, il sait que, valant plus cher, le vin même de basse qualité est signe de supériorité. Une jarre de piquette se vend entre deux et trois drachmes, contre quatre oboles pour la bière.

Ce « barbare » est donc assez hellénisé pour ressentir comme une brimade discriminatoire le remplacement du vin par la piquette. Réaction d'un buveur de vin. Elle nous fait penser à celle des Hébreux en Égypte, qui prirent pour un insupportable esclavage d'avoir été astreints comme les Égyptiens à la corvée des briques, dont les pharaons « amis de Joseph » les avaient précédemment dispensés. Notre homme se sent méprisé parce qu'il est traité comme un Égyptien alors qu'il n'en est pas un. Il n'a pas mis longtemps à en soupçonner la raison : il ne sait pas parler grec. Et pourtant, n'étant pas Égyptien, il mérite les égards dus aux émigrés... Gageons qu'il sait se faire comprendre en grec. Mais il le parle mal. Il n'est pas assez hellénisé pour être admis comme un des leurs par ceux qui lui infligent cette humiliation. Du sens purement linguistique, on passe insensiblement au sens social du verbe *hellēnizein*, qui provoquera un siècle plus tard la révolte des Macchabées : hellénisme et judaïsme ne s'affrontèrent pas alors pour une langue, que nombre de Juifs parlaient couramment, mais pour un style de vie, pour une identité culturelle. L'auteur de cette plainte n'en est pas là : il souffre au contraire de n'être pas encore assimilé.

Voici d'autres considérations d'ordre vestimentaire, qui visent également ce qui est « convenable » dans un milieu lettré⁹ :

» Philéas à Zénon, salut ! Certains parmi mes connaissances sont venus me voir au sujet de Métrodoros, qui te porte cette lettre, pour me prier de t'écrire. Tu me feras donc une faveur en contribuant avec tes connaissances au prêt d'honneur qu'il sollicite. Tu reconnaîtras à son vêtement de quel genre d'homme il s'agit. Porte-toi bien ! «

L'auteur de la lettre est le contrôleur des comptes de l'Arsinoïte, déjà rencontré. Le prêt d'honneur (*eranos*) est un trait bien attesté de la convivia-

lité hellénistique. Le mot désigna d'abord un repas où chacun apportait sa quote-part ; le sens en fut étendu aux associations culturelles recueillant des cotisations destinées aux banquets sacrés. Il semble qu'un prêt de ce type était en cause dans l'affaire de la palestre alexandrine évoquée plus haut. C'est le seul emploi du mot dans nos papyrus, signe peut-être du cercle restreint où cette pratique était répandue. Il suffisait donc d'être vêtu d'une certaine manière pour qu'on sache à quel milieu social un inconnu appartenait. Celui-ci était un homme « convenable », c'est-à-dire aisé. Le même souci des apparences inspire un ton badin au secrétaire particulier de Zénon¹⁰ :

» À Zénon, Pyron donne le salut ! Tu auras l'obligeance, puisque tu as clamé à ma demande et reconnu que tu ferais tout le possible, de prévoir pour le petit une allocation vestimentaire qui permette de l'envoyer à la petite palestre ; et de prévoir après cela le nécessaire au sujet de l'allocation alimentaire, pour que nous ne soyons pas démunis de tout, sans une goutte d'huile. Et il te plaira peut-être d'ajouter autre chose, pour que nous cessions de subir une condition humiliante. Et s'il te plaît, interdis ainsi qu'on se moque de nous quand nous entrerons, tels les joueurs de dés aux aguets, parce que nous sommes sans vêtements. Et s'il te semble qu'un misérable petit manteau exigerait de nous trop de dépenses, ordonne qu'on nous donne un vêtement de fin lin, jusqu'au jour où nous aurons l'âge d'acheter un manteau. En somme, cesse de manquer aux engagements que tu as pris à notre égard au sujet de ces choses, de peur que nous ne perdions courage. Et écris à Jason ce qu'il te plaît de nous donner. Bonne chance ! «

Manifestement, Pyron fait du genre. Nous sommes assez renseignés sur son train de vie pour savoir qu'il ne manquait de rien, et entretenait plusieurs scribes sur son traitement. Il raffole des diminutifs et minaud à plaisir. Dans une autre lettre où il est comme ici question de convenances, il rêve d'une « petite terre » (*gēidion*), aux frais de Zénon, bien entendu¹¹. Il écrit donc *paidion*, *palastridion*, *élaidion*, *tribōnion*. Il invente même un verbe signifiant sans doute « se moquer » (*apopaidarion*) où la formation verbale qu'il aurait pu dériver du mot « garçon » (*pais*) est tirée de « petit garçon » (*paidarion*). Il affecte de donner la parole à l'enfant qui va pour la première fois pénétrer dans une palestre. On croirait voir celui-ci, parcourant des yeux ses futurs camarades qui le dévisagent. Ils se moqueront de lui s'il est mal habillé. Sa peur lui donne l'allure inquiète des joueurs qui craignent les dés pipés. Dans certains milieux, une personne qui n'a pas de toilette à la mode déclare qu'elle n'a rien à se mettre. Ce genre d'argument aurait été sans effet si Zénon n'y avait été lui-même attentif. Il y allait de sa réputation. Pyron a donc fait vibrer la corde sensible. Sur le même thème des allocations en souffrance, deux billets semblent suggérer autre chose¹² :

» Mémoire de la part de Cléon à son père Zénon. Voici ce que je dois recevoir pour mon traitement du mois d'Epeiph : 5 dr pour l'huile et la viande ; 2 dr 3 ob pour le poisson ; 3 1/2 1/4 ob pour l'huile de ricin ; 3 ob pour le nettoyage des vêtements ; 1 1/2 ob pour les assaisonnements ; et pour ma mère, 3 dr 1/2 1/4 ob. En tout, 12 dr. «

» Mémoire de la part de Cléon à son père Zénon. Tu feras bien de nous envoyer le traitement qui nous revient, à moi et à ma mère, 17 dr au total, y

compris l'huile ; et l'allocation de vin qui nous revient, 6 conges 3 cotyles ; et ce qui est nécessaire pour les Hermaia et les Mouseia, car tous ont déjà remis leur contribution. Prévois aussi ce qu'il faut pour payer l'eau, car nous en achetons depuis trop longtemps. Je t'envoie aussi la lettre que j'ai reçue de Démétrios et Hippocrate au sujet de la récolte des arbres fruitiers. Je les ai donc envoyés vers toi en leur disant : "Allez voir Zénon, mon père." Bonne chance ! «

On ne rencontre nulle part dans les papyrus de Zénon les mots « père », « frère » ou « mère » employés en un sens métaphorique. Il n'y a donc aucune raison de douter, comme on l'a fait, que Cléon soit bien son fils. On s'est étonné du ton, qui paraît un peu trop terre à terre. Ne serait-ce pas plutôt qu'il ressemble à son père ? Ne laisse-t-il pas filtrer, à travers l'objectivité du style d'un mémoire, sa fierté filiale dans la façon dont il propose ses bons offices à Démétrios et Hippocrate ? Il ne serait donc question de l'épouse de Zénon que par son titre de mère. Ce silence est-il si étonnant à cette époque, et par surcroît dans des archives économiques ? Il suffit qu'elle n'ait pas eu de graves problèmes financiers avec son mari, ce qui n'est tout de même pas impossible. On a supposé qu'elle n'était peut-être pas « présentable », une affranchie par exemple, et que Cléon était un enfant naturel ou adoptif. Pour concourir à des fêtes d'Hermès et des Muses, on doit supposer que Cléon remplissait certaines conditions d'honorabilité. Zénon dépense beaucoup pour lui. Mais, dira-t-on, à la différence de l'âge classique, Zénon fait entraîner athlètes et musiciens par intérêt, pour empocher la récompense en argent. Rien n'est moins sûr. Au témoignage de Hiéroclès (voir p. 71), nous savons au contraire qu'il pratiquait une pédagogie fort rassurante, craignant que l'entraînement trop intensif du jeune Pyrrhos ne nuise à ses études littéraires. La comparaison avec Pyrrhos est éclairante sur un autre point. Dans un mémoire à Zénon, il parle lui aussi des indemnités non versées à sa mère, dans des termes semblables à ceux qu'utilise Cléon. Mais il ne donne pas à Zénon le titre de père¹³.

Le lieu approprié de fêtes en l'honneur d'Hermès et des Muses serait un gymnase. Les fêtes des Muses de Béotie en leur val de Thespies étaient célébrées tous les quatre ans, donnant lieu à des concours scéniques et musicaux. Le Musée d'Alexandrie était le théâtre de jeux solennels en l'honneur des Muses. Pourtant Plutarque nous conduit à un tout autre contexte, égyptien celui-là. Il signale à Hermoupolis la Grande un culte où Isis était proclamée la première des Muses. Une tradition égyptienne veut qu'Isis soit la fille du dieu de la sagesse, Thoth, patron des scribes, identifié à Hermès par les Grecs. Sous cette forme, Isis aurait été nommée Mousa, et c'est à elle qu'aurait été dédié le Mouseion d'Hermoupolis, connu par un papyrus. Si ce faisceau d'indices avait plus de consistance, on aurait un témoignage intéressant de la mode égyptianisante dans l'entourage même de Zénon, confirmant ceux qui ont été recueillis autour d'Apollonios.

Dans cette biographie sans biographe, les renseignements élémentaires manquent sur le personnage principal : date et circonstances de sa naissance, de son mariage, de son décès. Le hasard a voulu par contre que nous possédions deux versions de l'épitaphe d'un jeune chien. Pour l'amour du grec, et des animaux qu'aimaient les Grecs, voici ce texte¹⁴ :

» Ce terre le proclame : ci-gît Tauron, le chien indien. Mais son meurtrier vit

Le hasard et la fortune

Hadès avant lui. Monstre sauvage à contempler face à face, rejeton, à coup sûr, du sanglier de Calydon, il hantait les plaines fertiles d'Arsinoé, inébranlable, secouant la crinière compacte qui lui hérissait l'échine, et bavant l'écume de ses mâchoires. La bête fonça sur le chien valeureux et, promptement, lui laboura la poitrine ; mais, tout aussitôt, elle laissa choir à terre sa propre masse. Car le chien saisit la nuque puissante, chair et toison, et il ne desserra pas l'étau de ses dents avant d'avoir livré son agresseur à Hadès. Ainsi il sauva Zénon du malheur, lui, un jeune chien non encore dressé, et il s'acqui sa reconnaissance, sous terre, dans la tombe.

» Autre. Un jeune chien est enseveli sous ce tertre, Tauron, qui ne recula pas devant un meurtrier. C'est à un sanglier qu'il se mesura, dans un combat face à face. La bête, inabordable, eût-on dit, gonflait ses mâchoires ; blanche d'écume, elle lui laboura la poitrine. Mais le chien marqua le monstre au dos d'une double trace, le saisit tout hérisse au milieu de son poitrail et le fit rouler à terre. Il offrit le meurtrier à Hadès, puis mourut : telle est la règle indienne. Il sauva Zénon, le chasseur dont il suivait les pas et, sous une poussière légère, il gît à présent. «

Je donnais en exemple au début de ce livre la méthode archéologique : tout est localisé, photographié, répertorié jusqu'au plus modeste vestige de la vie quotidienne. Car un détail jugé sans importance peut à tout moment devenir signifiant. C'est sans doute ici le cas. Le premier poème, en distiques élégiaques, est plus mythologique, et le second, en trimètres iambiques, plus réaliste. La scène est souvent figurée sur les vases grecs représentant la chasse au sanglier de Calydon : le chien juché sur le dos de la bête lui enfonce les crocs dans la nuque. Mais ici la stylisation littéraire concentre l'attention sur le lien entre le chasseur et son chien : l'un symbolise l'autre. L'espace reste celui d'Homère, au chant IX de l'*Iliade* : parmi les chasses héroïques, seule celle du sanglier de Calydon se déroulait dans une zone cultivée. Traditionnellement, la chasse était liée à la nature sauvage. Le sanglier de Calydon attaquait au contraire le territoire des hommes civilisés. Un pan de la compréhension de l'homme hellénistique apparaît ainsi par hasard, au milieu des comptes et des bordereaux¹⁵. L'accent est mis sur le compagnonnage héroïque, où l'un se substitue à l'autre dans une sublime rivalité. Tauron est un jeune animal, non dressé. Sa race est la plus puissante que connaisse Xénophon¹⁶. Dans la symbolique de la cité, il est l'éphèbe, non encore intégré à la phalange hoplitique, qui affronte le monstre en combat singulier, comme autrefois Thésée attaqua la laie de Crommyon. Mais l'âge hellénistique ajoute un détail à première vue énigmatique : « telle est la règle indienne ». Quel est donc ce *nomos* ? Sans doute l'auto-immolation, à l'exemple de l'ascète indien Calanos, qui volontairement mourut par le feu en présence d'Alexandre le Grand. D'après Mégasthène, les philosophes reconnaissaient dans ce comportement la marque de la jeunesse¹⁷. Le mythe s'empare ainsi du labeur pionnier, un mythe adapté aux temps nouveaux. Les champs nourriciers (*pédia*), consacrés sous le vocable d'Arsinoé, la reine divinisée, désignent peut-être le nome arsinoïte, et plus probablement, par une autre référence à l'épisode homérique, la *dôrêa* elle-même¹⁸. Au compagnon doublement étranger, animal et indien, qui donna sa vie pour sauver la sienne, le chasseur Zénon a voulu dire sa reconnaissance (*charis*).

Zénon vécut treize ans à l'ombre d'Apollonios. Après avoir quitté son emploi au cours de l'année 248, il résida au moins vingt années encore à Philadelphie. Autrement dit, la période qui fournit quantitativement la part la plus forte de ses archives (1 300 papyrus sur 1 750 environ) fut en réalité, dans sa vie personnelle, une simple étape. Il ne faut pas oublier que, pour un Grec, ne plus être au service d'un autre, c'est retrouver la liberté pleine et entière à laquelle il aspire en tant que citoyen. La dernière partie de l'existence de Zénon représente donc probablement le sommet de sa carrière, le moment privilégié où il manifeste sa nature avec indépendance, ayant accumulé grâce aux dieux une fortune lui permettant de vivre libre.

Plusieurs possibilités s'offraient à lui : rentrer dans sa petite patrie carienne, pour y goûter les honneurs dus aux bienfaiteurs de la cité ; s'installer dans la capitale en sollicitant la citoyenneté alexandrine ; rester sur place en conservant le statut d'étranger domicilié. La deuxième solution était la plus fréquente. C'est la troisième qu'il choisit. Il devint ainsi le prototype d'une catégorie nouvelle de Grecs pour lesquels n'existaient pas encore des structures juridiques appropriées. Vivant en province, éloignés des cadres civiques, n'appartenant ni à l'administration civile ni à l'armée, ils n'en constituèrent pas moins à la longue une communauté sociologiquement homogène et originale. Par l'influence qu'ils exerçaient, surtout dans les chefs-lieux des nomes, ils contribuèrent de manière décisive au maintien de la culture grecque dans l'Égypte romaine et à l'élaboration progressive d'une sociabilité nouvelle. Il est donc permis de lire dans cette perspective les papyrus qui concernent les activités privées de Zénon. À la différence de ceux qui traitent des affaires de la *dôrêa*, dont le nombre atteint dès 256 un chiffre record pour diminuer ensuite régulièrement jusqu'à disparaître en 247, les papiers personnels de Zénon se tiennent pendant seize ans, de 256 à 240, proches d'une moyenne annuelle d'environ 13 papyrus. Cela signifie que, dès son arrivée à Philadelphie en 256, Zénon a poursuivi avec adresse et persévérance un objectif clair : créer une véritable exploitation agricole indépendante financièrement, au moyen d'investissements diversifiés, dont les revenus réguliers assureront, bon an mal an, une couverture suffisante au risque inouï qu'il prendra quand il essaiera de voler de ses propres ailes. Son cas, rare à cette époque, permet de discerner comment il est possible

d'échapper aux contraintes générales d'une économie orientée par l'appareil d'État dans une tout autre direction.

Des débuts modestes

Il serait fastidieux de suivre dans leurs multiples détours les opérations qui firent de Zénon un homme riche. Elles se ressemblent toutes par la technique financière originale mise en œuvre. En Égypte lagide, la source fondamentale de la richesse est rurale, donc contrôlée par l'appareil d'État qui la capte et la redistribue. Pendant treize ans, Zénon bénéficie de cette redistribution, en raison de ses fonctions dans l'entourage du diocèse. Les amis qu'il se fait sont tous Grecs, et tous rentiers, d'une manière ou d'une autre : militaires, fonctionnaires ou banquiers, ils sont en quelque sorte directement branchés sur le système administratif. Comme eux, il s'est aperçu des possibilités annexes offertes par son emploi quasi officiel, saisissant au passage les bonnes occasions de profit individuel. Ce qui le distingue d'eux, c'est qu'il a érigé leurs stratagèmes en méthode économique. Il ne pouvait sans déchoir se mettre à leur service. Il se fit donc l'interlocuteur obligeant, qui les déchargeait d'ennuyeux soucis matériels. Et le jour où il pensa avoir acquis une indépendance financière suffisante, il rompit les liens dorés qui faisaient de lui un subordonné des grands.

Zénon n'a jamais possédé à titre de tenure une aroure de terre royale. Mais il a très tôt pris à ferme des terres clérouchiques, et les a fait cultiver par ses propres employés. On pourrait dire qu'il a monté son affaire en parallèle sur les circuits gouvernementaux qui répartissent la rente foncière. Il a bâti peu à peu un édifice compliqué de contrats individuels avec les clérouques d'un côté, les paysans de l'autre, en somme une maison de papier, sans les solides assises que donne le pouvoir. Mais ne nous y trompons pas. Les rapports humains sont en quelque sorte sa matière première. Son atout majeur est le flair, le coup d'œil, la présence d'esprit. Voilà très exactement ce qui fait la force en milieu grec. Et à n'en pas douter, quels que soient ses partenaires dans les contrats, il est la partie forte.

Ses débuts sont modestes, puisqu'il se place juridiquement dans la catégorie peu enviable des fermiers. Pourtant, une chose essentielle le sépare des « petits Grecs » : il ne manque pas de réserves, puisque ses appointements de lieutenant d'Apollonios tombent chaque mois. Les clérouques doivent attendre, pour empocher en argent les revenus dont ils ont besoin, la levée du sequestre de leurs récoltes sur lesquelles sont prélevés certains impôts. Et que dire des cultivateurs comme les trois « Macédoniens de la descendance » auxquels Zénon intenta un procès au nom du diocèse, ou des pâtres comme les trois « Aspendiens de la dépendance » dont deux s'enfuirent et le troisième finit en prison (voir pp. 111) ? Il aura comme tout le monde des difficultés de trésorerie. Mais il ne vivra pas sous la menace de l'endettement, même après avoir quitté le service d'Apollonios. Sa vraie sécurité lui viendra souvent de son réseau d'amis, qui par leur position sociale assureront ses arrières et l'aideront à sortir des mauvaises passes.

Le moment décisif fut sa rencontre avec Phanias, le secrétaire des clérouques du nome arsinoïte. Responsable militaire de l'attribution et de la

gestion des terres royales assignées aux soldats de tous grades, il était dans le nome l'équivalent d'un inspecteur général de l'intendance. Il apparaît pour la première fois dans une lettre communiquée à Zénon par le nomarque Maimachos¹ :

» Phanias à Maimachos. Au sujet des taxes de gardiennage et d'entretien des digues qui frappent les tenures clérouchiques, je t'ai écrit une première fois de les faire encaisser comme Apollonios l'a ordonné. Maintenant, j'ai jugé bon de t'écrire qu'à aucun des clérouques ne soit avancée la moindre part des produits de leur terre jusqu'à ce qu'ils aient versé au Trésor royal ce qu'ils doivent pour toutes les années où ils ont joui de leurs tenures. Porte-toi-bien ! An 30, Mecheir 19 (12 avril 255). «

Zénon exploitait depuis l'automne 256 des tenures sises dans la nomarchie de Maimachos, par exemple à Syrôn Kômè. En vertu des baux qui le liaient aux clérouques, il se chargeait d'acquitter pour leur compte les impôts dont parle Phanias. Nous comprenons donc pourquoi Maimachos a informé Zénon : s'il ne paie pas ces taxes (qu'il déduira ensuite du fermage à verser aux bailleurs), le sequestre des récoltes ne sera pas levé. Pour faire face à de telles éventualités, Zénon choisit à bon escient de nouer avec le secrétaire des clérouques des liens qui durèrent au moins quinze ans² :

» Phanias à Zénon, salut ! J'ai décidé de passer en revue tous les cadets auxquels ont été attribuées des tenures dans l'Arsinoïte et de leur faire prêter serment à Philadelphie. Tu serais bien aimable de me préparer un logement. Il se trouve en effet qu'en ce moment ma santé n'est guère brillante, mais surtout je désire te voir le plus longtemps possible. Porte-toi bien ! «

Ce billet, endossé le 13 juillet 252, nous apprend que les cadets nouvellement recrutés dans l'armée recevaient une tenure en plein rendement, avant même la revue solennelle au cours de laquelle ils prêtaient serment. Pour saisir l'occasion exceptionnelle qui s'offrait à lui, Zénon s'adressa tout naturellement au diocèse, qui lui consentit des facilités, en l'autorisant par exemple dès l'été 256 à prélever sur le cheptel de la *dôrêa* les bêtes de labour dont il avait besoin pour les travaux d'automne sur les terres des clérouques³ :

» Artémidoros à Zénon, salut ! Tu serais aimable de nous faire parvenir le prix de toutes les bêtes que tu as achetées pour que nous puissions en créditer le compte d'Apollonios. Apollonios nous a écrit en effet d'inscrire sur son compte le prix des bêtes qui ont été vendues. Porte-toi bien ! An 30, Epeiph 8 (29 août 256). «

Artémidoros est le banquier de Philadelphie, qui tient les comptes financiers de la *dôrêa*. Bien entendu, les comptes du maître et de l'intendant étaient soigneusement séparés sur les livres bancaires. Il était plus malaisé de disjoindre les comptes en nature gérés par Kleitarchos, chef du grenier public de Philadelphie. La *dôrêa* bénéficiait en effet d'un statut dérogatoire. Au lieu de livrer au sequestre royal la totalité des récoltes, les employés du domaine étaient autorisés, dans les limites des quotas fixés chaque année par un mémoire d'Apollonios, à en conserver sur place une partie destinée aux semaines de l'année suivante. Zénon ne bénéficiait évidemment pas de cette dérogation et dépendait, s'il voulait obtenir les prêts de semences

habituellement consentis par l'administration, du bon vouloir du nomarque Maimachos. Or nous avons vu plus haut (p. 104) que celui-ci était négligent. Pour parer au plus pressé, Zénon avait donc trouvé une solution fort risquée du point de vue comptable : le chef des cultures de la *dôrêa*, Héraclide, avait prélevé sur les réserves du domaine certaines quantités de graines de semence dont il avait fait l'avance à Zénon. Le résultat de cette irrégularité s'étale sur quatre rouleaux couverts de chiffres, dont la longueur dépasse parfois un mètre cinquante : les comptes d'Héraclide furent vérifiés par le menu, depuis les avances en graines de semence de l'automne 253 jusqu'à celles de l'automne 251, chevauchant ainsi trois années agricoles ! Contentons-nous de traduire la note de service adressée par Zénon au chef du grenier public. Le texte, de la main même de Zénon, comportait tant de corrections qu'il a été réduit à l'état de brouillon⁴ :

» Zénon à Kleitarchos, salut ! Spinther, l'agent d'Héraclide, est venu me voir pour m'informer qu'en établissant ses comptes de l'an 34 (252/251), tu as trouvé qu'il a déclaré en plus, sur le bordereau des livraisons, 9 628 7/12 artabes d'orge. Or je m'étonne que tu n'aies pas été mis au courant. Car cette quantité déficitaire a été en partie collectée sur les récoltes des clérouques dans les différents villages, et le reste lui revient au titre des travaux préparatoires pour l'an 36 (250/249). En foi de quoi j'ai reçu de lui le certificat attestant qu'il les détient. Inscris donc ces 9 628 7/12 artabes à son crédit, car il est fermement décidé à livrer cette quantité. Porte-toi bien ! An 35, Thôuth 1 (25 octobre 251). «

Zénon estimait sans doute qu'un simple jeu d'écritures, appuyé sur un certificat signé par Héraclide, suffirait à couvrir l'opération. Or à cette époque où la comptabilité à partie double n'existe pas, les registres quotidiens ne communiquaient pas entre eux pour aboutir au grand livre comme aujourd'hui. Les quantités prélevées par Zénon sur les stocks du domaine figuraient deux fois sur les registres de Kleitarchos, au débit d'Héraclide comme non livrées et à celui de Zénon comme prêtées. Pourquoi le certificat prouvant qu'il s'agissait d'une seule opération n'avait-il pas été enregistré ? Dans sa première rédaction autographe, Zénon justifiait son « étonnement » par une négligence du chef du grenier. Cette fois l'expression est neutre : « Comment se fait-il qu'on ne t'ait pas prévenu ? » La clef de l'éénigme se trouve évidemment dans l'allusion aux récoltes des clérouques, déposées dans les greniers publics des différents villages. Sans doute étaient-elles toujours sous sequestre parce que Zénon était, à son habitude, en retard pour payer les taxes. Il ne pouvait donc pas exciper d'un certificat non encore honoré.

Un jour devait arriver, prévu de longue date, où la *dôrêa* réintégrerait le domaine royal. Un minutieux apurement des comptes commencerait alors. L'événement se produisit sans doute au printemps 243, longtemps après le départ de Zénon, qui avait continué à solliciter des prêts en nature. Ce qui s'était passé dans l'exemple ci-dessus avait pu se reproduire. Ainsi des avances consenties à Zénon par l'administration de la *dôrêa* figuraient à la fois sur le contrat de prêt rédigé à son nom et sur les reçus signés des employés ayant reçu livraison des graines de semence au fur et à mesure des besoins. Les remboursements effectués par les mêmes employés après la levée du sequestre pouvaient aboutir à l'annulation de leurs reconnaissances de dette, sans être pour autant inscrits au crédit de Zénon, en déduc-

tion de la somme figurant sur le contrat initial. Tel est le souci qui guida la supplique suivante, dont on possède un brouillon fortement corrigé. N'espérant faire mieux, j'ai reproduit la traduction des éditeurs⁵ :

» Au roi Ptolémée, Zénon donne le salut ! J'ai été l'intendant d'Apollonios, l'ancien diocète, pour la *dôrêa* située à Philadelphie, jusqu'en l'an 38 (?), puis j'ai été congédié par lui. J'ai été inscrit sur l'affiche en vue de la reddition des comptes, parce que je dois [...] les récoltes des champs portées à ma charge et à celle de mes employés [...]. En conséquence, puisqu'on a fait savoir par affiche que tout débiteur d'Apollonios ou de ceux qui ont participé à l'administration de ses biens devait faire une déclaration, je demande que l'on déduise de ce dont je reste redevable toute la part que je prouverai avoir été reçue par les agents d'Apollonios sur les récoltes à ma charge et à celle de mes employés ; et pareillement tout ce que mes débiteurs personnels ont pu déclarer. De la sorte je pourrai payer ma dette et je ne serai pas exposé, faute de pouvoir m'acquitter parce que ces sommes n'auraient pas été portées à mon actif, à tomber sous le coup de l'ordonnance. «

La procédure de vérification est aisée à comprendre dans son principe. Mais on imagine la somme de reçus et de déclarations qu'il fallut manier pour obtenir des recouplements avec les registres. La bureaucratie ptolémaïque était capable de remonter une dizaine d'années en arrière. Les héritiers et les garants étaient responsables péquinairement, tant que l'apurement définitif n'était pas prononcé. Sa supplique au roi prouve que Zénon se sentait capable d'apporter tous les justificatifs nécessaires. J'ai proposé pour ma part d'admettre que les papiers mis de côté entre 261 et 248 étaient destinés à prévenir l'éventualité, toujours possible et combien redoutable, qui se produisit en 243. Zénon demande donc que sa propre déclaration soit confrontée non seulement aux registres du domaine, mais aux déclarations de ses employés comme de ses propres débiteurs, à savoir les fermiers auxquels il sous-louait les tenures clérouchiques et pour lesquels il obtenait des avances. Certains ont été déçus qu'un fait après tout « historique », la disparition du diocète Apollonios, n'ait laissé d'autre trace que ce brouillon raté, où Zénon se préoccupe seulement de se tirer d'affaire. C'est oublier que ses archives avaient dès le début pour raison d'être l'édification de sa fortune, et elle seule.

Les clérouques préférant disposer de ressources en argent, au lieu des revenus en nature de leur tenure, Zénon se faisait un plaisir de leur verser des avances. La situation habituelle est nettement renversée : c'est le locataire qui est la forte partie pour cette seule raison qu'il dispose de réserves alors que son bailleur n'en a pas. Citons en exemple un reçu⁶ :

» An 34, Phamenoth 9 (1^{er} mai 252). Asklépiadès, Lycien, du corps de Nicenor, clérouque à 70 aroures, reconnaît avoir reçu de Zénon, fils d'Agéophon, Caunien, de l'entourage d'Apollonios le diocète, un prêt de 4 dr d'argent. En conséquence de quoi Zénon déduira sur le fermage qu'il lui doit pour l'an 35 une quantité équivalente de blé au prix où il sera vendu sur l'aire à Moithymis du Memphtis. «

Le taux de conversion est fixé fort honnêtement au prix de vente sur l'aire. Mais Zénon ne tarda pas à découvrir que sa position de force lui valait quelque gratification. Il se mit à prélever sur l'évaluation en argent

une sorte d'agio. Au lieu du taux moyen d'une drachme l'artabe au moment de la récolte, il fit bientôt ses calculs à bas prix sur la base de 4 oboles, puis même 2 1/2 oboles l'artabe de froment. L'orge, achetée sur l'aire à 4 oboles l'artabe, fut comptée à 1 1/2 obole. Quand par contre avait lieu l'opération inverse, c'est-à-dire lorsqu'il acquittait au nom des clérouques une taxe en nature, il facturait le blé au prix fort, 2 drachmes l'artabe... C'est ainsi, drachme par drachme, que la chance lui sourit.

Au bout de quelque temps, Zénon décida de se lancer dans l'investissement le plus rentable en Égypte lagide, l'élevage du petit bétail (ovins, caprins, porcins). Les troupeaux étaient possédés en pleine propriété. Le fisc ne prélevait que des impôts, sans s'immiscer dans le processus de production et de commercialisation. Des profits complémentaires pouvaient s'y greffer, le travail de la laine par exemple. Voici la commande d'un ami alexandrin, qui possédait avec Peisiclès, le trésorier du palais d'Apollonios, une petite vigne à Philadelphie dont Zénon s'occupait⁷ :

» Mémoire à Zénon de la part de Nicandros. Fais-moi confectionner trois matelas de quarante mines chacun et trois tapis ras. Je t'en paierai le prix quand je viendrai chez toi. «

Les tisserands de Philadelphie travaillaient à leur propre compte. Nous avons lu la lettre des fabricants de lingerie féminine qui lui demandaient de favoriser leur installation (p. 123). Que faire d'autre pour rendre service à ses amis, sinon répondre aux offres des tisserands eux-mêmes⁸ ?

» À Zénon, les tisserands donnent le salut ! Nous sommes installés ici pour avoir du travail. Voici donc les conditions que nous considérons comme équitables : qu'on nous paie une drachme au talent pour le lessivage et le peignage du lin ; pour le tissage, trois drachmes de bronze par tunique ; et cela même est tout juste suffisant, car on y emploie pour chaque tunique trois hommes et une femme, et on la détache du métier au bout de six jours.

» Si ces propositions ne te conviennent pas, donne à chacun d'entre nous un salaire journalier d'une obole et demie, et à la femme une demi-bole, en nous fournissant un assistant capable d'accomplir les travaux subsidiaires. Et on déduira pour lui cinq drachmes deux oboles par mois. Bonne chance ! «

Le statut des tisserands flottait donc selon les circonstances entre le travail à façon et le salariat proprement dit. En s'organisant un peu, pourquoi Zénon n'aurait-il pas découvert la formule qui fit des siècles plus tard la fortune des soyeux lyonnais, en devenant marchand-fabricant ? Or le fait est qu'il n'y a pas pensé. La raison en est simple : il aurait fallu qu'il eût derrière lui une longue expérience de marchand, ce qui n'était pas le cas dans son milieu. Nous avons noté que Zénon et ses amis pratiquaient « un commerce sans commerçants » (p. 76). Ils faisaient de bonnes affaires sans devenir des hommes d'affaires, autrement dit des professionnels. Et Zénon n'avait nulle envie d'être un professionnel. Son idéal restait comme au IV^e siècle de vivre de ses rentes et d'occuper ses loisirs aux relations d'amitié.

Où trouver de l'argent ?

Zénon avait essayé de prévoir les difficultés probables qui se dresseraient devant lui quand il devrait compter sur ses seules ressources. Il avait fait venir près de lui en 249 son jeune frère Epharmostos, auquel il avait confié ses troupeaux de porcs. Il avait choisi dans son entourage des collaborateurs compétents dont il appréciait le dévouement, par exemple Jason de Calynda, originaire de la même cité que Panakestor. Il avait recruté des employés qui restèrent longtemps à son service, conclu avec des paysans grecs ou égyptiens des contrats de sous-location qui furent renouvelés plusieurs années de suite afin de mieux les attacher à leur travail. Pourtant l'année 248 fut pour lui celle des soucis financiers, car il n'avait pas encore réuni assez de fonds de roulement. Le manque de numéraire différait souvent le règlement des créances à court terme, dont son portefeuille était rempli. À Jason de se tirer d'affaire⁹ :

» Jason à Zénon, salut ! Sache que Pétobastis, celui qui réside à Syrôn Kômè, ne distribue pas le fourrage aux bêtes, ni la sitométrie aux hommes. Là-dessus Asklépiadès, Apollonidès et les autres bergers sont venus me dire que leurs gages n'ont pas été payés depuis six mois, et qu'ils ne pourront pas patienter davantage s'ils ne touchent rien. Je les ai calmés en donnant à chacun quelque menue monnaie, puis je les ai renvoyés en leur demandant d'attendre que je t'aie écrit à ce sujet. En fait, je n'ai rien à leur donner, car Glaukias ne m'a payé ni le loyer du bain, ni celui des ânes. Il dit qu'il n'a même pas assez pour couvrir ses propres dépenses. «

Nous avons fait connaissance avec Pétobastis lorsqu'Agathon a proposé de le remplacer (p. 114). Il gérait pour le compte de Zénon des terres dont une partie était occupée par des pâtures sur jachère permettant de nourrir les bêtes de labeur. Le village de Syrôn Kômè, proche de Ptolémaïs Hormou, doit être à une trentaine de kilomètres de Philadelphie. Zénon y loue des pâturages royaux, où broutent ses moutons sous la garde de bergers salariés. Il a prévu sur place les revenus appropriés à ses dépenses de fonctionnement. Pétobastis fournira fourrage et sitométrie. Des bains publics et la location de ses ânes apporteront l'argent frais des salaires mensuels. Un bain public est en général une bonne affaire, qui rapporte régulièrement. Avec un taux de deux oboles par jour, le prix d'achat d'un âne de louage était normalement amorti en un mois. Deux entreprises financières saines, dirons-nous. Pourtant Glaukias n'arrive pas à s'en sortir en ce moment. Et ce n'est pas tout :

» Tu m'as écrit de vendre le fromage à 10 dr le talent, mais je n'ai pu en obtenir que 6 au talent. Je te prie également d'écrire à Theudoros l'usurier au sujet des tapis et des harnachements. Je les ai déposés en gage au mois de Choiach (janvier) en échange d'un prêt de 80 dr d'argent, pour un intérêt (mensuel) de 3/4 d'bole au tétradrachme (37,5%). Plusieurs fois déjà, il les a transportés sur la place du marché comme s'il avait l'intention de les vendre, alléguant qu'il n'a pas encore reçu le moindre intérêt. Il m'a déclaré devant témoins qu'il est décidé à le faire. J'ai obtenu un sursis jusqu'au 20 Pachôns. Soucie-toi donc de l'empêcher de les vendre. Porte-toi bien ! An 38, Pachôns 4 (24 juin 248). «

Les intérêts devant être payés mensuellement, l'usurier a chaque mois le droit de vendre les objets remis en gage. Des réactions en chaîne menacent à tout moment dans ce régime où l'endettement se transforme vite en faillite. Comme un stratège dépourvu de réserves, Jason de Calynda dégarnit un secteur pour en défendre un autre et se trouve vite à court d'expéditions. Zénon ressemble à un chef d'entreprise impuissant à faire face aux échéances faute de capitaux propres. Et que dire des impôts¹⁰ ?

» Jason à Zénon, salut ! J'ai traversé (le djebel) pour rencontrer Léon à Moithymis au sujet de la taxe foncière sur la vigne et le verger, soit trois drachmes à l'aroure. Il exige le versement immédiat des cinq années d'arriérés, sinon il vendra le vin mis sous séquestre. Je l'ai supplié de n'en rien faire tant que je ne t'aurai pas écrit. Il m'a donné trois jours pour régler l'affaire. Métrodoros a également écrit à Hermolaos d'arrêter la procédure jusqu'à ce qu'on t'écrive. Porte-toi bien ! An 38, Mésoré 19 (2 octobre 248). «

Les temps ont bien changé. Apparemment les fonctionnaires se sentent plus forts depuis que Zénon est redevenu un simple particulier, alors qu'il représentait auparavant leur supérieur direct. Léon est un agent d'Hermolaos, économie du Memphite, où se trouve Moithymis. Peu avant 253, Zénon y avait fait planter une vigne, exploitée par son associé Sostratos, frère des nomarques Damis et Étéarchos. Cela faisait beaucoup de raisons de fermer les yeux ! Chaque année, le vin était mis sous séquestre dans les chais royaux jusqu'à paiement complet des impôts. Comme la vigne n'était imposée qu'après trois ans, il est probable que rien n'a encore été versé pour celle-ci. Il va bien falloir s'exécuter, après avoir obtenu un sursis. Bientôt, les anciens amis nomarques se déchaînent à leur tour¹¹ :

» Jason à Zénon, salut ! Je t'ai envoyé lettre sur sujet des taxes de pâturage et de gardiennage des porcs, mais tu n'as rien fait pour résoudre ce problème, ni même pour obtenir le temps de trouver un arrangement. Maintenant je me fais injurier par les économies et les exécuteurs. J'ai alors décidé de prendre le bateau pour te rejoindre et t'apporter les comptes, de peur que Théophile ne vienne m'abreuver de reproches. J'ai en effet signé un compromis que nous avons fixé à 400 dr, alors que je suis complètement insolvable.

» J'ai tenté de récupérer la récolte d'ail de nos fermiers d'Héphaistias pour la verser à l'économie Aristandros en paiement de la taxe de pâturage. Hélas, Étéarchos a déclaré que la récolte sur pied lui revient, puisqu'il a fourni la graine de semence. "Quand j'aurai perçu le fermage et le remboursement des frais préparatoires, m'a-t-il dit, tu prendras ce qui restera." Alors je l'ai laissé faire (...). Porte-toi bien ! An 39, Phamenoth 10 (1^{er} mai 247). «

Théophile appartient à la haute administration financière. Aristandros est économie de l'Arsinoïte. Étéarchos est le nomarque dont dépendent Héphaistias et Philadelphie. Zénon a sous-loué à des paysans des terres qu'il a lui-même prises à bail sur le domaine royal. Comme tout fermier, il ne sera autorisé à disposer de sa récolte qu'après avoir réglé ses comptes avec le Trésor. Il fait également élever de nombreux troupeaux de porcs, sur lesquels il doit verser la taxe de pâturage. Jason a dû prendre la fuite pour échapper au fisc, comme font les petites gens qu'il emploie lui-même ! Il n'en est pas fier... Rassurons-nous. Les affaires de Zénon se stabilisèrent vite, et il devint un gros propriétaire ayant du répondant. Il ne changea pas

pour autant son comportement de contribuable récalcitrant, comme le montre cette lettre rédigée douze ans après¹² :

» Zénon à Achoapis, salut ! Sache que je me suis rendu moi-même à Crocodilopolis pour payer (mes impôts) aux conditions que j'ai conclues avec toi, et je suis en train de m'en acquitter. Tu serais donc bon de ne plus tracasser mes gens. Porte-toi bien ! An 13, Mésoré 9 (24 septembre 235). «

Achoapis est le successeur d'Étéarchos. Zénon adopte à son égard le ton d'un homme à la situation bien assise. Pourtant six années plus tard, le dernier texte qui le concerne le montrera encore en retard¹³ :

» Achoapis à Ptolemaios, salut ! Tu feras bien de contraindre les gens mentionnés ci-dessus à payer les sommes qu'ils doivent encore. An 18, Choiach 28 (14 février 229). «

Dans la liste de contrevenants classés par village, Zénon est de loin le plus endetté envers le Trésor : ses arriérés sur la taxe de pâturage de la seconde année (232/231) atteignent 169 dr 4 ob, alors que les autres ne dépassent pas 20 dr. Le côté paradoxal de cette situation vient du fait que Zénon était lui-même intéressé à la ferme des impôts. L'adjudicataire prenait de gros risques : il garantissait au fisc une somme annuelle établie selon la règle de la plus forte mise. À la clôture de l'exercice, il disposait du surplus. Mais si les sommes perçues par les fonctionnaires royaux avaient été insuffisantes, il payait la différence sur ses propres drachmes. Belle occasion de rendre service quand on dispose de quelques capitaux ! La solution obvие était la création de sociétés fermières, associant des fermiers proprement dits, dont les agents montaient la garde aux péages (p. 72), et des commanditaires qui partageaient profits et pertes. Voici un brouillon de Zénon à ce sujet¹⁴ :

» An 6, Choiach 1 (21 janvier 241). À Sostratos. Quand Démétrios, fermier du sixième, s'est embarqué pour alter voir Zénodoros au sujet de la ferme, afin qu'il écrive à Hermaphilos et aux contrôleurs des comptes d'entreprendre une enquête, et qu'il restitue aux garants leur [lettre de cautionnement] s'il appert qu'en l'an 5 ont été payés non seulement la totalité des sommes dues pour cette année, mais les arriérés de l'an 4, je t'ai écrit personnellement pour que tu t'occupes [...]. Je te priais aussi d'obtenir de l'exécuteur Kraton qu'il trouve avec Dionysodoros un compromis favorable au sujet des 3 000 dr pour lesquelles il a donné caution à Hippocrate et Démétrios.

» Or je viens d'apprendre que Zénodoros a remonté le fleuve jusqu'à Sebennytos, et je suppose que Démétrios ne l'a pas trouvé dans la capitale. Si donc tu as discuté avec Kraton et qu'il accepte, tout est pour le mieux. Sinon, fais-le tout de suite sans biaiser, de peur qu'il ne m'arrive de perdre ces 3 000 dr si la procédure d'exécution est infligée immédiatement à Dionysodoros pour couvrir le déficit de la ferme. Tu n'ignores pas en effet qu'il n'est pas aisés de récupérer de l'argent du Trésor. «

La dernière remarque est une perle ! Sostratos, fils de Jason et frère de Cléon, est peut-être un jeune cousin de son homonyme, le frère de Damis et Étéarchos, eux-mêmes fils d'un autre Cléon. Démétrios et Hippocrate sont fermiers de l'impôt sur les vignes. C'est en leur faveur que, dans la lettre citée ci-dessus, est intervenu un troisième Cléon, le fils de Zénon (p. 135). Hermaphilos est l'économie qui a succédé en 247 à Aristandros

dans le nome arsinoïte. Kraton, l'appariteur de Diogène auquel Zénon s'était adressé en 250 (p. 112), est devenu à son tour exécuteur des dettes privées. Zénodoros, qui a le pouvoir de donner des ordres à un économie, est probablement l'hypodiocète qui a remplacé Diotimos. Zénon semble associé avec Dionysodoros comme commanditaire dans la société fermière à laquelle appartiennent Hippocrate et Démétrios. Il devra payer les 3 000 drachmes pour lesquelles il s'est porté garant si une solution n'est pas trouvée d'urgence. Heureusement, le réseau des amitiés alexandrines fonctionne plus que jamais. En témoigne cet ordre que j'extrais d'un dossier complexe où interviennent les mêmes partenaires¹⁵ :

» Sosibios à Zénodoros, salut ! Je t'envoie copie du mémoire qui nous a été remis par Cléon, le fils de Jason, et son frère Sostratos, dans lequel ils prétendent avoir subi une injustice de l'économie Ammonios. Fais donc le nécessaire pour que justice leur soit rendue comme ils le demandent. «

La lettre d'envoi, adressée à Zénon par Sostratos, est datée du 26 juillet 241. Après avoir longtemps hésité, je crois que Sosibios est le diocète qui a remplacé Apollonios en 243, bien que son titre ne figure pas dans le mémoire de Cléon et Sostratos reproduit à la suite. Il donne un ordre à l'hypodiocète Zénodoros sur une matière qui concerne directement la juridiction spéciale du diocète. Dans l'entourage d'Apollonios, on ne donnait pas davantage à celui-ci son titre officiel, parce que tous savaient qui il était. Or Sosibios désigne les deux frères à Zénodoros en précisant le nom de leur père, qui ne figure pas dans leur mémoire. Cela suppose qu'il les connaissait personnellement. Au temps de Ptolémée IV Philopator, Sosibios sera l'organisateur de la victoire remportée en 217 à Raphia, non loin de Gaza, contre les Séleucides.

Cléon et Sostratos étaient propriétaires de 1 000 ruches qu'ils louaient à des apiculteurs. La supplique de la veuve Senchons nous a instruits sur la nécessité de déplacer régulièrement les ruches (p. 116). Bien sûr, les fermiers veillent aux limites des noms pour empêcher que n'entre ou sorte quelque produit susceptible d'échapper à l'impôt pour lequel ils se sont portés adjudicataires. Or les apiculteurs employés par les deux frères ont transféré leurs ruches, sans les prévenir, du nome Memphite dans l'Héracléopolite. Dénoncés à l'économie Ammonios, ils ont été emprisonnés et, faute de soins, les essaims ont péri. Cléon et Sostratos ont donc porté plainte contre Ammonios auprès du nouveau diocète, en ajoutant d'autres griefs. Ce n'est pas une mince affaire que d'obtenir gain de cause contre un économie, même si le diocète et l'hypodiocète sont favorables aux plaignants. Le dossier fut donc envoyé à Zénon, qui mit dans la balance le poids de sa notoriété. À cette date, son influence sociale ne dépend plus que de sa fortune.

Une sociabilité nouvelle

Parvenus au terme de notre lecture, nous devons admettre que le paysage entrevu au hasard des textes est étrange : Égyptiens et Grecs semblent pratiquer presque de la même façon une sorte de résistance passive, Zénon le premier. Il résistent à l'État, ce monstre froid. Mais n'exagérons rien :

Zénon est dans le camp des chasseurs, non des victimes. Il véhicule cependant des valeurs de sociabilité villageoise dont les tendances finiront par se rapprocher de celles des Égyptiens.

Certains ethnologues ont constaté que la coexistence sur un même territoire de deux cultures très évoluées a pour effet de mettre en évidence, dans chacune d'entre elles, un noyau central qui, paradoxalement, est à la fois le foyer de résistance à l'altération des valeurs essentielles et l'origine des innovations porteuses d'avenir. Pour comprendre ce phénomène, il importe d'observer le niveau précis où s'établit le contact des cultures, et ce n'est pas toujours facile. Nombreux sont en effet ceux qui conçoivent encore cette rencontre comme un débat d'idées, où chacun enrichit l'autre au plan religieux, esthétique ou littéraire. On peut dire actuellement que toute la recherche papyrologique s'inscrit à l'encontre de ce schéma théorique. Le rapprochement ne s'est pas fait à ce niveau, où l'on n'observe guère que des durcissements, mais au cœur de la vie ordinaire, lieu de la cohabitation forcée.

L'enjeu du rapport de cohabitation est l'identité culturelle, c'est-à-dire la représentation que le groupe se fait de lui-même. Or un fait se dégage quand on s'efforce de définir les deux civilisations en présence : l'une et l'autre offrent un système cohérent d'organisation de l'espace et du temps. Commençons par la cité grecque, telle que la voit Pierre Vidal-Naquet¹⁶ : « La cité grecque est un espace sur la terre cultivée avec, à ses frontières, la montagne ou le "désert", où erre la bacchante, où chemine le berger, où s'entraîne l'éphèbe ; elle est un temps fondé sur la permanence des magistratures et le renouvellement des magistrats ; elle est un ordre sexuel reposant sur la domination politique des mâles et l'exclusion provisoire des jeunes ; elle est un ordre politique dans lequel s'insère plus ou moins facilement l'ordre familial ; elle est un ordre grec excluant les barbares et limitant la présence des étrangers même grecs ; elle est un ordre militaire où les hoplites l'emportent sur les archers, les troupes légères et même la cavalerie ; elle est un ordre social fondé sur l'exploitation des esclaves et la mise sur les marges de l'artisanat sinon toujours des artisans. C'est la combinaison, l'action réciproque de ces inclusions et de ces exclusions qui est l'ordre civique. » On mesure aisément tout ce qui éloigne de cet ordre théorique la vie à Philadelphie. Les Grecs de toutes origines y sont mêlés au creuset de la fortune. Étrangers, définis comme tels juridiquement, ils sont inclus dans un appareil d'État sur lequel ils n'exercent pas le moindre contrôle politique, dans une armée de mercenaires, dans une population en majorité non grecque, dans une économie alimentée par le travail d'une main-d'œuvre libre. Mais fouillons plus profond. Sous le niveau relativement récent de la société grecque attesté surtout dans l'Athènes classique, nous atteignons bientôt un substrat plus durable. Les expatriés sentent plus vivement ce qui fait d'eux, plus que des Athéniens ou des Macédoniens, des Grecs. L'horizon qui leur est offert désormais ne se mesure plus à l'échelle restreinte de la cité. Seule la geste panhellénique l'embrasse tout entier, la grande aventure des Achéens vainqueurs de Troie. Le renouvellement régulier des magistratures ne suffit plus à définir l'écoulement des travaux et des jours. Seul le temps des héros obéit au rythme de l'univers domestiqué, l'*oikouménè*. Les maîtres de vérité, que la raison politique avait provisoirement relégués aux confins de l'ordre collectif, n'avaient jamais cessé de

scander le poème de l'excellence hellénique et des exploits héroïques. Et voici que l'histoire réapprend le mythe. Pour dire la banalité quotidienne, la réminiscence plonge dans le temps primordial. Le chasseur armé de son épée est un héros face à la bête immonde qui menace les terres d'Arsinoé reçues en don, *dôrêa*. Le jeune chien non encore dressé est un épèbe, qui ne desserre pas son étreinte avant d'avoir livré son agresseur à Hadès. Sa tombe est un mémorial, autour duquel peut se nouer une sociabilité neuve. Les mythes fondateurs révèlent à nouveau leur part de vérité, qui seule peut apaiser les dieux étrangers en légitimant l'expropriation du Barbar.

Face à la supériorité héroïque, la civilisation égyptienne, dépouillée de son armature traditionnelle entretenue par la classe guerrière, sauvegarde elle aussi ce qui en elle remonte aux strates les plus anciennes de son histoire : une organisation de l'espace et du temps centrée sur le temple, qui assure aux autochtones non seulement des règles de vie religieuse, mais encore des structures collectives inchangées à l'échelle du village et du nome (dont le chef-lieu est le siège des temples principaux, par exemple Crocodilopolis, siège du dieu-crocodile). La spécificité du contrat établi dans la *chôra* entre Égyptiens et étrangers vient de ce que les premiers ne sont pas les seuls à avoir perdu un élément majeur de leur identité collective. D'une certaine manière, les Grecs perdaient plus qu'eux en quittant leur cité. Les deux groupes ethniques étaient porteurs d'une même aspiration totalisante. L'un et l'autre s'appuyaient sur une compréhension globale de l'univers habité, intégrant concrètement le déroulement de l'existence humaine sur un registre territorial. Condamnés à vivre ensemble sur un même territoire dont chacun revendique la totalité, ils aspiraient à une impossible assimilation de l'autre.

Intégrer l'autre dans son propre espace : telle fut peut-être la visée qui conduisit Égyptiens et Macédoniens à souligner au temps d'Alexandre, non leurs incompatibilités mais leur complémentarité. L'idée de la fusion des races n'a pas été inventée au XIX^e siècle. Elle se trouve chez Plutarque. L'erreur serait de confondre une instance de légitimation idéologique avec une réalité historique. On admettait donc de part et d'autre que l'occupation de l'Égypte par les Macédoniens n'était pas une conquête mais une libération du joug impie des Perses. Depuis des années les mercenaires grecs traversaient la Méditerranée pour mettre leurs techniques du combat d'hoplites au service des pharaons. Alexandre restitua aux temples égyptiens les trésors sacrés dont les Perses les avaient spoliés et fut reconnu comme le légitime successeur des pharaons. Cette fiction nécessaire était aux yeux des prêtres un acte d'assimilation, assurant la continuité rituelle de leur système métaphysique. Depuis des années, les penseurs grecs professaient l'antériorité de la culture sacerdotale égyptienne dans le domaine des sciences et des techniques, de la morale et de la religion. Ce respect affiché leur coûtait d'autant moins qu'ils avaient conscience, au moment même où ils proclamaient leur admiration pour l'Égypte, d'avoir créé une organisation sociale radicalement différente, où la fonction sacerdotale n'était plus qu'un aspect de l'ordre politique. La rivalité ethnique ne pouvait donc pas prendre l'allure d'une guerre de religions : le noyau religieux de la civilisation pharaonique fut non seulement préservé, mais renforcé.

L'ordre métaphysique étant sauf, le petit peuple des *laoi* savait à qui il avait affaire. Dans l'existence ordinaire, les « libérateurs » étaient des soldats, des fonctionnaires, des régisseurs. Contre leurs abus de pouvoir, les paysans ne se privaient pas du droit de protestation ratifié par le pouvoir lui-même. À certains moments de faiblesse gouvernementale, ces protestations prenaient la forme d'un soulèvement nationaliste sans jamais déboucher sur l'indépendance. Cela n'empêcha pas Égyptiens et étrangers d'évoluer en symbiose jusqu'à la renaissance copte, où les deux visions du monde se transformèrent et s'accomplirent dans une continuité maintenue au-delà même du changement de religion. L'essence de la civilisation égyptienne, le foyer des résistances et des innovations salvatrices, ne se réduisait donc pas aux structures figées du sacerdoce et des temples. Ni sans doute l'hellenisme au monde du gymnase.

À court terme, les immigrants grecs disposaient d'un atout maître, et ce n'était pas, malgré les apparences, l'appareil d'État, mais bien plutôt leur plus grande faculté d'adaptation sociale, leur dynamisme « prométhéen », selon l'heureuse expression de J. Bingen, auquel j'emprunte nombre de réflexions¹⁷. Ils trouvaient dans leur héritage mythique l'intelligence rusée, le savoir-faire industriels, la fourberie même dont fit preuve Prométhée quand il arracha aux dieux le feu sacrificiel¹⁸. Nous avons vu comment leur habileté manœuvrière trouvait à s'employer en marge de la machine bureaucratique, dont ils atténuaients les à-coups. Zénon est allé plus loin, et c'est en cela qu'il est typique. Il s'est inséré dans la texture même des relations de travail. Les règles égalitaires du droit contractuel, tradition à la fois grecque et égyptienne, l'appelaient à jouer en situation de forte partie, vis-à-vis non seulement des Égyptiens mais des clérouques et des « petits Grecs ». Autour de lui, un nouveau corps social commençait à prendre forme. Il transportait certes avec lui des éléments culturels incompatibles avec la civilisation égyptienne, sa langue, son éducation au gymnase, sa religion. Il n'avait pas prise sur le milieu naturel, monopolisé par l'État. Mais il était libre dès que ses réserves monétaires lui permettaient d'agir à sa guise. Le jour où il put enfin quitter la maison du diocèse pour créer la sienne propre, il découvrit les premiers germes d'une symbiose gréco-égyptienne qui ne ressemblera ni à la Grèce de Périclès, ni à l'Égypte des pharaons : une société de notables fondée sur la propriété terrienne et vouée à la gestion municipale sous la tutelle romaine, puis byzantine.

Au rythme de la longue durée, cette évolution lente résulta d'un travail de sape, qui eut pour effet d'altérer les deux cultures dans ce qu'elles avaient précisément de prétention à la totalité. Les Romains ne se sont jamais privés d'attribuer à la monarchie lagide qu'ils avaient fini par détruire, des tares spécifiquement « orientales », mollesse et goût du luxe entre autres, qui légitimaient leur supériorité politique. Égyptiens et Grecs devaient se plier au jugement du vainqueur, qui les confondait dans une même dépréciation. Réduits à eux-mêmes, devenus autochtones par la force des choses et sang-mêlés par la pratique des mariages mixtes, les descendants des fonctionnaires et des vétérans lagides étaient voués à l'économie rurale, celle où eurent lieu les mutations les plus profondes. Paradoxalement pour son époque marquée par un développement sans précédent de l'urbanisation, l'installation de Zénon à Philadelphie préfigura le repli vers la campagne

qui ne se produisit à grande échelle qu'au cours du Haut Moyen Âge. On devine quelle erreur commettent ceux qui décrivent Zénon comme un « bourgeois » : son exode fut exactement l'inverse de celui qui, poussant les serfs vers les villes libres européennes, engendra la bourgeoisie moderne. Nous avons vu comment naissaient autour de lui les premières manifestations du phénomène appelé à s'épanouir dans la société du Bas-Empire, le « patronage » (*sképè*) : sous sa protection venaient se mettre à l'abri les plus pauvres, « petits Grecs » et Égyptiens poussés par les mêmes contraintes économiques. Pour que cet embryon parvînt à maturité, il fallait sans doute que les Grecs perdent les priviléges du pouvoir, ramenés de force au noyau prométhéen de leur culture, à la source première de leur inventivité. Dans un régime où l'on est riche parce qu'on a de l'influence en participant au pouvoir, Zénon conserva son influence parce qu'il était riche, après avoir quitté les allées du pouvoir. L'horizon lointain de ce Grec en Égypte, de cet inconnu si discret sur lui-même, s'éclairera ainsi au crépuscule de sa propre civilisation.

Les conquérants de l'Islam nommèrent « Coptes » — le mot grec *Aigyp-tos* réduit à ses trois consonnes par la langue arabe — les autochtones chrétiens qui les accueillaient en libérateurs, comme Alexandre autrefois fut reçu par les prêtres égyptiens. « Ces Coptes si anciens que tous les autres auprès d'eux rajeunissent », dont on admire l'art dans les églises du Vieux Caire ou dans les monastères héritiers des « pères du désert », étaient porteurs, en quelque sorte malgré eux, d'une authentique civilisation mixte, à la fois égyptienne et grecque. L'histoire ne se ferait-elle que par la force des armes ? Faut-il privilégier le devant de la scène ou l'envers du décor ? Dans l'affrontement violent des cultures closes sur leur identité bornée, ne peut-on concevoir une possible fraternité ? L'historien n'a pas les moyens de proposer une réponse : jeu d'écritures, jeu d'ombres, telles sont ses limites, et c'est tant mieux.

Note bibliographique

Découverts aux environs de 1910 par des fouilleurs clandestins, les papyrus de Zénon furent dispersés sur le marché pendant la première guerre mondiale. On trouvera tous les renseignements utiles sur l'édition et la critique des textes, accompagnés d'un index des noms de lieux, de personnes et de choses, dans l'excellente publication de P.W. PESTMAN, *A Guide to the Zenon Archive, Papyrologica* Lugduno-Batava XXI, 2 vol., Leiden, Brill, 1981. La seule étude d'ensemble en français est le petit chef-d'œuvre de Claire PRÉAUX, *Les Grecs en Egypte d'après les archives de Zénon*, Bruxelles, 1947, Collection Lebègue (épuisé). Ma thèse de doctorat d'Etat, soutenue en 1980 à l'Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales, *Les archives de Zénon. Recherches d'histoire sociale*, paraîtra dans les « Annales littéraires de l'université de Besançon », Paris, Les Belles Lettres.

Liste des abréviations

PCZ	<i>Catalogue général des Antiquités égyptiennes du Musée du Caire. Zenon Papyri</i> , ed. C.C. Edgar, 1925-1940, 5 vol.
PSI	<i>Papiri greci e latini. Pubblicazioni della Società italiana per la ricerca dei papiri</i> , Florence, 1917.
P Col. Zen.	<i>Zenon Papyri. Business Papers of the Third Century B.C. dealing with Palestine and Egypt</i> . Columbia Papyri. Greek Series, I-II, ed. W.L. Westermann, New York, 1934-1940, 2 vol.
P Corn.	<i>Greek Papyri in the Library of Cornell University</i> , ed. W.L. Westermann, New York, 1926.
P Lond.	<i>Greek Papyri in the British Museum, VII, The Zenon Archive</i> , ed. T.C. Skeat, Londres, 1974.
P Mich. Zen.	<i>Zenon Papyri in the University of Michigan Collection</i> , ed. C.C. Edgar, Ann Arbor, 1931.
PLB XX	<i>Greek and Demotic Texts from the Zenon Archive</i> , ed. P.W. Pestman, Leyde, Brill, 1980.
P dem. Zen.	<i>Die demotischen Urkunden des Zenon-Archivs</i> , ed. W. Spiegelberg, Leipzig, 1929.

NOTES

Introduction

1. Cf. N. LORAU, *Les Enfants d'Athéna. Idées athénienes sur la citoyenneté et la division des sexes*, Maspero, Paris, 1981.
2. Cf. Cl. ORRIEUX, « Les comptes privés de Zénon à Philadelphie », *Chronique d'Égypte*, LVI (1981), pp. 314-340.
3. Cf. Cl. ORRIEUX, « Les archives d'Eucles et la fin de la dōrēa du diocèse Apollonios », *Chronique d'Égypte*, LV (1980), pp. 213-239.
4. POLYBE, V, 34, 1-9 ; trad. J. DELORME, *Le Monde hellénistique*, Paris, 1975, p. 173.

Chapitre I

1. PCZ 59 021. Pour une bibliographie à jour et une discussion approfondie des problèmes généraux, on se reportera au dernier ouvrage de Claire PRÉAUX dans la collection « Nouvelle Clio », *Le Monde hellénistique. La Grèce et l'Orient (323-146 av. J.C.)*, 2 vol., Paris, 1978, ou au volume correspondant de la collection « Peuples et civilisations » par Éd. WILL, Cl. MOSSÉ et P. GOUKOWSKY, *Le Monde grec et l'Orient*, II : *Le IV^e siècle et l'époque hellénistique*, P.U.F., Paris, 1975, ou, mieux, la deuxième édition, revue et augmentée, du classique en la matière, Éd. WILL, *Histoire politique du monde hellénistique*, I, Paris, 1979 ; II, 1982.

2. PSI 601, 10.
3. PCZ 59 022.
4. PCZ 59 351.
5. P Mich. Zen., 56.
6. PCZ 59 327.
7. PCZ 59 355.
8. P Col. Zen., 45.
9. P Lond. 1994, 238 ss.
10. J. BINGEN, *Chronique d'Égypte*, XXVI (1951), pp. 378-382.
11. Cf. B. MENU, *Recherches sur l'histoire juridique, économique et sociale de l'ancienne Égypte*, Paris, 1982, pp. 168 ss.

Chapitre II

1. PSI 324.
2. M.-T. LENCER, *Corpus des ordonnances des Ptolémées*, 2^e éd., 1980, n° 21-22.
3. P Mich. Zen., 3.
4. P Lond., 1951.
5. PSI 628.
6. PCZ 59009.
7. PCZ 59003.
8. PCZ 59075.
9. PCZ 59076.
10. PSI 406.
11. PSI 616.
12. PCZ 59093.
13. PCZ 59804.
14. PSI 554.
15. P Lond., 1948.
16. PCZ 59018.
17. PCZ 59015 verso.
18. PCZ 59242.
19. PCZ 59251.
20. Daniel, XI, 6-8.

Chapitre III

1. P Col. Zen., 11.
2. PCZ 59034.
3. P Mich. Zen., 100.
4. PCZ 59341.
5. PCZ 59016.
6. PCZ 59056.
7. P Mich. Zen., 10.
8. P Lond., 1975.
9. PCZ 59012.
10. PCZ 59036.
11. PCZ 59037.

Chapitre IV

1. PCZ 59092.
2. PCZ 59087.
3. PCZ 59129.
4. PCZ 59066.
5. PCZ 59040.
6. PCZ 59089.
7. PSI 533.
8. PSI 411.
9. P Lond., 1934.
10. P Lond., 1963.
11. A. BERNAND, *Alexandrie La Grande*, Paris, 1966.
12. P Col. Zen., 6.
13. PCZ 59028.
14. PSI 331 ; P Lond., 2033.
15. PCZ 59019, 6.
16. P.L.B. XX, 51.
17. PCZ 59148.
18. PSI 392 ; P Mich. Zen., 55.
19. PCZ 59571.
20. PCZ 59044.
21. P Lond., 1933.
22. PCZ 59060.
23. P Lond., 1945.
24. PCZ 59240.
25. P Col. Zen., 58, 5.
26. PCZ 59591, 5.
27. PCZ 59031.
28. PCZ 59289.
29. PCZ 59025.
30. PCZ 59446.
31. PCZ 59488.
32. PCZ 59298.
33. PCZ 59305.
34. P. Col. Zen., 15.
35. P Mich., Zen., 13.
36. P Mich., Zen., 24.
37. PCZ 59508.
38. PSI 413.
39. PCZ 59426.
40. PCZ 59823.
41. Frgt 462, éd. A. Körte.

Chapitre V

1. *Idylle* XVII ; trad. Ph. E. LEGRAND, *Bucoliques grecs. I. Théocrite*, Coll. Univ. de France, 2^e éd., Paris, 1940, p. 150.
2. Cf. Ph. GAUTHIER, *Un Commentaire historique des Poroi de Xénophon*, Paris, 1976, pp. 125-129, qui cite *Cyropédie* III, 3, 3 : VIII, 2, 20, *Revenus* IV, 9 ; *Économique* XI, 9.
3. Trad. A. BERNAND, *Alexandrie la Grande*, Arthaud, Paris, 1966, p. 311.
4. Cf. P. BRIANT, *Rois, tributs et paysans*, Besançon-Paris, 1982, pp. 175 ss.
5. *Id.*, *ibid.*, p. 455 ; cf. P. GENTELLE, « Un paradis hellénistique en Jordanie : étude de géo-archéologie », *Hérodote* 20, (1981), pp. 69 ss.
6. Trad. J. DELORME, *Le Monde hellénistique*, p. 359.
7. PLB XX, Suppl. A.
8. PLB XX, 1.
9. PSI 500.
10. PLB XX, 4.
11. PCZ 59182.
12. PSI 502, 8-10.
13. PCZ 59814 ; 59815.
14. PCZ 59105.
15. PCZ 59816.
16. PCZ 59124 ; PSI 499.
17. PLB XX, 3
18. PCZ 59108.
19. PCZ 59125.
20. PCZ 59072.
21. PCZ 59156 ; 59157.
22. PCZ 59159.
23. PLB XX, 26.
24. PCZ 59184.
25. PCZ 59220.
26. P. Mich. Zen., 26.
27. PCZ 59158 ; 59165.
28. PCZ 59033.
29. PCZ 59839.
30. PCZ 59155.
31. PSI 356.
32. PSI 332.
33. PCZ 59299.
34. PCZ 59282.

Chapitre VI

35. P. Mich. Zen., 72.
36. PCZ 59195.
37. PCZ 59142.
38. PCZ 59430.
39. PSI 569.
40. P Lond., 1973.
41. PCZ 59247.
42. P.L.B. XX, 28.
43. PCZ 59168.
44. P Mich. Zen., 84, planche VI.
45. P.L.B. XX, 50.
46. P Cornell 1, 78-86.
47. P Cornell 1, 37-59.
48. PSI 531.
49. Hérodote II, 112.
50. PCZ 59308.
51. PSI 514.
52. A. BERNAND, op. cit., p. 311
53. Cyropédie VIII, 6, 33 ; trad. P. Chambry, Garnier, 1967.
54. PSI 354.
55. PSI 356.
56. U. WILCKEN « Alexander der Grosse und die Hellenistische Wirtschaft », *Schmollers Jahrbuch*, XLV (1921) p. 90.
57. P. Mich. Zen., 31 ; P Col. Zen., 95.
58. PCZ 59 340.
59. P Mich. Zen., 66.
60. P Lond., 2 011.
61. P Mich. Zen., 87.
62. P Mich. Zen., 29.
63. PCZ 59 467, 6.
64. PCZ 59 367, 37.
65. PSI 502 ; voir plus haut, p. 85.
66. P dem. Zen., 1.
67. PSI 515.
68. PCZ 59 310.
69. PCZ 59 484.
70. PSI 488
71. DIODORE DE SICILE, I, 36, 11 ; cité par D. BONNEAU, « Le Nil à l'époque ptolémaïque », dans *L'Homme et l'eau en Méditerranée et au Proche Orient*, P.U.L., Lyon, 1981, p. 105.
72. P Lond., 1967.
73. PCZ 59 204.
74. PCZ 59 203.
75. PCZ 59 202.
76. PSI 509.
77. PSI 425.
78. P Mich. Zen., 43.
79. P Rev. Laws, col. 72, 11-14 ; dans J. BINGEN, *Papyrus Revenue Laws*, nouvelle édition, *Sammelbuch*, Beiheft 1, 1952.
80. P Col. Zen., 18.
81. J. QUAEGBEUR, *Le Dieu égyptien Shaï dans la religion et l'onomastique*, Louvain, 1975, pp. 116 ss.
82. PCZ 59 230.
83. PCZ 59 291.
84. PCZ 59 451.

55. PSI 532.

56. PCZ 59 495.

57. P Lond., 2 045.

58. P Mich. Zen., 107.

59. PCZ 59 492.

60. P dem. Zen., 6,5.

18. Cf. *Iliade* IX, 577 : « là où l'aimable Calydon a son terreau le plus gras (*piotaton pedion*)... ils lui promettaient un ample apanage (*méga dôron*)... l'invitaient à choisir un magnifique domaine, moitié vignobles et moitié terres à blé ; il se le taillerait, à son choix dans la plaine » (trad. P. Mazon).

Chapitre VII

1. P Col. Zen., 60.
2. PSI 391 a.
3. PCZ 59 569.
4. Cf. P. VEYNE, *Le pain et le cirque*, Le Seuil, Paris, 1976.
5. P Lond., 2 017.
6. PCZ 59 440 ; PSI 1 011.
7. PSI 416.
8. P Col. Zen., 66.
9. P Col. Zen., 41.
10. PSI 418.
11. P Mich. Zen., 46, 19.
12. PCZ 59 457 ; PSI 528.
13. PCZ 59 507.
14. PCZ 59 532 ; trad. C. GORTEMAN, *Chronique d'Égypte*, XXXIII (1957), pp. 116 ss.
15. Cf. P. VIDAL-NAQUET, *Le Chasseur noir*, Maspero, Paris, 1981, pp. 169 ss ; A. SCHNAPP-GOURBEILLON, *Lions, héros, masques. Les représentations de l'animal chez Homère*, Maspero, Paris, 1981 ; iconographie de la chasse de Calydon dans Alain SCHNAPP, *Revue archéologique*, 1979, pp. 195 ss.
16. *Cynégétique* IX, 1 ; X, 1. Cf. DIODORE DE SICILE, XVII, 92, 1, avec la note de P. GOUKOWSKY, Coll. Univ. France, 1976, pp. 248-249.
17. Je dois cette explication à Jean Rougé et Pierre Vidal-Naquet.

Chapitre VIII

1. PSI 344.
2. PCZ 59 254.
3. P Lond., 1964.
4. P.L.B. XX, 56 b.
5. PCZ 59 832.
6. P.L.B. XX, 20.
7. PSI 416.
8. PSI 599.
9. P Lond., 2 006.
10. PCZ 59 337.
11. P Lond., 2 008.
12. P Lond., 2 019.
13. P.L.B. XX, Suppl. E.
14. PCZ 59 367.
15. PCZ 59 368.
16. P. VIDAL-NAQUET, Préface de la réédition de la traduction d'ESCHYLE, *Tragédies*, par P. Mazon, coll. Folio, 1982 ; cf. dans la présente collection, P. LEVEQUE et P. VIDAL-NAQUET, *Clisthène l'Athénien*, 3^e éd., Paris, 1983.
17. J. BINGEN, « L'Égypte gréco-romaine et la problématique des interactions culturelles », dans *Proceedings of the Sixteenth International Congress of Papyrology*, ed. R.-S. Bagnall, *American Studies in Papyrology*, XXIII, 1981, pp. 3-18.
18. Cf. M. DETIENNE et J.-P. VERNANT, *Les ruses de l'intelligence. La métis des Grecs*, Paris, 1974, pp. 61 ss.

INDEX

Index des papyrus traduits (numéros des pages en italique)

PCZ 59003 : 42 ; 59087 : 62 ; 59203 : 101 ; 59355 : 36 ;
 59009 : 42 ; 59089 : 63 ; 59204 : 101 ; 59367 : 145 ;
 59012 : 56 ; 59092 : 61 ; 59220 : 99 ; 59368 : 146 ;
 59015 verso : 48 ; 59093 : 45 ; 59230 : 127 ; 59426 : 76 ;
 59016 : 55 ; 59105 : 86 ; 59240 : 71 ; 59446 : 74 ;
 59018 : 48 ; 59106 : 107 ; 59242 : 49 ; 59451 : 127 ;
 59021 : 28 ; 59125 : 87 ; 59245 : 125 ; 59457 : 134 ;
 59022 : 32 ; 59129 : 62 ; 59247 : 93 ; 59484 : 121 ;
 59025 : 73 ; 59130 : 123 ; 59251 : 49 ; 59488 : 74 ;
 59028 : 66 ; 59137 : 84 ; 59254 : 139 ; 59492 : 129 ;
 59031 : 72 ; 59142 : 91 ; 59270 : 107 ; 59495 : 128 ;
 59033 : 88 ; 59154 : 107 ; 59289 : 73 ; 59508 : 75 ;
 59034 : 52 ; 59155 : 89 ; 59291 : 127 ; 59532 : 135 ;
 59036 : 58 ; 59156 : 87 ; 59298 : 74 ; 59571 : 69 ;
 59037 : 60 ; 59157 : 87 ; 59299 : 91 ; 59804 : 46 ;
 59040 : 63 ; 59159 : 87 ; 59305 : 74 ; 59814 : 85 ;
 59044 : 69 ; 59168 : 93 ; 59308 : 95 ; 59815 : 85 ;
 59056 : 55 ; 59170 : 108 ; 59310 : 121 ; 59816 : 86 ;
 59060 : 71 ; 59182 : 84 ; 59327 : 35 ; 59823 : 76 ;
 59066 : 63 ; 59184 : 87 ; 59337 : 144 ; 59832 : 141 ;
 59075 : 43 ; 59195 : 91 ; 59341 : 53 ; 59839 : 88 ;
 59076 : 44 ; 59202 : 102 ; 59351 : 33 ;

P Col. Zen., 6 : 65 ; 11 : 51 ; 15 : 75 ;
 18 : 126 ; 41 : 133 ;
 42 : 106 ; 45 : 37 ;
 54 : 111 ; 60 : 130 ;
 66 : 132.
 P.L.B. XX, 1 : 82 ; 3 : 86 ; 4 : 83 ;
 13 : 104 ; 20 : 141 ;
 28 : 93 ; 50 : 94 ; 51 : 67 ;
 56 b : 140 ; Suppl. A : 80 ;
 Suppl. B : 98 ;
 Suppl. C : 98 ;
 Suppl. E : 145.
 P Lond., 1934 : 64 ; 1945 : 71 ;
 1948 : 47 ; 1951 : 42 ;
 1954 : 109 ; 1963 : 65 ;
 1964 : 139 ; 1967 : 100 ;
 1973 : 92 ; 1975 : 56 ;
 1980 : 124 ; 1982 : 105 ;
 1994 : 38 ; 2006 : 143 ;
 2008 : 144 ; 2011 : 116 ;
 2017 : 131 ; 2019 : 145 ;

2033 : 67 ; 2045 : 128 ;
 2055 : 123.
 P Mich. Zen., 3 : 42 ; 10 : 55 ;
 13 : 75 ; 24 : 75 ;
 28 : 108 ; 29 : 116 ;
 43 : 104 ; 55 : 69 ;
 56 : 34 ; 66 : 115 ;
 72 : 91 ; 87 : 116 ;
 100 : 52 ; 107 : 129.
 PSI, 324 : 41 ; 331 : 67 ; 332 : 90 ;
 341 : 123 ; 344 : 139 ; 349 : 105 ;
 354 : 97 ; 356 : 97 ; 361 : 125 ;
 391 a : 130 ; 392 : 68 ; 400 : 114 ;
 406 : 44 ; 411 : 64 ; 413 : 75 ;
 416 : 132 ; 418 : 134 ; 425 : 103 ;
 488 : 99 ; 500 : 83 ; 502 : 85 ; 119 ;
 509 : 102 ; 514 : 96 ; 515 : 121 ;
 528 : 134 ; 531 : 95 ; 532 : 128 ;
 533 : 63 ; 554 : 47 ; 569 : 92 ;
 587 : 126 ; 593 : 142 ; 599 : 142 ;
 616 : 45 ; 628 : 42.

Index des noms

Achoapis, nomarque, 145.
 Agréphon, père de Zénon, 56.
 Amyntas, intendant, 62 ss, 67, 69.
 Anosis, cômogrammate, 82, 97.
antipatridion, vase au nom d'un
 Antipatros, 69.
 Antipatros, ancien roi de Macédoine,
 67.
 Apollodote, économe (?), 41, 55, 58,
 60.
 Apollonios, diocèète, *passim*.
 arboriculture, 75, 87 ss.
 Aristandros, économe, 34, 103, 126,
 144.
 Aristarchos, nomarque, 130.
 Artémidoros, banquier, 37, 139.
 Artémidoros, majordome, 64.
 Artémidoros, médecin, 49 ss, 86, 121.
 Asie Mineure, 45, 53 ss.
 banque, 32, 41, 64.
 bois, 87, 107.
 cadeaux, 42, 48, 56, 75, 96.
 Caunos, 19, 45, 51, 55 s.
 Cléon, fils de Zénon, 134 ss.
 Cléon, ingénieur, 98 s.
 cléouques, 23, 141 s.
 commerce, 30, 41, 70 ss, 108 ss, 142.
 corvée, 127 s.
 cultures céralières, 82 ss, 89, 111 ss,
 140 ss.
 Damis, nomarque, 82, 110, 120.
 Déméas, ami de Zénon, 33, 130.
 Dionysodoros, écologue, 46, 70.
 Diotimos, hypodiocète, 103 s, 125.
dôrêa, 80 ss et *passim*.
 douane, 41 s, 46, 56 ss.
 élevage, 91 s, 115 ss, 125 s, 143 ss.
 endettement, 48, 111 ss, 128.
 Epharmostos, frère de Zénon, 54, 67,
 74, 130.
 esclaves, 42, 44 ss, 48, 55, 108.
 Etéarchos, nomarque, 83, 126, 144.
 fiscalité, 52, 71 s, 102 ss, 106, 117, 144.
 gymnase et palestre, 67 s, 130 ss.
 Hédylos, architecte, 93.
 Héraclide, chef des cultures, 38, 140.
 Hermaphilos, économe, 145.
 Hermalaos, économe, 97, 103 ss.
 Hiéroclès, maître, 67 ss.
 Hikésios, économe (?), 41, 60, 69.
 irrigation, 80 ss, 89, 98 ss.
 Jason, collaborateur de Zénon, 74, 86,
 133 s, 143 s.
 justice, 101 ss, 124 s.
 Kleitarchos, chef de grenier, 38, 82,
 104 s, 139 ss.
 Kriton, stolarque, 61 s, 64, 73, 75.
 Maimachos, nomarque, 104, 125, 139.
 Maron, comptable, 83.
 monnaie, 28 ss.
 Nabatéens, 44 s.
 Nestos, ami de Zénon, 124, 130 ss.
 patronage, 127 ss, 132 ss, 150.
 PPanakestor, prédecesseur de Zénon,
 62, 65, 82 ss, 98 s, 103, 107, 119 ss,
 126.
 Paramonos, maître d'armes, 74.
 paysans, 100 ss, 109 ss, 121.
 Péton, chrématiste, 101 s.
 Phanias, secrétaire des cléouques, 124,
 138 ss.
 Philéas, écologue, 106, 133.
 Philinos, ami de Zénon, 92, 131.
 Philiscos, économe, 93, 124.
 Philon, cléouque, 34, 69.
 Philon, panetier, 36 ss, 65.
 prêts, 35 ss.
 Prométhion, banquier, 63 s, 76.
 Psenemous, cômarche (?), 100, 125.
 Pyron, secrétaire de Zénon, 134.
 Python, banquier, 106.
 religion, 52, 74, 76, 93 ss, 107, 127.
 serment, 73, 121, 126.
 Sostratos, collaborateur de Zénon, 34,
 83, 127, 144.
 Syrie-Phénicie, 41 ss.
 tensions sociales, 118 ss, 132 et *passim*.
 Théoclès, économe, 105.
 tissage, 91, 108, 121 ss, 142.
 Toubias, noble israélite, 42 ss.
 Trôgodytes, 63.
 vigne, vin, 47, 87, 108.
 Zoilos, économe, 85, 119.

Table des matières

5 **Préface, par Edouard Will**

9 **Cartes et annexes**

16 **Introduction**

Vous avez dit Zénon ? Un équilibre des puissances ?
Une bureaucratie agraire.

28 **Problèmes monétaires**

41 **Aux marches de l'empire**

La stratégie du point de vue de l'intendance. Fonctionnaires
et profiteurs. Un peuple à la nuque raide. Un mariage princier.

51 **Horizons méditerranéens**

Cousinage et civilités. Affaires de famille, affaires d'État.

61 **Dans les coulisses du pouvoir**

En tournée d'inspection. Vivre à Alexandrie.
Un commerce sans commerçants.

77 **Sur le front pionnier**

Un « paradis » à Philadelphie. Expériences agronomiques
et pastorales. Urbanisme et tourisme d'État.

98 **L'envers du décor**

De l'esprit de géométrie. Le travail tributaire.
Le refus du travail. Un patron juste et généreux.

130 **Pour l'amour du grec**

137 **Le hasard et la fortune**

Des débuts modestes. Où trouver de l'argent ?
Une sociabilité nouvelle